Acteur **mondial** de l'automobile

Document de référence 2009





1	L'essentiel sur Faurecia	3 7	Faurecia et l'environnement	57
	Message du président	4	7.1. Les produits de Faurecia et l'environnement	58
	Organes de direction et de contrôle	5	7.2. Les sites industriels de Faurecia et l'environnemen	nt 63
	Chiffres clés	6		
		8	Gouvernement d'entreprise	67
2	L'activité du groupe en 2009	7	8.1. Le conseil d'administration	68
	2.1. Groupe Faurecia		8.2. Le comité exécutif	90
	2.2. Modules de l'intérieur	11		
	2.3. Autres modules	14		
		9	Faurecia comptes consolidés	93
2		4.0	9.1. État du résultat global de la période	95
3	Les résultats et le financement	<u> 17</u>	9.2. Bilan consolidé	96
	3.1. Résultats	18	9.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	98
	3.2. Structure financière et endettement	20	9.4. Variation des capitaux propres consolidés	99
	3.3. Développement stratégique	21	9.5. Annexe aux états financiers consolidés	100
	3.4. Priorités et objectifs 2010	22	9.6. Liste des sociétés consolidées au 31/12/2009	154
	3.5. Facteurs de risques	23	9.7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	158
4	La politique sociale du groupe	31	Informations juridiques et financières	1 4 1
	4.1. La sécurité au travail	${32}$ 10		
	4.2. Le développement des compétences	34	10.1. Comptes sociaux de Faurecia	162
	4.3. L'approfondissement du dialogue économique et social	36	10.2. Le capital et la Bourse10.3. Informations complémentaires sur Faurecia	194 198
	4.4. Participation et intéressement au développement du groupe	38	·	
		11	Assemblée générale mixte du 26 mai 2010	215
5	Qualité	47		
	5.1. Résultats Qualité	48	11.1. Rapports des commissaires aux comptes	216
	5.2. Trophées clients	49	11.2. Ordre du jour	218
	5.3. Perspectives 2010	50	11.3. Projets de résolutions	219
	Terspectives 2010			
4	Recherche et développement	51	Attestation du responsable	228
6				
	6.1. L'attente du marché	52		
	6.2. Le plan produit	53	Table de concordance	229
	6.3. Recherche et innovation	54 56		
	D.S. DOUBLIE DEDUCATIONS	:10		

faurecia

Technical perfection, automotive passion

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2009









Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note de l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



L'essentiel sur Faurecia

SOMMAIRE

	MESSAGE DU PRÉSIDENT	4	CHIFFRES CLÉS	6
	ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE	5		

Message du président

Message du président

L'économie mondiale a subi depuis le dernier trimestre de 2008 une crise sans précédent depuis la grande dépression de 1929. Cette crise économique a touché profondément l'industrie automobile qui a connu un recul d'activité très violent au premier trimestre de 2009, qu'une amélioration progressive depuis lors est loin d'avoir totalement effacé.

Cette crise économique et ses conséquences sur la production automobile dans le monde ont constitué pour Faurecia un choc qui a amené l'entreprise à réagir vigoureusement de manière à s'adapter à la nouvelle donne de l'économie mondiale, mais surtout à faire en sorte de sortir renforcée de cette période de profonds changements de l'industrie automobile. Au cours de l'année 2009 Faurecia a ainsi engagé un programme d'ajustement de ses coûts qui a permis d'abaisser son point mort de 18 %, de retrouver des résultats opérationnels positifs dès le second semestre de 2009 et de créer le levier suffisant pour redresser fortement la rentabilité opérationnelle en 2010.

Dans le même temps, Faurecia a amplifié le déploiement de son programme global d'amélioration de sa compétitivité, de son potentiel de croissance et de profitabilité engagé en 2007.

Ce programme couvre l'ensemble des domaines de l'entreprise depuis l'ingénierie à travers le plan d'action « Excellence in Program Management » jusqu'au déploiement complet sur l'ensemble du dispositif industriel du Faurecia Excellence System basé sur les meilleures pratiques de l'industrie automobile. Déployés dans l'ensemble des régions du monde où Faurecia opère, ces programmes visent à faire converger l'entreprise vers un haut degré d'excellence opérationnelle et à lui permettre ainsi de générer une croissance rentable de ses opérations.

Faurecia a en parallèle décidé dès le début de 2009 et mis en œuvre rapidement une stratégie offensive pour sortir significativement renforcé d'une crise qui débouche sur une accélération de la concentration de l'industrie de l'équipement automobile. La crise amène en effet les constructeurs automobiles à s'appuyer pour l'avenir sur les fournisseurs les plus fiables, les plus compétitifs en coûts de développement et de production et sur ceux qui sont capables d'être leurs partenaires dans le déploiement de plateformes et de véhicules mondiaux. Les résultats commerciaux engrangés en 2009, avec 11 milliards de contrats conclus, et la sélection

de Faurecia comme partenaire privilégié de constructeurs tels que Ford, témoignent de l'appartenance de Faurecia à ce noyau central de fournisseurs de premier rang et de sa capacité à être un véritable partenaire au service de tous ses clients.

Cette phase de consolidation de l'industrie a également permis à Faurecia de saisir très rapidement les meilleures opportunités pour renforcer ses positions dans deux de ses quatre métiers. Faurecia est ainsi devenu en novembre 2009 le leader mondial de l'industrie du contrôle des émissions avec l'acquisition d'Emcon Technologies ; en plus de l'effet de taille et des synergies qui vont en résulter, cette acquisition renforce le potentiel de recherche et d'innovation de l'entreprise sur un segment promis à une croissance rapide avec le renforcement des exigences en matière de dépollution dans le monde entier. Début 2010, Faurecia renforce également ses positions dans le domaine Automotive Exteriors avec l'acquisition de Plastal Allemagne, qui complète sur ce métier son assise clients et son portefeuille de produits.

Avec ces programmes opérationnels et ces actions stratégiques, Faurecia dispose aujourd'hui des meilleurs atouts pour profiter au mieux du cycle de reprise de l'industrie automobile mondiale qui s'ouvre en 2010. Faurecia s'y fixe deux priorités. La première est d'accélérer le développement de son portefeuille de produits et de technologie, pour accroître son potentiel de croissance en accompagnant ses clients dans la mutation de leur offre de voitures. La seconde priorité est l'accélération de la croissance en Asie qui représente le potentiel de développement automobile le plus important pour la présente décennie. Faurecia y dispose déjà de positions solides, notamment en Chine et en Corée et vise à renforcer son implantation sur l'ensemble des marchés asiatiques et auprès des constructeurs automobiles qui y ont leur centre de décisions.

Dans cette phase de mutation rapide, Faurecia peut compter sur ses équipes, dont l'engagement a été remarquable pour affronter la période difficile du début de 2009. Leur compétence, leur expertise, leur esprit d'équipe et d'entreprise seront indispensables pour accélérer maintenant la croissance rentable et constituent les meilleurs atouts de l'entreprise.

> Yann Delabrière Président directeur-général

Organes de direction et de contrôle

Conseil d'administration au 14 avril 2010

Yann Delabrière

Président directeur-général

Administrateurs

Éric Bourdais de Charbonnière Jean-Pierre Clamadieu

Frank Esser

Jean-Claude Hanus

Ross Mc Innes

Lee Gardner

Thierry Peugeot

Robert Peugeot

Frédéric Saint-Geours

Philippe Varin

Commissaires aux comptes Membres de la Compagnie Régionale de Versailles

Ernst & Young Audit

Représenté par Laurent Miannay Tour Ernst & Young 11, allée de l'Arche 92037 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Dominique Ménard 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Comité exécutif au 14 avril 2010

Yann Delabrière

Président directeur-général

Arnaud de David-Beauregard

Directeur du Développement

Jean-Marc Hannequin

Directeur de Faurecia Technologies de contrôle des émissions

Frank Imbert

Directeur Financier

Patrick Koller

Directeur de Faurecia Sièges d'Automobile

Thierry Lemâne

Directeur de la Communication

Jacques Mauge

Directeur de Faurecia Extérieurs d'automobile

Bruno Montmerle

Directeur Stratégie

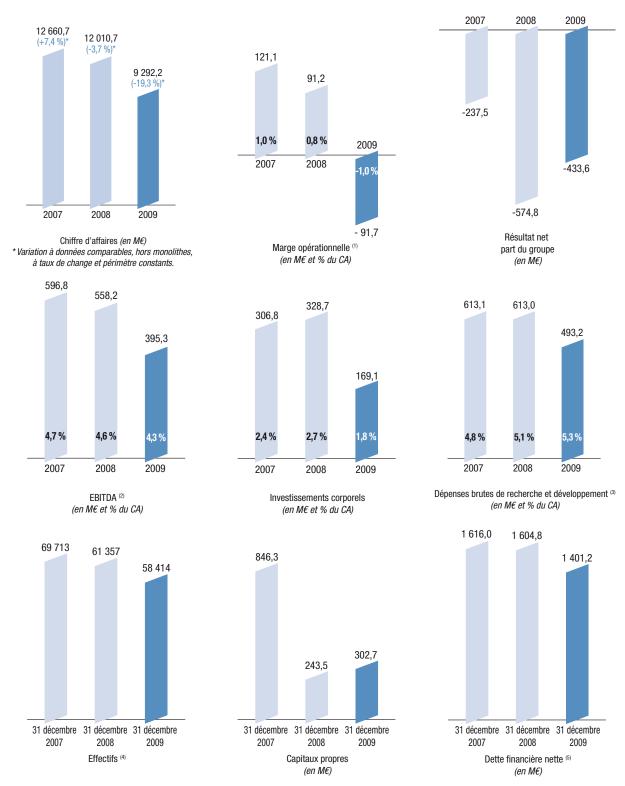
Christophe Schmitt

Directeur de Faurecia Systèmes d'Intérieur

Jean-Pierre Sounillac

Directeur des Ressources Humaines

Chiffres clés



- (1) Définition en Note 1.15 de l'annexe aux états financiers consolidés.
- (2) Marge opérationnelle plus dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations (Note 5.5 de l'annexe aux états financiers consolidés).
- (3) Valeur brute avant capitalisation et facturation aux clients (Note 5-4 de l'annexe aux états financiers consolidés).
- (4) Effectif total y compris intérimaires.
- (5) Définition en Note 26.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.



2

L'activité du groupe en 2009

SOMMAIRE

2	2.1.	GROUPE FAURECIA	8	2.3.	AUTRES MODULES	14
2	2.2.	MODULES DE L'INTÉRIEUR	11		2.3.1. Faurecia Technologies de contrôle des émissions	14
		2.2.1. Faurecia Sièges d'Automobile	11		2.3.2. Faurecia Extérieurs d'automobile	15
		2.2.2. Faurecia Systèmes d'Intérieur	12			

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés, les comptes annuels, les rapports d'audit correspondants ainsi que les commentaires sur les comptes consolidés et les faits marquants par activité figurant respectivement aux pages 79 à 139, 147 à 168, 140 à 141, 169 à 170 et 6 à 18 du document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF en date du 6 avril 2009 sous le numéro D.09-0200;
- les comptes consolides, les comptes annuels, les rapports d'audit correspondants ainsi que les commentaires sur les comptes consolides et les faits marquants par activité figurant respectivement aux pages 75 à 135, 140 à 159, 136, 160 et 6 à 14 du document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 28 avril 2008 sous numéro D.08-0311.

Groupe Faurecia

L'activité de Faurecia et son chiffre d'affaires ont été fortement impactés en 2009 par la profonde dépression qui a frappé la plupart des économies mondiales.

L'année 2009 a ainsi été marquée par un recul sans précédent de la production automobile dans le monde au cours du premier semestre suivi d'un redressement progressif au second semestre. Le recul a atteint 34 % en Europe et 50 % en Amérique du Nord au premier semestre par rapport à la même période de 2008. Seul le marché chinois a progressé au premier semestre.

Les politiques économiques mises en place par les divers gouvernements, couplées aux mesures incitatives propres au secteur automobile, ont permis un rebond progressif de l'activité du secteur automobile à partir du deuxième trimestre.

Après une poursuite de cette reprise au troisième trimestre, la production automobile a progressé significativement au quatrième trimestre de l'ordre de 13 % en Europe et de 1 % en Amérique du Nord. En conséquence, le recul s'est limité pour le second semestre à 1 % en Europe et 10 % en Amérique du Nord.

La production automobile a été particulièrement soutenue au second semestre en Chine, avec une progression de 80 %, et en Amérique du Sud avec une progression de 10 % grâce à un fort rebond de plus de 40 % au quatrième trimestre.

Cette remontée progressive de la production automobile s'est traduite par une amélioration du niveau d'activité de Faurecia dont le chiffre d'affaires progresse au quatrième trimestre grâce au retournement constaté en Europe et à la poursuite d'une activité soutenue en Asie.

Aux fortes variations de volumes se sont ajoutées des évolutions significatives de mix de produits en Europe. En effet, les mesures fiscales incitatives à l'achat d'un véhicule neuf instaurées dans différents pays européens en 2009 ont favorisé la vente de véhicules d'entrée de gamme. L'effet de décalage négatif entre les ventes exprimées en véhicules et l'évolution du chiffre d'affaires en euros est estimé par les différents cabinets d'études entre 5 et 10 %.

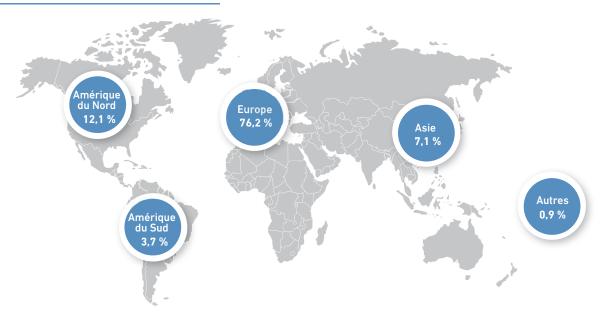
Le chiffre d'affaires consolidé de Faurecia s'élève en 2009 à 9 292,2 millions d'euros à comparer à 12 010,7 millions d'euros en 2008, en baisse de 22,6 % et de 22,2 % à taux de change constants. Après un premier semestre en forte baisse de 33,6 % et de 32,6 % à taux de change constants, le second semestre marque un recul de 9,2 % et de 8,3 % à taux de change constants.

Les ventes de produits (livraisons de pièces et composants aux constructeurs) sont de 7 590,3 millions d'euros en 2009, contre 9 574,0 millions d'euros en 2008, en retrait de 19,8 %. Le recul de ce chiffre d'affaires à données comparables est la résultante d'un premier semestre en baisse de 32,8 % et d'un second semestre en baisse de 2,1 %, grâce à une reprise sensible de 12,9 % au quatrième trimestre.

Les ventes de monolithes se sont élevées en 2009 à 828,4 millions à comparer à 1 475,9 millions d'euros en 2008. Elles sont en baisse de 42,9 % à taux de change constants sur l'exercice avec, aux premier et second semestres, des reculs respectifs de 50,9 % et 32,2 %. Le recul des ventes a été amplifié par la baisse du prix des métaux précieux et l'évolution du mix des produits. Le chiffre d'affaires total hors monolithes s'élève en 2009 à 8 463,8 millions d'euros, en baisse de 19,3 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires hors monolithes s'élève à 3 980,1 millions d'euros au premier semestre et à 4 483,7 millions d'euros au second semestre en recul à taux de change constants de respectivement 29,9 % et 5,1 %.

Les ventes d'outillages, de R&D et de prototypes sont en baisse en 2009 de 8,5 % à taux de change constants par rapport 2008, reculant de 960,8 à 873,6 millions d'euros. Les facturations du premier semestre 2009 s'élèvent à 496,1 millions d'euros en augmentation de 13,3 % à taux de change constants et celles du second semestre à 377,5 millions d'euros en baisse de

VENTES DE PRODUITS 2009 PAR RÉGIONS (1)



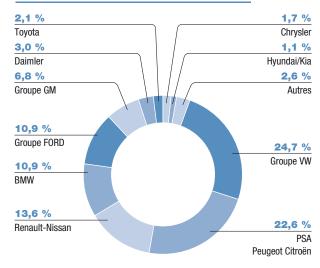
Par zones géographiques, les ventes de produits de l'exercice 2009 se répartissent comme suit :

- en Europe, les ventes de produits s'établissent à 5 787,3 millions d'euros à comparer à 7 288,8 millions d'euros en 2008. Elles baissent par rapport à 2008 de 19,1 % à données comparables. Après un premier semestre en recul de 33,6 %, le second semestre se redresse avec une baisse limitée à 2,1 % grâce à un retournement de l'activité au quatrième trimestre qui est en croissance de 12,9 %;
- en Amérique du Nord, les ventes de produits s'élèvent à 921,9 millions d'euros contre 1 471,8 millions d'euros en 2008, en baisse à taux de change constants de 38,1 %. Après un premier semestre en recul de 52,8 %, la baisse est de 18,2 % au second semestre ;
- en Amérique du Sud, les ventes de produits s'établissent à 281,6 millions d'euros en augmentation de 6,2 %. Elles sont en forte hausse en fin d'année avec un dernier trimestre en progression de 71,5 % permettant de réaliser au second semestre une croissance de 19,0 %. Au premier semestre, les ventes étaient en baisse de 6,5 %;
- en Asie, les ventes de produits s'élèvent à 537,3 millions d'euros en augmentation de 16,3 %. Après un premier semestre qui enregistre une baisse de 9,7 %, la croissance a été forte au second semestre avec une progression de 43,0 % sur le semestre et de 56,5 % au quatrième trimestre, tirée principalement par la croissance de la Chine. Les ventes de produits réalisées en Chine sont de 462,0 millions d'euros en 2009 dont 264,6 millions au second semestre. La croissance est de 26,0 % sur l'année et de 53,2 % au second semestre. Le premier semestre était en recul de 1,6 %.

En Corée, les ventes de produits sont de 63,0 millions d'euros en baisse de 7,3 % avec une croissance de 11,1 % au second semestre et une baisse de 22,3 % au premier semestre ;

 dans les autres pays, les ventes de produits sont de 62,2 millions d'euros. Elles reculent de 35,4 % par rapport à 2008 et sont composées principalement des ventes de l'Afrique du Sud.

VENTES DE PRODUITS 2009 PAR CLIENT (%) (2)



Les ventes produits avec le groupe Volkswagen s'élèvent en 2009 à 1 878,2 millions d'euros en baisse de 20,3 % et représentent 24,7 % du total des ventes du groupe Faurecia. En Europe, la baisse des ventes produits est de 22,8 %. Les ventes progressent en Amérique du Sud de 33,4 % avec le lancement de la nouvelle Gol et de 3,1 % en Asie.

Les ventes avec le groupe PSA Peugeot Citroën qui s'élèvent en 2009 à 1 718,0 millions d'euros sont en baisse de 22,5 %. Elles représentent 22,6 % des ventes du groupe. Les ventes baissent de 24,6 % en Europe et progressent de 56,1 % en Asie.

⁽¹⁾ Régions de production.

⁽²⁾ Hors monolithes.

Les ventes produits avec Renault-Nissan qui représentent 13,6 % des ventes du groupe ont augmenté en 2009 de 2,0 % à 1 029,5 millions d'euros. Elles ont bénéficié du lancement de la Mégane en Europe, du succès de la Nissan Teana en Chine et des ventes de Dacia.

Le groupe BMW avec des ventes produits s'élevant à 830,1 millions d'euros représente 10,9 % des ventes du groupe Faurecia et enregistre un recul de 18,2 % en 2009. Une baisse en Europe de seulement 12,0 % a permis de limiter l'impact d'un recul de 29,5 % en Amérique du Nord.

Les ventes avec le groupe Ford, 10,9 % des ventes totales, sont de 823,7 millions d'euros en 2009, dont 533,5 millions d'euros en Europe et 155,3 millions d'euros en Amérique du Nord. Le recul des ventes en 2009 est globalement de 9,1 % avec une stabilité en Europe (+ 0,4 %) grâce à la nouvelle Ford Fiesta et une baisse de 34,8 % en Amérique du Nord.

Les ventes avec le groupe General Motors enregistrent, en 2009, une baisse de 23,8 % à 517,2 millions d'euros dont 167,9 millions d'euros en Europe et 292,7 millions d'euros en Amérique du Nord. Elles représentent 6,8 % du total. La baisse en 2009 est de 37,6 % en Amérique du Nord et de 11,2 % en Europe où les ventes ont été soutenues sur la nouvelle Opel Insigna.

Les ventes avec Daimler correspondent à 3,0 % des ventes du groupe. Elles ont enregistré en 2009 une baisse de 50,2 %, en raison de la baisse des volumes de la Mercedes Class S, dont une nouvelle version est lancée début 2010.

En 2009, les ventes produits sont en baisse de 20,3 % avec Toyota, de 57,2 % avec Chrysler et de 10,8 % avec Hyundai/Kia.

2.2. Modules de l'intérieur

Le chiffre d'affaires du secteur des Modules de l'intérieur s'élève à 6 602,6 millions d'euros en 2009 en recul de 20,2 % à taux de change constants (effet de change négatif de 0,3 %). Après un premier semestre en baisse de 30,4 %, le recul est de 6,2 % au second semestre. Les ventes de produits sont

de 5 849,6 millions d'euros en 2009 contre 7 434,2 millions d'euros en 2008 en retrait, à données comparables, de 20,5 % avec des baisses respectives de 33,6 % au premier semestre et de 2.1 % au second semestre

2.2.1. FAURECIA SIÈGES D'AUTOMOBILE

Chiffre d'affaires	Effectifs	Sites	Pays	Centres de recherche et développement
3 991 M€	28 961	81	21	11

Faurecia Sièges d'Automobile a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 3 990,9 millions d'euros, en recul par rapport à 2008 de 20,2 % et de 20,4 % à taux de change constants. Les ventes de produits s'élèvent à 3 707,0 millions d'euros en recul de 19,9 % à données comparables. Après un premier semestre en baisse de 33,2 %, le recul est limité au second semestre à 1,1 % grâce à la progression de 15,7 % enregistrée au dernier trimestre.

En Europe, les ventes de produits s'élèvent à 2 908,1 millions d'euros en baisse de 19,4 % sur l'année. Les baisses sont de 30,3 % au premier semestre et de 2,4 % au second semestre. La Chine échappe à la baisse générale avec une progression de 21,6 % du chiffre d'affaires à 244,3 millions d'euros en ligne avec la croissance du marché. En Amérique du Nord la baisse a été de 58,0 % au premier semestre, suivie d'une remontée partielle au second semestre. L'activité baisse sur l'année de 37,5 % et de 15,7 % au second semestre.

En Amérique du Sud, les ventes de produits augmentent en 2009 de 4,2 % et de 24,5 % au second semestre après un premier semestre en recul de 14,6 %.

La baisse des ventes de produits a concerné tous les clients et plus particulièrement Chrysler pour qui la baisse a été supérieure à 50 % et General Motors en baisse de près de 30 % mais qui retrouve la croissance en fin d'année (+ 5,2 % au quatrième trimestre). Seul Renault-Nissan échappe à la baisse avec une hausse de 7,8 % du chiffre d'affaires grâce au lancement de la Renault Mégane en Europe et au succès de la Nissan Teana en Chine, deux véhicules pour lesquels Faurecia livre les sièges.

L'année 2009 a été marquée par le démarrage en série de l'Audi A5, de la Peugeot 308 CC, de la Renault Mégane et de la VW Polo, véhicules pour lesquels Faurecia fournit les sièges complets. L'année a également vu le déploiement mondial des trois plateformes d'armatures de siège avant de Nissan, L'année 2009 a vu une très forte activité commerciale avec un niveau record d'acquisitions de nouveaux programmes aussi bien en siège complet qu'en armature. Plus de 60 % des acquisitions sont des programmes pris à la concurrence ou sont des nouveaux véhicules assurant ainsi une progression des parts de marché de Faurecia. La croissance se concentre en Amérique du Nord et en Chine chez VW, BMW, Daimler et Nissan permettant à moyen terme une répartition plus équilibrée du chiffre d'affaires entre les régions. Le renouvellement a concerné principalement PSA et VW en Europe aussi bien en siège complet qu'en armature. L'activité Sièges de Faurecia se positionne au niveau mondial au 3e rang sièges complets et au 1^{er} rang en armatures et en mécanismes (*).

Avec 81 usines, dont 32 opérant en mode juste-à-temps, implantées dans 21 pays, la base industrielle a poursuivi son optimisation, notamment par la fermeture de 4 usines en Europe et une réduction importante des effectifs pour s'adapter à la baisse de l'activité. Le transfert sur le nouveau site de Caligny de l'ensemble des unités de production et de R&D de mécanismes de Flers a commencé et se prolongera en 2010.

Une attention particulière a été portée en 2009 à l'organisation de la R&D dont les ressources ont été regroupées autour de quatre pôles : innovations, acquisitions, génériques et applications. Les équipes européennes ont été rassemblées

General Motors et Volkswagen avec des nouvelles applications en Russie, Inde, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Chine et au Japon. Ces nouvelles générations d'armature standard équipent maintenant plus de 50 modèles différents et confirment la position de leader de Faurecia (*) sur le marché des plateformes mondiales. Au cours de l'année, Faurecia a géré au total plus de 42 programmes de sièges complets et structures de sièges et livré plus de 150 millions de composants et sous-ensembles de sièges (mécanismes, structures avant et arrière, coiffes, mousses ou appuie-tête) intégrés dans plus de 5 millions de sièges complets.

^{*} Source Faurecia.

sur un nombre réduit de pôles d'expertise ce qui a permis d'adapter les effectifs aux besoins réels. Une augmentation de l'utilisation des ressources R&D dans les pays à bas coûts -Chine et Inde – ainsi qu'une plus grande standardisation des produits a permis de diminuer de façon significative les coûts de développement. Ces actions de restructuration et de réorganisation ont permis de ramener l'activité à un niveau de rentabilité plus satisfaisant dans la dernière partie de l'année.

L'innovation reste une priorité pour Faurecia Sièges d'Automobile, l'accent étant mis sur les solutions « Premium », l'allégement et la standardisation. Une nouvelle ligne de produit « modules de confort et de sécurité » a été créée pour développer les technologies innovantes et créatrices de valeur que Faurecia Sièges d'Automobile intègre progressivement à son offre.

La réduction du poids est au cœur des attentes des constructeurs et est devenue un axe incontournable du développement produit. Faurecia propose des solutions innovantes alliant nouveaux matériaux et optimisation des architectures offrant des réductions de plusieurs kilos par siège. Enfin, la standardisation a continué à s'étendre à l'ensemble des composants non visibles du siège - articulations, glissières, armatures avant et arrière, mécanismes appuie-tête permettant une réduction significative de la diversité et donc des coûts de développement et de production.

Au cours de l'année 2009, l'activité a consacré 5,2 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement. Sur l'année, 76 nouvelles inventions ont été enregistrées pour un total de 98 brevets portant le nombre total de brevets actifs à plus de 2 000. Près de 20 événements clients dédiés à l'innovation et à l'acquisition de nouveaux programmes ont été organisés dans l'année de par le monde.

2.2.2. FAURECIA SYSTÈMES D'INTÉRIEUR

Chiffre d'affaires	Effectifs	Sites	Pays	et développement
2 612 M€	18 446	66	18	5

Le chiffre d'affaires de Faurecia Systèmes d'Intérieur s'élève en 2009 à 2 611,7 millions d'euros en baisse par rapport à 2008 de 21,0 % et de 19,9 % à taux de change constants. Les ventes de produits s'élèvent en 2009 à 2 142,6 millions d'euros à comparer à 2 769,1 millions d'euros en 2008. Si la baisse à données comparables est de 21,6 % sur l'exercice après un premier semestre en baisse de 34,3 %, le second semestre ne recule que de 3,8 % grâce à une augmentation des ventes de produits de 10,4 % au quatrième trimestre.

Par zones géographiques, l'évolution des ventes de produits suit le même redressement avec une croissance soutenue en Chine et en Amérique du Sud.

En Europe, les ventes de produits s'élèvent en 2009 à 1 621,3 millions d'euros en recul de 21,5 %. Elles baissent de 2,6 % au second semestre et progressent de 11,1 % au dernier trimestre. L'année a été marquée par une forte baisse d'activité avec les constructeurs français et allemands et par une progression des ventes produits avec Ford grâce à la montée en cadence de la Ford Fiesta lancée fin 2008.

En Amérique du Nord, les ventes de produits s'élèvent en 2009 à 294,6 millions d'euros en baisse de 30,7 %. Sur le second semestre et le quatrième trimestre, les reculs sont respectivement de 13,0 % et 2,3 %. La baisse des ventes qui a touché l'ensemble des clients de Faurecia a été particulièrement forte avec Chrysler au premier semestre. La chute des ventes à Chrysler a pu être compensée partiellement par la montée en cadence des nouveaux programmes SRX et Equinox de General Motors.

En Asie, l'activité Systèmes d'Intérieur poursuit sa progression en Chine avec des ventes de produits de 80,8 millions d'euros en 2009 et une croissance de 27,4 %. Au second semestre, les ventes de produits sont en hausse de 45,5 % à taux de change constants. L'activité Systèmes d'Intérieur intensifie sa progression et bénéficie de la bonne tenue des programmes Ford et Audi.

Les ventes produits en Amérique du Sud se sont élevées en 2009 à 109,2 millions d'euros en augmentation de 4,2 % avec un second semestre en progression de 13,7 % à taux de change constant avec notamment la bonne performance de la VW Gol.

Cette année encore aura été particulièrement riche en démarrages. On notera notamment, en Europe, le démarrage de la production des planches de bord Peugeot 3008/5008, de la nouvelle Citroën C3, des planches de bord des nouveaux Renault Scenic, Landrover Freelander, Samsung SM3 et Samsung SM5, de la reprise du Ford Transit ainsi que les tapis et intérieurs des Peugeot 3008/5008 et les intérieurs de la Logan Duster. L'Amérique du Sud a démarré la production de la Nissan Platina ainsi que les planches de bord de la Volkswagen Fox GP et de la Chevrolet Viva.

Les acquisitions de l'exercice 2009 ont, par ailleurs, confirmé le développement de Faurecia et le renforcement de son activité avec Daimler, Volkswagen, Audi, General Motors et Ford. Dans ce contexte, Faurecia maintient sa position de n° 1 européen et n° 1 mondial sur le marché des planches de bord et des panneaux de porte (*).

L'année 2009 a vu l'acquisition des parts détenues par le groupe Tata dans Taco Faurecia Design Center (TFDC); Taco Faurecia Design Center (TFDC) est ainsi devenue une société 100 % Faurecia. Située à Pune en Inde, à 160 km au sud de Mumbai, TFDC est spécialisée en CAO (conception assistée par ordinateur) et simulation. Grâce à son nouveau statut, elle va pouvoir continuer à développer ses compétences et devenir un centre de développement à part entière. La nouvelle usine Faurecia-ShinSung de Masan, Corée du Sud, a officiellement été inaugurée le 28 octobre 2009. Cette nouvelle implantation, dont Faurecia détient 60 %, constitue une étape de la stratégie de croissance de Faurecia Systèmes d'Intérieur dans la région Asie-Pacifique. L'usine de Masan produit des planches de bord et des consoles centrales pour les Renault-Samsung SM3 et SM5, lancées respectivement en mai et septembre 2009.

Le déploiement du Faurecia Excellence System (FES) s'est poursuivi, permettant une évolution significative de la performance industrielle de l'activité. Cette amélioration a, d'ailleurs, été reconnue par plusieurs clients du groupe. Ainsi, Ford Motor Company a désigné Faurecia Systèmes d'Intérieur comme l'un de ses fournisseurs ABF (Aligned Business Framework). Cette étape est importante pour Faurecia qui conforte le partenariat durable avec Ford et lui donne les moyens de gagner en performance.

En matière d'innovation, l'année 2009 a été marquée par le dépôt de 89 brevets. Le nouveau projet « Biomaterials for Mass production » promeut l'utilisation de la filière verte dans les fabrications industrielles de planches de bord et panneaux de portes. La Smart Fortwo est déjà équipée d'une planche de bord combinant fibres de lin et polymères classiques. Faurecia Systèmes d'Intérieur dispose d'une expertise reconnue de l'utilisation de la filière bois dans la production de panneaux de porte et veut aller plus loin en proposant à terme des pièces entièrement issues de la biomasse.

Par ailleurs, la joint-venture SAS avec Continental, spécialisée dans le montage et la livraison en juste-à-temps de modules de cockpits complets qui intègrent les systèmes électriques et électroniques aux planches de bord, a permis à Faurecia de livrer à ses clients en 2009, 3,5 millions de modules assemblés, incorporant une part significative de produits Faurecia. La note 13 de l'annexe aux états financiers consolidés complète l'information comptable relative à cette filiale.

2.3. Autres modules

Le chiffre d'affaires du secteur des autres modules est en 2009 de 2 689,6 millions d'euros. Il recule de 27,3 % et de 26,6 % à taux de change constants (effet de change négatif de 0,7 %). Les ventes produits s'élèvent en 2009 à 1 740.6 millions d'euros. La baisse est de 18,0 % sur l'exercice, de 31,1 % au premier semestre et de 2,2 % au second semestre.

2.3.1. FAURECIA TECHNOLOGIES DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS

Chiffre d'affaires (avec monolithes)	Effectifs	Sites	Pays	Centre de recherche et développement
1 826 M€	7 115	38	15	9

Faurecia Technologies de contrôle des émissions a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 1 826,1 millions d'euros en baisse de 32,7 % à taux de change constants et de 20,9 %hors monolithes. Les ventes de produits, hors monolithes, se sont élevées en 2009 à 950,1 millions d'euros contre 1 226,3 millions d'euros en 2008. Les ventes de produits, hors monolithes à données comparables, sont en recul de 21,4 % sur l'exercice. Après un premier semestre en baisse de 36,6 %, le recul au second semestre est de 2,4 % avec un dernier trimestre en progression de 9,1 %. Par zones géographiques, les ventes de produits hors monolithes de l'exercice sont en recul de 20,1 % en Europe, et de 45,3 % en Amérique du Nord, mais progressent en Asie de 15,7 % grâce à une croissance en Chine de 33,8 %. En Corée, l'activité baisse de 7,3 % en 2009.

En Amérique du Sud, les ventes de produits progressent de 15.7 % en 2009.

Au premier semestre la baisse des ventes est de 33,7 % en Europe, de 60,5 % en Amérique du Nord, de 7,1 % en Asie avec une progression de 6,0 % en Chine. En Amérique du Sud les ventes sont en augmentation de 12,9 %. Au second semestre, le recul des ventes de produits est ramené à 0,8 % en Europe et à 28,3 % en Amérique du Nord tandis que des croissances soutenues sont enregistrées en Asie (+ 40,8 %), avec une progression de 62,0 % en Chine, et en Amérique du Sud (+ 18,0 %).

L'année 2009 a confirmé les tendances majeures du marché du contrôle des émissions dont la valeur est en croissance du fait de l'adoption de normes de dépollution de plus en plus sévères dans toutes les grandes régions du monde. La norme Tier2Bin5 est appliquée depuis 2008 aux États-Unis et son équivalent européen, la norme Euro5 depuis le 1er septembre en Europe et progressivement dans les autres régions du monde. Pour aider les constructeurs à répondre à ces normes, Faurecia étend son portefeuille produit, avec des innovations telles que le :

• Selective Catalytic Reduction (SCR): technologie permettant de réduire fortement les émissions d'oxydes d'azote (NOx) au niveau de la ligne d'échappement, grâce à la mise en place d'un catalyseur SCR supplémentaire. Cette technologie nécessite la mise en place sur le véhicule d'un réservoir d'Adblue, contenant une solution aqueuse constituée à 30 % d'urée ;

- NOx Trap : autre technologie permettant de réduire les émissions d'oxydes d'azote (NOx) au niveau de la ligne d'échappement. Ce « piège à NOx » s'apparente à un catalyseur classique avec une imprégnation spécifique en métaux précieux (Platine/Palladium/Rodhium);
- Low Pressure Exhaust Gas Recirculation (LP-EGR) : boucle EGR basse pression permettant de limiter la production d'oxyde d'azote (NOx) dans la chambre de combustion. Les gaz d'échappement prélevés en aval du filtre à particules, au moyen d'une vanne de contre pression, sont renvoyés à l'admission moteur pour y abaisser les niveaux de température :
- Fuel Vaporizer : Vaporisation de gasoil directement dans la ligne d'échappement en amont du filtre à particules. Le gasoil réagit chimiquement dans le catalyseur diesel pour produire une augmentation de la température des gaz d'échappement et ainsi permettre une meilleure régénération du filtre à particules dans les conditions sévères d'utilisation (faible température, roulage urbain).

La dynamique de Faurecia Technologies de contrôle des émissions a été reconnue par Ford Motor Company par l'attribution du statut de fournisseur Aligned Business Framework (ABF). Le réseau ABF de Ford a été créé pour établir des relations à long terme et renforcer la collaboration avec les fournisseurs. En intégrant ce réseau, Faurecia et Ford s'engagent dans un partenariat à long terme, favorisant une collaboration plus étroite avec le constructeur et ouvrant aux deux partenaires de nombreuses perspectives mutuelles telles que les développements en Amérique du Nord de la Ford Escape Fusion, Mercury Milan, Lincoln MKZ, de la Ford Kuga et Flex ainsi que de la Ford Focus et Taurus. Faurecia Technologies de contrôle des émissions a également remporté cette année

son premier marché avec Volkswagen en Amérique du Nord pour son nouveau modèle de berline qui sera fabriqué dans son usine de Chattanooga, Tennessee.

En Europe, les dernières commandes du groupe PSA ont permis à Faurecia de prendre le contrôle du juste-à-temps (JAT) d'Aulnay pour la fabrication de la nouvelle Citroën C3, et la création d'un autre JAT à Ottmarsheim tout près de l'usine de Mulhouse pour les prochains démarrages des Citroën C4, Peugeot 308 et 206+. L'usine de Bragança au Portugal a quant à elle reçu le Prix national de la meilleure usine de son secteur.

Faurecia Technologies de contrôle des émissions poursuit sa politique de développement à l'international, notamment en Asie, où au-delà d'accroître son implantation avec ses clients traditionnels (lancements pour PSA, Hyundai, Volkswagen ou encore Renault Samsung), Faurecia développe des partenariats avec des clients chinois comme Chery ou Dongfeng. Ce développement s'est également traduit par l'ouverture d'un nouveau site à Busan en Corée du Sud. Par ailleurs, l'usine de Changchun a gagné le prix du meilleur fournisseur de FAW-VW et a reçu la même reconnaissance du groupe FAW ; l'usine de Wuhan (Chine) a quant à elle été classée parmi les trois meilleurs fournisseurs de DPCA en performance logistique et parmi les 10 meilleurs fournisseurs par Dong Feng Motors pour sa propre marque. Une nouvelle implantation à Kaluga (200 km de Moscou) livrera des pièces pour Volkswagen dès 2010. Pour soutenir l'ensemble de ces implantations industrielles de plus en plus nombreuses, et honorer ses succès commerciaux, Faurecia Technologies de contrôle des émissions a décidé de se doter d'un centre de **R&D mondial** de pointe, avec le renforcement du site de Bavans

(France) afin d'en faire un pôle mondial regroupant l'innovation, la recherche, le développement et l'ingénierie.

L'année 2009 s'est achevée par l'annonce de l'acquisition d'Emcon Technologies, un leader de l'industrie des technologies de contrôle des émissions. Le rapprochement de Faurecia et d'Emcon Technologies va permettre à Faurecia Technologies de contrôle des émissions de devenir le leader (*) mondial du contrôle des émissions, mais également leader (*) régional en Amérique du Nord, Europe, Asie (hors Japon) et Amérique du Sud. Emcon Technologies renforcera le potentiel de recherche et d'innovation de Faurecia Technologies de contrôle des émissions. Les sept centres de recherche et développement, les 810 ingénieurs et techniciens et le budget annuel R&D d'Emcon Technologies permettront à Faurecia Technologies de contrôle des émissions de couvrir l'ensemble de la gamme de véhicules, d'élargir ses compétences clés (acoustique, filtrage des particules, gestion thermique, traitement des oxydes d'azote, intégration produit/process) et de réaliser une avancée sur les nouvelles technologies.

L'acquisition d'Emcon Technologies permettra à Faurecia d'entrer sur le marché des véhicules industriels, estimé à environ 7 milliards d'euros en 2008 (source : Roland Berger). Emcon Technologies a des clients significatifs sur ce marché et possède des technologies clés de contrôle des émissions dans ce secteur. Faurecia Technologies de contrôle des émissions, tel qu'issu du rapprochement, bénéficiera également d'un élargissement de sa base clients, l'acquisition d'Emcon Technologies renforçant les relations avec des clients tels que Volkswagen, General Motors et Ford et y ajoutant des clients tels que Toyota, BMW, Honda, Fiat ainsi que des clients du marché des véhicules industriels.

2.3.2. FAURECIA EXTÉRIEURS D'AUTOMOBILE

Chiffre d'affaires	Effectifs	Sites	Centres de recherche et développement
863 M€	2 423	13	4

Le chiffre d'affaires 2009 de l'activité Extérieurs d'automobile s'est élevé en 2009 à 863,5 millions d'euros en baisse de 8,8 %. Après une baisse de 18,7 % au premier semestre, l'activité progresse de 2,4 % au second semestre. Les ventes de produits s'élèvent à 790,5 millions d'euros. Le recul des ventes de produits à données comparables est de 13,5 % sur l'exercice, de 23,5 % au premier semestre et de 2,0 % au second semestre. Le recul a été limité grâce à un bon niveau d'activité avec Audi, notamment pour l'Audi A4 et l'A3.

L'année 2009 a été marquée par plusieurs lancements dont ceux de l'Audi A8 et des BMW Z4 et X1, le renouvellement de véhicules majeurs tels que la nouvelle Audi A6 et le restylage de

l'Audi A4 pour le groupe Volkswagen ainsi que les pare-chocs pour les Citroën C3 et DS3 en Europe, la nouvelle C5 en Chine, la Peugeot 5008, et les nouvelles versions des Dacia en Russie.

L'effort d'innovation a été poursuivi en 2009 avec le lancement de la face avant hybride XRI, breveté par Faurecia, qui utilise un nouveau procédé d'injection hybride métal-plastique permettant de réduire le poids, d'augmenter la modularité à l'avant du véhicule et de respecter les caractéristiques d'absorption d'énergie. Le développement repose sur un leadership reconnu en architecture véhicule qui permet d'apporter aux clients des solutions efficaces en termes de structure, de sécurité passive, de packaging et de qualité perçue.

L'activité Extérieurs d'automobile est implantée sur treize sites de production en France, en Allemagne, en Slovaquie, au Portugal et aux États-Unis. L'accompagnement des clients s'est poursuivi, principalement en Espagne, Roumanie, Russie et Afrique du Sud, à travers des sites de production partenaires.

Sur l'ensemble de l'année, les objectifs Qualité, fixés avec les clients, ont pu être atteints ou dépassés pour la totalité des produits et structures des Systèmes d'Extérieur, contribuant favorablement à la prise de commandes qui a représenté en 2009 près de 150 % du chiffre d'affaires annuel.



Les résultats et le financement

SOMMAIRE

3.1.	RÉSULTATS	18	3.4.	PRIORITÉS ET OBJECTIFS 20)10 2
	3.1.1. Marge opérationnelle	18			
	3.1.2. Résultat net	19	3.5.	FACTEURS DE RISQUES	2
		17		3.5.1. Les risques industriels et environnementaux	:
3.2.	STRUCTURE FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT	20		3.5.2. Les risques liés aux persp pour 2010	ectives 2
3.3.	DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE	21		3.5.3. Les risques financiers	2
				3.5.4. Les risques juridiques	;

3.1. Résultats

3.1.1. MARGE OPÉRATIONNELLE

La marge opérationnelle de l'exercice 2009 est une perte de 91,7 millions d'euros représentant 1,0 % du chiffre d'affaires à comparer à une marge opérationnelle positive de 91,2 millions d'euros en 2008.

Le second semestre 2009 enregistre une marge opérationnelle positive de 95,6 millions d'euros, soit 1,9 % du chiffre d'affaires, à comparer à une marge de 0,9 million d'euros au second semestre 2008. Cela permet de compenser partiellement la perte du premier semestre qui s'élève à 187,3 millions d'euros. La perte du premier semestre est la conséquence de l'impact négatif très important de la baisse d'activité sur la marge, notamment au premier trimestre.

Pour répondre à la chute drastique de l'activité de ses clients, Faurecia a mis en place, dès la fin de 2008, le plan Challenge 2009 qui visait les objectifs suivants :

- une réduction des coûts de 600 millions d'euros ;
- un abaissement du point mort de 15 %;
- un plan de maîtrise des flux de trésorerie pour 2009;
- la sécurisation des financements du groupe.

Sur l'exercice 2009, le plan Challenge 2009 a permis une réduction des coûts directs de production de 234 millions d'euros, une réduction des coûts d'achats de 146 millions d'euros, une réduction des coûts fixes de production, R&D et frais généraux de 283 millions d'euros. Au total, les réductions de coûts se sont élevées à 663 millions d'euros et ont atteint les objectifs du plan.

La flexibilisation des coûts de production et l'amélioration de la performance industrielle grâce au déploiement du Faurecia Excellence System Accélération Plan ont permis avec l'amélioration des conditions commerciales une progression régulière en 2009 trimestre après trimestre de la marge sur coûts variable. Elle passe de 23,2 % des ventes produits au dernier trimestre de 2008 à 25,4 % des ventes produits au dernier trimestre 2009.

L'ensemble des actions du plan induit fin 2009 sur la base du second semestre annualisé une réduction de 18 % du point mort, au-delà de l'objectif de 15 %, permettant de rétablir des performances positives et de créer un effet de levier important pour le futur.

Le plan Challenge 2009 a permis au premier semestre, avec un effet total estimé à 406 millions d'euros, de limiter l'impact de la très forte chute d'activité, estimée à 683 millions d'euros. Au second semestre 2009, malgré un impact volume encore

négatif de 162 millions d'euros, les progrès enregistrés dans les opérations se sont élevés à 257 millions d'euros et ont permis une augmentation de la marge opérationnelle par rapport au second semestre 2008 de 94,7 millions d'euros.

Par secteur d'activité, il est constaté la même évolution qu'au niveau du groupe, les deux secteurs étant confrontés au même contexte de marché et aux mêmes mesures de réduction des coûts

- Le secteur des Modules de l'intérieur est en perte opérationnelle en 2009 de 130,3 millions d'euros, soit 2,0 % du chiffre d'affaires, à comparer à une perte opérationnelle de 24,6 millions d'euros en 2008 soit 0,3 % du chiffre d'affaires. Au second semestre, la marge opérationnelle est positive de 37,0 millions d'euros représentant 1,1 % du chiffre d'affaires alors qu'elle était en perte de 31,4 millions d'euros au second semestre de 2008.
- Pour le secteur des autres modules, la marge opérationnelle en 2009 positive de 38,6 millions d'euros et de 1,4 % du chiffre d'affaires se compare à une marge opérationnelle positive de 115,8 millions d'euros en 2008. Le second semestre 2009 enregistre une marge opérationnelle positive de 58,6 millions d'euros représentant 4,1 % du chiffre d'affaires. Elle était de 32,3 millions d'euros au second semestre 2008.

Les dépenses brutes de recherche et développement ont été ajustées au contexte d'activité. Elles s'élèvent à 493,2 millions d'euros en 2009, soit 5,3 % du chiffre d'affaires contre 613,0 millions d'euros et 5,1 % du chiffre d'affaires en 2008. Nettes des montants facturés aux clients, les dépenses de recherche et développement s'élèvent en 2009 à 207,9 millions d'euros soit 2,2 % du chiffre d'affaires à comparer à 269,9 millions d'euros en 2008 et 2,2 % du chiffre d'affaires. Le niveau des dépenses assure la poursuite de l'effort nécessaire au renouvellement des programmes.

Les frais administratifs et commerciaux s'élèvent en 2009 à 335,9 millions d'euros, soit 3,6 % du chiffre d'affaires à comparer à 352,8 millions d'euros en 2008 et 2,9 % du chiffre d'affaires.

L'EBITDA qui correspond à l'addition de la marge opérationnelle et des dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, s'élève en 2009 à 395,3 millions d'euros, soit 4,3 % du chiffre d'affaires à comparer à 558,2 millions d'euros et 4,6 % du chiffre d'affaires en 2008. Au second semestre 2009, l'EBITDA est de 335.9 millions d'euros soit 6.8 % du chiffre d'affaires. contre 236,8 millions d'euros au second semestre 2008.

3.1.2. RÉSULTAT NET

Le poste « Autres revenus et charges opérationnels » représente une charge nette de 134,1 millions d'euros en 2009 dont 65,3 millions d'euros au second semestre après 68,8 millions d'euros au premier semestre. Il comprend principalement les charges comptabilisées au titre des restructurations qui s'élèvent à 129,5 millions d'euros, en retrait sur les prévisions. Elles concernent notamment la France à hauteur de 41,8 millions d'euros, l'Allemagne pour 29,2 millions d'euros, l'Amérique du Nord pour 21,5 millions d'euros, l'Espagne pour 14,1 millions d'euros et divers autres pays pour 22,9 millions d'euros. Elles correspondent aux mesures d'ajustement des effectifs liées à la forte baisse d'activité et concernent 4 282 personnes. Le solde du poste soit une charge nette de 4.6 millions d'euros comprend principalement un produit net de 6,9 millions d'euros lié aux résultats de cession sur des actifs non opérationnels et les coûts engagés pour l'acquisition d'Emcon et de Plastal pour 7,6 millions d'euros.

Les frais financiers nets s'élèvent en 2009 à 123,0 millions d'euros soit 1,3 % du chiffre d'affaires à comparer à 96,3 millions d'euros en 2008. L'augmentation de la charge financière résulte notamment d'une hausse du taux moyen de financement en 2009, l'impact positif du produit de l'augmentation de capital, lancé en avril 2009, n'étant intervenu qu'à partir de fin mai 2009.

Le taux moyen de financement s'établit à 5,41 % en 2009 contre 4,08 % en 2008. La hausse très importante des marges sur coût des crédits bancaires et des financements par billets de trésorerie n'a été compensée que partiellement par la baisse du taux du marché. La principale ligne de crédit de Faurecia a, en effet, en raison des ratios d'endettement qui s'établissaient, au 30 juin 2009, au-delà des limites contractuelles (3,50 maximum pour Dette/EBITDA et 4,50 minimum pour frais financiers/EBITDA) dû être renégociée avec une hausse du coût du crédit de 340 bp. Le retour de ces ratios à des valeurs inférieures à ces limites contractuelles à fin décembre 2009

va permettre la suppression, dès janvier 2010, de ces coûts supplémentaires et une baisse des frais financiers annuels de l'ordre de 35 millions d'euros en 2010.

Les autres revenus et charges financiers du compte d'exploitation représentent en 2009 une charge nette de 43,9 millions d'euros qui est intervenue principalement au premier semestre à hauteur de 34,6 millions d'euros. Ils comprennent notamment :

- une variation négative de 6,0 millions d'euros de la valeur des instruments de couverture des taux d'intérêt ;
- une charge nette de 4,6 millions d'euros au titre des couvertures de change liée pour l'essentiel à l'évolution de la devise polonaise par rapport à l'euro;
- un écart de change négatif sur l'endettement financier en devises de certaines filiales étrangères pour 14,8 millions d'euros dont 13,7 millions d'euros comptabilisés au premier semestre;
- une charge de 10,5 millions d'euros (9,8 millions en 2008) correspondant aux effets de l'actualisation sur les engagements de retraite.

La charge fiscale de l'exercice 2009 est de 35,9 millions d'euros à comparer à 28,8 millions d'euros en 2008. La plupart des déficits fiscaux ne font pas l'objet d'une comptabilisation d'impôts différés actifs.

Le résultat net consolidé de l'exercice 2009 est une perte de 417.3 millions d'euros et de 433.6 millions d'euros après affectation aux minoritaires de leur quote-part de résultat pour 16,3 millions d'euros. Il se compare à une perte nette part du groupe de 574,8 millions d'euros en 2008. Au second semestre la perte nette consolidée part du groupe s'élève à 69.1 millions d'euros

La perte nette par action est en 2009 de 6,85 euros.

3.2. Structure financière et endettement

Le plan Challenge 2009 prévoyait un plan de contrôle des flux de trésorerie du groupe, de manière à compenser l'impact fortement négatif de la baisse des volumes sur les besoins de financement du groupe.

Dans ce cadre, les flux nets de trésorerie correspondant à la variation de l'endettement financier net retraités de l'impact des variations de cessions de créances commerciales et hors augmentation de capital, ont dégagé un solde négatif de 168,1 millions d'euros en 2009. Les flux nets de trésorerie ont connu une amélioration fondamentale entre le premier et le second semestre, liée à l'amélioration de la marge opérationnelle provenant de la reprise d'activité et de la baisse des coûts. Après une consommation de 168,4 millions d'euros au premier semestre, Faurecia a généré un excédent de 0.3 million d'euros au second semestre.

La capacité d'autofinancement de l'exercice 2009 s'est élevée à 98,7 millions d'euros soit à 1,1 % du chiffre d'affaires. Elle est en baisse de 76,1 millions d'euros par rapport à 2008 (174,8 millions d'euros et 1,5 % du chiffre d'affaires).

La variation du besoin en fonds de roulement après réincorporation de l'encours de financement par cession de créances commerciales est positive de 86,4 millions d'euros et provient principalement de la baisse de stocks qui sont passés de 526,1 à 438,6 millions d'euros.

Les investissements corporels s'élèvent en 2009 à 169,1 millions d'euros soit 1,8 % du chiffre d'affaires. Ils sont en baisse significative sur le niveau de 2008 qui était de 328,7 millions d'euros et 2,7 % du chiffre d'affaires, conformément à la mise en œuvre du plan Challenge 2009. La variation négative du besoin en fonds de roulement sur investissements est par ailleurs de 24,9 millions d'euros.

Les investissements en frais de développement, qui correspondent aux frais d'études capitalisés, sont également en baisse en 2009 à 104,4 millions d'euros, contre 144,7 millions d'euros en 2008 du fait d'une accélération, dans le cadre du plan Challenge 2009, des facturations d'études et de développement aux clients de Faurecia et de la baisse des frais bruts.

Le plan Challenge 2009 prévoyait par ailleurs un ensemble de mesures pour améliorer la liquidité du groupe et renforcer sa structure financière.

En mars 2009, Faurecia a renégocié les termes de sa principale ligne de crédit, pour élargir temporairement les limites des ratios financiers Dette/EBITDA et Frais financiers/EBITDA (maximum dette/EBITDA porté à 4,50, minimum Frais financiers/EBITDA porté à 4) en contrepartie d'une augmentation des coûts du crédit de 340 bp.

Par ailleurs, Faurecia a obtenu un nouveau crédit syndiqué bancaire de 213 millions d'euros pour faire face au remboursement anticipé de l'obligation 2005-2010 dont les covenants ne pouvaient être renégociés.

Le 30 avril, Faurecia a lancé une augmentation de capital de 455 millions d'euros (446,1 millions d'euros net de frais), garantie par Peugeot SA. Cette augmentation de capital a été accueillie favorablement par le marché, et Peugeot SA n'a souscrit qu'à hauteur de sa part dans le capital. La liquidité de l'action Faurecia a été fortement augmentée, les échanges journaliers sur le titre passant de 28 000 titres avant l'augmentation de capital, à une moyenne journalière de 500 000 titres depuis lors. Le titre est de retour dans le SBF 80 dans le compartiment A depuis le 18 décembre 2009.

Le 26 novembre, Faurecia a procédé à l'émission, pour 211 millions d'euros, d'obligations convertibles à un cours de 18,69 euros, soit avec une prime de 27 % par rapport au cours du titre, un coupon de 4,5 %, une maturité 01/01/2015, échangeable en actions au bout de trois ans (OCEANE). Cette émission a été bien accueillie par les investisseurs crédit et permet d'allonger significativement la maturité de la dette.

L'ensemble de ces mesures avec la maîtrise des flux opérationnels ont permis de conforter la situation financière de Faurecia, et de réduire l'endettement financier qui passe de 1 604,8 millions d'euros fin 2008 à 1 401,2 millions d'euros fin 2009.

Les capitaux propres consolidés part du groupe fin décembre 2009 s'élèvent à 256,9 millions d'euros après report de la perte de l'exercice d'un montant de 433,6 millions d'euros. Ils comprennent le produit net de l'augmentation de capital perçue fin mai 2009 pour 446,1 millions d'euros et la comptabilisation à hauteur de 23,3 millions d'euros de la part assimilable à des fonds propres, représentative de l'option de conversion, de l'obligation convertible émise en novembre 2009.

3.3. Développement stratégique

La baisse prolongée de l'activité automobile, tant en Europe qu'aux États-Unis d'Amérique, a entraîné dès 2008 et à nouveau en 2009 des difficultés financières pour de nombreuses entreprises de l'industrie de l'équipement automobile, allant pour certaines d'entre elles jusqu'à la mise en liquidation et la disparition. Ce contexte a accéléré le mouvement de consolidation de l'industrie

Faurecia, en se basant sur ses principaux atouts que sont sa position de leader dans chacun de ses métiers, un portefeuille client diversifié, des implantations industrielles dans le monde entier et une forte capacité d'innovation, s'est donné les moyens en 2009, avec la réduction de sa base de coûts et l'intensification de ses relations avec ses clients, de participer à cette concentration de l'industrie de l'équipement automobile mondiale et a développé dans ce cadre une série d'initiatives stratégiques.

Deux opérations importantes conclues en 2009 et au début 2010 s'inscrivent dans cette stratégie.

Faurecia a signé le 30 octobre 2009 un accord en vue de l'acquisition du groupe Emcon Technologies (ex-Arvin Industries) auprès de One Equity Partners, branche *private* equity de JP Morgan Chase & Co.

Emcon Technologies est l'un des leaders de l'industrie des technologies de contrôle des émissions. L'entreprise a pour clients les constructeurs de véhicules particuliers et industriels et des fabricants de moteurs. Emcon Technologies est basée à Troy, Michigan, États-Unis et a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 3,6 milliards de dollars (soit, 2,4 milliards d'euros). En 2008, l'EBIT d'Emcon Technologies s'élevait à 17 millions d'euros (1) et son EBITDA s'élevait à 53 millions d'euros (2). Emcon Technologies emploie environ 6 000 personnes dans 19 pays et opère également par l'intermédiaire de plusieurs joint-ventures établies de longue date.

Cette opération a été approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Faurecia qui s'est tenue le 8 février 2010.

Emcon Technologies a rejoint à cette date l'activité Systèmes d'échappement de Faurecia pour former Faurecia Emissions Control Technologies qui devient ainsi le leader mondial des technologies de contrôle des émissions et dispose désormais d'un potentiel renforcé de Recherche et Innovation dans les nouvelles technologies de réduction des émissions.

Ce regroupement permet en outre à Faurecia Emissions Control Technologies une entrée sur le marché véhicules industriels (commercial vehicles et off-roads), un élargissement de sa base de clientèle et un renforcement de son implantation géographique.

L'apport à Faurecia de 100 % du groupe Emcon Technologies par One Equity Partners est rémunéré par l'émission par Faurecia en faveur de One Equity Partners de 20 918 224 actions d'apport qui représentent 19 % du capital et 16,41 % des droits de vote. One Equity Partners a rétrocédé aux dirigeants d'Emcon 1 706 120 actions. À l'issue de ce transfert Peugeot SA détient 57,4 % du capital de Faurecia, One Equity Partners 17,4 %, le FCP Faurecia et l'autocontrôle 0,4 % et le flottant représente 24,8 % du capital du groupe.

Faurecia à repris d'Emcon une dette financière de 70 millions d'euros, sans effet sur ses covenants et sans impact significatif sur les ratios financiers du groupe. Cette acquisition devrait générer un gain annuel de 60 millions de synergies et être relutive en résultat net dès 2011.

Faurecia a signé le 3 février 2010 un accord en vue de l'acquisition des activités allemandes de Plastal, fournisseur de premier rang de pièces plastiques d'extérieur pour l'industrie automobile.

Basé à Weissenburg (Allemagne), Plastal Allemagne a réalisé un chiffre d'affaires 2009 de 408 millions d'euros avec neuf constructeurs automobiles. Il emploie 2 000 personnes sur cinq sites industriels et un centre de R&D en Allemagne.

Avec cette acquisition, l'activité Extérieurs d'automobile de Faurecia :

- élargit sa base de clients, notamment avec Ford et Porsche et renforce ses positions auprès de VW/Audi et de BMW;
- enrichit son offre produit et acquiert une expertise additionnelle dans la production de pièces plastiques, audelà de son cœur de métier des pare-chocs;
- renforce son implantation et sa capacité de R&D en Allemagne et deviendra après cette acquisition le nouveau leader européen des pièces d'extérieur d'automobile et lui permet d'élargir sa base de clients.

Cette acquisition sera financée par la trésorerie du groupe pour un montant compris entre 23 et 33 millions d'euros, en fonction d'ajustements qui seront déterminés à la clôture de l'opération. Elle sera relutive sur la marge opérationnelle dès 2010, et permet à l'activité Extérieurs d'automobile de Faurecia de devenir le nouveau leader européen⁽³⁾ des pièces d'extérieur d'automobile. À la suite de l'accord de la commission européenne en matière de concurrence, les activités de Plastal ont rejoint Faurecia Automotive Exteriors le 1er avril 2010.

⁽¹⁾ EBIT d'Emcon Technologies au 31/12/2008 corrigé selon la définition de la note 1.15 de l'annexe aux états financiers consolidés de Faurecia et des effets de l'allocation initiale par 0EP du prix d'acquisition auprès d'Arvin-Meritor (cours du \$ 1,47 €).

⁽²⁾ EBITDA d'Emcon Technologies au 31/12/2008 corrigé selon la définition de la note 1.15 de l'annexe aux états financiers consolidés de Faurecia, des frais de restructuration et de l'impact de la capitalisation selon les normes IFRS de certains frais de R&D (cours du \$ 1,47 €).

⁽³⁾ Source Faurecia.

Priorités et objectifs 2010

3.4. Priorités et objectifs 2010

Les priorités 2010 de Faurecia concernent :

- l'efficacité opérationnelle qui se concrétisera par une nouvelle réduction des coûts fixes et la poursuite du déploiement du Faurecia Excellence System Acceleration Plan. Une nouvelle progression de la marge sur coûts variables en est attendue. Le groupe prolongera simultanément l'approfondissement de son Plan Excellence in Program Management de façon à poursuivre l'amélioration de la rentabilité moyenne de ses programmes, notamment dans leur phase de développement;
- l'intégration opérationnelle d'Emcon Technologies et Plastal Allemagne de façon à sécuriser les synergies attendues sur les trois années et développer le potentiel clients et produits du nouveau périmètre.

La reprise de la production automobile mondiale, amorcée au second semestre de 2009 devrait se poursuivre au premier semestre de cette année. Dans ce contexte, les perspectives de croissance des ventes de produits de Faurecia sur l'ensemble de l'année 2010 sont de l'ordre de 4 %, à structure comparable et sur le nouveau périmètre, incluant Emcon Technologies et Plastal Allemagne. Le premier semestre 2010 devrait connaître une croissance plus soutenue.

Sur cette base, les objectifs annuels 2010 de Faurecia s'établissent comme suit :

- nouvelle baisse de 5 % du point mort ;
- marge opérationnelle supérieure à 200 millions d'euros ;
- résultat net avant impôt positif;
- cash flow net positif.

3.5. Facteurs de risques

3.5.1. LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

3.5.1.1. Dépendance vis-à-vis du secteur automobile

Le groupe Faurecia ne commercialise que des équipements de première monte auprès de ses clients constructeurs d'automobiles. Son chiffre d'affaires est donc directement lié au niveau de production d'automobiles réalisé par ceuxci sur leurs marchés. Le niveau des ventes et de production d'automobiles de chacun des clients du groupe dépend de nombreux paramètres, notamment du niveau général de la consommation de biens et de services sur un marché donné, de la confiance des acteurs économiques sur ce marché, de la plus ou moins grande facilité d'accès au crédit des acheteurs de véhicules et éventuellement des programmes gouvernementaux (tels que ceux relatifs au soutien du secteur automobile ou à l'incitation à l'achat de véhicules).

Ainsi, le chiffre d'affaires du groupe est directement corrélé à la performance du marché automobile dans les grandes zones géographiques où Faurecia et ses clients sont implantés (cf. note 4.3 aux états financiers consolidés), en particulier en Europe (73,2 % du chiffre d'affaires consolidé en 2009) et en Amérique du Nord (11,6 % du chiffre d'affaires consolidé en 2009). La production d'automobiles a été particulièrement sensible sur ces deux marchés à la contraction de la demande finale en véhicules automobiles ainsi qu'à la détérioration de la situation financière de certaines sociétés du secteur automobile. La période de faible activité économique connue au cours du premier semestre 2009 a ainsi fortement pesé sur l'activité du groupe dans tous ses secteurs de production et plus particulièrement au premier trimestre tant en termes de profitabilité qu'en termes de génération de trésorerie.

Le risque de Faurecia est lié à la réussite commerciale des modèles dont elle produit les composants et les modules et, en fin de vie série d'un modèle, au renouvellement éventuel de sa prestation industrielle sur le modèle de remplacement. Par ailleurs, les commandes dont Faurecia assure le service sont des commandes ouvertes sans garantie de volume minimum. Elles s'exécutent généralement sur la durée de vie du modèle de véhicule concerné.

Le groupe Faurecia qui compte comme clients la plupart des grands constructeurs automobiles mondiaux est totalement dépendant de l'évolution mondiale du secteur de l'industrie automobile mais bénéficie compte tenu de ses parts de marché et de sa présence internationale d'un potentiel naturel de pondération de son risque client.

3.5.1.2. Risques clients

Faurecia est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients constructeurs d'automobiles en cas de difficultés financières, voire au risque de disparition d'un ou plusieurs de ses clients.

Compte tenu du contexte économique du secteur automobile, Faurecia ne peut exclure que certains de ses clients ne puissent honorer certains contrats ou se retrouvent dans une situation financière difficile, notamment en cas d'ouverture d'une procédure collective conduisant à un gel total ou partiel des paiements ou à une cessation d'activité. En outre l'évolution du secteur automobile pourrait accélérer la concentration des différents constructeurs et entraîner la disparition à terme de certaines marques ou modèles de véhicules pour lesquels le groupe produit des équipements. La survenance d'un de ces événements pourrait avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats et les perspectives de Faurecia. Une information comptable détaillée des créances clients est donnée à la note 18 de l'annexe aux états financiers consolidés.

La répartition du portefeuille de clients indiquée au paragraphe 2.1 de ce rapport modère le risque clients. En 2009, les cinq premiers clients constructeurs du groupe Faurecia représentaient 82,7 % des ventes produits (Volkswagen 24,7 %, PSA 22,6 %, Renault-Nissan 13,6 %; BMW 10,9 %; Ford 10,9 %).

La mise sous chapitre 11, aux États-Unis, des groupes General Motors et Chrysler au cours du premier semestre 2009 a conduit Faurecia à comptabiliser au 30 juin des dépréciations d'actifs pour 22,2 millions d'euros et des dépréciations de comptes clients pour 1,3 million d'euros. Les actifs et engagements qui demeurent pour Faurecia avec ces groupes aux États-Unis concernent des véhicules dont la production est maintenue selon les informations actuellement disponibles. Un arrêt de la production de ces véhicules pourrait présenter un risque pour Faurecia mais dont le coût, non encore défini, ne devrait pas constituer un risque substantiel.

Au 31 décembre 2009, les retards de paiement représentaient moins de 1 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice. La dotation de l'année au compte de provision sur créance client est de 8.9 millions d'euros.

Facteurs de risques

3.5.1.3. Risques fournisseurs

Pour ses approvisionnements en matières premières et pièces élémentaires, le groupe Faurecia a recours à de nombreux fournisseurs localisés dans différents pays. En 2009, sur un total d'achats de biens de production d'environ 4 489 millions d'euros, correspondant à 2000 fournisseurs principaux environ, les dix premiers partenaires de Faurecia représentent 20 % des achats de production et 9,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

La défaillance d'un ou plusieurs fournisseurs significatifs, des ruptures de stock imprévues, des défauts de qualité, des mouvements sociaux et toute autre perturbation dans l'approvisionnement dont ils sont responsables pourraient altérer les productions du groupe ou entraîner des coûts supplémentaires ayant une incidence sur l'activité, les résultats et la situation financière de Faurecia.

La qualité et la fiabilité des productions des fournisseurs de Faurecia, leur solvabilité et leur pérennité sont l'objet d'une surveillance attentive pour notamment assurer la sécurité des approvisionnements. Une reprise progressive de l'activité combinée au raccourcissement des délais de paiement en France ainsi que les mesures de soutien apportées au secteur devraient permettre de détendre la situation de nombreux fournisseurs.

3.5.1.4. Risques liés aux matières premières

Le groupe utilise des matières premières, essentiellement des aciers et des matières plastiques, dont la variation des prix est susceptible d'avoir un impact sur la marge opérationnelle et les résultats du groupe.

Dans la mesure où les contrats de vente avec les clients ne prévoient pas de clause d'indexation sur le cours des matières premières utilisées par le groupe, Faurecia réduit le risque d'évolution défavorable du prix des matières premières grâce à une politique commerciale permanente de négociation avec ses clients et une gestion serrée des stocks. Faurecia n'a toutefois pas recours à des instruments dérivés pour la couverture de ses achats de matières premières et énergétiques.

La part des achats d'aciers et de matières plastiques gérés directement par le groupe représentait, au titre de l'exercice 2009, une proportion modérée (6 %) du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

En cas de forte augmentation du prix des matières premières, Faurecia ne peut assurer qu'il sera en mesure de répercuter l'intégralité de la hausse sur ses clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et la situation financière du groupe Faurecia.

3.5.1.5. Risques sur les volumes

Du fait de sa position de producteur de composants ou d'assembleur de composants ou de systèmes pour l'industrie automobile et compte tenu des volumes importants commandés par ses clients, le groupe Faurecia doit en permanence s'adapter à l'activité et aux demandes de ceux-ci en termes d'approvisionnement, de production, de services, de recherche et développement. En cas de défaillance du groupe ou de l'un de ses fournisseurs ou prestataires à un des stades du processus, sa responsabilité pourrait être engagée du fait notamment du non-respect de ses obligations contractuelles ou de problèmes techniques. Par ailleurs, le groupe pourrait être amené à supporter la charge de certains investissements (notamment en outillages et études) qui ne seraient pas compensés par les volumes de commandes des clients. En effet, le financement des coûts d'étude de développement peut être payé comptant par le client ou à l'issue de la période de développement ou au fur et à mesure des livraisons des pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées.

Le risque volume fait l'objet d'un examen deux fois par an avec le client et permet d'examiner les renégociations de prix et le niveau des stocks d'étude. La renégociation du mode de financement des études est parfois contractualisée.

Le décalage entre les prévisions et les réalisations commerciales des clients présente un risque d'activité direct sur l'ensemble des usines du groupe. Après un début d'exercice marqué par un fort déstockage, les productions ont repris progressivement sous l'effet notamment d'aides gouvernementales partagées par les principaux pays d'Europe. L'arrêt de ces mécanismes incitatifs pourrait avoir un effet défavorable pour le groupe si le retour à des niveaux de consommation plus importants ne venait suppléer à leur disparition.

3.5.1.6. Risques environnementaux

De par leur nature industrielle, les activités du groupe sont soumises, dans les différents pays dans lesquelles elles sont exercées, à des dispositions légales et réglementaires de plus en plus strictes en matière environnementale. Des dysfonctionnements ou des sinistres affectant les installations, des erreurs humaines, le non-respect ou un durcissement de ces dispositions applicables pourraient engendrer des coûts et/ou des dépenses d'investissements supplémentaires pour le groupe afin d'y remédier, de s'y conformer et/ou au titre d'éventuelles sanctions.

Les risques environnementaux et l'effort permanent de Faurecia pour limiter l'impact de ses activités industrielles sur le milieu naturel dans les différents pays où elles sont exercées ainsi que la description de la politique environnementale visant à maîtriser et à réduire ces risques sont plus amplement développés au chapitre 7 « Faurecia et l'environnement ».

Les conséquences, à ce jour peu significatives, des dommages causés aux tiers du fait des atteintes fortuites ou accidentelles à l'environnement font l'objet d'une assurance auprès de compagnies de premier rang et spécialisées sur ce type de risques.

3.5.2. LES RISQUES LIÉS AUX PERSPECTIVES POUR 2010

Les perspectives 2010 ont été élaborées sur la base des estimations de productions données par les constructeurs et les instituts de prévisions spécialisés, au moment de la publication des comptes de l'exercice, et reposent sur un recul du marché des ventes de véhicules de l'ordre de 10 % en Europe sur l'année, d'une reprise en Amérique du Nord, et de

la poursuite de la croissance des marchés des pays émergents (Chine, Amérique du Sud).

Ces niveaux d'activités peuvent être amenés à varier de façon significative si les conditions économiques se détériorent. Faurecia prendrait alors les mesures nécessaires pour adapter ses coûts à son niveau d'activité.

3.5.3. LES RISQUES FINANCIERS

Faurecia est exposé du fait du niveau élevé de son endettement, à des risques significatifs liés à la liquidité et aux variations des taux d'intérêt. Le groupe est également confronté aux risques de change du fait de la localisation de ses sites de production dans de nombreux pays hors de la zone euro. Faurecia conclut l'essentiel de ses transactions sur produits dérivés avec des banques commerciales de premier rang faisant partie de son pool bancaire et dont la notation ne crée pas un risque de contrepartie matériel. L'entrée en relation avec une banque et l'ouverture de comptes bancaires sont soumises à l'autorisation de la trésorerie du groupe.

De manière générale, les risques relatifs aux taux d'intérêt et de change font l'objet, pour l'ensemble des sociétés du groupe, d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du groupe.

3.5.3.1. Risque de taux

À fin décembre 2009, la part de la dette financière du groupe à taux variable (avant prise en compte de l'impact des instruments de couvertures de taux) représentait 80,9 % du total de la dette (contre 83,5 % à fin décembre 2008). La dette financière à taux variable résulte essentiellement du crédit bancaire syndiqué de 1 170 millions d'euros et du prêt de 250 millions d'euros de Peugeot SA conclus le 28 novembre 2008. La principale composante de la dette à taux fixe provient de l'émission de l'obligation convertible.

Faurecia gère de façon centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie du groupe, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prises

au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Les principales composantes de la dette étant à taux variable, la politique de couverture mise en œuvre a pour objectif de limiter l'effet de la variation des taux courts sur le résultat du groupe. Cette couverture se fait essentiellement au moyen d'options de taux plafond (caps) et d'autres structures optionnelles, en euros et en dollars et de façon plus limitée au moyen de swaps. Ces couvertures mises en place permettent de couvrir contre une hausse des taux significative l'essentiel des intérêts d'emprunts payables en 2010 ainsi qu'une partie de ceux payables en 2011 et en 2012. La position de taux du groupe en fonction de la nature des instruments utilisés est détaillée à la note 30.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Compte tenu de la très forte baisse des taux courts au cours de l'année 2009, un certain nombre de couvertures optionnelles contre la hausse des taux sont en dehors de la monnaie. Une hausse des taux courts aurait un impact sur les intérêts financiers de la dette. Par ailleurs, les autres revenus et charges financiers du groupe seraient impactés par la variation de juste valeur des instruments dérivés destinés à la protection des intérêts futurs payables en 2010 et 2011, qui résulterait d'une variation des taux.

Les tests de sensibilité mis en œuvre, en prenant pour hypothèse une hausse de 100 bp du niveau moyen des taux d'intérêt par rapport à la courbe des taux du 31 décembre 2009, montrent que l'effet négatif sur le montant des intérêts financiers peut être estimé, compte tenu des caractéristiques de la dette et des instruments dérivés existants au 31 décembre 2009, à 10 millions d'euros.

Facteurs de risques

3.5.3.2. Risque de change

Faurecia est également exposé à la variation du cours des monnaies, en particulier du fait de la localisation de certains de ses sites de production, et notamment du fait de l'achat de matières et de composants ou de la vente de la production de ces sites dans une autre devise que leur devise de comptabilisation.

La sensibilité du résultat et des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2009, résultant d'une variation des devises de transaction différentes de la devise fonctionnelle de chacune des filiales du groupe, toute autre variable restant constante, se présente comme suit :

Devise de risque	USD	CZK	CAD	MXN	GBP	PLN	ZAR
	1,44	26,47	1,51	18,92	0,89	4,10	10,67
Hypothèses de variation (Dépréciation devise de risque/EUR)	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Taux après choc	1,51	27,80	1,59	19,87	0,93	4,31	11,20
Impact sur le résultat avant impôt	(1,27)	(0,04)	(0,71)	(0,17)	(0,39)	0,21	0,09
Impact sur les capitaux propres	0,65	(0,51)	0,00	(0,04)	(0,72)	(2,15)	0,06

Ces impacts traduisent, d'une part, l'effet en résultat de la variation des cours de change sur la valorisation au taux de clôture des actifs et passifs détenus dans une devise étrangère compte tenu de l'impact de la variation de juste valeur des instruments de couverture existants, et d'autre part, l'effet en capitaux propres de la variation de juste valeur des instruments de couverture pour ceux destinés à la couverture des transactions futures.

Faurecia couvre de façon centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen principalement d'opérations à terme ou optionnelles ainsi que de financements en devises. Cette gestion centralisée est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie du groupe, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Faurecia couvre les positions commerciales au moyen soit, d'instruments dérivés, soit par la mise en place d'un prêt libellé dans la même devise que celle d'exposition de la filiale. Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets et validés par la direction générale. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de cash flow hedge lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les filiales hors de la zone euro bénéficient de prêts intragroupe dans leurs monnaies de fonctionnement. Ces prêts étant refinancés en euros et bien qu'ils soient éliminés en consolidation, ils contribuent à l'exposition au risque de change du groupe et ce risque est couvert au moyen de swaps de change.

Les positions nettes au bilan et les couvertures par devises sont précisées dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 30-1).

3.5.3.3. Risque de liquidité

Faurecia dispose depuis le 28 novembre 2008, d'une facilité de financement d'un montant de 1 420 millions d'euros.

Cette facilité se compose d'un crédit bancaire syndiqué de 1 170 millions d'euros et d'un prêt de 250 millions d'euros de Peugeot SA, tous les deux corrélés, de sorte que les tirages effectués par Faurecia auprès de Peugeot SA doivent l'être pour des montants proportionnels à ceux tirés sur le crédit bancaire syndiqué, aux mêmes taux et pour les mêmes durées.

Cette facilité est répartie en une tranche de 710 millions d'euros d'échéance novembre 2013, une tranche de 150 millions d'euros d'échéance novembre 2011 et, par la suite de l'exercice par les banques d'une option d'extension de l'échéance pour une année supplémentaire, d'une tranche de 560 millions d'euros d'échéance novembre 2012.

Une option d'extension exerçable par les banques et Peugeot SA permet d'étendre d'un an l'échéance de la tranche actuellement à maturité en novembre 2012, et d'un ou deux ans l'échéance de la tranche actuellement à maturité en novembre 2011.

Au 31 décembre 2009, le montant non utilisé de cette facilité de financement était de 690 millions d'euros.

Cette facilité de financement contient des clauses restrictives notamment en cas de changement de contrôle par Peugeot SA et en matière de ratios financiers consolidés. Par ailleurs toute cession d'actifs représentant plus de 15 % du total de l'actif consolidé serait soumise à autorisation des banques représentant les 2/3 de la syndication.

Par accord conclu à l'unanimité des prêteurs en mars 2009, le crédit syndiqué a fait l'objet d'un avenant prévoyant l'élargissement temporaire des engagements financiers sur la période allant du 30 juin 2009 au 31 décembre 2010 inclus. Il est complété par un accord similaire de Faurecia avec Peugeot SA prévoyant le même élargissement des engagements financiers.

Ces accords comprennent une nouvelle grille de ratios indiqués ci-après et un engagement de Faurecia de maintenir sa dette financière nette en deçà d'un milliard huit cents millions d'euros, qui, dans le cadre des hypothèses retenues pour le plan Challenge 2009, constitue un montant adapté. La nouvelle grille des ratios est la suivante :

Date de test	Dette nette/EBITDA	EBITDA/Frais financiers nets
31 décembre 2009	4.75 :1	4:1
30 juin 2010	4.50 :1	4:1
31 décembre 2010	4:1	4.25 :1
À partir du 30 juin 2011	3.5:1	4.5:1

Les valeurs au 30 juin 2011 sont les valeurs d'origine préalablement à la signature de l'amendement de mars 2009, soit une dette nette/EBITDA inférieure à 3,5 et un EBITDA/Frais financiers nets supérieur à 4,5.

Au 31 décembre 2009, le calcul de l'EBITDA et des frais financiers nets pour l'établissement des ratios correspond, par exception, à deux fois le montant du second semestre de 2009.

Au 31 décembre 2009, ces conditions étaient toutes respectées, les deux ratios étant respectivement égaux à 2,15 et 5,55. Par ailleurs, les ratios étant à l'intérieur des valeurs d'origine, les conditions d'emprunt au titre de la facilité de crédit syndiquée et de l'emprunt auprès de PSA Peugeot Citroën se sont améliorées. L'impact est une baisse potentielle annuelle des frais financiers d'environ 35 millions d'euros sur la base de la situation au 31 décembre 2009.

Faurecia a émis le 26 novembre 2009 des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), à échéance du 1er janvier 2015 pour un montant total de 211,3 millions d'euros. Ces obligations portent intérêt à 4,50 %, le coupon étant versé le 1er janvier de chaque année et pour la première fois le 1er janvier 2011. Le montant nominal est de 18,69 euros par obligation. Faurecia dispose d'une possibilité d'amortissement anticipé des obligations à tout moment à compter du 15 janvier 2013, au pair majoré des intérêts courus, par remboursement anticipé de la totalité des Obligations restant en circulation, si le produit de (i) la moyenne arithmétique, calculée sur 20 jours de Bourse consécutifs choisis par la Société parmi les 40 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des premiers cours cotés de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris et (ii) du ratio d'attribution d'actions en vigueur à chaque date concernée, excède 130 % de la valeur nominale des Obligations.

Faurecia dispose également d'une option de conversion pour tout ou partie des obligations à tout moment, par rachats en Bourse ou hors Bourse ou par offres de rachat ou d'échange ainsi que pour la totalité des obligations restant en circulation au pair majoré des intérêts courus, si leur nombre est inférieur à 10 % des obligations émises.

Ces obligations sont convertibles à tout moment par les porteurs à compter de leur date d'émission. Les critères d'exigibilité anticipée des obligations, par suite d'un changement de contrôle, sont identiques à ceux décrits ci-dessus pour la ligne de crédit syndiqué.

En application d'IAS 39, la juste valeur de l'OCEANE est comptabilisée sous deux composantes :

- la composante dette a été calculée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché pour un emprunt obligataire non convertible équivalent. Elle est comptabilisée au coût amorti pour 183,7 millions d'euros net de sa quote-part des frais d'émission. Le taux d'intérêt effectif estimé est de 7,6 % ;
- la composante option de conversion est déterminée par différence entre la juste valeur de l'OCEANE et la composante dette. Elle est comptabilisée en capitaux propres pour un montant de 23,3 millions d'euros net de sa quote-part des frais d'émission

Faurecia avait émis le 5 octobre 2005 un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance octobre 2010. Du fait de la rupture des covenants au 30 juin 2009, les porteurs de cet emprunt obligataire ont eu la faculté d'en demander le remboursement anticipé. Sur le montant initial émis, 291,5 millions d'euros ont été remboursés le 14 août 2009.

Ce remboursement a été partiellement financé par une facilité de crédit d'un montant de 205 millions d'euros accordée par un syndicat de banques françaises. Cette facilité comporte les mêmes clauses restrictives en matière de ratios financiers consolidés que le crédit syndiqué, jusqu'à son échéance à fin janvier 2011.

En complément de ces financements bancaires et obligataires, Faurecia assure une partie de sa liquidité au moyen de contrats de cession de créances commerciales. Les ressources de financement reçues en contrepartie des créances cédées se sont établies à 481,5 millions d'euros au 31 décembre 2009 (cf. note 26-4 aux états financiers consolidés) dont un montant de 290,7 millions d'euros a été cédé et sorti de l'actif (cf. note 18 aux états financiers consolidés).

3.5.4. LES RISQUES JURIDIQUES

3.5.4.1. Litiges

À la date du présent document de référence, il n'existe pas de litige, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Faurecia estime que la nature ou les montants sur lesquels portent les litiges connus ou en cours à ce jour ne devraient pas affecter sa situation financière consolidée de façon significative en cas d'issue défavorable (voir la note 24-2 des annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2009 pour une description des litiges en cours). Les litiges du groupe font l'objet de provisions adéquates en fonction des éléments connus et des informations disponibles à la clôture

Toutefois, Faurecia ne peut garantir que, dans le futur, des sociétés du groupe ne seront pas impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires, notamment du fait de l'extension et de la complexité de l'environnement réglementaire applicable au groupe, de défaillances techniques ou du non-respect de leurs obligations par ses clients, fournisseurs ou ses partenaires. Une telle situation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités ou la situation financière du groupe.

3.5.4.2. Risques liés à la propriété industrielle

La politique active de recherche et développement conduite par Faurecia lui permet d'être à la source de ses propres innovations et lui donne la maîtrise des brevets indispensables à ses activités. Faurecia considère qu'aucun de ses produits, modules ou systèmes n'est confronté à un risque de dépendance technologique identifié.

Le savoir-faire industriel de Faurecia et les innovations issues de la recherche du groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger ses droits de propriété industrielle.

Par ailleurs, Faurecia bénéficie de licences de brevets de la part de tiers, qui rentrent dans le cadre normal de son activité. Aucune des licences qui lui sont consenties ne constitue un enjeu majeur en termes industriel ou financier.

Faurecia estime ainsi être propriétaire ou disposer valablement des droits d'utilisation de droits de propriété intellectuelle et industrielle qu'elle exploite dans le cadre de ses activités et avoir pris toutes les mesures raisonnables pour protéger

ses droits ou obtenir des garanties des titulaires. Toutefois, le groupe ne peut exclure l'existence de droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tiers antérieurs aux siens ou une remise en cause pour d'autres motifs par des tiers de ses droits et donc tout risque de contestation de ses droits. En outre, sur le plan international, le groupe ne peut être certain de détenir ou d'obtenir des droits de propriété intellectuelle et industrielle offrant une protection similaire à ceux obtenus en France.

3.5.4.3. Gestion des risques industriels et assurances

Faurecia ne dispose pas de mécanisme d'auto-assurance et la politique de sauvegarde des actifs est fondée sur la mise en place et l'adaptation continue d'une politique de prévention et de transfert des risques principaux vers le marché de l'assurance.

POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS

La politique de prévention des risques industriels de Faurecia s'inscrit dans le cadre de la démarche Hygiène-Sécurité-Environnement du groupe. Son objectif est de limiter la sinistralité incendie en amenant les sites du groupe à l'excellence en matière de sécurité incendie qui se traduit par la délivrance d'un label RHP (Risque Hautement Protégé) par l'assureur du groupe. Depuis 2005, les sites labellisés RHP bénéficient d'une réduction de primes d'assurance de 20 %.

La politique RHP s'articule autour des axes suivants :

- un programme d'audits de sécurité incendie conduit par l'assureur ; 108 sites ont été audités en 2009. 56 % des sites sont classés RHP ou pré-RHP. Sept nouveaux sites -Audincourt, Aulnay, Hermosillo, Silao, Kénitra, Trnava et Fraser – ont obtenu le label RHP en 2009;
- l'intégration de la sécurité incendie en amont des projets industriels, usines nouvelles ou réaménagements importants de sites existants, en particulier en ce qui concerne les moyens de protection (compartimentage, movens d'extinction):
- l'analyse et la valorisation du retour d'expérience, les incendies ou simples départs de feu sont systématiquement analysés et le résultat de cette analyse partagé avec le réseau HSE des usines ;
- le système Intranet du management de la sécurité incendie qui permet la diffusion de la politique RHP au sein du groupe par la mise en ligne des résultats d'audits, de spécifications techniques, d'éléments du retour d'expérience ou de bonnes pratiques.

En 2009, seul l'incendie de bureaux de Neuburg R&D, dont l'impact est estimé à 438 milliers d'euros, est à déplorer. L'année 2008 avait été marquée par un incendie à l'usine d'Olmedo en Espagne (dommages totaux d'environ 8 millions d'euros) et l'année 2007 par l'incendie d'une zone de stockage de l'usine de Mlada-Boleslav en République tchèque (dommages totaux d'environ 7 millions d'euros). Ces deux sinistres ont été pris en charge par l'assurance au-delà de la franchise du contrat. Une action de vérification des conditions de maintenance et d'inspection des sprinklers a été conduite sur 2008 et 2009 en collaboration avec l'assureur et sera prolongée sur 2010.

ASSURANCE INCENDIE, DOMMAGES ET PERTES D'EXPLOITATION

Faurecia a placé sa police d'assurance incendie, dommages et pertes d'exploitation auprès de compagnies d'assurances de premier plan. Compte tenu de la sinistralité défavorable des années précédentes et afin de garantir la pérennité du schéma de coassurance, une majoration de 15 % de la prime est appliquée globalement à Faurecia depuis le 1er janvier 2009. La prochaine échéance du contrat interviendra en juillet 2010. En 2009, la charge du groupe correspondant à la couverture des dommages aux biens et des pertes d'exploitations consécutives à ces dommages était de 7,5 millions d'euros.

Les bâtiments et les équipements sont assurés en valeurs de remplacement. Les garanties s'organisent autour d'une police Master qui couvre directement les risques situés en zone libre prestation de services (LPS) et de polices locales pour les filiales situées hors zone LPS. Des couvertures spécifiques sont mises en place pour couvrir les risques spécifiques de certains pays.

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

Faurecia a renouvelé sa police de responsabilité civile le 1er janvier 2010 avec une baisse de prime de l'ordre de 9,5 %. La charge du groupe en 2009, correspondant à la couverture de sa responsabilité civile, y compris la responsabilité civile produit après livraison, représentait 4,1 millions d'euros. L'assurance de responsabilité civile couvre la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile produits après livraison, et la responsabilité civile des atteintes à l'environnement. L'assurance de responsabilité civile prend la forme d'une police Master complétée par des polices locales souscrites dans les pays où Faurecia a des filiales.



La politique sociale du groupe

SOMMAIRE

4.1.	LA SÉ	CURITÉ AU TRAVAIL	32	4.3.		ROFONDISSEMENT	
	4.1.1.	Indicateurs de sécurité au travail	32		DU DI	ALOGUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	3
	4.1.2.	Ergonomie et conditions de travail	33		4.3.1.	Un contexte marqué par la crise du secteur automobile	1
	4.1.3.	Plan de rupture sécurité au travail	33		4.3.2.	Une adaptation industrielle et sociale qui a mobilisé	
4.2.		VELOPPEMENT				le dialogue social et la concertation avec la représentation du personnel	
	DES C	COMPÉTENCES	34		4.3.3.	L'évolution des rémunérations	
	4.2.1.	Le développement de l'implication du personnel	34		4.5.5.	et des avantages sociaux	
	4.2.2.	Le développement des ingénieurs et cadres	34	4.4.		ICIPATION ET INTÉRESSEMENT	
		et caul es	34		AU DE	ÉVELOPPEMENT DU GROUPE	
					4.4.1.	Intéressement en France	
					4.4.2.	Participation en France	
					4.4.3.	Plan d'Épargne Groupe en France	
					4.4.4.	Options de souscription et options d'achat d'actions	
					4.4.5.	Autres indicateurs sociaux	

La sécurité au travail

4.1. La sécurité au travail

La politique de Faurecia en matière d'hygiène et de sécurité au travail s'articule autour de deux objectifs principaux : la protection de la santé et l'amélioration de la sécurité des salariés sur le lieu du travail. La sécurité au travail est un des éléments fondamentaux de la démarche d'excellence développée par le Faurecia Excellence System (FES). Elle participe au principe de respect du personnel auguel tout établissement doit veiller.

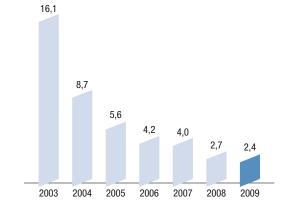
L'engagement de Faurecia en matière de sécurité et de conditions de travail a permis de continuer à réduire la fréquence d'accident à moins de trois accidents avec arrêt de travail par millions d'heures travaillées dans le groupe, dépassant ainsi les objectifs fixés en 2009.

4.1.1. INDICATEURS DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'évolution des taux d'accidents du travail permet de mesurer l'efficacité des actions menées. Afin de garantir un même niveau de sécurité pour tous, le personnel intérimaire est intégré au même titre que les employés Faurecia dans le suivi de ces indicateurs.

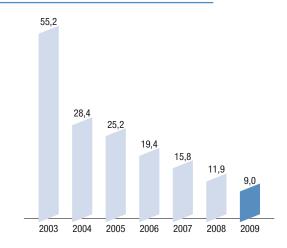
- Les indicateurs d'excellence du groupe sont le FR0t et FR1t. Le FR0t correspond au nombre d'accidents du travail impliquant un employé Faurecia ou un employé intérimaire et ayant entraîné un arrêt de travail pour un million d'heures travaillées. Le FR1t correspond au nombre d'accidents du travail impliquant un employé Faurecia ou un employé intérimaire et ayant entraîné ou non un arrêt de travail pour un million d'heures travaillées.
- Le suivi des premiers soins est généralisé à l'ensemble des unités autonomes de production, afin d'augmenter encore la réactivité et l'appropriation des analyses d'incidents par les responsables de la production en utilisant le standard QRQC (Quick Response Quality Control).
- Chaque accident FR0t et FR1t donne lieu à une analyse QRQC 8D, calquée sur les meilleures pratiques qualité pour s'assurer que les causes racines de l'accident soient bien comprises, les actions correctives soient efficaces, capitalisées et transversalisées en prévention dans les autres sites.

ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE FROT



• Pour l'ensemble des activités du groupe, le taux de fréquence d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail (FR0t) a fortement diminué pour atteindre une valeur de 2,4 soit une baisse de 11 % en 2009. Le taux de fréquence d'accidents du travail ayant entraîné ou non un arrêt de travail (FR1t) montre lui aussi une diminution encore plus importante de 24 % pour s'établir à 9,0.

ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE FR1t



Sur 197 unités internes de reporting, 111 unités n'ont pas rencontré d'accident avec arrêt et atteint un FR0t de 0, soit 56 % des sites dans 20 pays et tous les continents où Faurecia est présent. De plus 48 sites, soit 1 site sur 4, n'ont connu aucun accident même sans arrêt.

Ces établissements Faurecia démontrent que de réelles opportunités de progrès sont encore possibles.

4.1.2. ERGONOMIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Faurecia a engagé depuis plusieurs années des démarches pour réduire fortement le nombre de cas de maladies professionnelles déclarés dans l'ensemble du groupe, qui sont essentiellement des troubles musculo-squelettiques. Ces démarches visent à analyser la pénibilité des postes et à la réduire dans toute la mesure du possible.

L'analyse ergonomique des postes de travail fait partie des outils du Système d'Excellence Faurecia, et ce point est systématiquement audité annuellement par le groupe dans chaque site de production industrielle. Ces analyses ont conduit à la mise en place de solutions d'amélioration sur les postes de fabrication. Elles sont également utilisées pour définir une liste de préconisations qui sont systématiquement prises en compte dès la conception des produits et des outils de production. L'outil « Programme Management System » intègre de plus en plus les recommandations d'ergonomes professionnels et de coordinateurs HSE au sein du groupe.

L'ensemble des Directeurs des Opérations du groupe ont reçu en outre une formation à l'ergonomie dans le cadre du programme d'accélération du déploiement du Système d'Excellence Faurecia. L'objectif est d'assurer un véritable leadership de progrès par le management opérationnel notamment pour l'ergonomie.

Un mémento ergonomie destiné à renforcer la formation à l'analyse de la charge de travail et la prise en compte des contraintes ergonomiques des postes, à destination de tous les ingénieurs méthodes et responsables de l'efficacité des systèmes de production en fabrication, est disponible dans l'ensemble du groupe. Il est destiné à assurer la formation de base de tous ceux, y compris les membres des comités d'hygiène et des conditions de travail, qui sont amenés à intervenir sur l'organisation du travail ou la conception des postes.

4.1.3. PLAN DE RUPTURE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Faurecia a décidé d'accroître encore ses efforts en matière de protection de ses salariés et de lancer pour 2010, un plan de rupture sécurité au travail dont l'objectif est de diviser par 3 en 2 ans les taux d'accidents du travail FR0t et FR1t ainsi que d'éradiquer les alertes graves HSE. Ce plan est inspiré du plan de rupture qualité lancé en 2006, qui a permis à Faurecia d'atteindre rapidement le niveau qualité des meilleures entreprises mondiales. Il est basé sur :

- un engagement du management ;
- une approche de déploiement verticale descendante;

- des règles simples obligatoires pour les risques majeurs ;
- un audit systématique par la direction qualité et HSE du groupe pour chaque alerte grave et pour chaque site dont les résultats sont inacceptables;
- la transversalisation systématique des actions de prévention pour chaque alerte grave.

4.2. Le développement des compétences

La gestion du capital humain est pour Faurecia un élément différenciant sur le marché et l'une des clés de son succès. Cette stratégie repose sur l'implication du personnel et le développement des ingénieurs et cadres.

4.2.1. LE DÉVELOPPEMENT DE L'IMPLICATION DU PERSONNEL

Le plan d'accélération de l'implication du personnel lancé mi-2008 a permis d'améliorer de façon significative la performance en matière de réalisation des idées d'amélioration et de maîtrise des coûts de production.

L'objectif 2010 de 10 idées d'amélioration par personne a été atteint, dès septembre 2009, suivant une courbe d'amélioration continue. La maîtrise des sept basiques de l'implication du personnel sur lesquels les sites ont concentré leurs efforts a largement contribué à la réduction des coûts du plan Challenge 2009.

Des progrès significatifs ont été réalisés en matière de formation avec plus de 80 % des salariés de Faurecia ayant bénéficié d'une formation d'une durée moyenne de 20 heures et en matière d'organisation humaine de la production avec plus de 80 % des groupes autonomes de production composés de huit membres au plus.

Le « FES Acceleration plan » lancé en 2009 dans le but de renforcer l'efficacité des opérations industrielles a été articulé autour de quatre projets :

les ressources dédiées à l'amélioration continue (spécialistes FES) sont désormais directement placées sous la responsabilité des Directeurs d'Opérations et des Directeurs d'usines qui sont en charge de la gestion du progrès continu dans l'ensemble des usines du groupe;

- un programme a été mis en œuvre au premier semestre 2009 afin de renforcer les connaissances et le leadership du management opérationnel en matière de gestion du progrès continu. Chaque Directeur des Opérations a bénéficié d'une évaluation à l'issue de laquelle a été défini un plan de développement individuel incluant des actions de formation, la gestion d'un projet spécifique ainsi qu'un coaching adapté. L'essentiel de ces formations sont achevées fin 2009 et le déploiement vis-à-vis des Directeurs d'usine et spécialistes FES sera mis en œuvre en 2010;
- les indicateurs FES ont été revus afin de renforcer le suivi de la performance opérationnelle et d'accélérer le progrès notamment en matière d'efficience et de productivité ;
- les supports de communication FES (Intranet, brochures, prospectus et présentations) ont été revisités et améliorés.

L'ensemble des actions engagées visent à réduire les coûts de production et les coûts fixes.

4.2.2. LE DÉVELOPPEMENT DES INGÉNIEURS ET CADRES

Faurecia s'attache à renforcer la compétence et la motivation de ses équipes et à adapter en permanence l'allocation de ses ressources humaines aux besoins à court terme. L'identification des besoins à moyen terme est essentielle afin de préparer et disposer en temps voulu des meilleures équipes de managers et d'experts, passionnés par l'excellence au service des clients. Le groupe a adopté une stratégie déclinée autour de quatre thèmes

4.2.2.1. S'adapter aux besoins à court terme

Le groupe a offert en 2009 des opportunités de mobilité interne à plus de 17 % de ses ingénieurs et cadres, tout en optimisant ses structures.

Afin de capitaliser sur l'expérience et le savoir-faire de nos ingénieurs et cadres et grâce aux plans de succession et de développement, plus de 90,5 % des postes de senior managers ont au moins un successeur identifié, et 88,9 % des postes dans ce périmètre ont été pourvus en interne. Il en est de même pour les postes de Directeurs d'usine et de programme, avec des scores de staffing interne de plus de 90 %. Cette politique permet d'offrir des développements professionnels attractifs à nos ingénieurs et cadres. Le recrutement externe est limité aux postes juniors et aux besoins spécifiques en termes de compétences et d'expertise. En 2009, 82,8 % des postes ont été pourvus en interne, comparé à 60 % en 2008.

Le groupe a drastiquement réduit en 2009 les recrutements au niveau mondial (338 ingénieurs et cadres recrutés en CDI), soit 23,7 % du volume de 2008. Ces recrutements ont essentiellement été effectués au Mexique et en Chine (respectivement 15,7 % et 21,3 % de tous les recrutements externes).

4.2.2.2. Préparer le moyen terme

La priorité consiste à mettre à disposition, au niveau mondial, des ressources en ligne avec les besoins de l'organisation. Pour anticiper les évolutions nécessaires en termes d'effectifs, de compétences, et de savoir-faire, le plan moyen terme de Faurecia comporte un volet ressources humaines.

Les gestionnaires de carrière sont chargés, au travers des actions de développement individuel et de gestion de la mobilité d'assurer cette disponibilité en temps voulu des ressources humaines et de renforcer les réservoirs de valeurs.

Afin d'accroître la profondeur technique, les ingénieurs et cadres sont encouragés à développer leurs compétences dans leur fonction d'origine puis à évoluer vers d'autres fonctions, et ainsi développer de nouvelles compétences techniques et managériales. La mobilité inter-fonctions représente 24,1 % des mobilités internes en 2009 et concerne plus de 400 ingénieurs et cadres.

Développer, promouvoir, et valoriser la diversité est indispensable pour un groupe international. 37,9 % des ingénieurs et cadres sont employés en dehors de l'Europe de l'Ouest, et 63,9 % des recrutements en 2009 ont été réalisés dans les pays émergents. Faurecia propose ainsi des expériences à l'étranger et des projets internationaux pour développer la diversité dans les équipes. De plus, le groupe s'attache à internationaliser l'encadrement supérieur, ainsi qu'à attirer, développer et retenir les talents locaux partout dans le monde. Ainsi, 42 % de l'encadrement supérieur du groupe est aujourd'hui composé de non Français, et 20 % des ingénieurs et cadres identifiés comme hauts potentiels sont issus des pays émergents.

Enfin, la stabilité des équipes est indispensable pour protéger notre investissement en capital humain. En 2009, le nombre de démissions a fortement diminué par rapport à 2008, à 4 %.

4.2.2.3. Renforcer la culture de la performance

Le groupe s'engage à valoriser la performance de ses collaborateurs à travers la performance globale. L'évaluation de la performance repose sur les résultats comparés aux objectifs, sur le comportement au regard des valeurs du groupe et sur les compétences techniques. L'entretien annuel d'évaluation permet aussi d'aborder le développement de carrière par le biais du plan d'action individuel.

Par sa politique de gestion de l'expertise, Faurecia reconnaît et valorise particulièrement la performance dans la technique et la technologie. Un parcours de carrière spécifique est offert aux experts. Cela permet en outre de renforcer les compétences métiers gérées au sein de chaque ligne de produit. En 2009, 21 experts et 1 senior expert ont été nommés dans les métiers recherche et développement et Manufacturing Engineering. Au total, Faurecia totalise 225 experts à la fin de l'année 2009.

4.2.2.4. La formation

Le volume des formations réalisées a été adapté au contexte conjoncturel. En 2009, Faurecia University a réalisé 37 sessions de formation dans 11 pays. Au total, 573 ingénieurs et cadres provenant de 17 pays ont bénéficié de ces programmes.

La première priorité de la formation est le développement des futurs dirigeants, que Faurecia prépare avec les programmes Global Leadership I, II et III. Pour les postes clés (Directeur d'usine, *program manager*, superviseur et responsable UAP), Faurecia propose des formations spécifiques pour préparer les ingénieurs et cadres à assumer pleinement leur rôle.

Le renforcement de l'expertise fonctionnelle est également un axe majeur de notre politique de formation. Deux nouveaux programmes de formation ont été mis en place en 2009 : « Site HR Manager » et « Plant Controller ». À ce titre, transmettre l'expérience et le savoir-faire par les formateurs internes est primordial. Ils sont un support essentiel à « Faurecia University » pour le déploiement de ses formations.

Les formations industrielles contribuent à l'enracinement du Système d'Excellence Faurecia (FES), au même titre que la formation dédiée au FES (« FES School »). Axées sur les outils industriels et les méthodologies du groupe, elles sont délivrées en interne au niveau des sites

L'amélioration continue, inhérente au Système d'Excellence Faurecia, s'applique aussi aux compétences. Nous incitons nos ingénieurs et cadres à constamment contribuer et apprendre, à travers des projets ou des missions spécifiques. Dans le cadre du « FES Acceleration Plan », l'ensemble des Directeurs d'Opérations ont bénéficié d'un plan de développement (assessment, formation, coaching...).

L'approfondissement du dialogue économique et social

4.3. L'approfondissement du dialogue économique et social

4.3.1. UN CONTEXTE MARQUÉ PAR LA CRISE DU SECTEUR AUTOMOBILE

L'activité a été fortement marquée à partir de fin 2008 par le ralentissement des marchés automobiles dans le monde et tout particulièrement en Europe et aux États-Unis. Ce ralentissement s'est poursuivi dans la première partie de l'année 2009. Il a conduit le groupe à prendre des mesures d'adaptation de son dispositif industriel et humain afin de se remettre le plus rapidement possible en situation de compétitivité. Dans ce contexte, la baisse des effectifs totaux au niveau mondial entamée au cours du second semestre 2008 avec une réduction de 12,8 % s'est poursuivie avec une baisse complémentaire de 6,1 % au cours du premier semestre 2009. Cette tendance a été stoppée au cours du second semestre 2009 avec une croissance de 1,4 %, compte tenu d'une certaine reprise de l'activité.

Ainsi, entre juin 2008 et décembre 2009 les effectifs totaux du groupe au niveau mondial ont été réduits de 17 %, les effectifs inscrits baissant de 14,3 % et l'emploi temporaire de 34,3 %. Durant la même période les effectifs totaux du groupe ont été réduits de 21 % en Europe et de 15,7 % en Amérique du Nord. Les effectifs inscrits ont pour leur part baissé de 16,20 % en Europe et 14 % en Amérique du Nord.

Les dispositifs de redéploiement industriel et social en 2009 auront concerné plus d'une cinquantaine de sites et auront impacté près de 4 000 emplois dans 17 pays. Les principales opérations de restructuration ont notamment concerné des fermetures de certains sites, aux États-Unis (3 sites), au Canada et en Allemagne. Les opérations de restructuration ont également entraîné des réductions significatives d'effectifs, notamment en France, en Allemagne, en République tchèque et en Suède.

4.3.2. UNE ADAPTATION INDUSTRIELLE ET SOCIALE QUI A MOBILISÉ LE DIALOGUE SOCIAL ET LA CONCERTATION **AVEC LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL**

Les mesures nécessaires au redéploiement industriel et social ont constamment privilégié la concertation avec les représentants du personnel. Elles ont abouti à la mise en place de dispositifs permettant d'anticiper les ajustements à opérer, de réduire le nombre de licenciements grâce à des reclassements et d'accompagner les salariés dans les démarches de reclassement externe. Les dispositifs de départs volontaires pour des salariés ayant trouvé une solution alternative d'emploi en dehors de l'entreprise ont tout particulièrement été favorisés.

Une dizaine d'accords ont permis de concrétiser certains de ces dispositifs de façon concertée. D'autres accords ont permis d'éviter ou de limiter le nombre des licenciements collectifs pour motif économique en permettant l'ajustement des principaux éléments de coûts afin d'assurer le maintien de la compétitivité des sites concernés.

La politique de concertation et de négociation avec les représentants du personnel a permis la signature de 270 accords dans 18 pays (196 en 2008), dont 133 en France, 96 en Allemagne, 7 au Brésil, 5 en Espagne, 4 au Mexique, 2 en Tunisie. Parmi ses accords, 78 ont traité des salaires et des autres formes de rémunérations, 50 ont porté sur les systèmes d'intéressement et de participation, 72 sur les conditions de travail, 22 sur les négociations avec les représentants des salariés et 48 sur des sujets divers.

Le comité européen, dans le cadre de sa réunion ordinaire plénière et de ses trois réunions de Bureau, a été constamment associé à l'évolution de la situation économique du groupe, à ses conséquences en termes d'emploi et aux différentes mesures mises en œuvre pour maîtriser au mieux la situation de crise de l'industrie automobile. Le 3 novembre 2009, le comité européen a également été réuni en session extraordinaire sur le projet d'acquisition d'Emcon Technologies (USA) qui permettra à Faurecia de devenir le leader mondial des technologies de contrôle des émissions.

4.3.3. L'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES AVANTAGES SOCIAUX

Le montant global des rémunérations versées, charges sociales comprises, est en forte baisse (- 11,1 %) pour l'ensemble du groupe: 1832,8 millions d'euros en 2009 pour 2062,8 millions d'euros en 2008. Parallèlement, les effectifs inscrits ont décru de 10,4 %.

Le groupe applique la réglementation en vigueur dans chaque pays en matière de salaire minimum. Il existe dans la plupart des pays des dispositifs de négociation des évolutions de salaires. 78 accords de ce type ont été conclus dans le groupe en 2009.

Le système commun de rémunération variable, essentiellement basé sur la performance collective, s'applique uniformément dans tous les pays où Faurecia est présent. Fin 2009, environ 2 300 cadres en bénéficient sur un total de 8 999 cadres. Un système de couverture santé et prévoyance a été mis en place pour les employés de l'usine de Pitesti (Roumanie). Aux États-Unis les avantages sociaux offerts aux dirigeants et les conditions de départ en cas de licenciement ont été harmonisés. En Allemagne l'harmonisation des systèmes de retraite entre les différentes lignes de produit a été lancée. Plusieurs politiques nouvelles (Faurecia China Bonus, 13e mois, mobilité interne, absences et expertise technique) ont été mises en place en Chine pour harmoniser les pratiques entre les entités du groupe dans le pays.

Participation et intéressement au développement du groupe

4.4. Participation et intéressement au développement du groupe

4.4.1. INTÉRESSEMENT EN FRANCE

Toutes les sociétés françaises sont désormais couvertes par un accord d'intéressement.

Conformément aux orientations du groupe, la majorité de ces accords plafonne le montant de l'intéressement à 6 % de la masse salariale en cas d'atteinte des objectifs, exceptionnellement porté à 8 % en cas de dépassement des objectifs. Le calcul de l'intéressement est défini sur la base de deux familles d'indicateurs. Les indicateurs économiques aux niveaux société et établissements représentent environ 40 % de l'intéressement global. Les indicateurs de progrès permanents

calculés au niveau de l'établissement et choisis au sein des indicateurs du Faurecia Excellence System représentent environ 60 % de l'intéressement global. La politique d'intéressement prévoit généralement une répartition de l'intéressement entre les salariés pour moitié proportionnelle au salaire, pour moitié uniforme en fonction du temps de présence.

En 2009, 550 milliers d'euros ont été investis dans le Plan d'Épargne du groupe France au titre de l'intéressement (870 salariés concernés) sur un total de 10,3 millions d'euros versés cette même année 2009

4.4.2. PARTICIPATION EN FRANCE

Les accords de participation des différentes sociétés françaises du groupe appliquent la formule de calcul légale et prévoient une répartition entre les salariés proportionnelle aux salaires perçus au cours de l'exercice considéré, sous réserve des limites réglementaires.

Les fonds de la réserve spéciale de participation sont affectés soit à un compte-courant bloqué soit à des fonds communs de placement du Plan d'Épargne Groupe.

En 2009, 1 450 milliers d'euros ont été investis dans le Plan d'Épargne du groupe France au titre de la participation (1 300 salariés concernés) sur un total de 2,2 millions d'euros versés cette même année 2009

4.4.3. PLAN D'ÉPARGNE GROUPE EN FRANCE

Le dispositif d'épargne salariale mis en place au niveau du groupe Faurecia en France en 2004 offre aux salariés qui le souhaitent la possibilité de se constituer une épargne grâce à l'achat de parts de fonds communs de placement investis en valeurs mobilières ou immobilières : quatorze fonds sont ainsi offerts aux salariés.

Le Plan d'Épargne Groupe peut être alimenté par le versement des sommes attribuées au titre de la participation et de l'intéressement, ainsi que par des versements volontaires.

Les versements volontaires sur le fonds commun Faurecia Actionnariat, constitué des seules actions de Faurecia, donnent droit au versement d'un abondement par l'entreprise qui s'élevait à 50 milliers d'euros en 2009 (150 salariés concernés).

Le montant des encours investis au sein du dispositif d'épargne salariale fin 2009 est d'un peu plus de 25 millions d'euros (10 500 salariés), dont 7 % investis dans Faurecia Actionnariat

Par ailleurs, le dispositif d'épargne retraite alimenté jusqu'en 2009 conjointement par l'entreprise et les salariés cadres (Régime à Cotisations Définies) regroupe près de 35 millions d'euros d'encours. Ce dispositif sera complété en 2010 par l'accès à un Plan d'Épargne Inter-Entreprises réservé aux salariés cadres.

4.4.4. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Faurecia a mis en place des programmes de stock-options destinés à renforcer la motivation et à fidéliser les cadres de l'entreprise. Il a été décidé de ne pas attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions en 2009.

Il existait, au 31 décembre 2009, 1 594 223 options de souscription d'actions consenties et non encore levées dont 144 589 au profit des cadres exerçant des fonctions de direction.

Une résolution visant à autoriser le conseil d'administration à émettre des options de souscription d'actions a été votée par l'assemblée générale mixte du 23 avril 2009. Le nombre total des options offertes par le conseil sur la base de l'autorisation ne devra pas permettre une augmentation du capital nominal de plus de quatorze (14) millions d'euros.

4.4.5. AUTRES INDICATEURS SOCIAUX

EFFECTIFS TOTAUX AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

		2009	9		2008				2009 vs 2008			
	Effectifs Inscrits	Effectifs Intéri- maires	Effectifs Totaux	Dont %	Effectifs Inscrits	Effectifs Intéri- maires	Effectifs Totaux	Dont %	Effectifs Inscrits	Effectifs Intéri- maires	Effectifs Totaux	Dont CDI (en points)
Europe	37 454	4 099	41 553	85,0 %	42 958	2 391	45 349	88,7 %	- 12,8 %	71,4 %	- 8,4 %	- 3,7
Amérique du Nord	7 113	375	7 488	82,7 %	7 559	242	7 801	86,8 %	- 5,9 %	55,0 %	- 4,0 %	- 4,1
Amérique du Sud	2 589	380	2 969	81,5 %	2 608	71	2 679	91,8 %	- 0,7 %	435,2 %	10,8 %	- 10,3
Asie	2 740	1 349	4 089	60,0 %	2 969	480	3 449	73,8 %	- 7,7 %	181,0 %	18,6 %	- 13,8
Autres	2 170	145	2 315	54,7 %	2 045	34	2 079	60,7 %	6,1 %	326,5 %	11,4 %	- 6,0
Faurecia	52 066	6 348	58 414	81,6 %	58 139	3 218	61 357	86,8 %	- 10,4 %	97,3 %	- 4,8 %	- 5,2

Effectifs inscrits:

L'effectif inscrit du groupe a connu une baisse de 6 073 personnes sur 2009 (- 10,4 %) principalement en Europe.

Cette baisse résulte essentiellement de la mise en œuvre, courant du premier semestre 2009, des plans de restructuration décidés fin 2008 sur nos sites de production et de recherche et développement en réponse à la crise de notre secteur.

À fin juin 2009, nous comptabilisions déjà 5 424 inscrits de moins par rapport à décembre 2008.

Effectifs intérimaires :

Le nombre d'intérimaires a augmenté de 3 130 personnes en 2009 soit + 97.3 %.

Cette évolution doit être mise en perspective des 18 derniers mois écoulés.

En juin 2008, le groupe comptait 9 655 intérimaires. Au plus fort de la crise, le point bas a été atteint à fin mars 2009, avec 2 233 intérimaires.

À fin décembre 2009, le nombre des intérimaires s'élève à 6 348 compte tenu de la reprise des volumes de production au second semestre.

Effectifs totaux:

L'effectif total du groupe a connu une décroissance de 2 943 personnes, soit - 4,8 % sur 2009.

Cette baisse s'explique par l'effet conjugué :

- de l'effort continu d'adaptation à la baisse de nos effectifs inscrits face à la crise majeure de notre industrie en particulier sur le premier semestre 2009;
- d'une augmentation de nos effectifs temporaires face à une reprise d'activité enregistrée sur le secteur automobile durant le second semestre 2009.

Participation et intéressement au développement du groupe

La part relative de l'emploi à durée indéterminée passe de 86,8 % à 81,6 % des effectifs totaux en 2009, soit une baisse de 5,2 points compte tenu de la croissance de l'emploi temporaire en fin d'année.

La part des CDD reste quasi stable sur la période passant de 8,0% à 7,5 %, celle des intérimaires passe de 5,2% à 10,9%.

À l'exception de l'Amérique du Sud, de l'Asie et des pays émergents, l'emploi total a décru sur toutes les zones géographiques durant 2009.

EFFECTIFS INSCRITS AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

		Effect Inscrits			Effectifs Inscrits 2008					
	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	Évolution 09 vs 08	
Europe	24 414	6 593	6 447	37 454	28 219	7 674	7 065	42 958	- 12,8 %	
Amérique du Nord	5 177	570	1 366	7 113	5 146	763	1 650	7 559	- 5,9 %	
Amérique du Sud	1 586	710	293	2 589	1 685	620	303	2 608	- 0,7 %	
Asie	1 383	410	947	2 740	1 597	437	935	2 969	- 7,7 %	
Autres	1 758	227	185	2 170	1 606	256	183	2 045	6,1 %	
Faurecia	34 318	8 510	9 238	52 066	38 253	9 750	10 136	58 139	- 10,4 %	

Les effectifs inscrits ont diminué de - 10,4 % en 2009.

Cette évolution recouvre des situations contrastées par grande zone géographique et correspond à des tendances lourdes du marché mondial de l'automobile et de notre industrie :

- en Europe, l'adaptation de nos effectifs inscrits a été significative avec une baisse de 12,8 % sur 2009. Ce recul s'explique par la mise en œuvre des plans de restructuration sur nos sites de production et de recherche et développement afin de s'adapter aux baisses des demandes de nos clients ;
- en Amérique du Nord et en Asie, l'adaptation de nos effectifs inscrits a été marquée par une forte réduction au cours du premier semestre avec - 18,7 % et - 10,0 % respectivement
- à fin juin 2009. L'accroissement des volumes constructeurs sur ces deux zones au cours du second semestre nous a permis de limiter ces baisses à - 5,9 % et - 7,7 % sur l'ensemble de l'année ;
- les pays émergents ont enregistré une progression de leurs effectifs inscrits de 6,1 % en 2009, notamment au Maroc, où nos effectifs ont plus que triplé;
- l'effort d'adaptation de nos effectifs inscrits aux cours de l'année 2009 s'est fait sur l'intégralité de nos catégories socio-professionnelles, les ouvriers, les Etams et les cadres enregistrant respectivement une baisse de - 10,3 %, - 12,7 % et - 8,9 % sur la période.

EFFECTIFS INSCRITS PAR CONTRAT AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

		2009		2008			2009 vs 2008			
	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total	
Europe	35 320	2 134	37 454	40 207	2 751	42 958	- 12,2 %	- 22,4 %	- 12,8 %	
Amérique du Nord	6 192	921	7 113	6 771	788	7 559	- 8,6 %	16,9 %	- 5,9 %	
Amérique du Sud	2 421	168	2 589	2 460	148	2 608	- 1,6 %	13,5 %	- 0,7 %	
Asie	2 452	288	2 740	2 545	424	2 969	- 3,7 %	- 32,1 %	- 7,7 %	
Autres	1 266	904	2 170	1 262	783	2 045	0,3 %	15,5 %	6,1 %	
Faurecia	47 651	4 415	52 066	53 245	4 894	58 139	- 10,5 %	- 9,8 %	- 10,4 %	

Les effectifs CDI ont décru de 5 594 personnes soit - 10,5 % et les effectifs CDD de 479 personnes soit - 9,8 % par rapport à 2008.

La représentation par type de contrat de nos effectifs inscrits reste quasi stable entre 2008 et 2009.

Les CDI représentent 91,5 % de nos inscrits en 2009 contre 91,6 % en 2008 et nos CDD, 8,5 % contre 8,4 % en 2008.

Le nombre de CDI a essentiellement décru en Europe (- 4 887 personnes soit 87 % de la baisse sur ce type de contrat).

Cette adaptation est due principalement à la mise en œuvre des plans de restructuration dans cette région.

Tous les pays de ces deux zones affichent un solde négatif sur ce type de contrat à fin 2009 à l'exception de la Roumanie.

L'Amérique du Nord a connu une évolution plus contrastée. Si les États-Unis/Canada ont connu une baisse de près de 23 % de CDI sur la période, les effectifs CDI du Mexique se sont accrus de près de 18 % dans le même temps.

Le recours à la main-d'œuvre CDD a connu une évolution moins homogène en fonction des zones géographiques.

Les baisses les plus significatives sur ce type de contrat ont été enregistrées au premier semestre en Europe (principalement en Espagne au Portugal) et en Asie (Chine).

A contrario, l'accroissement des volumes au cours du second semestre 2009, a permis, outre un recours à l'intérim, une croissance du nombre de CDD au Mexique, Maroc et Tunisie notamment.

PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE AU 31/12/2009

Effectifs inscrits	< 20		20 - 29		30	30 - 39		40 - 49		> 50		Total	
	н	F	н	F	Н	F	н	F	н	F	Н	F	
Ouvrier	488	181	6 492	2 760	7 938	3 467	5 756	2 512	3 397	1 327	24 071	10 247	
Etam	50	56	1 429	770	2 085	795	1 648	519	847	311	6 059	2 451	
Cadre	0	0	1 033	431	3 042	932	2 305	376	984	135	7 364	1 874	
TOTAL	538	237	8 954	3 961	13 065	5 194	9 709	3 407	5 228	1 773	37 494	14 572	

Les femmes représentent 28,0 % des effectifs inscrits du groupe, soit 0,3 point de plus qu'en 2008.

Faurecia est un groupe plutôt jeune puisque 61,4 % des salariés inscrits ont moins de 40 ans et 26,3 % ont moins de 30 ans. Au cours de l'année 2009, la part relative des seniors s'est accrue de 0,8 point par rapport à 2008. 7 001 inscrits ont plus de 50 ans, soit 13,4 % de nos effectifs inscrits.

Pour l'ensemble des tranches d'âge, les proportions par catégorie professionnelle restent stables à savoir 66 % d'ouvriers, 16 % d'Etam et 18 % de cadres.

EMBAUCHES EXTERNES AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

		2009			2008		2009 vs 2008			
Effectifs inscrits	Embauches CDI	Embauches CDD	Total	Embauches CDI	Embauches CDD	Total	Embauches CDI	Embauches CDD	Total	
Europe	658	1 913	2 571	3 354	3 584	6 938	- 80,4 %	- 46,6 %	- 62,9 %	
Amérique du Nord	2 934	1 424	4 358	1 348	1 978	3 326	117,7 %	- 28,0 %	31,0 %	
Amérique du Sud	506	152	658	1 063	157	1 220	- 52,4 %	- 3,2 %	- 46,1 %	
Asie	222	340	562	429	352	781	- 48,3 %	- 3,4 %	- 28,0 %	
Autres	108	848	956	398	889	1 287	- 72,9 %	- 4,6 %	- 25,7 %	
Faurecia	4 428	4 677	9 105	6 592	6 960	13 552	- 32,8 %	- 32,8 %	- 32,8 %	

Ce tableau présente l'évolution des embauches, hors effet des transferts de CDD en CDI.

Pour l'ensemble des inscrits et quelque soit le type de contrat, le nombre d'embauches accuse un recul brutal à fin 2009 de près de - 33 %.

Ces baisses s'expliquent principalement par la réduction drastique des recrutements, décidée dès le 4e trimestre 2008 en réponse à la crise majeure du secteur automobile.

En Amérique du Nord, compte tenu de la flexibilité particulière des contrats de travail et de l'absence de recours au chômage partiel, l'adaptation des effectifs à la baisse d'activité s'est faite par une sortie de CDI lors du premier semestre 2009.

Le retour de l'activité au cours du second semestre explique l'augmentation importante de 117 % des embauches sur cette

Les CDI restent cependant 18 % en deçà de leur niveau de juin 2008 sur cette zone.

Participation et intéressement au développement du groupe

EMBAUCHES EXTERNES AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

		2009			2008			
Effectifs inscrits	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	Ouvrier	Etam	Cadre	Total
Europe	2 036	457	78	2 571	5 210	967	761	6 938
Amérique du Nord	4 152	93	113	4 358	2 749	287	290	3 326
Amérique du Sud	363	268	27	658	831	313	76	1 220
Asie	408	57	97	562	441	134	206	781
Autres	861	54	41	956	1 068	119	100	1 287
Faurecia	7 820	929	356	9 105	10 299	1 820	1 433	13 552

Les ouvriers représentent 86 % des embauches en 2009, contre 10 % pour les Etams et 4 % pour les cadres, contre respectivement 76 %, 13 % et 11 % en 2008.

Par rapport à 2008, les embauches de techniciens/agents de maîtrise et de cadres ont diminué respectivement de 49 % et de 75 %.

Priorités ont été données au staffing interne.

En Europe, la baisse des recrutements de cadres atteint près de 90 % en comparaison avec 2008.

TRANSFERTS CDD EN CDI AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

		2009			2008				
Effectifs inscrits	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	Ouvrier	Etam	Cadre	Total	
Europe	595	75	17	687	2 170	295	72	2 537	
Amérique du Nord	530	43	19	592	697	32	7	736	
Amérique du Sud	0	32	0	32	0	37	0	37	
Asie	136	7	8	151	208	15	21	244	
Autres	104	4	2	110	47	1	0	48	
Faurecia	1 365	161	46	1 572	3 122	380	100	3 602	

Le nombre de transferts de CDD en CDI a diminué de plus de 56 % en 2009 par rapport à 2008 et ce quelle que soit la catégorie socio-professionnelle étudiée.

Cette diminution s'inscrit en complément de la réduction drastique des embauches externes sur 2009.

L'Europe a connu la baisse la plus significative avec - 73 % de transformation de contrat.

DÉPARTS PAR MOTIF AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

			2009							2008
Effectifs inscrits	Démis- sions CDI	Licen- ciements individuels	Licen- ciements collectifs	Autres	Total	Démis- sions CDI	Licen- ciements individuels	Licen- ciements collectifs	Autres	Total
Europe	1 293	2 277	2 200	1 920	7 690	2 472	2 442	1 415	2 221	8 550
Amérique du Nord	477	2 494	1 428	392	4 791	803	1 942	699	574	4 018
Amérique du Sud	117	429	35	107	688	202	561	1	122	886
Asie	211	200	154	216	781	316	250	27	215	808
Autres	102	51	62	616	831	103	132	152	541	928
Faurecia	2 200	5 451	3 879	3 251 (*)	14 781	3 896	5 327	2 294	3 673	15 190

^(*) Dont 2 955 fins de CDD.

En 2009, le groupe a enregistré 14 781 départs, contre 15 190 en 2008, soit un ralentissement de 2,7 %.

20 % d'entre eux sont des fins de CDD. Les démissions ont représenté 14,9 % des départs en 2009 contre 25,6 % en 2008, diminuant de plus de 47 % en Europe et de plus de 40 % en Amérique du Nord.

La part des licenciements individuels et collectifs est passée de 50,2 % à 63,2 % du total des départs. Si le nombre de licenciements individuels reste quasiment stable, le nombre des licenciements collectifs liés à nos nombreuses opérations de restructuration en 2009 a augmenté de près de 70 %.

L'Europe et l'Amérique du Nord ont été les zones les plus touchées par ces réductions.

HEURES DE FORMATION AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

	2009	,	2008	3
	Heures de formation	Heures de formation par employé	Heures de formation	Heures de formation par employé
Europe	789 365	22	1 032 853	25
Amérique du Nord	113 282	17	210 584	26
Amérique du Sud	41 271	18	63 992	28
Asie	79 849	30	105 897	36
Autres	57 906	29	54 643	28
Faurecia	1 081 673	22	1 467 969	26

Le nombre moyen d'heures de formation est passé de 26 h à 22 h entre 2008 et 2009 à l'échelle du groupe. Le nombre d'heures total de formation dispensée sur 2009 a diminué de plus de 26 % sur la période.

L'intégralité des zones géographiques, à l'exception des pays émergents, a accusé un ralentissement des programmes de formation en 2009.

Participation et intéressement au développement du groupe

EXPATRIÉS PAR ZONE DE DESTINATION AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

	2009	2008
Europe	61	102
Amérique du Nord	27	40
Amérique du Sud	14	12
Asie	57	70
Autres	17	16
Faurecia	176	240

Une baisse de 27 % du nombre d'expatriés a été enregistrée en 2009 à l'échelle du groupe. La grande majorité de nos expatriés arrivés aux termes de leurs missions en 2009 ont été rapatriés dans leurs pays d'origine par soucis d'économie.

EFFECTIFS HANDICAPÉS AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

	2009	2008
Europe	928	976
Amérique du Nord	4	5
Amérique du Sud	18	32
Asie	7	18
Autres	10	10
Faurecia	967	1 041

Faurecia emploie plus de 900 personnes handicapées en Europe.

La notion de personnel handicapé est définie par les législations de chaque pays, législation plus volontariste en Europe et notamment en France, que dans les autres pays.

La décroissance du nombre de salariés handicapés est en ligne avec la décroissance des effectifs inscrits sur cette zone spécifique.

En France, la proportion de salariés handicapés reste stable à plus de 4 %.

ORGANISATION DU TRAVAIL AU 31/12/2009

Effectifs inscrits	Doublage (1)	Triplage (2)	Fin de semaine ⁽³⁾	Autres	Total
Europe	12 349	9 210	114	15 781	37 454
Amérique du Nord	2 693	1 957	148	2 315	7 113
Amérique du Sud	47	1 621	0	921	2 589
Asie	774	541	0	1 425	2 740
Autres	1 194	480	0	496	2 170
Faurecia	17 057	13 809	262	20 938	52 066

- (1) Travail en deux équipes.
- (2) Travail en trois équipes.
- (3) Horaires réduits de fin de semaine.

L'organisation du travail a pour objectif de répondre aux besoins de nos clients compte tenu de la capacité de production de nos usines. Les horaires dits de travail postes ((1), (2) et (3)) qui concernent essentiellement nos sites de production, représentent 60 % de nos effectifs inscrits.

TEMPS PARTIELS AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

	Effectif TP 2009	Effectif TP 2008
Europe	542	582
Amérique du Nord	0	1
Amérique du Sud	0	0
Asie	0	0
Autres	0	0
Faurecia	542	583

Les contrats de travail à temps partiel ne concernent que l'Europe, et en particulier la France.

Ils représentent, en 2009, 2,3 % des effectifs inscrits en France contre 2,2 % en 2008.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

	2009		2008	
	Heures supplémentaires	% heures travaillées	Heures supplémentaires	% heures travaillées
Europe	1 469 309	2,3 %	1 909 157	2,5 %
Amérique du Nord	1 074 811	7,9 %	1 557 822	9,1 %
Amérique du Sud	212 355	5,3 %	311 251	7,7 %
Asie	911 135	15,5 %	740 217	11,8 %
Autres	131 622	3,1 %	191 444	4,4 %
Faurecia	3 799 232	4,1 %	4 709 891	4,4 %

La notion d'heures supplémentaires est celle déterminée par la législation de chaque pays.

La baisse observée entre 2009 et 2008 (- 0,3 point), essentiellement due à la conjoncture économique dévaforable du secteur automobile mondial, est généralisée dans toutes les zones géographiques à l'exception de l'Asie.

ABSENTÉISME AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

	Taux Abs. 200	7 Taux Abs. 2008
Europe	3,3 %	3,5 %
Amérique du Nord	1,2 9	6 1,4 %
Amérique du Sud	2,0 9	6 2,1 %
Asie	0,5 %	6 0,5 %
Autres	2,3 %	6 2,5 %
Faurecia	2,7 %	6 2,9 %

Le nombre d'heures d'absence répertoriées correspond aux maladies, accidents de travail et absences diverses non

Le nombre d'heures d'absence a diminué de 18 % entre 2008 et 2009 passant de 3,1 millions à 2,5 millions d'heures cumulées.

Dans le même temps, les heures travaillées ont décru de 13,1 % passant de 106,8 millions à 92,8 millions sur la période.

Il en résulte l'effet mécanique de la décroissance de ce taux sur 2009 de 0,2 point pour notre groupe.

Cette diminution est particulièrement marquée en Europe et en Amérique du Nord.

Participation et intéressement au développement du groupe

SOUS-TRAITANCE AU 31/12/2009 VS 31/12/2008

		2009			2008		
	Sous- traitants ponctuels	Sous- traitants permanents	Total	Sous- traitants ponctuels	Sous- traitants permanents	Total	
Europe	311	1 196	1 507	598	1 344	1 942	
Amérique du Nord	35	301	336	42	382	424	
Amérique du Sud	65	140	205	0	121	121	
Asie	16	209	225	14	218	232	
Autres	63	111	174	29	130	159	
Faurecia	490	1 957	2 447	683	2 195	2 878	

L'appel à la sous-traitance a diminué de près de 15 % en 2009 (- 28,0 % pour la sous-traitance ponctuelle, - 10,8 % pour la sous-traitance permanente) entre 2008 et 2009. Cette variation

s'explique principalement par la nécessité de réduire nos dépenses de prestations, dictée par la conjoncture économique de notre industrie.

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES AU 31/12/2009

(en milliers d'euros)	Logement	Transport	Restauration	Service médical	Mutuelle et prévoyance	Subventions	Total
Europe	2 635	6 619	6 371	4 914	12 399	4 179	37 116
Amérique du Nord	347	1 530	186	1 823	468	55	4 409
Amérique du Sud	167	913	1 262	1 267	184	91	3 884
Asie	2 753	1 546	914	3 889	647	115	9 865
Autres	64	593	382	182	65	17	1 304
Faurecia	5 966	11 202	9 116	12 075	13 762	4 456	56 578

Le montant total est en baisse de 13,7 % sur 2009, directement lié à notre recherche de diminution de coûts sur la période.



5

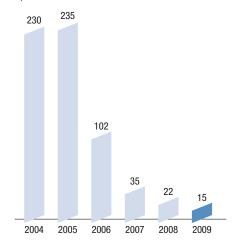
Qualité

SOMMAIRE

5.1.	RÉSULTATS QUALITÉ	48	5.3.	PERSPECTIVES 2010	50
5.2.	TROPHÉES CLIENTS	49			

5.1. Résultats Qualité

L'objectif d'un taux de 15 ppm de pièces rejetées par les clients (moyenne semestrielle), lancé en 2006 dans le cadre du Plan de Rupture Qualité, a été atteint au premier semestre 2009. L'objectif est désormais d'ancrer la qualité en réduisant la dispersion des performances.



En 2009, 72 % des 169 sites industriels ont atteint ou dépassé l'objectif de 15 ppm et 60 % ont déjà atteint le niveau mondial d'excellence « single digit » (inférieur et égal à 9).

Après avoir éradiqué les coûteux murs qualité récurrents en production, Faurecia a lancé en 2009 un plan de réduction des rebuts destiné à diviser par deux en 2 ans le taux de pièces rebutées dans tous ses sites.

L'objectif 2009 d'une réduction de 30 % est atteint et a contribué significativement au plan de réduction des coûts du groupe.

Ce plan est basé sur la démarche QRQC (1), la collection systématique de toutes les pièces rebutées dans une zone centrale dans chaque usine, une revue journalière par le

Directeur d'usine, et le suivi d'un plan de convergence. Il fait l'objet d'un audit de la direction qualité du groupe pour les sites qui ne convergent pas.

Pour solidifier la démarche QRQC, Faurecia a lancé un programme de « Compétition QRQC » dans tous ses sites de production. Cette compétition est destinée à sélectionner le « meilleur site qualité QRQC 8D $^{(2)}$ » de chaque activité et du groupe. Chaque usine doit identifier une « meilleure pratique QRQC » sur la base d'une résolution de problème qualité en production. Après une compétition régionale par activité, une finale est planifiée début 2010 avec le comité de direction du groupe, indépendamment du processus de reconnaissance des meilleurs sites. Cette compétition est en fait un vaste programme de formation du management opérationnel de Faurecia visant à éduquer leurs équipes à résoudre les problèmes avec efficacité. La robustesse des actions correctives et leur transversalisation est un des moteurs des futurs progrès qualité et productivité du groupe. Cette compétition sera étendue en 2010 aux programmes et aux autres problèmes comme la logistique, la sécurité, l'environnement. Fin 2008, Faurecia a initié un processus d'audit de son « Système d'Excellence Faurecia » dans les sites de production et dans les programmes de développement. Ce processus est également un outil permettant à chaque site de production et chaque site de recherche de construire avec rigueur et discipline son plan de progrès, grâce à un système simple et progressif d'auto-évaluation. Les sites et programmes qui n'ont pas atteint le niveau acceptable doivent présenter leur plan de rattrapage directement au président de Faurecia. En 2009, après un premier cycle d'audit des 169 sites de production, les seuils « d'acceptabilité » ont été généralisés afin de favoriser un progrès continu. 11 sites ont déjà été audités avec cette nouvelle exigence. Les 89 programmes audités ont permis entre autres d'identifier plus de 40 « meilleures pratiques » qui ont été publiées et communiquées à tous les sites de développement pour améliorer leur efficacité.

Il est appliqué à tous les niveaux de l'entreprise, depuis l'opérateur sur la ligne de production jusqu'à l'encadrement des ateliers et la direction des sites, mais également dans les équipes de développement projets et les centres de développement ; mais aussi pour les problèmes logistiques, fournisseurs et HSE (hygiène sécurité environnement).

(2) Le 8D est un standard de méthodologie de résolution de problème de l'industrie automobile. Il est basé sur le PDCA (roue d'amélioration de Deming) et le strict respect d'une démarche logique en 8 étapes avec discipline : D1 définition du problème/ D2 identification d'autres produits à risque/D3 sécurisation du client/D4 identification des causes racines de non-détection du problème/D5 identification des causes racines de création/ D6 plan d'actions correctives/ D7 Mesure de l'efficacité/D8 Capitalisation et Transversalisation.

⁽¹⁾ Le QRQC est une attitude de management selon laquelle tout défaut doit faire l'objet d'une action corrective immédiate ou au plus tard dans les vingtquatre heures, partie d'une analyse complète pour déterminer les causes des problèmes rencontrés, les solutions techniques et la transversalisation.

5.2. Trophées clients

En 2009, Faurecia a reçu deux awards clients en Chine :

- le site de Wuhan (FWAS) a reçu de Dong Feng Nissan un « Excellent Supplier Award » ;
- le site de ChongQin a reçu de Changan Ford Mazda Automobiles un « Quality Excellence Award ».

Il est à noter que ces usines de la région Chine sont parmi les meilleures dans la cotation du « Système d'Excellence Faurecia ».

5.3. Perspectives 2010

Le groupe continue de déployer avec rigueur et discipline sa démarche qualité : 15 ppm et aucune alerte rouge sécurité et réglementation impactant le client, en s'appuyant sur un déploiement rigoureux du Système d'Excellence Faurecia dans les programmes et en production :

- 1. réduire la dispersion de performance ppm entre tous les sites Faurecia dans le monde;
- 2. diviser par deux les rebuts en production par rapport à 2008;
- 3. continuer l'amélioration nécessaire de la qualité dans les nouveaux développements/programmes, notamment durant la phase de conception ;
- 4. s'assurer que chaque entité Faurecia comprend et répond aux demandes et indicateurs spécifiques clients.



6

Recherche et développement

SOMMAIRE

6.1.	L'ATTENTE DU MARCHÉ	52	6.3.	RECHERCHE ET INNOVATION	54
6.2.	LE PLAN PRODUIT	53	6.4.	INGÉNIERIE PROGRAMME	56

L'attente du marché

La recherche et développement est un enjeu stratégique pour Faurecia. C'est par elle que se créent les innovations produit/ process et les applications clients du futur. Elle s'articule autour de deux grands pôles d'activités :

- le pôle recherche et innovation couvre les activités en amont de toute acquisition de programmes. Par le développement de nouveaux produits et de nouveaux process, la proposition d'innovations et la mise au point de produits et process génériques, ce pôle amont est la clef d'une offre attractive et compétitive pour les clients ;
- le pôle ingénierie programme couvre les programmes d'application véhicules. Ce pôle aval développe les programmes clients dans le planning défini, dans le respect des coûts et du niveau de qualité requis.

La recherche et le développement représentent 493,2 millions d'euros de dépenses brutes en 2009, auxquelles s'ajoute le pilotage des coûts d'outillage et des investissements industriels. Au total, 3 500 ingénieurs et techniciens, répartis dans 33 centres de recherche et développement dans le monde, contrôlent chaque année un budget brut de l'ordre du milliard d'euros.

Le contexte économique de 2009 a accéléré l'évolution de l'offre de produits futurs des clients, en confirmant les tendances antérieures et en les amplifiant : amélioration fondamentale des motorisations thermiques, nouvelles architectures hybride et électrique, allégement, renouvellement accéléré de l'offre d'entrée de gamme. Dans le même temps, l'élévation du niveau de demande de la clientèle continue d'accentuer la recherche de nouvelles fonctionnalités, notamment de confort et de qualité perçue. Dans ce contexte, Faurecia a répondu à l'évolution du marché par une offre renouvelée en matière d'allégement, de réduction des émissions, d'utilisation de matériaux naturels. Ces nouvelles exigences portent à la fois sur les produits euxmêmes, ainsi que sur l'efficacité et la rapidité du processus de développement. Ainsi la recherche et le développement s'en sont trouvés renforcés, permettant ainsi d'offrir de nouveaux produits, plus compétitifs, en termes de coûts, de poids et de performances. Faurecia, par ses programmes d'innovation, prépare aussi les produits qui pourront équiper les nouveaux véhicules qui émergeront à l'issue de cette période.

6.1. L'attente du marché

L'effet de la nouvelle donne du marché aboutit à une nouvelle concurrence, à la fois sur les prix et sur une offre renouvelée en taille et en performance :

- compétitivité des produits, en particulier pour les véhicules d'entrée de gamme ;
- performance environnementale, entraînant une performance économique améliorée en termes de coût d'usage – réduction de la consommation, réduction des émissions, réduction du poids, nouvelles formes de motorisation hybride et électrique, induisant des évolutions de l'architecture véhicule ;
- raccourcissement des délais de développement pour renouveler plus rapidement la gamme offerte au consommateur, en particulier pour la performance environnementale;
- élargissement de l'offre mise sur le marché, avec des gammes augmentées de près de 50 % par de nombreux constructeurs entraînant la recherche accrue de politique modulaire ou de plateforme ainsi que la réduction des coûts de développement;
- contraintes économiques qui poussent de plus en plus les constructeurs à concevoir des programmes mondiaux, permettant de customiser les véhicules localement à partir de plateformes mondiales, ceci d'autant que les réglementations continuent à se normaliser à travers le monde. Dans ce contexte, Faurecia développe des plateformes composants, en particulier pour les armatures de sièges ;
- allongement des couvertures de garanties et attention extrême que le consommateur porte à la qualité et à la durabilité, dès la première prise en main du véhicule aussi bien qu'après usage, dans un souci de préservation de la valeur de revente.

Chacune de ces attentes rehausse les exigences du marché quant aux performances des équipementiers. Ces évolutions sont pour Faurecia un levier fondamental d'augmentation de la valeur de ses marchés, et une opportunité majeure de renforcement de sa compétitivité à long terme. Peu de concurrents peuvent y répondre et, parmi les grands acteurs, Faurecia estime disposer du leadership technologique. Pour répondre à cette évolution, tout en maintenant les enveloppes de coût et de délai, Faurecia a accéléré à la fois son plan produit-innovation et sa capacité d'ingénierie.

6.2. Le plan produit

En 2009, le plan produit a été renforcé dans son ensemble pour permettre de répondre aux demandes des clients, avec une forte accélération en matière de réduction des émissions et de poids, en compatibilité avec les contraintes propres à Faurecia.

Ce plan s'articule autour de cinq axes :

- la réduction de masse et l'introduction de matériaux naturels :
 - la définition de solutions allégées est devenue un enjeu véritable pour les constructeurs. L'ensemble des modules construits par Faurecia représente 15 à 20 % du poids total d'un véhicule. Dans chacun de ses métiers, Faurecia développe des produits dont le poids a été réduit de 25 à 30 %, ce qui constitue une contribution très significative aux objectifs d'ensemble des constructeurs;
 - des programmes d'intégration de fibres naturelles offrent dès à présent des alternatives aux plastiques dans des applications à poids réduit et économiquement compétitives. Le groupe dispose dans ce domaine d'une intégration amont largement supérieure à celle de ses grands concurrents. Enfin, chacun des métiers de Faurecia se préoccupe de la recyclabilité des matériaux, l'intégration complète des équipes concevant le produit et de celles qui se consacrent au process permet le développement en parallèle du produit et des équipements industriels qui le fabriqueront;
- la réduction des émissions :
 - les équipes de l'activité Emission Control Technologies, renforcées par les projets en cours, étudient en collaboration avec les constructeurs toutes les solutions technologiques avancées d'amélioration de la combustion et de traitement des gaz d'échappement;

- la conception de produits génériques permet de répartir les coûts de développement entre plusieurs modèles de la gamme d'un client, voire entre plusieurs clients. Ces produits génériques dans les métiers de Faurecia qui sont historiquement pour l'essentiel « sur mesure », ont imposé une réflexion de fond sur ce qui peut être standardisé et ce qui doit rester spécifique pour laisser aux designers du constructeur la liberté de différenciation. La standardisation porte notamment sur les structures de sièges et de planches de bord, les modules de porte et de face avant, les composants des lignes d'échappement;
- la prise en compte en amont des contraintes de qualité perçue et de durabilité. Afin d'éviter les erreurs coûteuses à corriger une fois le dessin de la pièce figé et le process de fabrication établi, les équipes de design industriel de Faurecia sont désormais impliquées dès les étapes d'innovation, puis lors de l'acquisition des programmes, et enfin au fil du développement jusqu'au démarrage série. Elles peuvent diagnostiquer les risques et proposer les solutions au plus tôt dans la chaîne de développement. La préoccupation de qualité perçue concerne l'Intérieur du Véhicule dans son ensemble, et les jeux et les affleurements des faces avant et des pare-chocs;
- en plus de l'utilisation de produits génériques, le plan met l'accent sur la réduction des coûts et la compétitivité des produits à tous les niveaux de gamme. Cette attention porte à la fois sur les matériaux engagés, le regroupement et l'intégration de fonctions, et les processus industriels.

Recherche et innovation

6.3. Recherche et innovation

En 2009, l'investissement en innovation s'est déployé dans chacune des lignes de produit autour de deux grands axes correspondant aux deux tendances majeures de l'industrie automobile:

- l'amélioration de la performance environnementale ;
- la création de valeur, dans un budget contraint pour le client final, afin de différencier les véhicules.

En voici quelques exemples :

- Sièges d'Automobile :
 - des solutions produits couvrant tous les segments de marché, du Low cost au Premium, et dans toutes les régions du monde,
 - la création de produits génériques, réutilisables sur différentes applications, pour en diminuer le ticket d'entrée. Il s'agit en particulier de structures de sièges et de composants tels que les mécanismes,
 - la réduction de la masse,
 - des sièges avant minces, qui réduisent la masse, améliorent le confort du passager arrière et permettent des designs innovants;
- Systèmes d'Intérieur :
 - le renforcement de la qualité perçue sur les véhicules Milieu de gamme et Premium,
 - l'amélioration de la qualité perçue sur les véhicules d'entrée de gamme,
 - la promotion des décorations permettant une montée en gamme et une personnalisation de l'intérieur du véhicule
 - le déploiement de produits d'isolation acoustique constitués de matériaux multicouches. Ils améliorent la performance acoustique, réduisent le poids, l'encombrement et favorisent le recyclage;

- Technologies de contrôle des émissions :
 - la compatibilité avec les nouvelles normes Euro V et Euro VI, la généralisation des filtres à particules pour tous les diesels.
 - l'utilisation croissante de collecteurs mécano-soudés, plus performants à haute température, améliorant la performance moteur, amélioration à laquelle contribuent également les dispositifs d'isolation thermique des échappements,
 - la récupération d'énergie à l'échappement. La chaleur perdue à l'échappement est réutilisée soit pour chauffer l'habitacle soit pour améliorer la performance moteur pendant le démarrage à froid,
 - la réduction du poids de l'échappement et de son encombrement pour dégager davantage d'espace utilisable dans l'habitacle;
- Extérieurs d'automobile :
 - les travaux d'architecture module, permettant l'intégration de la sécurité piétons, le crash à basse vitesse, la réduction du porte-à-faux, la réduction des coûts par combinaison de fonctions,
 - les travaux d'architecture extérieure, permettant une amélioration de la qualité perçue et une offre mieux segmentée, par une meilleure intégration de fonctions comme les capteurs de parking ou les actionneurs, et par le développement d'un panel élargi de solutions décoratives,
 - la réduction du poids de nos systèmes via des produits et matériaux techniques, ou le compactage de nos systèmes et modules.

Le projet Light Attitude, transversal sur tous les produits, a mis l'accent sur la capacité de Faurecia à aider substantiellement les constructeurs, dans le cadre de l'objectif primordial de la réduction du poids. Des informations complémentaires sur ce projet sont disponibles au chapitre 7.1.2 du document de référence.

Un tel renforcement de l'innovation n'aurait pas été possible sans renforcer l'efficacité du processus d'innovation autour des actions suivantes :

- le développement de l'expertise. Des pôles de compétences métiers produits-process ont été mis en place, facilitant l'identification des savoir-faire clés pour l'avenir, la mesure des besoins par rapport à l'existant et le développement des meilleures pratiques dans toutes les entités géographiques et organisationnelles. En particulier, l'intégration amont des équipes design, recherche et développement et marketing permet d'identifier très tôt les opportunités produit dans leurs dimensions techniques, esthétiques et économiques ;
- la mise en place de projets de co-développement avec les principaux clients de Faurecia permet d'engager le dialogue technique avec l'anticipation nécessaire pour influencer les évolutions de concepts et d'architecture, compte tenu aussi des plannings véhicules de plus en plus réduits ; de même, des projets de co-développement unissent Faurecia à ses fournisseurs partenaires, en particulier dans le domaine des matières premières (acier, chimie) et de l'électronique (interface homme machine):
- enfin, un processus de sélectivité accrue des projets d'innovation permet de concentrer les ressources sur les enjeux prioritaires et les projets correspondant à des cibles commerciales identifiées

Faurecia dispose d'un portefeuille de 152 projets d'innovation. Ce portefeuille est organisé par ligne de produits (sièges, structures et mécanismes, planches de bord, etc.) et par direction d'innovation (suivant les attentes du marché : réduction du poids, des émissions, qualité perçue, vie à bord, sécurité, environnement, standardisation, etc.). Un processus structuré, avec jalons décisionnels, permet de gérer la progression des projets depuis l'idée jusqu'à la validation du

produit-process. Les risques, inhérents à l'innovation, sont levés au fil du développement sur des applications pilotes, ainsi que par des co-développements avancés avec les clients constructeurs. Seuls les projets validés peuvent être proposés dans une application programme pour un client. Les projets en co-développement peuvent être financés tout ou partie par les clients, en fonction des applications pilotes. Une fois passé en programme, le financement des dépenses spécifiques de recherche et développement pour un programme peut être soit au comptant, soit au fur et à mesure des livraisons de pièces, soit une combinaison des deux méthodes.

Cette politique d'innovation s'est traduite par le dépôt de deux cents brevets en 2009, plaçant Faurecia parmi les meilleures entreprises de son secteur.

Pour accélérer ses activités de recherche et d'innovation des investissements importants ont été lancés :

- un centre mondial de compétence mécanismes de sièges à Flers inauguré en 2009. Cette nouvelle implantation verticalise l'expertise de Faurecia en intégrant centre de recherche, centre de développement client et unité de production. Une dimension supplémentaire lui sera adjointe dès septembre 2010 avec la formation d'ingénieur par apprentissage qui concrétise le partenariat avec les universités régionales;
- le centre mondial de recherche et développement et d'innovation des Technologies de contrôle des émissions de Bavans regroupera dès avril 2010 innovation, recherche et développement, ingénierie ainsi que les équipes chargées des relations clients. Dans ce cadre, Faurecia Bavans renforcera aussi ses partenariats avec les universités technologiques et les écoles d'ingénieurs ;
- l'achat de la participation de Tata dans la société Taco Faurecia Design Center nous donne la pleine maîtrise de notre centre de développement en Inde. Cette société renommée Faurecia Automotive Engineering India, permet à la fois de fournir des capacités de développement local et de constituer une base arrière compétitive pour supporter nos équipes de développement occidentales.



6.4. Ingénierie programme

Si la partie amont, recherche et innovation, met l'accent sur la créativité et les nouvelles solutions techniques, la partie aval, ingénierie programme, se focalise sur la capacité de Faurecia à exécuter un développement dans des objectifs clients très cadrés de coûts, de délais, et de performance.

Faurecia s'est fixé comme objectif d'être la référence de l'industrie pour la réussite de ses programmes. Lancée en 2008, l'initiative « Excellence in Program Management » est maintenant déployée au niveau mondial. Ce dispositif destiné à accélérer le déploiement du Program Management System, consiste en un suivi continu des programmes selon des indicateurs clés de performance (KPI). L'amélioration continue constatée en 2009 confirme la maîtrise des développements et l'amélioration des objectifs initiaux :

- temps de passage des jalons (TTPG) : les jalons sont passés dans un délai inférieur de 8 % aux objectifs, confirmant le respect des délais initiaux ;
- résultat opérationnel : s'établissant à un niveau sensiblement amélioré rapporté au chiffre d'affaires total des programmes, cet indicateur montre une variation positive de la rentabilité opérationnelle par rapport aux business plans d'acquisition. D'une façon générale, le groupe s'est fixé comme objectif d'acquérir des nouveaux programmes avec une marge opérationnelle d'au moins 4 % et d'améliorer cette rentabilité d'au moins 0,5 % pendant la phase de développement. En 2009, les programmes entrés en production à l'issue du développement ont une marge opérationnelle moyenne de 5 %, et les programmes en cours de développement ont une marge opérationnelle moyenne de 4,4 % à la fin de 2009 ;
- up front : en reflétant le niveau de dépenses à effectuer par l'entreprise avant le démarrage de la production, cet indicateur contribue à la définition de ses besoins de financement de celle-ci. L'amélioration enregistrée sur l'année s'établit à plus d'un pour cent du chiffre d'affaires annuel de l'ensemble des programmes en cours de développement;
- launch status : cet indice composite reflète les conditions de démarrage série et par conséquent des surcoûts qui peuvent marquer cette période à haut risque. L'amélioration enregistrée sur l'exercice 2009 est le reflet de la maîtrise accrue des programmes;
- planification avancée de la qualité (APQP) : cet indicateur reflète le niveau de qualification obtenu aux différents jalons de programmes sur les produits livrés au client et par conséquent sur les composants provenant des fournisseurs. L'indicateur

s'établit à un niveau de 93.3 % soit une amélioration en niveau de l'ordre de 2,5 points sur l'année 2009.

Les actions menées depuis 2007 se sont prolongées :

- l'implantation géographique des centres de développement. Faurecia a pour objectif, à l'horizon 2010, de disposer en Inde et en Chine de plus de 25 % de sa capacité totale de développement. La montée en puissance des centres de recherche et développement dans ces pays répond à la nécessité de développer sur place les produits destinés à la production automobile locale, mais aussi à la volonté d'assurer à coûts compétitifs une part croissante de la chaîne de valeur du développement des produits destinés aux marchés européen et nord-américain;
- les nouveaux outils de CAO (Conception Assistée par Ordinateur) permettent d'améliorer le temps et la qualité des développements par l'utilisation d'un « gabarit » validé, thésaurisant l'expérience de l'entreprise. Les développements en matière de simulation et de réalité virtuelle permettent de converger plus vite vers la bonne solution, tout en diminuant, voire en supprimant les phases coûteuses de validation sur
- la protection des inventions dans les tout premiers stades du développement des produits est un facteur essentiel de compétitivité pour Faurecia. L'organisation des activités de conception prend en compte, dès le démarrage des programmes, la sécurisation de la propriété intellectuelle des innovations qui y sont intégrées. En considérant les critères économiques, les critères financiers, l'état du marché et de la concurrence, etc., elle s'inscrit pleinement dans la démarche stratégique du groupe ;
- la synergie entre les différents départements et les divers sites du groupe permet de capitaliser les meilleures expériences. Des réseaux d'experts, transversaux entre les groupes produits et les régions du monde, disposant d'outils de management de la connaissance, ont facilité le partage des meilleures pratiques. Une initiative pilote dans le domaine des pièces plastiques en a démontré l'efficacité.

Dans sa globalité, l'activité de recherche et développement constitue un levier majeur de compétitivité pour le futur stratégique de Faurecia. Les demandes des clients, même si elles incitent à un rythme de changement accéléré, représentent pour Faurecia autant d'opportunités de se distinguer, d'inventer les produits de demain, et d'améliorer la performance économique à long terme.



Faurecia et l'environnement

SOMMAIRE

7.1.		LES PRODUITS DE FAURECIA 7.2. ET L'ENVIRONNEMENT 58			LES SITES INDUSTRIELS DE FAURECIA ET L'ENVIRONNEMENT			
	7.1.1. 7.1.2. 7.1.3. 7.1.4. 7.1.5. 7.1.6.	Conception des produits Allégement des produits Actions dans le domaine de la réduction des émissions Actions dans le domaine du recyclage Utilisation de matériaux naturels Gestion des fournisseurs	58 59 60 60 61 62		7.2.1. 7.2.2. 7.2.3.	Actions d'amélioration de la protection de l'environnement Certification et formation Indicateurs environnementaux	63 63 64	

Les produits de Faurecia et l'environnement

Les équipes de Faurecia, organisées en pôles de compétences et en réseaux environnement, sont chargées d'identifier les risques liés à l'environnement et de veiller au respect des règlements dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité, de l'environnement. Un travail en amont avec les constructeurs automobiles et les fournisseurs, de même qu'une gestion étroite des composants fabriqués et délivrés et des processus

d'achat permettent également de s'assurer de la conformité des pièces livrées et reçues.

Faurecia a engagé les actions de reporting des substances et matières, permettant aux constructeurs d'être en conformité avec la nouvelle directive européenne REACH ainsi qu'avec le futur volet recyclage de la phase d'homologation, effectif depuis le 1er décembre 2008 pour les nouveaux véhicules.

7.1. Les produits de Faurecia et l'environnement

Les produits fournis par Faurecia peuvent représenter jusqu'à 20 % du poids du véhicule. À ce titre, Faurecia joue un rôle majeur dans l'allégement des véhicules, la réduction de leur consommation de carburant et le contrôle des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, par son activité Technologies de Contrôle des émissions, Faurecia contribue fortement à la réduction des émissions polluantes et du bruit.

Cette mission est déployée vers les clients, en les considérant sous trois différents angles :

• clients constructeurs qui attendent des produits Faurecia un contenu différenciant dont la performance de réduction des émissions et de masse leur permettra de répondre à leurs objectifs dans ce domaine;

- clients consommateurs, qui bénéficient des efforts de Faurecia pour livrer des produits plus sûrs, confortables, fiables et attractifs;
- clients citoyens, qui attendent de la part des industriels des produits à faible empreinte environnementale au sens large: contrôle des émissions, ecodesign, réduction du bruit, gestion de l'énergie, réduction des consommations.

Les actions de Faurecia relatives à la protection de l'environnement portent sur toutes les étapes du cycle de vie de ses produits, depuis la conception jusqu'à la fin de vie des produits, sur la gestion des fournisseurs et enfin, sur l'impact de ses sites de production sur l'environnement.

7.1.1. CONCEPTION DES PRODUITS

La démarche de Faurecia en termes de respect de l'environnement intègre, dès la conception de ses produits et dans l'expertise qu'il propose aux constructeurs, les cinq thématiques suivantes :

- la réduction du poids des composants ;
- la réduction des émissions de gaz polluants et de gaz à effet de serre;
- le développement d'actions dans le domaine du recyclage telles que l'anticipation des filières de traitement en fin de vie, la valorisation optimisée des déchets de production et l'utilisation de matières recyclées ;
- l'utilisation étendue des matériaux naturels ;
- l'analyse et l'amélioration de la performance environnementale fondée sur les analyses du cycle de vie.

7.1.2. ALLÉGEMENT DES PRODUITS

Les émissions de gaz carbonique font l'objet d'un cadre réglementaire, dans un certain nombre de pays représentant une part importante du marché automobile mondial. Pour parvenir à réduire la consommation de carburant et donc les émissions de gaz carbonique, la réduction du poids des véhicules est un enjeu très important pour les constructeurs et un critère de compétitivité majeur pour les équipementiers.

Par la multiplicité et l'ampleur des produits qu'il fournit, Faurecia est le premier fournisseur pouvant contribuer à cet objectif et son haut niveau d'intégration verticale est un atout majeur.

Équilibre complexe, l'obtention du niveau de poids optimal nécessite la mise en œuvre d'un réseau multiple et complémentaire de compétences :

- amélioration continue sur les composants existants, permettant de gagner de 5 à 10 % de poids, et applicable sur la plupart des produits de Faurecia, en particulier par calcul et dimensionnement des pièces au juste nécessaire ;
- utilisation de nouveaux matériaux, tels que les aciers à haute limite élastique, permettant des gains de l'ordre de 10 %sur les structures de sièges, ou de polypropylène expansé dans la réalisation des assises de siège arrière induisant une réduction de masse d'environ 40 %;
- maîtrise de l'injection plastique pour diminuer la densité des pièces par co-injection gazeuse et développement de structure alvéolaire ;
- développement de nouveaux matériaux composites haute performance (structures sandwich, mousses structurelles) permettant des gains de masse variant de 5 à 30 % selon les applications;
- intégration de nouvelles technologies de mise en forme (parois d'épaisseur variable, tubes de section variable) se traduisant par des gains de masse sur les structures classiques de l'ordre de 15 % (traverse de cockpit);
- développement de nouvelles architectures produit permettant, par un meilleur taux d'intégration, de réduire le poids d'un module de porte (3 à 4 kg par véhicule), ou en combinant structure et planche de bord, de gagner 12 % de poids grâce au système Inpamo de planche structurelle;
- remplacement des fibres de verre dans les pièces plastiques structurelles par des fibres végétales permettant un allégement de 10 à 30 % ;

- déploiement d'outils de calcul, rhéologiques et mécaniques. conduisant à l'optimisation de la conception des pièces (optimisation du positionnement des nervures et des épaisseurs pièces, gestion accrue de l'orientation des fibres de verre dans les matrices thermoplastiques). Des conceptions optimisées et l'emploi de matières spécifiques ont ainsi permis de réduire les épaisseurs et de proposer des modules de blocs avant allégés, la réduction de masse pouvant atteindre 10 %;
- développement de procédés et de matériaux visant à alléger les concepts actuels tels que la création de cavités dans les pièces structurelles ou semi-structurelles (injection assistée fluide, ou Mucell...) ou l'utilisation de matériaux microchargés pour pièces semi-structurelles et d'aspect.

En 2009, Faurecia a présenté au Salon de Los Angeles cette démarche intégrée sous le vocable générique de Faurecia « Clean ». Dans le cadre de cette manifestation centrée sur l'environnement, plus de 10 innovations permettant au total un potentiel de gain de 30 % de masse sur le périmètre Faurecia ont été présentées.

Quelques exemples d'applications potentielles sur quatre des principaux périmètres du véhicule :

- Systèmes d'Intérieur : co-injection gaz et plastique dans les planches de bord permettant d'obtenir une structure de matière alvéolaire à densité réduite, mise en place d'un composé multicouche entre compartiment moteur et habitacle, offrant d'excellentes propriétés tant d'absorption que d'insonorisation;
- Sièges d'Automobile : intégration des fonctions de réglage ergonomique pneumatique dans un coussin en polyuréthane thermoplastique;
- Extérieurs d'automobile : conception d'une structure modulaire intégrant des absorbeurs d'énergie en mousse d'aluminium et en plastique ; structure tout plastique permettant d'obtenir des niveaux d'absorption d'énergie comparables à celles obtenues avec de traverses en acier tout en permettant un gain de poids allant jusqu'à 20 %;
- Technologies de contrôle des émissions : intégration du catalyseur dans la tubulure d'échappement.

7.1.3. ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Avec des agendas et des niveaux de sévérité variables, la majorité des pays industrialisés réglementent les polluants générés par les véhicules particuliers. Après l'adoption généralisée des catalyseurs sur les véhicules essence, ce sont maintenant les véhicules diesel qui sont sous une contrainte réglementaire croissante. Principal marché mondial pour les voitures à moteur Diesel, l'Europe est en tête de file pour la réglementation des deux polluants majeurs que sont les oxydes d'azote (NOx) et les suies. Au cours des 5 prochaines années, les émissions seront encadrées réglementairement par les normes Euro V puis Euro VI, relatives respectivement aux niveaux de suies et de NOx. Entrée en application depuis septembre 2009, la norme Euro V divise par cinq le seuil d'émission de suies par rapport à la norme Euro IV, rendant obligatoire l'utilisation du filtre à particule. L'application de cette norme s'effectue de manière graduelle jusqu'à septembre 2010, date à laquelle l'ensemble des véhicules Diesel commercialisés devra être équipé d'un filtre à particule. Sous un délai de 5 ans, la majorité

des pays producteurs auront adopté des normes comparables : Corée en 2010, suivie de l'Inde en 2012 et finalement la Chine en 2014. Pour Faurecia, l'introduction généralisée du filtre à particule implique une augmentation de la valeur moyenne des lignes livrées à ses clients. En 2013, la norme Euro VI limitera l'émission de NOx au tiers des valeurs actuelles. Ce niveau d'émissions nécessitera la généralisation de dispositifs supplémentaires de traitement des émissions de type SCR (Select Catalytic Reduction), EGR (Engine Gas Recirculation) ou NOxTrap (Piège à Nox). Déjà mises en œuvre sur le marché des véhicules utilitaires européens et nord-américain dont les normes sont comparable à l'Euro VI, ces technologies font déjà partie de l'offre Faurecia et commencent à équiper certains modèles qui anticipent la norme Euro VI.

La sévérisation des normes d'émissions a pour effet d'enrichir fortement le contenu du système d'échappement, elle représente pour Faurecia un remarquable relais de croissance sur l'ensemble de ses marchés.

7.1.4. ACTIONS DANS LE DOMAINE DU RECYCLAGE

7.1.4.1. Anticipation des filières de fin de vie

Motivés par un contexte réglementaire fort, l'ensemble des constructeurs ont des exigences vis-à-vis de leurs fournisseurs équipementiers en matière de recyclage de produits en fin de vie. Toutes les activités de Faurecia sont concernées par ces impératifs de recyclage et chacune, en fonction des spécificités du composant fabriqué, met en œuvre des projets ou des solutions pour que les traitements futurs soient les plus efficaces possibles.

Ainsi, pour Renault, l'activité Sièges d'Automobile a étendu les règles d'éco-conception déjà appliquées aux matelassures de sièges de la Laguna à la nouvelle Megane. Celles-ci ont été développées en prenant en compte le démontage des mousses, la séparation des matières et la compatibilité chimique des différents composants en matière plastique. Par ces choix, Faurecia anticipe les phases futures de traitement des sièges en fin de vie telles que le démontage et le broyage, contribuant à rendre ces véhicules conformes aux exigences réglementaires européennes.

Sur la base d'une étude démarrée en 2007, l'activité Systèmes d'Intérieur s'est engagée, avec la participation de l'ADEME, dans le pilotage d'un projet qui vise à identifier le gisement que représente la filière de démantèlement, dont le broyage et le recyclage des composites, pour toute pièce de l'intérieur du véhicule moussée, ou complexée de composition chimique hétérogène. L'étude de faisabilité intègre simultanément la mise en forme des pièces avec le procédé d'injection classique et la mesure des performances mécaniques.

L'activité Extérieurs d'automobile poursuit un projet soutenu par l'ADEME, commencé en 2008, afin d'optimiser le traitement de la matière issue des véhicules hors d'usage. Ce projet a pour objectif la réalisation d'une boucle de recyclage permettant la réutilisation à iso-fonction des matières retraitées dans de futurs véhicules. Des procédés spécifiques d'extrusion et de traitements chimiques sont développés pour améliorer la qualité de la matière et optimiser les performances.

Les résultats attendus de ces travaux devront permettre de définir les modèles technico-économiques les plus adaptés à Faurecia. Toutes les possibilités de valorisation en fin de vie des produits sont étudiées en visant l'intégration, lors de la conception, des meilleures solutions, un impact réduit sur l'environnement et la prise en compte de l'ensemble des cycles d'utilisation. Des études d'analyses du cycle de vie permettent d'« éco-concevoir » en intégrant la globalité de ces critères au plus tôt dans les processus d'innovation et de développement.

7.1.4.2. Utilisation de matière recyclée

Faurecia propose un nombre croissant de pièces en plastique recvclé.

Dans l'activité Sièges d'Automobile, suivant le type et le niveau de gamme du véhicule, différents composants sont dorénavant fabriqués en polypropylène recyclé. En cumulant l'ensemble de ces pièces, il est maintenant possible d'atteindre une masse de près de trois kilos de plastiques recyclés pour une seule collection de sièges.

Des études d'analyse de cycle de vie montrent la réduction de l'impact sur l'environnement de telles pratiques d'intégration de matières recyclées et Faurecia, tout comme ses clients constructeurs, développe considérablement son panel de fournisseurs de matières recyclées avec pour objectif des applications de plus en plus techniques.

Pour les pièces d'insonorisation, Faurecia continue d'utiliser des quantités importantes de fibres naturelles recyclées (notamment le coton) en maximisant leur taux d'incorporation.

L'activité Extérieurs d'Automobile propose, de son côté, un nombre croissant d'applications pouvant recevoir des matières issues du recyclage des plastiques. Ont été abordées en priorité des applications cachées telles que les absorbeurs et les supports de pare-chocs ou les déflecteurs.

De récentes études ont également permis de proposer l'introduction de matières recyclées dans des pièces de style telles que les peaux de pare-chocs pour de prochains véhicules. Enfin, de nouvelles sources de matières issues de produits fin de vie sont à l'étude afin d'élargir le panel de matières de seconde vie disponibles.

7.1.5. UTILISATION DE MATÉRIAUX NATURELS

Les véhicules automobiles intègrent de plus en plus de matériaux bio-sourcés et de composites à base de fibres naturelles. Faurecia propose à ses clients un panel de solutions, alternatives aux produits d'origine pétrolière, et ce à coûts réduits

7.1.5.1. Fibres naturelles et matériaux composites

Faurecia conçoit et fabrique notamment des structures de panneaux de porte en matériaux composites alliant des résines et des fibres de bois. Le matériau composite développé pour cette application contient alors entre 50 et 88 % de fibres naturelles. Des structures de planches de bord en matériau composite mêlant des fibres de lin à une matrice en polypropylène sont également produites avec un taux de fibres naturelles utilisées variant entre 40 et 60 % en fonction des caractéristiques mécaniques attendues.

Complémentaire de ces applications par compression, des applications par injection ont été développées et sont actuellement proposées pour de prochains projets. Ces matériaux composites à bases de fibres naturelles représentent une première étape avant le 100 % renouvelable.

L'activité Extérieurs d'Automobile a validé l'emploi de compounds à base de polyoléfines et de fibres, tels que le chanvre ou le sisal pour la réalisation de pièces semi-structurelles en lieu et place de la fibre de verre. Ces matières permettent de proposer au client des solutions concurrentielles en termes de masse et de coût.

Les développements en cours ont pour objectif l'amélioration des procédés de transformation afin d'accroître les performances mécaniques et esthétiques en réduisant la dégradation des matières végétales.

L'utilisation de ces fibres naturelles comme élément de renfort dans les pièces plastiques permet des gains de masse qui peuvent atteindre 20 %. L'usage de ces matériaux favorise également une moindre dépendance par rapport au prix du pétrole et un impact global réduit sur l'environnement ; le lin, le bois, le chanvre ou le sisal sont en effet des matériaux entièrement renouvelables, disponibles localement et nécessitant une énergie de mise en œuvre bien plus faible que les solutions alternatives (fibres de verre principalement).

Faurecia a développé ces matériaux, présents aussi bien dans les véhicules dits « Premium », tels que Audi A4, Volvo C70 Coupé, Citroën C6, mais aussi dans des véhicules de plus grande série avec les Citroën C4, Toyota Corolla et Avensis, Ford C-Max, et Nissan Qashqaï pour les fibres de bois et les Opel Astra et Zafira, ainsi que la Smart ForTwo, pour le lin.

7.1.5.2. Biomatériaux

Faurecia s'est engagé en 2007 dans le projet de recherche Biomat visant à substituer des matières issues de ressources fossiles par des matières issues de ressources renouvelables à 100 %. Bien que certaines solutions existent aujourd'hui, aucune jusqu'à présent ne satisfaisait, en termes de positionnement économique et de faisabilité technique, aux exigences du marché automobile.

L'objectif pour Faurecia est de développer un bio-polymère pour des applications de l'intérieur véhicule. Il s'agit de matériaux techniques (répondant aux fortes contraintes de l'automobile telles la sécurité, les réglementations, la résistance thermique, la fatique dynamique, les odeurs, les COV...), transformables par des procédés traditionnels (investissements existants) et dont le prix au kilo reste compétitif par rapport à celui des matières d'usage à l'intérieur des véhicules. Ce programme permettra donc à terme une application industrielle à fort volume de ces matériaux issus de ressources renouvelables et non alimentaires : lin. chanvre. céréales. betterave. maïs.

Par ailleurs, des compounds bio-polymères sont en cours de validation pour des applications semi-structurelles au sein de l'activité Extérieurs d'Automobile tandis que des travaux associent les activités Sièges et Acoustique dans une étude visant à l'utilisation d'ici 2011 de polyols d'origine végétale dans la formulation des mousses de sièges et d'insonorisants. Le taux de biomasse dans la mousse résultante serait de l'ordre de 5 %.

7.1.6. GESTION DES FOURNISSEURS

La politique d'achat de composants intègre la protection de l'environnement tout au long de la chaîne de fourniture des produits Faurecia. Depuis le 1^{er} juillet 2007, le groupe demande à ses principaux fournisseurs de s'engager à respecter les exigences de responsabilité sociale et environnementale de Faurecia. Ces exigences portent notamment sur le respect par le fournisseur de la réglementation, de la santé et de la sécurité du travail, la certification du système de management de l'environnement type ISO 14001, le développement de produits respectueux de l'environnement et le bannissement des produits et substances interdites. Cette demande vient compléter l'initiative engagée en 2006 portant sur la

certification ISO 14001 des établissements des quatre cents fournisseurs libres les plus importants en chiffre d'affaires.

Une action spécifique pour la mise en place de la directive REACH a été engagée auprès de tous les fournisseurs de Faurecia. En accord avec les recommandations des différents comités et groupes de travail de l'industrie automobile auxquels Faurecia participe, il s'agit d'une part de s'assurer que ses fournisseurs ont bien pris connaissance et sont en conformité avec les exigences d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation de mise sur le marché européen de cette nouvelle réglementation et, d'autre part, d'anticiper le cas échéant la cessation de mise sur le marché d'un certain nombre de ces substances.

7.2. Les sites industriels de Faurecia et l'environnement

7.2.1. ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Faurecia cherche en permanence à limiter l'impact de ses activités industrielles sur les milieux naturels au voisinage de ses sites, en particulier en termes d'émission de produits dangereux dans l'air et dans l'eau et de génération de gaz à effet de serre. Pour ce faire, Faurecia a poursuivi la mise en place d'équipements de dépollution en fin de processus de fabrication ou de modifications de ces processus pour réduire les quantités ou la nocivité de leurs rejets. La somme des investissements déclarés par les établissements pour la

protection de l'environnement et la mise en conformité des installations s'est élevée à 4,3 millions d'euros en 2009. Ces investissements, rendus en partie nécessaires par l'évolution des réglementations et la mise en conformité des installations, sont regroupés dans un plan global d'investissement, revu chaque semestre comprenant également les investissements capacitaires, l'utilisation de nouvelles technologies, la qualité et les systèmes d'information.

7.2.2. CERTIFICATION ET FORMATION

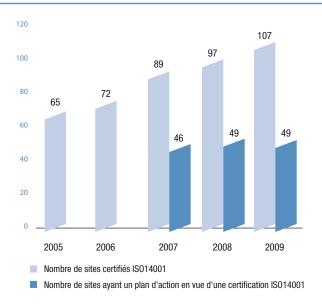
Conformément à la politique du groupe en matière de respect de l'environnement et dans le cadre du Système d'Excellence Faurecia (FES), les établissements de Faurecia mettent en place progressivement des systèmes de management environnementaux basés sur la norme internationale ISO 14001. La certification ISO 14001 permet également à Faurecia de répondre à la demande de ses clients.

Le nombre de sites certifiés ISO 14001 continue d'augmenter et s'établit à 107 sites en 2009. De plus, 49 sites mettent actuellement en place un système de management en vue

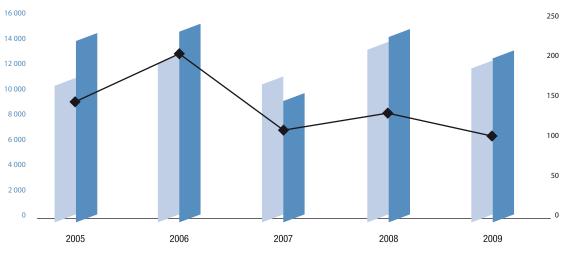
d'une certification. Les sites nouveaux ou récemment intégrés au sein du groupe et de plus de 50 personnes devront acquérir cette certification dans un délai de trois ans.

La mise en œuvre des systèmes de management ISO 14001 par les sites de Faurecia s'est accompagnée d'actions de formation et de sensibilisation dans le domaine de l'environnement. En 2009, ce sont ainsi plus de 13 000 heures de formation qui ont été dispensées à 12 151 personnes dans le groupe, soit un investissement dans le savoir-faire de nos collaborateurs de 102 000 euros.

NOMBRE DE SITES CERTIFIÉS ISO 14001 OU AYANT UN PLAN D'ACTION EN VUE D'UNE CERTIFICATION ISO 14001



NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES À LA PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE -NOMBRES D'HEURES ET COÛTS ASSOCIÉS



- Nombre de personnes formées à la problématique environnementale (Échelle de gauche)
- Nombre d'heures de formation à la problématique environnementale (Échelle de gauche)
- Coûts de formation correspondants (k€) (Échelle de droite)

7.2.3. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Consommation en eau et rejet dans l'eau

En 2009, l'ensemble des établissements a déclaré une consommation d'eau globale actuellement estimée à 2,6 millions de mètres cubes, en diminution régulière chaque année (diminution de 3 % par rapport à 2008 déjà en baisse de 3 % par rapport à 2007). La provenance de l'eau consommée par les usines du groupe se répartit de la façon suivante : 43 % est issue du réseau de ville, 43 % est pompée en eaux de surfaces, et 14 % est puisée dans la nappe phréatique.

Cette eau est principalement utilisée dans un but de refroidissement ; 56 % des eaux consommées peuvent être rejetées en milieu naturel (dont 10 % avec traitement sur site), le reste est dirigé vers des systèmes de traitements collectifs.

93 établissements sur les 189 interrogés déclarent être soumis à une auto-surveillance pour le suivi de la qualité des rejets des eaux usées par les autorités locales.

Consommation en énergie et rejets atmosphériques

En 2009, l'ensemble des établissements a déclaré une consommation d'énergie actuellement estimée à 1,426 million de MWh en diminution d'environ 16 % par rapport à 2008. Il s'agit de gaz naturel à 34 %, d'électricité à 61 %, de GPL à 3 %, de fuels et de vapeur à 2 %.

Les rejets atmosphériques qui en découlent proviennent principalement de trois sources, à savoir le gaz naturel, le gaz de pétrole liquéfié et les fuels. Les émissions de CO, du groupe s'élèvent donc à 112 857 tonnes de CO2 en 2009. 133 établissements sur 189 interrogés déclarent être soumis à une auto-surveillance pour le suivi de la qualité des rejets atmosphériques par les autorités locales.

SOURCES DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2009

	CO ₂ (t)	$N_2O(t)$	CH ₄ (t)	SO ₂ (t)	NO ₂ (t)
Gaz naturel	98 918,10	4,33	6,93	0,96	103,94
Gaz de pétrole liquéfiés	9 855,04	0,39	0,15	0,34	9,24
Fuels industriels basse teneur en soufre : (taux en soufre $\approx 2 \%$)	11,42	0,01	0	0,15	0,03
Fuels industriels très basse teneur en soufre : (taux en soufre $\approx 1 \%$)	451,28	0,01	0,02	2,89	0,98
Fuels domestiques (taux en soufre ≈ 0,3 %)	3 620,43	0,07	0,07	4,60	4,83
Fuels industriels lourds (taux en soufre ≈ 4 %)	1,15	0	0	0,03	0
TOTAL EN TONNES	112 857,41	4,81	7,17	8,97	119,03

Conditions d'utilisation des sols (surfaces étanches et surfaces totales)

Les établissements de Faurecia à travers le monde occupent une surface totale d'environ 730 hectares : 67 % de cette surface est étanche aux eaux de pluie.

Production de déchets

Les activités de Faurecia ont produit 137 milliers de tonnes de déchets en 2009 (incluant les déchets dangereux, non dangereux et les déchets métalliques autres que ceux faisant l'objet d'une valorisation interne). La quantité totale de déchets fait apparaître une forte diminution par rapport à 2008 (environ 33 %) due, en grande partie, à la baisse de production sur certains sites. Les déchets sont notamment constitués de métaux (48 371 tonnes) qui repartent dans le circuit du recyclage des métaux. Pour le reste, 29 % des déchets ont été valorisés en externe soit sous forme énergétique soit sous forme de matière première, 7 % ont été éliminés sous une autre forme (incinération sans récupération d'énergie ou traitement physico-chimique ou traitement biologique), 28 % ont été mis en décharge.

Autres indicateurs environnementaux

AMENDES ET CONTENTIEUX

En 2009, 15 établissements de Faurecia ont fait l'objet de 27 procès-verbaux ou notifications de non-conformité dont 8 concernaient l'environnement et 19 des guestions d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Concernant l'environnement, il s'agissait notamment de non-respect de seuils définis dans les permis d'exploiter ou de gênes dues aux émissions d'odeurs. Pour la sécurité les réclamations portaient, par exemple, sur la mise à jour de plans de prévention ou de dossiers liés à des accidents de salariés. Quelques établissements ainsi concernés ont été assujettis au paiement - pour un montant total - de 2 100 euros pour des affaires relatives à l'environnement et 2 000 euros pour celles relatives à la sécurité des hommes.

5 contentieux restent à ce jour en cours de traitement, dans le monde, sur les thèmes environnementaux et 14 sur des thèmes d'hygiène, sécurité et conditions de travail.





Gouvernement d'entreprise

SOMMAIRE

8.1.	LE CO	NSEIL D'ADMINISTRATION	68 8.2.		LE CO	90	
	8.1.1.	Composition et activités du conseil et contrôle interne	68		8.2.1.	Composition du comité exécutif	90
	0.1.0		00		8.2.2.	Rémunération du comité exécutif	91
	8.1.2.	Informations complémentaires sur les administrateurs	79				
	8.1.3.	Rémunération des mandataires sociaux	87				
	8.1.4.	Rémunération des administrateurs	89				

8.1. Le conseil d'administration

8.1.1. COMPOSITION ET ACTIVITÉS DU CONSEIL ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du président du conseil d'administration en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Le présent rapport, établi par le président du conseil d'administration, rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2009 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Faurecia.

Le rapport indique en outre les limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général et présente par référence les principes et les règles arrêtées par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales ainsi que les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été préparé et rédigé en application de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, et du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF, code choisi par le conseil d'administration comme code de référence et consultable sur le site Internet du Medef (http://www.medef.fr).

Enfin, ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 8 février 2010 ; il a fait l'objet d'une transmission à l'AMF en même temps que le présent document de référence et est disponible sur le site Internet de Faurecia : http://www.faurecia.fr/pages/finance_shareholders/amf_ regulated_information. asp.

1. **Composition, conditions** de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

A. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu des dispositions législatives, réglementaires et statutaires, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de guinze au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six ans, et non quatre ans comme le recommande le Code de gouvernement d'entreprise. Le conseil estime cette durée de mandat appropriée car elle correspond mieux au cycle moyen de production et de commercialisation des gammes de véhicules des constructeurs automobiles.

La composition du conseil d'administration a connu des évolutions significatives au cours de l'exercice 2009 suite notamment à l'acquisition par Faurecia de Emcon Technologies, annoncée le 2 novembre 2009, et au décès de Jean-Louis Gérondeau, malheureusement survenu le 22 novembre 2009. Depuis les modifications intervenues lors de l'assemblée générale du 8 février 2010, le conseil d'administration est composé de onze membres. Quatre d'entre eux sont indépendants au sens défini par le Code de gouvernement d'entreprise : MM. Jean-Pierre Clamadieu, Frank Esser, Ross Mc Innes et Éric Bourdais de Charbonnière. Le conseil comporte ainsi plus d'un tiers d'administrateurs indépendants conformément à la recommandation du code AFEP/MEDEF de décembre 2008. Cinq administrateurs exercent des fonctions de direction ou de surveillance au sein de Peugeot SA actionnaire de Faurecia à hauteur de 57,43 % du capital. Il s'agit de MM. Philippe Varin, Thierry Peugeot, Robert Peugeot, Frédéric Saint-Geours et Jean-Claude Hanus. M. Lee Gardner exerce des fonctions au sein de One Equity Partners (groupe JP Morgan Chase), deuxième actionnaire de Faurecia. Enfin M. Yann Delabrière exerce depuis le 16 février 2007 les fonctions de président directeur-général de Faurecia. Le conseil considère que sa composition prend ainsi en compte de façon appropriée la participation au capital de ses principaux actionnaires. Le conseil sera complété, lors de l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2010, d'un administrateur indépendant (voir chapitre 11), ce qui portera à douze le nombre d'administrateurs, et à cinq le nombre d'administrateurs indépendants.

Les membres du conseil réunissent des compétences managériales, industrielles et financières de premier plan. Les administrateurs enrichissent les travaux et les délibérations du conseil et des comités spécialisés de leurs expériences multiples acquises, tant dans le domaine automobile que dans des secteurs économiques différents de celui où opère Faurecia, tant au niveau international qu'au niveau de leurs propres pratiques financières, industrielles et managériales. Ils sont soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires et s'impliquent pleinement dans la définition de la stratégie et dans les délibérations pour participer effectivement aux décisions du conseil et les soutenir valablement.

À l'exception du président directeur-général, aucun membre du conseil d'administration n'exerce de fonction de direction générale ou de fonction salariée au profit d'une société du groupe.

Le détail des mandats exercés par l'ensemble des administrateurs de Faurecia ainsi que les informations détaillées sur chacun des membres du conseil figurent au chapitre 8.1.2 du document de référence.

B. MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et du groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du groupe, à l'initiative de son président.

Pour lui permettre d'exercer pleinement sa mission, le conseil d'administration a précisé dans son règlement intérieur :

- (i) qu'il appartenait au président, assisté du secrétaire du conseil, de transmettre les informations utiles aux autres membres du conseil;
- (ii) que les réunions du conseil et des comités sont précédées de l'envoi dans un délai raisonnable d'une information sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une réflexion et une analyse particulières, le cas échéant accompagnée de documents;
- (iii) que le conseil est régulièrement informé de tout événement significatif sur la marche des affaires de la Société ;
- (iv) afin de donner plus de souplesse à la consultation et de faciliter dans certains cas la prise de décision des administrateurs, les conseils du 2 février et 9 mars 2009 ont amendé le règlement intérieur du conseil en autorisant l'usage, dans des cas exceptionnels, de la visio et téléconférence et ce, pour autant que quatre administrateurs au moins dont le président soient réunis physiquement au lieu prévu par la convocation.

Le règlement intérieur du conseil d'administration, qui peut être consulté par les actionnaires au siège social et qui est également disponible sur le site Internet de la Société www. faurecia.com, organise les travaux du conseil. Il précise le mode de fonctionnement du conseil et les modalités de mise en œuvre des prescriptions légales et des dispositions statutaires concernant son rôle dans la gestion de la Société et du groupe. Il indique également les droits et les devoirs des membres du conseil d'administration, principalement au regard de la prévention des conflits d'intérêt, du cumul de mandats, de la stricte confidentialité et de la diligence nécessaire à la participation aux travaux du conseil. Il traite enfin des règles relatives aux opérations réalisées sur les titres de la Société, telles qu'elles sont recommandées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le conseil d'administration décide librement des modalités d'exercice de la direction générale de la Société. Celle-ci peut être assumée sous sa responsabilité par le président du conseil d'administration lui-même, ou par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général. Depuis la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 2006, confirmée par le conseil d'administration du 16 février 2007, le président du conseil d'administration exerce également la fonction de directeur général de la Société.

Suite aux modifications de la composition du conseil intervenues en 2009 et début 2010, le conseil d'administration du 17 décembre 2009 a décidé exceptionnellement de reporter en 2010 la réalisation de l'évaluation de la composition et des modalités de fonctionnement du conseil.

C. COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Huit sessions du conseil d'administration ont été réunies en 2009. Le taux de participation a été de 83,85 %.

Lors de chacune de ces réunions, le conseil d'administration a pris connaissance des résultats opérationnels du groupe et des perspectives d'activité et de résultats. La révision semestrielle du budget 2009 et le budget de 2010 ont été présentés lors des réunions des 20 juillet 2009 et 17 décembre 2009. Le conseil d'administration du 9 février 2009 a examiné et approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés 2008 et celui du 20 juillet 2009, les comptes semestriels consolidés 2009.

Le conseil a porté au cours de l'exercice 2009 une attention particulière au financement du groupe et, dans ce cadre, a examiné et approuvé la renégociation des crédits bancaires, le lancement d'une augmentation de capital, et le lancement d'une obligation convertible en octobre 2009. Il a également revu tout au long de l'année les orientations stratégiques nouvelles à définir en fonction de l'évolution de l'environnement économique, examiné et approuvé la finalisation des opérations stratégiques de Faurecia, principalement les acquisitions d'Emcon et de Plastal.

Le conseil d'administration

Plus particulièrement, le conseil du 9 février 2009 a notamment débattu du projet d'une augmentation de capital, et approuvé la rémunération du président et la mise en place d'un plan d'options de souscription d'action au profit des dirigeants et cadres du groupe.

Le conseil du 2 mars 2009 a débattu du financement du groupe, a adopté le document de référence, convoqué l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil du 9 avril 2009 a été dédié à la revue stratégique des activités du groupe.

Le conseil du 23 avril 2009 a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et en a fixé les modalités et conditions ; ce conseil a également fait usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 23 avril 2009 en autorisant la signature d'un contrat de liquidité par le président.

Le conseil du 20 juillet 2009 a pris connaissance des plans à moyen terme des activités du groupe et de l'analyse stratégique de ces activités. Ce conseil a également autorisé le président à engager les négociations d'acquisition d'Emcon avec One Equity Partner.

Le conseil du 3 septembre 2009 a été dédié à l'approbation de l'opération d'acquisition d'Emcon Technologies LLC.

Le conseil du 15 octobre 2009 a notamment autorisé l'émission dans le cadre d'une offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, d'un emprunt représenté par des obligations convertibles en actions venant à échéance en janvier 2015. Il a enfin autorisé le président à finaliser l'acquisition de Plastal.

Enfin, le conseil du 17 décembre 2009 a adopté le budget 2010, a examiné le financement du groupe, le fonctionnement du conseil, la stratégie du groupe et a convoqué l'assemblée ayant pour objet essentiel l'approbation de l'apport d'Emcon Holdings. Enfin, il a adopté le règlement du comité stratégique dont le principe avait été décidé par le conseil du 15 octobre 2009.

D. LE COMITÉ DES NOMINATIONS **ET DES RÉMUNÉRATIONS**

Le comité des nominations et des rémunérations a pour mission de préparer les décisions du conseil d'administration en ce qui concerne notamment (i) la sélection et la nomination des futurs administrateurs, (ii) la rémunération des mandataires sociaux, (iii) la fixation de mesures d'encadrement et de conditions de performance concernant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites aux mandataires sociaux, (iv) l'évaluation périodique de la rémunération des administrateurs

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni quatre fois en 2009, avec un taux de participation de 91,66 %. Jusqu'au 8 février 2010, le comité était composé de MM. Philippe Varin, président, M. Jean-Pierre Clamadieu et M. Jean-Claude Hanus. Depuis le 8 février 2010, le comité est composé de MM. Jean-Pierre Clamadieu, président, Frank Esser et Jean-Claude Hanus Le comité compte donc désormais. deux administrateurs indépendants dont son président.

Lors de sa réunion du 26 janvier 2009, le comité a examiné la rémunération du président et les éléments pris en compte dans la détermination de la part variable de sa rémunération, l'évaluation de la composition et des modalités de fonctionnement du conseil, l'opportunité de l'attribution d'options de souscription d'actions. La réunion du comité des nominations et des rémunérations du 20 juillet 2009 a eu pour objet la revue pour évaluation des cadres dirigeants, l'examen des modalités d'incitation à la performance à moyen terme pour les managers clé, une proposition de remplacement de Mme. I. Marey-Semper administrateur démissionnaire. L'ordre du jour de la réunion du 27 novembre 2009 a porté sur la création d'un comité stratégique du conseil, son règlement intérieur et la modification du règlement intérieur du conseil, la rémunération des administrateurs, la composition du conseil d'administration et l'analyse d'un plan d'incitation à la performance à moyen terme pour les cadres dirigeants de Faurecia. Enfin, l'ordre du jour du comité du 8 décembre 2010 a été dédié à la poursuite de l'analyse de la rémunération des administrateurs et à la finalisation du projet de plan d'incitation à la performance à moyen terme.

E. LE COMITÉ D'AUDIT

Suite à l'ordonnance du 8 décembre 2008, le comité des comptes a été dénommé comité d'audit et ses missions ont fait l'objet d'ajustements lors des séances du comité du 6 février 2009 et du conseil du 9 février 2009 afin d'être en conformité avec l'ordonnance susmentionnée. Le rôle du comité est de procéder à un examen détaillé de l'élaboration des comptes semestriels et annuels, des opérations financières du groupe les plus significatives et à la revue du tableau de bord financier du groupe. Il suit les engagements hors bilan et les éléments permettant d'apprécier les risques encourus par le groupe. Le comité est ainsi notamment chargé de préparer les réunions du conseil consacrées à l'examen des comptes semestriels et annuels et d'éclairer les délibérations de celui-ci sur ces sujets. À ce titre, il examine lesdits comptes avant leur présentation au conseil d'administration et donne son opinion sur :

- l'application et la pertinence des principes et méthodes comptables retenus et procède à l'examen des risques significatifs:
- la nomination, la rémunération, le plan d'intervention des commissaires aux comptes ainsi que les éléments relatifs à leur indépendance.

Le comité d'audit s'assure également que les principes comptables retenus, qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers de l'entreprise, ont été formellement validés par la direction générale et les commissaires aux comptes et qu'ils sont portés à la connaissance du conseil d'administration. Il s'assure que les principales options comptables ainsi que les choix effectués ont été expliqués et justifiés par la direction générale au conseil et revus par les commissaires aux comptes, que les commissaires aux comptes ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités et qu'ils ont été en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Le comité d'audit assure également le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne. À cet égard, le responsable de l'Audit Interne est entendu une fois par an.

Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2009, le taux de participation a été de 85,41 %. Sa composition a été affectée de plusieurs modifications au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2009, le comité d'audit était composé de M. Ross Mc Innes, président et de M. Frédéric Saint-Geours. À compter du 8 février 2010, M. Éric Bourdais de Charbonnière a rejoint le comité d'audit. Le nombre d'administrateurs indépendants au sein du comité est ainsi à nouveau conforme au seuil des deux tiers préconisé par le code AFEP/MEDEF.

La réunion du comité du 6 février 2009 a eu pour principal objet la préparation et l'analyse des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008 et l'analyse de la situation de trésorerie et l'examen des covenants bancaires, et également la mise en conformité du règlement intérieur du comité d'audit avec l'ordonnance du 8 décembre 2008. La séance du comité du 8 avril 2009 a été dédiée au compte rendu de l'activité du département de l'Audit Interne, la mise en œuvre de l'ERP groupe et l'organisation de la direction financière. Le comité a analysé lors de sa réunion du 20 juillet 2009 la présentation des comptes semestriels et le suivi de la situation de trésorerie et la valeur des écarts d'acquisition. Enfin, la réunion du 17 décembre s'est concentrée sur les options de l'arrêté des comptes 2009 et l'exposé des auditeurs sur leur mission de revue de l'exercice 2009. À chaque réunion du comité, un point est fait sur la situation de trésorerie et sur l'examen des covenants financiers et des crédits bancaires.

Lors de ses réunions, il a notamment entendu le Directeur Financier du groupe et les responsables des services des affaires comptables et fiscales.

Le comité d'audit s'est également réuni avec les commissaires aux comptes qui lui ont communiqué leurs commentaires.

Le président du comité a présenté un rapport sur les travaux du comité lors des réunions du conseil d'administration des 9 février, 9 avril, 20 juillet et 17 décembre 2009.

F. LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Suite à l'annonce faite le 2 novembre 2009 relative à l'acquisition par Faurecia d'Emcon Technologies, le conseil d'administration du 15 octobre 2009 a décidé la création d'un comité stratégique et le conseil du 17 décembre a adopté son règlement intérieur.

Le comité stratégique est composé de 3 membres au moins ; le président du conseil d'administration et, s'il est administrateur, le directeur général sont membre de droit du comité stratégique.

Le comité stratégique a un rôle de préparation des délibérations du conseil d'administration relatives aux orientations stratégiques du groupe. Il émet des propositions, avis et recommandations sur :

- le plan stratégique et le plan à moyen terme du groupe ;
- les projets d'acquisitions de nouvelles activités, qu'ils soient sous forme d'acquisitions d'actifs ou de sociétés;
- les projets de cession d'actifs, de sociétés ou de participations appartenant au groupe;
- les projets de sociétés communes avec des partenaires.

À compter du 8 février 2010, le comité stratégique est composé de MM. Philippe Varin, président, Lee Gardner et Yann Delabrière.

G. MODE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES

La détermination de la rémunération (fixe et variable), des critères de rémunération, des avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi qu'une comparaison des rémunérations versées sur plusieurs exercices est détaillée aux chapitres 8.1.3 et 8.1.4 du document de référence.

Par ailleurs, Faurecia a indiqué par un communiqué de presse du 19 décembre 2008 que le conseil d'administration considère que les recommandations d'octobre 2008 AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé s'inscrivent dans la démarche du gouvernement d'entreprise de Faurecia et a constaté que la plupart d'entre elles étaient déjà mises en œuvre. À l'occasion du premier examen du projet d'attribution gratuite d'actions, le conseil du 17 décembre 2009 a décidé que les attributions réservées au président seront désormais soumises à des conditions de performance ; dès lors l'ensemble des recommandations susvisées seront mises en œuvre.

H. ÉLÉMENTS POUVANT AVOIR UN IMPACT **EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 sont mentionnées aux sections 8.1.3 à 8.1.4, 8.1.1, 10.2.2, 10.3.2, 10.3.2.2 du document de référence.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES **AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites aux articles 17 et 18 des statuts de la Société, disponibles sur notre site Internet (www.faurecia.fr) et également à la section 10.3.2.1 du document de référence

Le conseil d'administration

Procédures de contrôle interne 2. et de gestion des risques mis en place par le groupe Faurecia

A. LE CONTRÔLE INTERNE : DÉFINITION ET OBJECTIFS

Le groupe Faurecia a retenu la définition du contrôle interne du cadre de référence et son adaptation par le guide d'application du Cadre de référence aux VaMPS (Valeurs Moyennes et Petites) toutes deux issues de la position de l'AMF du 9 janvier 2008, définition très proche de celle retenue par Faurecia précédemment.

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du groupe pris dans son ensemble qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le contrôle interne a pour objectif d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le conseil d'administration :
- le bon fonctionnement des processus internes de chaque société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses
- la fiabilité des informations financières.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne comme, par exemple, les incertitudes de l'environnement extérieur, l'exercice de la faculté de jugement ou le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles.

Dans le cadre du groupe Faurecia, la société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés aux caractéristiques propres aux filiales et aux relations entre société mère et sociétés consolidées.

B. CADRE DE RÉFÉRENCE UTILISÉ PAR FAURECIA

Le groupe Faurecia s'est fixé comme objectif de posséder un dispositif de contrôle interne correspondant au cadre de référence de l'AMF et à son guide d'application. Cet objectif s'applique d'une part aux processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée et d'autre part à l'organisation générale des directions opérationnelles du groupe et aux procédures de gestion des risques mises en place par la Société.

Le contrôle interne du groupe est mis en œuvre en prenant en compte tant le fonctionnement opérationnel du groupe que sa structure juridique.

Il concerne toutes les filiales du groupe consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe Faurecia.

C. LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET LA DÉMARCHE DE MAÎTRISE DES RISQUES

Les objectifs du groupe sont définis par le conseil d'administration. Ils concernent non seulement la performance économique mais aussi les domaines dans lesquels le groupe vise à atteindre un degré particulier d'excellence, tels que le management des personnes, la qualité, l'innovation, les conditions de travail et l'environnement.

Le groupe veille également à la maîtrise de ses risques opérationnels. Ceux-ci ont été classés en dix familles : sécurité des personnes, qualité, gestion des programmes, risques financiers, systèmes informatiques, achats, protection des actifs - risque incendie, fiabilité de l'information financière, fraude, environnement.

Le management en charge des opérations est responsable de l'identification et de la maîtrise des risques de son entité.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux mentionnés au chapitre 3.5 du présent document de référence.

D. ACTEURS ET ORGANISATION DES PROCÉDURES **DE CONTRÔLE INTERNE**

Le contrôle interne est mis en œuvre par les organes de direction et par l'ensemble des collaborateurs du groupe à travers leurs actions quotidiennes.

Les acteurs internes parties prenantes du système de contrôle interne comprennent:

- le conseil d'administration, qui détermine les grandes orientations de l'activité et de la stratégie du groupe et supervise leur déploiement;
- le comité d'audit, évoqué plus avant dans le présent rapport, dont les attributions sont définies par le conseil d'administration, qui joue un rôle essentiel dans l'exercice du contrôle interne et le suivi des procédures existantes ;
- le comité exécutif du groupe, pilote la stratégie du groupe, alloue les ressources nécessaires à leur réalisation, fixe les objectifs des entités qui le composent et contrôle leur réalisation ;
- des comités d'opérations sont tenus chaque mois entre la direction générale du groupe et l'équipe dirigeante de chaque activité où sont revus l'ensemble des indicateurs de gestion. Une attention particulière est portée aux programmes en développement sur les différents paramètres de qualité, performance économique et tenue de délais ;
- la direction du financement et de la trésorerie, la direction du contrôle de gestion, la direction de la qualité, la direction des affaires juridiques, les directeurs financiers de pays qui ont

- un rôle particulier à jouer dans le contrôle interne en raison de leurs compétences transversales ;
- le département d'audit interne revoit le dispositif de contrôle interne et ses évolutions, s'assure de la cohérence de la démarche groupe avec la législation et les préconisations de place, veille à l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence de l'ensemble du dispositif, engage et suit certains tests et vérifications, s'assure de la bonne mise en œuvre des plans d'actions et rend compte de l'efficacité du contrôle interne.

La direction de l'audit interne est placée directement sous la responsabilité de la direction financière. Ses travaux sont approuvés et contrôlés par le président et revus par le comité d'audit. Par une approche systématique et méthodique, ce département a vocation à promouvoir un niveau d'efficacité en progrès constant de l'ensemble des systèmes de contrôle interne financier. Il peut intervenir en cas de besoin sur l'ensemble des processus du groupe à travers le monde. Le département d'audit interne conduit ses missions, en toute indépendance et étaye systématiquement ses conclusions de faits précis, dûment vérifiés et rigoureusement chiffrés. Il met à la disposition de la direction générale l'ensemble de ses travaux et lui rend compte régulièrement du déroulement de ses missions et du respect de ses objectifs. Il présente chaque semestre le planning d'audit, les rapports effectués, et la réalisation de ses objectifs au comité exécutif et, une fois par an au comité d'audit.

Le département d'audit interne s'est doté d'une charte d'audit interne en 2004 qui définit sa fonction, l'objet de sa mission, l'étendue de son domaine de compétence et la méthodologie utilisée lors des missions.

Ces dispositions sont complétées par l'intervention d'acteurs externes. dont :

- les commissaires aux comptes qui effectuent chaque année un contrôle du groupe dans le cadre de leur mission légale de certification des comptes consolidés et d'audit des comptes individuels des sociétés du groupe. En effet, conformément à la loi française sur les sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de Faurecia est effectuée par deux commissaires aux comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et de certaines procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière. Ces deux commissaires aux comptes exercent, à travers les membres de leur réseau dans chaque pays, les fonctions d'auditeur légal ou contractuel de l'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale;
- les organismes tiers qui procèdent pour l'ensemble du groupe et sur un cycle de trois ans aux certifications suivantes:
 - environnement (ISO 14001),
 - qualité (ISO/TS);

- les ingénieurs des compagnies d'assurance incendiedommages qui procèdent à un audit biennal de chacun de nos sites dont l'objet est :
 - d'évaluer les risques d'incendie et le possible impact sur la production et les clients,
 - d'évaluer l'adéquation des moyens de prévention et de protection mis en place,
 - d'émettre des recommandations de réduction du risque.

E. DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne repose sur un ensemble de procédures accessibles à l'ensemble du personnel via le réseau Intranet. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du Système d'Excellence Faurecia (FES) qui définit la manière de travailler des collaborateurs du groupe partout dans le monde et structure l'identité du groupe.

Les procédures associées FES Core Procedures (FCP) sont organisées selon les six processus :

- leadership, qui définit le cadre commun à toutes les entités du groupe en matière de contrôle financier, de déclinaison d'objectifs, d'élaboration des plans stratégiques, de politique qualité, de communication, de sécurité, etc.;
- développement, qui comprend les procédures applicables à la définition de l'offre produit, à la politique d'innovation et au contrôle des programmes;
- production, qui définit les différentes étapes du processus de production dans les usines: préparation de la production pour le démarrage des nouveaux programmes ou de nouvelles unités, planification de la production, contrôle et gestion des flux;
- clients, qui détaille les process permettant de développer les relations avec les clients du groupe Faurecia et d'assurer leur satisfaction à travers des produits et des services compétitifs et de qualité;
- fournisseurs, qui regroupe les process mis en œuvre avec nos fournisseurs afin de bâtir un partenariat durable fondé sur l'excellence;
- implication du personnel, qui traite des politiques de ressources humaines.

Ces procédures sont développées par chaque fonction du groupe, tout en respectant un cadre général commun, et s'appliquent à toutes les entités de Faurecia dans le monde entier. Elles sont régulièrement mises à jour et s'enrichissent en permanence. Le lancement fin septembre 2009 du portail Intranet FES du groupe suscite un vif intérêt de la part des utilisateurs.

Pour s'assurer du déploiement du FES dans les sites de production, un audit annuel est effectué par le groupe dans chaque usine. Chaque site est classé Insuffisant/Acceptable/Excellent/Benchmark. En cas de classement insuffisant, le site concerné doit préparer et communiquer un plan d'action corrective directement au président de Faurecia, afin d'atteindre un niveau acceptable dans un délai de 3 mois.

Le conseil d'administration

Le contrôle des programmes fait l'objet de procédures particulières ; en effet, la vocation principale du groupe est la conception et la fabrication de pièces, de sous-ensembles et de modules pour l'automobile. Chacun des contrats passés avec ses clients constitue ainsi un programme et correspond à un projet qui :

- répond à une demande spécifique (« Request For Quotation » ou RFQ) de fourniture d'équipement complexe de la part d'un constructeur automobile;
- respecte les objectifs en termes de coût, de livraison et de qualité :
- répond aux objectifs de rentabilité du groupe.

La durée de vie d'un tel contrat peut aller jusqu'à dix ans, du début du développement (phase d'acquisition, industrialisation) à fin de la vie série (production).

La vie d'un programme est encadrée par des procédures et outils de contrôle. Le système de gestion des programmes (PMS) organise de façon rigoureuse les étapes successives de la vie d'un programme. Chaque programme est jalonné depuis le traitement de l'appel d'offres jusqu'à la fin de vie du produit. Dans le cadre du système de contrôle, des revues de programmes par les activités concernées ont lieu mensuellement. Ces revues sont formalisées et comportent l'obligation de présenter un certain nombre de documents dont le business plan. L'objectif de ce processus est d'identifier de façon continue les risques du programme, les plans d'actions nécessaires et de les mettre en œuvre.

Chaque programme fait l'objet dès sa période initiale, pendant l'appel d'offres, d'une analyse financière prospective sous la forme d'un business plan (« BP »). Les BP sont établis selon une méthode commune, développée et contrôlée par la direction du groupe. Le BP est régulièrement mis à jour en fonction des changements d'hypothèses. Il contient donc tous les éléments permettant de porter un jugement sur un programme lors de la cotation, lors de la négociation du contrat, durant la phase de développement.

Pour améliorer l'efficacité des programmes, un plan d'excellence de management des programmes a été lancé. Il couvre la méthodologie, la qualité, la profitabilité et le développement individuel des responsables de programme. Il renforce le respect et l'exécution avec rigueur et discipline à la date planifiée des procédures de développement depuis la phase d'acquisition jusqu'à la production série. Des indicateurs de progrès sont suivis mensuellement par le groupe Faurecia. Un processus d'audit est en place par le groupe pour contrôler le respect de ce plan et identifier et standardiser les meilleures pratiques des équipes programmes.

Le Code éthiaue

Le groupe Faurecia est fortement attaché aux valeurs de responsabilité, d'intégrité et d'éthique. Le Code éthique fait d'ailleurs partie intégrante des FCP ; ce code définit les principes déontologiques de conduite applicables quotidiennement à l'ensemble du personnel Faurecia dans ses relations en interne comme en externe, ainsi qu'à ses partenaires et indique la façon dont le groupe entend mettre en pratique ses valeurs de respect des clients, des actionnaires,

des personnes et de l'environnement. Outre un renforcement des mesures déjà en place, ce code institue une procédure d'alerte permettant à chaque collaborateur de Faurecia de s'exprimer en toute confidentialité sur sa connaissance de violations des règles légales ou des procédures du groupe. Une procédure d'alerte renforcée, restreinte aux faits se rapportant à des risques sérieux pour l'entreprise dans les domaines comptable, d'audit financier et de lutte contre la corruption, a été instaurée et permet de saisir un organisme extérieur à qui le groupe Faurecia a confié le recueil et le premier traitement des procédures d'alertes. L'organisme saisit, si les circonstances le justifient, le groupe Faurecia via son président directeurgénéral, lequel peut demander au département d'audit interne du groupe de mener à bien les investigations nécessaires. Ce code a été largement diffusé, notamment via Intranet, afin que chaque collaborateur puisse y avoir accès et le respecte en tout temps et en toutes circonstances, et vise à développer la responsabilisation et l'implication du personnel du groupe.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À LA GESTION DU RISQUE QUALITÉ

Les risques qualité sont mesurés par des indicateurs précis, font l'objet de rapports mensuels et de plans d'amélioration permanents. Pour les alertes sécurités/réglementation, un système spécifique de suivi, de transversalité (information à l'ensemble du groupe) et de traitement est en place. Chaque alerte sécurité est par ailleurs suivie systématiquement par un audit qualité dans le mois qui suit. L'objectif pour 2010 reste l'absence d'alerte sécurité/réglementation avec impact client.

Le déploiement du Breakthrough Quality Plan lancé en octobre 2006 a permis une amélioration significative de la gestion des risques qualité et programmes. Le plan est basé sur sept règles pratiques simples dont notamment la QRQC (réponse rapide de contrôle qualité) destinées à corriger les problèmes en développement et en production et que doit appliquer avec riqueur et discipline chaque collaborateur.

Le système de protection et de prévention passe par :

- les revues journalières sur le terrain couplées à des audits de la direction qualité. Les audits qualité ont pour objectif de couvrir de façon récurrente l'ensemble des sites et des programmes du groupe. Les audits sont l'objet d'un suivi systématique des recommandations. Les sites et projets critiques font l'objet d'actions prioritaires;
- un système de revue de validation qualité très concret pour les phases critiques de programmes;
- un plan de formation de tous les acteurs de la phase de développement des programmes ;
- la mesure des programmes pendant les six premiers mois du démarrage série à partir de critères précis impliquant si nécessaire une action immédiate ;
- un processus structuré d'escalade au management et de support par le management;
- des audits qualité avec pour objectif la couverture de façon récurrente de l'ensemble des sites et des programmes du groupe.

G. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les principes d'élaboration des comptes

Le conseil d'administration est collectivement responsable de la publication d'une information financière et comptable fiable. Pour ce faire, la direction générale de la Société s'appuie en particulier sur les départements comptables, les services de consolidation, de contrôle de gestion et de la communication financière pour rassembler l'information qui lui est soumise.

La direction comptable établit les comptes consolidés mensuels et, plus particulièrement, l'information financière semestrielle et annuelle destinée à être publiée. Elle veille au bon établissement par les responsables financiers locaux des comptes sociaux des filiales dans le respect des réglementations locales. Elle définit les principes comptables du groupe dans le respect des normes IFRS et veille à leur bonne application par l'ensemble des filiales. Elle établit également les comptes de la société Faurecia S.A.

Les procédures de contrôle interne nécessaires à la production d'une information comptable fiable sont mises en place au niveau local. Elles comprennent notamment des prises d'inventaires physiques, une séparation des tâches et des réconciliations avec des sources d'information indépendantes.

À tous les niveaux du groupe, les principes qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont :

- le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- la conformité des transactions aux principes comptables applicables;
- la revue périodique des actifs.

La bonne articulation du reporting financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clef de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité et l'intégrité requises pour les données traitées ainsi que le délai de plus en plus court d'élaboration des reportings financiers qui permettent aux directions du groupe de réagir vite et de contrôler efficacement leurs opérations imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information adéquats. Le déploiement a commencé en juillet 2008 par des sites en France et s'est poursuivi en 2009 en Europe, en Asie et en Amérique du Sud. Il continuera progressivement à être mis en œuvre sur les différents sites du groupe.

Les comptes du groupe sont établis à partir des informations provenant de chaque filiale et intégrées dans le système de reporting et de consolidation BO Finance. Ces informations comptables transmises par chaque filiale sont préparées dans le respect des normes du groupe, lesquelles sont conformes depuis 2004 au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le système Faurecia Core Procedures, accessible par Intranet, comprend le manuel de procédures comptables IFRS.

Les informations comptables de chaque filiale comprennent les comptes de résultat par nature et par destination, une ventilation par secteur d'activité, l'analyse de l'impôt courant et différé, le bilan, le tableau de financement, les engagements et passifs éventuels.

Les opérations entre les sociétés du groupe sont mensuellement déclarées dans l'outil I.C.S.

La direction financière dispose également de prévisions à court et moyen termes afin de vérifier la valeur des unités génératrices de trésorerie, de rapports d'actuaires pour évaluer les engagements envers le personnel et les retraités, des évaluations en juste valeur des instruments financiers dérivés confirmées par les contreparties bancaires.

Dans chaque filiale, le responsable comptable et le contrôleur de gestion ont accès à toutes les informations nécessaires leur permettant d'élaborer des comptes corrects dans le respect des normes locales pour les comptes statutaires et des normes du groupe pour le reporting.

Chaque responsable de filiale est tenu de préparer à chaque arrêté semestriel et annuel un état de rapprochement entre ses capitaux propres et ses résultats préparés suivant les normes locales et suivant les IFRS.

Des instructions rappellent chaque mois aux comptables et contrôleurs de gestion les procédures de clôture. Des formations aux outils BO Finance sont assurées régulièrement aux personnels comptables et financiers récemment arrivés dans le groupe.

La préparation de comptes mensuels pour les besoins de gestion oblige chaque entité à disposer des ressources nécessaires pour élaborer une information de qualité.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan font l'objet d'un processus d'identification et d'évaluation spécifique.

Chaque engagement fait l'objet d'un suivi particulier en fonction de sa nature. Ainsi, les risques de change et de taux d'intérêt, ainsi que les financements intragroupe en devises sont gérés de manière centralisée sous la supervision de la direction financière et font si nécessaire l'objet d'une couverture de change. De même les cautions et/ou garanties accordées par la société Faurecia font l'objet d'une émission et d'un suivi centralisés.

Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

L'établissement de comptes mensuels complets permet de réduire fortement les risques lors des arrêtés semestriels et annuels notamment sur le respect des délais. Les difficultés sont ainsi anticipées, les comptes réciproques sont rapprochés chaque mois, les opérations particulières sont traitées sans attendre la clôture annuelle, la justification du calcul de l'impôt devient un exercice régulier.

La préparation et l'analyse des comptes mensuels et leur rapprochement avec le budget doivent permettre dans chaque entité de déceler des variations anormales de comptes tels que les stocks ou la trésorerie. Ajoutés à des procédures spécifiques, ils doivent permettre de réduire les risques d'erreurs et de fraudes.

Le conseil d'administration

Procédure de « hard close »

Une pré-clôture au 31 octobre portant sur les comptes intermédiaires permet d'anticiper, d'évaluer et de valider les options principales de clôture des comptes annuels. De même, une pré-clôture en mai permet d'anticiper la clôture au 30 juin des comptes semestriels.

Outils de contrôle comptable et financier

Le groupe a défini les procédures nécessaires à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Elles sont en accord avec les principes comptables en vigueur et sont, à l'instar de toutes les procédures de contrôle interne, disponibles sur le réseau Intranet de la Société. Parmi ces procédures, peuvent notamment être citées à raison de leur importance pour le groupe :

- une procédure d'autorisation d'investissement, qui détermine les éléments indispensables justifiant l'investissement et les signataires autorisés à engager l'entreprise selon des seuils prédéfinis :
- une procédure de demande de souscription de capital, d'augmentation de capital, de prise de participation et de prêt intragroupe ;
- une procédure d'élaboration du Business Plan pour les programmes;
- une procédure relative aux acquisitions des nouveaux programmes;
- une procédure de consolidation des comptes.

Depuis 2008, une nouvelle organisation des services financiers du groupe est progressivement mise en place avec pour objectif central de séparer les fonctions « comptabilité » et « contrôle de gestion » et de créer des centres de services partagés comptables par pays sous la responsabilité d'un directeur financier pays. La direction financière groupe étant pour sa part en charge de la définition des règles et procédures, de la consolidation, de la gestion de la trésorerie et du financement, et de l'audit.

Cette nouvelle organisation doit progressivement renforcer le rôle et la responsabilité de la fonction comptable. améliorer le contrôle interne, le reporting et l'efficacité des systèmes d'information, renforcer le contrôle de gestion des programmes. L'enrichissement des tâches résultant de la nouvelle organisation devrait en outre contribuer à développer les compétences et l'implication des personnels.

Processus de reporting comptable et financier

Les processus de reporting ont pour objectif de fournir des instruments d'information et de pilotage du groupe et d'assurer ainsi la meilleure réactivité face aux risques éventuels. Un « glossaire du reporting » décrit l'ensemble du contenu des données de reporting et des procédures explicitent la façon dont le reporting doit être effectué.

Le reporting mensuel est élaboré depuis 2004 sur l'outil de consolidation BO Finance qui permet de remonter des informations à la fois financières (compte de résultat et bilan) et non financières (indicateurs qualité, production, achats, sécurité, ressources humaines...).

Le processus de consolidation des résultats au niveau du groupe est sécurisé par des contrôles bloquants mis en place en amont dans les documents de reporting et des contrôles intermédiaires liés à la structure du système de reporting.

Le reporting mensuel comprend, pour chaque unité opérationnelle dans les trois jours qui suivent la fin du mois, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel estimés et un résultat définitif cinq jours après la fin du mois aux normes du groupe. Chaque mois, un comité des opérations est consacré à la revue des performances opérationnelles et des plans d'action de chaque activité.

Plan à moyen terme et budget

Le budget de Faurecia est bâti sur une périodicité annuelle avec une révision semestrielle.

La direction financière émet pour le budget les hypothèses économiques et financières et les objectifs spécifiques de chaque unité opérationnelle. Le budget est construit par usine, centre de développement ou centre administratif. Il est ensuite mensualisé selon des états standards puis consolidé.

Pour permettre d'anticiper l'action à court terme et ainsi accroître la réactivité, le reporting mensuel s'accompagne d'une prévision glissante du compte de résultat et de la trésorerie pour le trimestre en cours et le trimestre suivant.

Compte tenu des engagements pluriannuels de ses contrats, une vision à moyen terme des enjeux financiers est nécessaire à la maîtrise des risques de Faurecia. Dans ce cadre, le groupe établit annuellement un plan à cinq ans dans lequel la dimension programme est essentielle. Il permet de préciser les perspectives du groupe en matière de taille de ressources et de rentabilité. Il est consolidé avec le même outil et avec la même rigueur que le reporting mensuel, et conduit à la définition des objectifs budgétaires.

Communiqués financiers, rapport annuel et document de référence

La direction financière du groupe et la direction de la communication sont en charge de concevoir et diffuser l'ensemble de la communication financière du groupe à destination des marchés financiers. Cette communication se fait selon deux vecteurs principaux :

- le rapport annuel et le document de référence ;
- les communiqués à caractère financier.

La conception du rapport annuel valant document de référence est coordonnée par la direction des affaires juridiques. Leur rédaction fait appel à de nombreux intervenants, experts dans leur domaine, contribuant à la richesse et à la qualité des informations données. Le document de référence est revu et adopté par le conseil d'administration avant diffusion.

Les communiqués à caractère financier sont systématiquement revus par la direction financière; ceux relatifs aux annonces de résultats sont également revus par le conseil d'administration.

H. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le groupe poursuit sa politique d'analyse des risques et d'amélioration des dispositifs de contrôle interne :

- le déploiement des normes et des procédures du Système d'Excellence Faurecia a été poursuivi notamment via la mise en œuvre d'audits réguliers et de procédures de questionnaires d'auto-évaluation permettant aux sites d'évaluer leur conformité à ces normes :
- la cartographie des risques en cours a permis d'identifier dix classes de risques significatifs couvrant l'ensemble de l'activité de l'entreprise. Le conseil s'est assuré que leur analyse donnait une assurance raisonnable de maîtrise des risques identifiés. L'objectif actuel est que le suivi de ces risques soit facilité par (i) une grille de déploiement des procédures destinées à couvrir chacun des éléments des risques identifiés, (ii) un plan d'action en mode programme couvrant la gestion de chaque risque identifié destiné à prévenir et assurer une meilleure gestion des risques. L'objectif est, pour chacune des zones identifiées, de suivre l'évolution des risques, de les évaluer, de s'assurer de la mise en place des plans d'action par les fonctions qui apportent une contribution à la prévention des risques, et enfin, et selon les cas, de compléter les procédures et les systèmes de contrôle existants. Les principaux facteurs de risque font l'objet d'un développement spécifique dans le rapport de gestion;

- le suivi permanent des recommandations adressées par l'audit interne aux sites audités, ce suivi s'effectuant désormais par (i) une analyse par questionnaire à trois, six et douze mois après le rapport final, (ii) un suivi en comité des opérations (iii) un post-audit sur site si cela est jugé nécessaire;
- les travaux de rénovation des systèmes d'information autour de SAP ont permis de définir les outils standardisés, fiables et modernes correspondant aux normes et procédures de Faurecia, qui feront l'objet d'un déploiement progressif dans le groupe. Tous les sites pilotes sont aujourd'hui en production. Les quatre premiers projets de déploiement ont été lancés avec mise en production en juin et juillet 2009.

3. Les limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du président directeur-général

Le conseil d'administration a confié la direction générale de la Société à son président. Le règlement intérieur du conseil, disponible sur le site Internet de la Société (www.faurecia.fr), a précisé les modalités d'exercice de ses propres attributions et des fonctions du président. Ce règlement indique également que le conseil est consulté, à l'initiative de son président, sur toutes les décisions stratégiques de la Société et du groupe. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 juillet 2009, a autorisé le président directeur-général à donner des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de 50 millions d'euros, plafonnés à 10 millions d'euros par opération. Dans le cas où le groupe serait amené à garantir des engagements commerciaux de restitution d'acomptes ou des engagements de bonne fin de contrat à exécutions successives, le Directeur Général est autorisé à décliner à l'intérieur du même montant global des garanties n'excédant pas 5 millions d'euros par opération. Enfin, à travers son règlement intérieur et dans le cadre des lois qui régissent son activité, le conseil est habilité à se saisir de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société.

Le conseil d'administration du 17 décembre 2009 a amendé le règlement intérieur du conseil en prévoyant expressément que le président doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration pour réaliser tout projet d'acquisition, de cession ou de constitution de société commune dont la valeur totale des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et/ou dont le chiffre d'affaires est supérieur à 300 millions d'euros.

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Faurecia

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Faurecia et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière soustendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris - La Défense, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Dominique Ménard

Ernst & Young Audit Laurent Miannay

8.1.2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ADMINISTRATEURS

Informations générales

Il n'existe pas d'administrateur élu par les salariés ni de censeur. Chaque administrateur doit être propriétaire de 20 actions au moins pendant la durée de son mandat.

À l'exception du président directeur-général, aucun membre du conseil d'administration n'exerce de fonction de direction générale ou de fonction salariée au profit de Faurecia ou d'une société contrôlée directement ou indirectement par Faurecia.

Cinq des onze administrateurs occupent des fonctions de direction générale ou de surveillance au sein de Peugeot SA.

Parmi les membres du conseil d'administration présents au 14 avril 2010, Messieurs Thierry Peugeot et Robert Peugeot sont apparentés. Il n'existe aucun autre lien de parenté entre les autres mandataires de Faurecia

Aucun administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle devenue définitive prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conflits d'intérêts

Ainsi que le prévoit le règlement intérieur du conseil d'administration, chaque administrateur doit faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêt ponctuel, même potentiel, en relation avec les questions inscrites à l'ordre du jour et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Cette disposition n'a pas eu lieu de s'appliquer au cours de l'exercice 2009.

Indépendamment des conventions réglementées, qui font par ailleurs l'objet d'un rapport à l'assemblée des actionnaires qui peuvent éventuellement les concerner, il n'existe pas de contrat de service liant un membre du conseil d'administration à Faurecia ou à l'une quelconque de ses filiales.

Le conseil a par ailleurs renforcé ces dispositions en adoptant lors de sa réunion du 16 décembre 2005 une procédure relative à l'usage de la communication d'informations privilégiées au sein du groupe. Cette procédure s'applique notamment aux administrateurs de la Société. Elle prohibe toute intervention sur les titres de la Société lorsque l'information n'est pas encore rendue publique. Elle astreint les administrateurs et certaines catégories de personnel, dont la liste est tenue périodiquement à jour, à déclarer leur transaction à la Société dans le but d'en informer les marchés.

Le conseil d'administration

Mandats des administrateurs

Administrateurs

Yann DELABRIÈRE

M. Yann Delabrière exerce la fonction de président directeur-général de Faurecia depuis le 16 février 2007.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Âgé de 59 ans, M. Yann Delabrière est administrateur de Faurecia depuis le 18 novembre 1996.

Il a occupé des fonctions de direction financière au sein de plusieurs grands groupes industriels. En 1990, il intègre le groupe PSA Peugeot Citroën où il y exercera la fonction de Directeur Financier du groupe et membre du comité exécutif de 1998 à 2007.

M. Yann Delabrière détenait, au 31/12/2009, 6 294 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle: FAURECIA 2, rue Hennape – 92735 NANTERRE CEDEX

Mandats/Fonctions

Dans la Société

Président et Directeur-Général de Faurecia

Hors de la Société

Au 31 décembre 2009, M. Yann Delabrière est également :

- Administrateur de Capgemini

Au cours des cinq dernières années, M. Yann Delabrière a également occupé, en dehors de la Société, les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Directeur Financier Peugeot SA
- Président et Directeur Général Banque PSA Finance
- Président et Directeur Général Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - Credipar
- Administrateur Peugeot Citroën Automobiles S.A.
- Administrateur Automobiles Citroën
- Administrateur Gefco
- Président Pergolese Investissements
- Directeur Général Grande Armée Participations
- Président du conseil de surveillance SIT
- Représentant permanent de Peugeot SA au conseil d'administration d'Automobiles Peugeot
- Gérant PSA Services SrL (Italie)
- Président du conseil d'administration Peugeot Citroën Argentina SA (Argentine)
- Président du conseil de surveillance Peugeot Finance International (Pays-Bas)
- Vice-président et administrateur PSA International SA (Suisse)

Éric BOURDAIS DE CHARBONNIÈRE

M. Éric Bourdais de Charbonnière est administrateur de Faurecia depuis le 8 février 2010.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2016

Âgé de 70 ans, M. Éric Bourdais de Charbonnière a occupé diverses fonctions au sein de la banque JP Morgan depuis 1965. Il en a été Executive Vice-President, responsable de l'Europe de 1987 à 1990. Depuis 1990, il a rejoint Michelin pour en être Directeur Financier puis membre du conseil exécutif. Depuis septembre 2000 il est président du conseil de surveillance. M. Éric Bourdais de Charbonnière ne détenait pas d'actions de la société Faurecia, au 14 avril 2010.

Adresse professionnelle: MICHELIN 46, Avenue de Breteuil 75324 - PARIS CEDEX 07

Dans la Société

- Administrateur de Faurecia

Hors de la Société

Au 31 décembre 2009, M. Éric Bourdais de Charbonnière est également :

- Président du conseil de surveillance de Michelin
- Administrateur de Thomson
- Membre du conseil de surveillance de ODDO & Cie

Au cours des cinq dernières années, M. Éric Bourdais de Charbonnière a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Membre du conseil de surveillance de ING Group (Amsterdam)

Jean-Pierre CLAMADIEU

M. Jean-Pierre Clamadieu est administrateur de Faurecia depuis le 29 mai 2007.

M. Jean-Pierre Clamadieu, âgé de 51 ans, a occupé différentes fonctions de direction de branche de Rhodia, en est le Directeur Général depuis octobre 2003, et le président directeur-général depuis mars 2008.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

M. Jean-Pierre Clamadieu détenait, au 31/12/2009, 364 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : RHODIA Immeuble Cœur Défense tour A, 110 Esplanade Charles-de-Gaulle La Défense 4 92931 LA DÉFENSE CEDEX

Mandats/Fonctions

Dans la Société

- Administrateur de Faurecia

Hors de la Société

Au 31 décembre 2009, M. Jean-Pierre Clamadieu est également :

- Président directeur-général de Rhodia
- Administrateur de la SNCF

Frank ESSER

M. Frank Esser est administrateur de Faurecia depuis le 23 mai 2005.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2011

Âgé de 51 ans, M. Frank Esser est président directeur-général de SFR depuis 2002, groupe qu'il a rejoint en tant que Directeur Général en septembre 2000.

M. Frank Esser détenait, au 31/12/2009, 20 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : SFR – Tour Séquoia 1, place Carpeaux – 92915 PARIS LA DÉFENSE

Dans la Société

- Administrateur de Faurecia

Hors de la Société

Au 31 décembre 2009, M. Frank Esser est également :

- Président directeur-général de SFR
- Membre du Directoire de Vivendi
- Membre du conseil de surveillance Société Financière de Communication et de Multimédia
- Président du conseil d'administration de Vizzavi France
- Président de la Fédération Française des Télécoms et des communications électroniques
- Administrateur de Vivendi Telecom International
- Représentant permanent de SFR au conseil d'administration Ltb-R
- Membre du conseil de surveillance de Maroc Telecom
- Membre du conseil de surveillance de Vodafone D2 GmbH (Allemagne) et Arcor

Au cours des cinq dernières années, M. Frank Esser a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Président conseil de surveillance de Cegetel
- Directeur Général de SFR Cegetel
- Administrateur de GSM Association (Grande-Bretagne)

Lee GARDNER

M. Lee Gardner est administrateur de Faurecia depuis le 8 février 2010.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2016.

Âgé de 62 ans, M. Lee Gardner a rejoint One Equity Partners en qualité d'Associé. En 2008, il devient président directeurgénéral d'Emcon Technologies. Il est aujourd'hui président directeur-général de OEP Emission Holding Ltd et Associé de One Equity Partners.

M. Lee Gardner détenait, au 14 avril 2010, 27 310 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : One Equity Partners Suite 170 100 Bloomfield Hills Parkway, Bloomfield Hills Michigan 48304 U.S.A

Mandats/Fonctions

Dans la Société

- Administrateur de Faurecia

Hors de la Société

Au 31 décembre 2009, M. Lee Gardner est également :

- Président du conseil d'administration de OEP Emission Holdings Ltd.

Au cours des cinq dernières années, M. Lee Gardner a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Administrateur de Polaroid Inc.
- Administrateur de Mauser-Werke GmbH
- Administrateur de Progress Rail

Jean-Claude HANUS

M. Jean-Claude Hanus est administrateur de Faurecia depuis le 21 février 2000.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2011

Âgé de 63 ans, Monsieur Jean-Claude Hanus est Directeur Juridique, des relations institutionnelles et de l'audit, de Peugeot SA groupe au sein duquel il a exercé toute sa carrière.

M. Jean-Claude Hanus détenait, au 31/12/2009, 100 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle: PEUGEOT SA 75, avenue de la Grande-Armée 75116 PARIS

Dans la Société

- Administrateur de Faurecia

Hors de la Société

Au 31 décembre 2009, M. Jean-Claude Hanus est également :

- Administrateur d'Automobiles Peugeot
- Administrateur Compagnie générale de Crédit aux Particuliers - Credipar
- Représentant permanent de Peugeot SA au conseil d'administration de Banque PSA Finance
- Représentant permanent de Peugeot SA au conseil d'administration de Gefco SA
- Président de DJ6
- Président de Grande Armée Participations
- Administrateur Peugeot Citroën Automobiles España SA
- Administrateur de PCMA Holding BV
- Administrateur Association Auxiliaire de l'Automobile
- Administrateur Comité des Constructeurs Français Automobiles

Au cours des cinq dernières années, M. Jean-Claude Hanus a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Président du conseil d'administration de Faurecia
- Président du conseil d'administration d'Automobiles
- Représentant permanent de la Société Financière de Banque – SOFIB au conseil d'administration de Beaujon immobilier
- Président directeur-général de Beaujon Immobilier
- Président du conseil d'administration et Directeur Général de Beaujon Immobilier

Frédéric SAINT-GEOURS

M. Frédéric Saint-Geours est administrateur de Faurecia depuis le 20 juillet 2009.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale

Âgé de 59 ans, M. Frédéric Saint-Geours a occupé diverses fonctions au sein du groupe PSA Peugeot Citroën, dont celles de directeur financier du groupe puis de directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot. Il a été directeur général d'Automobiles Peugeot et membre du Directoire de juillet 1998 à fin décembre 2007, puis conseiller du président et membre du comité de direction générale du groupe PSA Peugeot Citroën.

M. Frédéric Saint-Geours détenait, au 31/12/2009, 100 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : PEUGEOT SA 75, avenue de la Grande-Armée 75116 PARIS

Mandats/Fonctions

Dans la société

- Administrateur de Faurecia

Hors de la société

Au 31 décembre 2009, M. Frédéric Saint-Geours est également :

- Membre du Directoire de Peugeot SA
- Directeur Finance et Développement Stratégique du Groupe PSA Peugeot Citroën
- Président Directeur Général de Banque PSA Finance
- Administrateur de GEFCO
- Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles SA
- Vice-président de Dongfeng Peugeot Citröen Automobiles Company LTD
- Administrateur de PCMA Holding B.V.
- Président du Conseil de Surveillance de Peugeot Finance International NV
- Vice-président et Administrateur Délégué de PSA International S.A.
- Administrateur de Casino Guichard-Perrachon
- Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

Au cours des cinq dernières années, M. Frédéric Saint-Geours a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il

- Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot Deutschland GmbH
- Administrateur de Peugeot Espana SA
- Administrateur d'Automobiles Peugeot
- Directeur Général d'Automobiles Peugeot
- Représentant Permanent d'Automobiles Peugeot au Conseil d'Administration de GEFCO
- Représentant Permanent d'Automobiles Peugeot au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance

Ross Mc. INNES

M. Ross Mc. Innes est administrateur de Faurecia depuis le 29 mai 2007

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Âgé de 56 ans, M. Ross Mc Innes a notamment occupé le poste de Directeur Financier d'Eridania Beghin-Say de 1991 à 2000. Il en devient Administrateur en 1999. Il rejoint Thomson-CSF (Thalès) en 2000 comme Directeur Général Adjoint et Directeur Financier avant d'intégrer en 2005 le groupe PPR comme Directeur Général Finance et Stratégie. De 2007 à 2009 il occupe la fonction de Vice-Chairman de Macquarie Capital Europe. M. Ross Mc. Innes est Directeur Général Adjoint du groupe Safran depuis le 28 mai 2009.

M. Ross Mc Innes détenait, au 31/12/2009, 100 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle: SAFRAN, 5, boulevard du Général Martial Valin 75015 PARIS

Mandats/Fonctions

Dans la société

- Administrateur de Faurecia

Hors de la société

Au 31 décembre 2009, M. Ross Mc Innes est également :

- Directeur Général Adjoint Affaires Économiques et Financières de SAFRAN
- Membre du directoire de SAFRAN
- Membre du conseil de surveillance de Générale de Santé SA
- Administrateur de Vallaroche Conseil
- Représentant Permanent au Conseil d'Administration de Établissements Vallaroche (société représentée : Safran)
- Représentant Permanent au Conseil d'Administration de La Financière de Brienne (société représentée : Établissements Vallaroche)
- Gérant de RM Participation & Conseil
- Administrateur de la Financière du Planier
- Administrateur de Limoni SpA (Italie)
- Membre du conseil de surveillance de Santé S.A. (Luxembourg)

Au cours des cinq dernières années, M. Ross Mc Innes a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Administrateur de la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
- Président du directoire de Générale de Santé SA
- Représentant permanent de Santé Sarl au conseil de surveillance de Générale de Santé SA
- Directeur général finance de P.P.R.
- Censeur de P.P.R.
- Administrateur de Rexel
- Directeur général adjoint de Thales
- Administrateur de Bienfaisance Holding
- Administrateur de Macquarie Autoroutes de France SAS
- Administrateur de Eiffarie SAS
- Administrateur de AREA et ADELAC SAS
- Président de Chartreuse & Mont-Blanc SAS
- Membre du conseil de surveillance de Pisto SAS
- Représentant du président de Santé Développement Europe
- Administrateur CFAO
- Administrateur d'Electro Banque
- Administrateur Thales Air Défense SA, Thales Systèmes Aéroportés SA. Thales International
- Vice-Chairman de Macquarie Capital Europe Ltd (Grande-Bretagne)
- Administrateur de Chartreuse & Mont-Blanc Global Holdings SCA (Luxembourg), de Chartreuse & Mont-Blanc GP SARL (Luxembourg), de Chartreuse & Mont-Blanc Holdings SARL (Luxembourg)
- Membre du conseil de surveillance de Gucci Group NV
- Administrateur Adi Group Holding Pty Limited, Adi Group Pty Limited, Adi Munitions Pty Limited, Australian Defence Industries
- Administrateur de Camelot Plc

Robert PEUGEOT

M. Robert Peugeot est administrateur de Faurecia depuis le $29\ \mathrm{mai}\ 2007.$

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013.

Âgé de 59 ans, M. Robert Peugeot est membre du conseil de surveillance de Peugeot SA. Il a occupé des fonctions de direction principalement dans le Groupe PSA Peugeot Citroën. M. Robert Peugeot a été membre du comité exécutif de PSA Peugeot Citroën et a exercé les fonctions de Directeur Innovation et Qualité entre 1998 et 2007. Depuis 2002, il est également président directeur-général de Société Foncière, Financière et de Participations – F.F.P.

M. Robert Peugeot détenait, au 31/12/2009, 100 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle : F.F.P. 75, avenue de la Grande-Armée 75116 PARIS

Mandats/Fonctions

Dans la société

- Administrateur de Faurecia

Hors de la société

Au 31 décembre 2009, M. Robert Peugeot est également :

- Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA
- Président Directeur-Général de la Société Foncière Financière et de Participation (FFP)
- Membre du Conseil de surveillance de Hermès International
- Membre du Conseil de surveillance de IDI Emerging Markets
- Représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance de Zodiac Aerospace
- Président Directeur-Général de Simante SL
- Administrateur de Fomento de Construcciones y Contratas SA (FCC)
- Administrateur de FCC Construccion SA
- Administrateur de B-1998
- Administrateur de Sanef
- Administrateur de Imerys
- Administrateur de Holding Reinier
- Administrateur de Etablissements Peugeot Frères
- Administrateur de LFPF La Française de Participations Financières
- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est
- Administrateur de WRG Waste Recycling Group Ltd
- Administrateur de Alpine Holding
- Administrateur de Sofina
- Administrateur de DKSH
- Représentant statutaire de FFP, Président de Financière Guiraud SAS
- Gérant de SCI Rodom
- Gérant de SCI CHP Gestion

Au cours des cinq dernières années, M. Robert Peugeot a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Aviva Participations
- Aviva France
- GIE de recherche et d'études PSA Renault
- Citroën Deutschland AG
- Citroën Danemark A/S
- Citroën UK Ltd, Groupe Taittinger
- IFP (Institut Français du Pétrole)
- Société du Louvre Groupe du Louvre, Peugeot UK Ltd

Thierry PEUGEOT

M. Thierry Peugeot est administrateur de Faurecia depuis le 17 avril 2003.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2011.

Âgé de 52 ans, M. Thierry Peugeot est président du conseil de surveillance de Peugeot SA depuis fin 2002. Avant d'accéder à ces fonctions, M. Thierry Peugeot a exercé des fonctions de direction au sein du groupe PSA Peugeot Citroën, en Europe et en Amérique du Sud.

M. Thierry Peugeot détenait, au 31/12/2009, 293 actions de la société Faurecia.

Adresse professionnelle: PEUGEOT SA 75, avenue de la Grande-Armée 75116 PARIS

Mandats/Fonctions

Dans la Société

- Administrateur de Faurecia

Hors de la Société

Au 31 décembre 2009, M. Thierry Peugeot est également :

- Président du conseil de surveillance Peugeot SA
- Vice-président et Directeur Général Délégué Établissements Peugeot Frères
- Administrateur Foncière, Financière et de Participation
- Administrateur (LFPF) La Française de Participations Financières
- Administrateur Société Anonyme de Participations (SAPAR)
- Administrateur de Air Liquide
- Administrateur Compagnie Industrielle de Delle (CID)
- Administrateur Immeubles et Participations de l'Est
- Représentant permanent de la CID au conseil d'administration de LISI

Au cours des cinq dernières années, M. Thierry Peugeot a également occupé les mandats et fonctions suivants qu'il n'exerce plus :

- Administrateur AMC Promotion
- SCI du Doubs

Philippe VARIN

M. Philippe Varin est administrateur de Faurecia depuis le 9 avril 2009.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2011.

Âgé de 57 ans, M. Philippe Varin a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe Pechiney jusqu'à sa nomination comme Directeur de la Division Rhenalu, en 1995, puis Directeur du Secteur Aluminium et membre du comité exécutif en 1999. Il a été nommé en 2003 à la tête du groupe sidérurgique anglo-néerlandais Corus. Il est président du Directoire de Peugeot SA depuis le 1er juin 2009.

M. Philippe Varin détenait, au 31/12/2009, 20 actions de la société Faurecia

Adresse professionnelle: PEUGEOT SA 75, avenue de la Grande-Armée

75116 PARIS

Dans la Société

- Administrateur de Faurecia

Hors de la Société

Au 31 décembre 2009, M. Philippe Varin est également :

- Président du Directoire de Peugeot SA
- Administrateur de Banque PSA Finance
- Administrateur de Gefco
- Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles S.A.
- Administrateur de PCMA Holding B.V.
- Administrateur non exécutif de BG Group PLC

Au cours des cinq dernières années, M. Philippe Varin a occupé les fonctions suivantes qu'il n'exerce plus :

- Administrateur de Tata Steel Europe Ltd
- Administrateur de Tata Steel Ltd
- Administrateur de Tata Steel UK Ltd

8.1.3. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

M. Yann Delabrière, président directeur-général de Faurecia, a perçu en 2009, une rémunération fixe de 566 500 euros. Cette rémunération a été fixée par le conseil du 9 février 2009 sur la proposition du comité des nominations et des rémunérations. Le conseil du 2 mars 2009 a également fixé les modalités de la rémunération variable du président au titre de l'exercice 2009. Celle-ci est fixée de 0 à 100 % de la part fixe et calculée en fonction de la réalisation de quatre objectifs, le résultat opérationnel courant, la diminution de l'endettement financier net, la restructuration des financements, la qualité de la mise en œuvre des décisions stratégiques concernant Faurecia.

Faisant application de ces principes sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil du 8 février 2010 a déterminé la rémunération variable de M. Yann Delabrière au titre de 2009 à 339 900 euros.

Par ailleurs, M. Yann Delabrière a reçu en 2009 la somme de 13 000 euros au titre de jetons de présence en tant qu'administrateur de Faurecia S.A.

M. Yann Delabrière n'a reçu et n'a exercé aucune option de souscription d'actions ou option d'achat d'actions de la Société au cours de l'exercice 2009.

Les avantages en nature dont bénéficie M. Yann Delabrière sont la mise à disposition d'une voiture et, pour ses besoins professionnels, d'un chauffeur.

- M. Yann Delabrière bénéficie du régime de retraite complémentaire mis en place pour l'ensemble des cadres de la société Faurecia constitué :
- d'un régime à cotisations définies sur les tranches A et B d'un montant total de 6 % avec participation du bénéficiaire à hauteur de 1 %;
- d'un régime à prestations définies sur la tranche C uniquement amenant à verser 1 % de la tranche C multiplié par le nombre d'années d'ancienneté. La note 25-F des comptes consolidés complète utilement l'information du lecteur sur le régime de retraite complémentaire.

Le président directeur-général ne bénéficie pas d'une rémunération différée en cas de cessation de son mandat social. Le président directeur-général ne reçoit aucune autre rémunération

La synthèse intégrale des éléments de sa rémunération est présentée dans les tableaux reproduits ci-après :

TABLEAU N° 1 (Numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Yann Delabrière

	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	813 472	926 771
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	603 600	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	1 417 072	926 771

TABLEAU N° 2 (Numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)

Récapitulatif des rémunérations de M. Yann Delabrière

	Exercic	e 2008	Exercice	2009
(brut en euros)	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	566 500	568 024	566 500	568 071
Rémunération variable	226 600	520 000	339 900	226 600
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	13 000	13 000	13 000	13 000
Avantages en nature	7 372	7 372	7 371	7 371
TOTAL	813 472	1 108 396	926 771	815 042

TABLEAU N° 4 (Numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant les exercices précédents à M. Yann Delabrière par l'émetteur et par toute société du groupe

Yann DELABRIÈRE	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice ajusté	Prix d'exercice ajusté (*)	Période d'exercice
	N° 17 –					16/04/2011
	16 avril 2007	Souscription	911 090	48 000	44,69	- 16/04/2017
	N° 18 –					10/04/2012
	10 avril 2008	Souscription	603 624	60 000	28,38	- 10/04/2016
TOTAL	-	-	1 514 714	108 000	-	-

À la connaissance de la société, aucun instrument de couverture n'est mis en place sur les options de souscription d'actions.

TABLEAU N° 8 (Numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)⁽¹⁾

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de M. Yann Delabrière

Information sur les options de souscription d'achat	Plan n° 17	Plan n° 18
	AG du 23 mai 2005	AG du 29 mai 2007
Date d'assemblée/Date du CA	CA du 16 avril 2007	CA du 10 avril 2008
Nombre total d'actions ajustées pouvant être souscrites ou achetées	48 000	60 000
Point de départ d'exercice des options	16/04/2011	10/04/2012
Date d'expiration	16/04/2017	10/04/2016
Prix de souscription ou d'achat ajusté	44,69	28,38
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-
Nombre d'actions souscrites au 14 avril 2010	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	48 000	60 000

Aucun autre mandataire social n'a reçu d'options de souscription d'actions.

TABLEAU N° 10 (Numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)

M. Yann DELABRIÈRE	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Fonction : président directeur-général Date début de mandat : 16/02/2007 Date fin de mandat : AG 2013		X	(*)			X		X

^(*) Régime de retraite supplémentaire identique à celui de tous les cadres de Faurecia (cf. § 8.1.3).

⁽¹⁾ Les tableaux $n^{\circ}5,6$ et 7 ne sont pas applicables.

8.1.4. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs est versée sous forme de jetons de présence. Le montant des jetons de présence a été fixé globalement par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 27 mai 2003. Il est réparti librement par le conseil d'administration. Par décision du 22 juillet 2003, celui-ci a décidé que les administrateurs reçoivent une rémunération fixe de 7 000 euros du fait de leur fonction et une rémunération variable de 6 000 euros maximum calculée au prorata de leur participation aux réunions du conseil. Enfin, les membres des comités reçoivent une rémunération complémentaire fixe de 8 000 euros.

Les administrateurs en fonction le 31 décembre 2009 ont reçu de la Société, au titre des jetons de présence, les montants bruts ci-après détaillés :

TABLEAU N° 3 (Numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008)

Administrateurs	Montant des jetons de présence versés en 2009	Dont part variable versée en 2009	Montant des jetons de présence versés en 2008	Dont part variable versée en 2008
M. Jean-Pierre CLAMADIEU	21 000 €	6 000 €	19 800 €	4 800 €
M. Yann DELABRIÈRE	13 000 €	6 000 €	13 000 €	6 000 €
M. Frank ESSER	12 250 €	5 250 €	13 000 €	6 000 €
M. Jean-Louis GÉRONDEAU	19 500 €	4 500 €	19 800 €	4 800 €
M. Jean-Claude HANUS	21 000 €	6 000 €	21 000 €	6 000 €
M. Gérard HAUSER	17 250 €	2 250 €	21 000 €	6 000 €
M. Grégoire OLIVIER	10 000 €	3 000 €	-	-
Mme Isabel MAREY-SEMPER	17 250 €	2 250 €	21 000 €	6 000 €
M. Ross Mc INNES	18 750 €	3 750 €	21 000 €	6 000 €
M. Frédéric SAINT-GEOURS	16 500 €	1 500 €	-	-
M. Thierry PEUGEOT	13 000 €	6 000 €	13 000 €	6 000 €
M. Robert PEUGEOT	11 500 €	4 500 €	13 000 €	6 000 €
M. Christian STREIFF	23 750 €	750 €	19 800 €	4 800 €
M. Philippe VARIN	18 000 €	3 000 €	-	-
TOTAL	232 750 €	54 750 €	195 400 €	62 400 €

Les administrateurs ne bénéficient pas d'une indemnité ou d'une rémunération différée en cas de cessation de leur mandat social.

Les rémunérations fixes et variables, ainsi que les avantages de toute nature consentis par Peugeot SA, société contrôlante, à ses mandataires sociaux qui exercent également un mandat social au sein de Faurecia sont les suivantes. En qualité de président du Directoire de Peugeot SA jusqu'au 29 mars 2009, la rémunération de M. Christian Streiff au titre de l'exercice 2009 est de 274 254 euros. En qualité de président du Directoire de Peugeot SA depuis le 1er juin 2009, la rémunération de M. Philippe Varin au titre de l'exercice 2009 est de 777 830 euros. La rémunération de M. Grégoire Olivier en qualité de membre du Directoire de Peugeot SA au titre de l'exercice 2009 est de

630 700 euros. M. Frédéric Saint-Geours a perçu 350 087 euros en rémunération de sa fonction de membre du Directoire de Peugeot SA en 2009. En qualité de président du conseil de surveillance de Peugeot SA, M. Thierry Peugeot a reçu au titre de 2009 470 000 euros. En qualité de membre du conseil de surveillance de Peugeot SA, M. Robert Peugeot a reçu au titre de 2009 40 000 euros. La société Faurecia ne dispose pas d'information concernant ses propres mandataires sociaux qui ne seraient pas, en même temps, mandataires sociaux de la société contrôlante. Enfin, la société Faurecia indique qu'aucune rémunération de quelque nature que ce soit n'a été versée au cours de l'exercice écoulé par elle-même ou ses filiales à l'un quelconque de ses administrateurs au-delà des jetons de présence ci-dessus rappelés.

8.2. Le comité exécutif

8.2.1. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

La direction exécutive du groupe Faurecia est assurée, sous la responsabilité du président directeur-général, par un comité exécutif qui se réunit chaque mois pour examiner les résultats du groupe et délibérer sur les questions d'ordre général du groupe.

Sa composition au 14 avril 2010 est la suivante :

Nom	Fonction
Yann DELABRIÈRE	Président du conseil d'administration et Directeur Général
Arnaud de DAVID-BEAUREGARD	Directeur du Développement
Jean-Marc HANNEQUIN	Directeur de Faurecia Technologies de Contrôle des Émissions
Frank IMBERT	Directeur Financier
Patrick KOLLER	Directeur de Faurecia Sièges d'Automobile
Thierry LEMÂNE	Directeur de la Communication
Jacques MAUGE	Directeur de Faurecia Extérieurs d'Automobile
Bruno MONTMERLE	Directeur de la Stratégie
Christophe SCHMITT	Directeur de Faurecia Systèmes d'Intérieur
Jean-Pierre SOUNILLAC	Directeur des Ressources Humaines

L'organisation du groupe Faurecia est basée sur des Activités (Business Groups) qui sont responsables, à l'échelle mondiale, de la gestion et du développement des activités correspondantes de Faurecia.

Les Activités sont responsables des résultats opérationnels de leurs activités, ainsi que des investissements et de l'ensemble de la gestion de la génération de trésorerie opérationnelle.

L'organisation de Faurecia comprend quatre Activités :

- l'Activité Sièges d'Automobile (Faurecia Automotive Seating) est en charge de la gestion et du développement de l'activité sièges complets et de l'ensemble des composants qui rentrent dans la conception et la production des sièges : structures métalliques, mécanismes, sous-modules de confort et sécurité, mousse et coiffes ;
- l'Activité Technologies de contrôle des émissions (Faurecia Emissions Control Technologies) est en charge de la gestion et du développement des activités lignes d'échappement complètes et des composants d'échappement, tant en parties chaudes comprenant le système de traitement des particules et de dépollution des gaz d'échappement, qu'en narties froides :
- l'Activité Systèmes d'Intérieur (Faurecia Interior Systems) est en charge de la gestion et du développement des pièces majeures qui composent l'habitacle des véhicules : planches

- de bord, cockpits complets, console centrale, panneaux de portes et modules de portes ; produits d'insonorisation et d'habillage intérieur, modules acoustiques ;
- l'Activité Extérieurs d'Automobile (Faurecia Automotive Exteriors) est en charge des développements des activités équipement extérieur et modules de face avant.

Les directions fonctionnelles comprennent :

- la direction financière et la direction des ressources humaines chargées de gérer au sein de Faurecia les domaines correspondants. Elles s'appuient à cet égard sur des structures pays et des centres de services partagés chargés de fournir à l'ensemble du groupe Faurecia les prestations de gestion financière (trésorerie, comptabilité) et d'administration des ressources humaines :
- la direction de la stratégie anime la réflexion stratégique et la planification à moyen terme du groupe ; elle coordonne le processus d'innovation et les activités de recherche et développement des activités, ainsi que le développement de Faurecia sur les marchés émergents ;
- la direction du développement est en charge des opérations de croissance externe du groupe et de la gestion des relations avec ses partenaires dans des sociétés communes. La direction de la communication assure la communication interne et externe du groupe et de chacun de ses composants.

8.2.2. RÉMUNÉRATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le montant global des rémunérations réparties ou allouées au titre de l'exercice 2009 aux membres du comité exécutif s'élève à 5 027 192 euros.

La rémunération des membres du comité exécutif comprend une prime d'objectif variable. Celle-ci s'étend de 0 à 45 % du salaire de base. En cas de dépassement des objectifs ce pourcentage peut aller jusqu'à 76,9 %. Cette prime prend en compte les objectifs de marge opérationnelle et de génération de cash pour 70 % et des objectifs individuels assignés à chaque fonction pour 30 %.

En cas de rupture de contrat de travail à l'initiative de l'employeur, les membres du comité exécutif peuvent recevoir une indemnité contractuelle de rupture allant de 0 à 12 mois de rémunération selon le poste occupé. Cette indemnité de rupture ne s'applique pas en cas de faute lourde ou de faute grave.

Le détail du nombre d'options de souscription et d'achat d'actions attribuées notamment au comité exécutif figure à la section 10.3.2.3 du présent document de référence.



Faurecia comptes consolidés

SOMMAIRE

9.1.	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	95	9.6.	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31/12/2009	154
9.2.	BILAN CONSOLIDÉ	96	9.7.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES	
9.3.	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE			CONSOLIDÉS	158
	CONSOLIDÉS	98		I. Opinion sur les comptes consolidés	158
9.4.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES			II. Justification des appréciations	159
7.4.	CONSOLIDÉS	99		III. Vérification spécifique	159
9.5.	ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	100			

9.1. État du résultat global de la période

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008	2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	9 292,2	12 010,7	12 660,7
Coûts des biens et services vendus	5	(8 840,1)	(11 296,8)	(11 914,7)
Frais d'études, de recherche et de développement	5	(207,9)	(269,9)	(268,6)
Frais généraux et commerciaux	5	(335,9)	(352,8)	(356,3)
MARGE OPÉRATIONNELLE		(91,7)	91,2	121,1
Autres revenus et charges	6	(134,1)	(444,3)	(225,8)
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie		12,3	14,5	15,9
Charges de financement		(135,3)	(110,8)	(117,0)
Autres revenus et charges financiers	7	(43,9)	(98,9)	(13,8)
RÉSULTAT DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES AVANT IMPÔTS		(392,7)	(548,3)	(219,6)
Impôts courants	8	(42,2)	(34,1)	(8,8)
Impôts différés	8	6,3	5,4	(4,8)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES		(428,6)	(577,0)	(233,2)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	13			
Avant impôts		14,8	15,4	5,1
Après impôts		11,3	7,7	2,3
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(417,3)	(569,3)	(230,9)
Part du groupe		(433,6)	(574,8)	(237,5)
Part des intérêts minoritaires		16,3	5,5	6,6
Résultat net par action (en euros)	9	(6,85)	(23,83)	(9,87)
Résultat net dilué par action (en euros)	9	(6,85)	(23,83)	(9,87)

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(417,3)	(569,3)	(230,9)
Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	4,2	(22,4)	5,4
dont produits (charges) portés en capitaux propres	1,9	(13,7)	8,7
dont produits (charges) transférés en résultat de la période	2,3	(8,7)	(3,3)
Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger	8,6	(2,4)	(3,3)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	(404.5)	(594,1)	(228,8)
Part du groupe	(419,0)	(602,7)	(233,3)
Part des intérêts minoritaires	14,5	8,6	4,5

9.2. Bilan consolidé

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Écarts d'acquisition	10	1 039,9	1 040,2	1 288,6
Immobilisations incorporelles	11	396,9	469,8	511,4
Immobilisations corporelles	12	1 224,6	1 360,8	1 408,9
Titres mis en équivalence	13	31,0	40,1	44,8
Autres titres de participation	14	11,2	1,6	1,8
Autres actifs financiers non courants (*)	15	23,5	26,5	40,7
Autres actifs non courants	16	18,9	8,5	7,2
Actifs d'impôts différés	8	72,0	91,4	57,2
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		2 818,0	3 038,9	3 360,6
Stocks et en-cours nets	17	438,6	526,1	566,2
Créances clients et comptes rattachés	18	1 025,9	954,0	1 635,2
Autres créances d'exploitation	19	171,0	197,3	256,1
Créances diverses et charges payées d'avance	20	79,9	79,8	67,6
Autres actifs financiers courants (*)	30	1,7	6,0	25,7
Trésorerie	21	357,8	425,7	550,1
TOTAL ACTIFS COURANTS		2 074,9	2 188,9	3 100,9
TOTAL ACTIF		4 892,9	5 227,8	6 461,5

^(*) En application de IAS 1, les instruments dérivés de change et de taux figurant en autres actifs financiers courants ont été reclassés pour partie en autres actifs financiers non courants pour les exercices 2008 & 2007.

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
CAPITAUX PROPRES				
Capital	22	626,1	170,8	170,8
Primes d'émission, de fusion et d'apport		130,1	198,9	198,9
Titres d'autocontrôle		(10,4)	(11,5)	(11,5)
Réserves consolidées		(99,4)	385,8	642,1
Écarts de conversion		44,1	33,7	39,2
Résultat net		(433,6)	(574,8)	(237,5)
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	22	256,9	202,9	802,0
Intérêts minoritaires	23	45,8	40,6	44,3
TOTAL CAPITAUX PROPRES		302,7	243,5	846,3
Provisions non courantes	24	193,9	193,6	209,3
Passifs financiers non courants (*)	26	1 232,2	1 491,7	1 167,2
Autres passifs non courants		2,3	1,9	2,9
Passifs d'impôts différés	8	7,1	38,2	11,2
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 435,5	1 725,4	1 390,6
Provisions courantes	24	320,3	317,3	298,0
Passifs financiers courants (*)	26	528,1	546,2	1 027,2
Acomptes reçus des clients		80,8	118,8	195,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 730,6	1 695,2	2 162,6
Dettes fiscales et sociales	27	371,7	366,1	427,7
Dettes diverses	28	123,2	215,3	113,2
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 154,7	3 258,9	4 224,6
TOTAL PASSIF		4 892,9	5 227,8	6 461,5

^(*) En application de IAS 1, les instruments dérivés de change et de taux figurant en passifs financiers courants ont été reclassés pour partie en passifs financiers non courants pour les exercices 2008 & 2007.



9.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros) Notes	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
I- OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé	(417,3)	(569,3)	(230,9)
Dotations aux amortissements	496,6	734,4	538,6
(Produits)/Charges d'impôts différés	(6,3)	(5,4)	4,8
Dotations/(reprises) de provisions non courantes	(1,4)	(12,1)	(10,0)
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	13,7	12,3	(0,8)
(Plus)/moins-values sur cessions d'actifs non courants	(2,4)	(0,6)	3,1
Autres	15,9	15,5	2,8
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	98,8	174,8	307,6
Dotations/(reprises) de provisions courantes	(5,1)	21,2	51,4
Variation des stocks	100,2	38,5	28,2
Variation des créances clients	(66,8)	668,6	105,0
Variation des dettes fournisseurs	18,7	(423,5)	45,9
Variation des autres créances et dettes d'exploitation	(14,2)	(83,6)	43,9
Variation des créances et dettes diverses	(44,2)	52,6	(7,8)
(Augmentation)/Diminution du besoin en fonds de roulement	(11,4)	273,8	266,6
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	87,4	448,6	574,2
II- OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Investissements en immobilisations corporelles 12	(169,1)	(328,7)	(306,8)
Investissements en frais de développement	(104,4)	(144,7)	(159,2)
Acquisitions de titres de participations	(12,0)	(6,6)	(25,2)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	20,1	19,3	9,8
Produit de cessions d'actifs financiers			
Variation des créances et dettes sur investissements	(24,8)	0,9	(4,7)
Autres variations	(19,0)	(13,3)	4,4
FLUX DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(309,2)	(473,1)	(481,7)
EXCÉDENT/(BESOIN) DE FINANCEMENT (I)+(II)	(221,8)	(24,5)	92,5
III- OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation du capital de Faurecia et de participations contrôlées	446,1		5,5
Composante option de conversion des obligations convertibles	23,3		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires des filiales contrôlées	(9,3)	(12,3)	(11,2)
Émission d'emprunts et nouveaux passifs financiers	214,4	1 142,3	129,9
Remboursements d'emprunts et autres passifs financiers	(502,7)	(1 209,6)	(193,0)
FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	171,8	(79,6)	(68,8)
IV- AUTRES IMPACTS SUR LA TRÉSORERIE NETTE			
Effet des variations des cours de change	(17,9)	(13,7)	(3,8)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(67,9)	(117,8)	19,9
TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	425,7	543,5	523,6
TRÉSORERIE NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	357,8	425,7	543,5

9.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions ⁽²⁾	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Titres d'auto- contrôle	Réserves conso- lidées et résultat net	Écarts de conver- sion	Cou- verture de flux futurs	Capi- taux propres part du groupe	Intérêts minori- taires	Total
CAPITAUX PROPRES AU	u actions	Social	и аррог с	controte	ilet	51011	iuturs	groupe	tailes	iotat
01/01/2007 AVANT RÉPARTITION	24 259 236	169,8	359,6	(12,5)	465,8	40,4	3,3	1 026,4	64,2	1 090,6
Résultat net					(237,5)			(237,5)	6,6	(230,9)
Écarts de conversion						(1,2)		(1,2)	(2,1)	(3,3)
Réévaluation des instruments										
de couverture de change							5,4	5,4		5,4
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE					(237,5)	(1,2)	5,4	(233,3)	4,5	(228,8)
Augmentation de capital (1)	135 812	1,0	4,5					5,5		5,5
Dividendes versés au titre de l'exercice 2006								0,0	(11,2)	(11,2)
Valorisation des options de souscription et d'achat d'actions					1,9			1,9		1,9
Opérations sur titres autodétenus				1,0	0,5			1,5		1,5
Variations de périmètre								0,0	(13,2)	(13,2)
Imputation des pertes 2006								-,-	,-/	,-/
de la société mère CAPITAUX PROPRES AU			(165,2)		165,2			0,0		0,0
31/12/2007 AVANT RÉPARTITION	24 395 048	170,8	198,9	(11,5)	395,9	39,2	8,7	802,0	44,3	846,3
Résultat net					(574.8)			(574,8)	5,5	(569,3)
Écarts de conversion					(, , , , ,	(5,5)		(5,5)	3,1	(2,4)
Réévaluation des instruments de couverture de change						(5,5)	(22,4)	(22,4)		(22,4)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE					(574,8)	(5,5)	(22,4)	(602,7)	8,6	(594,1)
Augmentation de capital (1)					(374,0)	(3,3)	(22,4)	0.0	0,0	0,0
Dividendes versés au titre								0,0		0,0
de l'exercice 2007								0,0	(12,3)	(12,3)
Valorisation des options de souscription et d'achat d'actions					3,6			3,6		3,6
Opérations sur titres autodétenus								0,0		0,0
Variations de périmètre								0,0		0,0
Imputation des pertes 2007 de la société mère								0,0		0,0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2008 AVANT RÉPARTITION	24 395 048	170,8	198,9	(11,5)	(175,3)	33,7	(13,7)	202,9	40,6	243,5
Résultat net					(433,6)			(433,6)	16,3	(417,3)
Écarts de conversion						10,4		10,4	(1,8)	8,6
Réévaluation des instruments de couverture de change							4,2	4,2		4,2
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE					(433,6)	10,4	4,2	(419,0)	14,5	(404,5)
Augmentation de capital	65 053 456	455,3	(9,3)			-,:		446,1		446,1
Dividendes versés au titre de l'exercice 2008	11 100 100	. 50,0	(7,0)					0,0	(9,3)	(9,3)
Valorisation des options								-,0	(-,-/	(.,2)
de souscription et d'achat d'actions					3,4			3,4		3,4
Opérations sur titres autodétenus				1,1	(0,9)			0,2		0,2
Composante option de conversion des obligations convertibles					23,3			23,3		23,3
Variations de périmètre								0,0		0,0
Imputation des pertes 2008 de la société mère			(59,5)		59,5			0,0		0,0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009 AVANT RÉPARTITION	89 448 504	626,1	130,1	(10,4)	(523,6)	44,1	(9,5)	256,9	45,8	302,7

⁽¹⁾ Augmentation de capital provenant de l'exercice d'options de souscriptions d'actions.

⁽²⁾ Dont 270 814 actions d'autodétention au 31/12/2009 ainsi qu'au 31/12/2008 et 31/12/2007 (cf. note 22.3).

Annexe aux états financiers consolidés

9.5. Annexe aux états financiers consolidés

Note 1	Principes comptables	101	Note 20	Créances diverses et charges payées	
Note 2	Évolution du périmètre	105		d'avance	125
Note 3	Événements postérieurs à la clôture	106	Note 21	Trésorerie	125
Note 4	Informations par secteur opérationnel	106	Note 22	Capitaux propres	125
Note 5	Analyse des coûts opérationnels	112	Note 23	Intérêts minoritaires	128
Note 6	Autres revenus et charges	113	Note 24	Provisions courantes et non courantes	129
Note 7	Autres revenus et charges financiers	114	Note 25	Provisions pour retraites et charges assimilées	130
Note 8	Impôts sur les résultats	115	Note 26	Endettement financier net	136
Note 9	Résultat par action	117	Note 27	Dettes fiscales et sociales	140
Note 10	Écarts d'acquisition	118	Note 28	Dettes diverses	140
Note 11	Immobilisations incorporelles	119	Note 29	Instruments financiers	141
Note 12	Immobilisations corporelles	120	Note 30	Couverture des risques de change et	
Note 13	Titres mis en équivalence	121	Note of	de taux d'intérêt	145
Note 14	Autres titres de participation	122	Note 31	Engagements donnés et passifs éventuels	151
Note 15	Autres actifs financiers non courants	123	Note 32	Parties liées	152
Note 16	Autres actifs non courants	123	Note 33	Honoraires des commissaires aux	
Note 17	Stocks et en-cours	123		comptes	153
Note 18	Créances clients et comptes rattachés	124	Note 34	Société mère consolidante	153
Note 19	Autres créances d'exploitation	124	Note 35	Dividendes	153

Faurecia S.A. avec ses filiales (« Faurecia »), est l'un des leaders mondiaux de l'équipement automobile dans six modules majeurs du véhicule : siège, cockpit, porte, module acoustique, bloc avant et échappement. L'activité est exercée dans 31 pays sur 190 sites.

La société Faurecia a son siège social à Nanterre (92 Hauts-de-Seine) et est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext-Paris.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en sa séance du 8 février 2010.

Les comptes ont été arrêtés suivant le principe de la continuité d'exploitation.

NOTE 1

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de Faurecia sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting standards), tel qu'adopté par l'Union européenne et disponible sur le site Internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes 2009 et des comptes comparatifs 2008 et 2007 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 31 décembre 2009 et qui sont applicables obligatoirement.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Faurecia a appliqué les nouveaux principes suivants au $1^{\rm er}$ janvier 2009 :

• IAS 1 : Présentation révisée des États Financiers

En application de la norme IAS 1, les instruments dérivés de change et de taux qui étaient présentés sur une ligne distincte en éléments courants, à l'actif et au passif, ont été reclassés soit en actifs ou passifs financiers non courants ou courants, soit en créances ou dettes diverses. Ce reclassement n'a pas eu d'impact sur la détermination de l'endettement financier net.

La norme IAS 1 introduit également la notion de résultat global. Faurecia a opté pour une présentation séparée de ce résultat global, à la suite du compte de résultat consolidé.

• IFRS 8 : Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 prévoit la présentation d'informations relatives aux secteurs opérationnels du groupe et supprime l'obligation de présenter des secteurs primaires (activité) et secondaires (géographique). L'adoption de cette norme n'a pas eu d'effet sur la situation financière et le résultat du groupe. Les secteurs opérationnels du groupe sont identiques aux secteurs d'activités préalablement déterminés selon IAS 14. Les informations complémentaires prévues par la norme sont présentées en note 4.

• IFRS 7: Information relative aux instruments financiers

La norme IFRS 7 clarifie et prévoit la publication d'informations complémentaires sur la mesure de la juste valeur et le risque de liquidité. Ces informations figurent en notes 26 et 29.

• IAS 23 : Capitalisation des frais d'emprunt

La norme IAS 23 requiert la capitalisation systématique des frais d'emprunts sur les actifs éligibles. Conformément à la norme, la capitalisation des frais d'emprunts a été réalisée de manière prospective sur les actifs créés postérieurement au 1er janvier 2009. L'impact sur le résultat de la période n'est pas significatif.

1-1 Principes de consolidation

Sont consolidées les sociétés détenues à 20 % au moins dont l'un des critères suivant est atteint : chiffre d'affaires annuel supérieur à 20 millions d'euros, total du bilan supérieur à 20 millions d'euros, endettement supérieur à 5 millions d'euros.

Les sociétés non consolidées prises individuellement ou dans leur ensemble, ne sont pas significatives.

Les filiales, dont le groupe détient le contrôle, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé lorsque le groupe détient plus de 50 % des droits de vote ; il peut également résulter des dispositions d'accords d'actionnaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les autres sociétés, dans lesquelles le groupe exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote, sont consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers du groupe sont établis en euros.

Les filiales étrangères ont généralement pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en euros, aux taux en vigueur à la clôture pour le bilan et aux taux moyens pour le compte de résultat. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit dans les capitaux propres.

Certaines filiales hors zone euro, qui réalisent l'essentiel de leurs transactions en euros, sont toutefois susceptibles de reconnaître cette devise comme monnaie de fonctionnement.

Les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales et entreprises mises en équivalence ne présentent pas de divergences significatives avec celles du groupe.

1-2 Écarts d'acquisition

Le coût d'acquisition des titres de sociétés consolidées est affecté aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sur la base de leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur des actifs réévalués, nets des passifs, l'écart est inscrit en écart d'acquisition. Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation et au moins une fois par an. Pour la réalisation de ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Annexe aux états financiers consolidés

Concernant les écarts d'acquisition, les groupes d'unités génératrices de trésorerie ont été définis à un échelon inférieur au secteur d'activité comme suit :

- Sièges d'Automobile ;
- Technologies de contrôle des émissions ;
- Systèmes d'Intérieur ;
- Extérieur d'automobile.

La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité, égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus, et leur valeur de marché nette des coûts de cession.

1-3 Immobilisations incorporelles

A - COÛTS D'ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à la norme IAS 38, les coûts d'études engagés pour fabriquer et livrer des modules dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client et qui ne sont pas considérés comme vendus (notamment dans les situations où la rémunération est acquise au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées), sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet à son terme ;
- que les recettes attendues du contrat avec le client sont probables et peuvent être estimées de façon raisonnable ;
- que les coûts à terminaison des contrats peuvent être estimés de façon fiable.

Ces coûts immobilisés sont amortis au rythme des quantités de pièces livrées au client, avec une durée maximale de 5 ans sauf cas particuliers.

Les frais de recherche ainsi que les coûts des études ne remplissant pas les conditions présentées ci-dessus sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

B- AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement ou d'acquisition des logiciels informatiques à usage interne, amortis linéairement sur une durée comprise entre un et trois ans, ainsi que de brevets et licences.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production pour celles produites par l'entreprise, diminué des amortissements.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien qui sont immobilisés.

Les coûts d'emprunt sont inclus dans le coût des immobilisations pour les actifs éligibles en application de la norme IAS 23 révisée pour les actifs constitués à partir de l'exercice 2009.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité prévue :

constructions	20 ans à 30 ans				
agencements, installations	10 ans à 20 ans				
matériel, outillage, mobilier	3 ans à 10 ans				

Les outillages spécifiques fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules dans le cadre d'une commande et qui ne sont pas considérés comme vendus au client (notamment lorsqu'ils font l'objet d'une rémunération au fur et à mesure des livraisons de pièces mais sans garantie sur le financement intégral des dépenses réalisées) sont également enregistrés en immobilisations corporelles, conformément à la norme IAS 16.

Ces outillages spécifiques sont amortis au rythme des quantités de pièces livrées au client, avec une durée maximale de 3 ans compte tenu de la cadence de remplacement des modèles.

Les subventions d'investissements sont enregistrées en diminution des actifs qu'elles ont contribué à financer.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, qui transfèrent en substance au locataire la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont présentées à l'actif pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée des paiements futurs et amorties selon le mode et les durées d'utilité ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

1-5 Unités génératrices de trésorerie et tests de dépréciation pour les immobilisations corporelles et incorporelles

Des tests de dépréciation sont réalisés dès qu'un indice de dépréciation apparaît. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs, ou groupe d'actifs testés, au montant le plus élevé de leur valeur de marché et de leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs sont regroupés en groupe d'actifs afin de constituer des ensembles homogènes, dénommés unités génératrices de trésorerie – UGT –, capables de générer des flux de trésorerie indépendants.

Un test est effectué au niveau de l'ensemble des immobilisations incorporelles (coûts d'études) et corporelles affectables à un contrat client. Le test consiste alors à comparer la valeur nette comptable de ces actifs ainsi regroupés à la valeur actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus sur le contrat.

Les immobilisations affectées aux contrats sont dépréciées lorsque leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actualisée des flux nets de trésorerie attendus. Les pertes à terminaison identifiées sur contrats onéreux font également l'objet d'une provision.

Un test est également réalisé au niveau des actifs non dédiés et de support regroupés principalement par groupes produits et par zones géographiques.

Les entrées de trésorerie générées par les actifs rattachés à ces UGT sont largement interdépendantes en raison de la forte interpénétration des flux industriels, de l'optimisation de l'utilisation des capacités, de la centralisation des activités de recherche et développement.

Les actifs industriels dont la fermeture est planifiée font également l'objet de tests d'impairment indépendants.

1-6 **Actifs et passifs financiers** (hors instruments dérivés)

A - DÉFINITIONS

Les actifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent des prêts et créances, des titres disponibles à la vente et des actifs comptabilisés selon l'option juste valeur. Ils sont inscrits au bilan dans les postes suivants : titres de participation (note 14), Autres actifs financiers non courants (note 15), Créances clients (note 18), Autres créances d'exploitation (note 19), Créances diverses hors impôts courants (note 20) et Trésorerie (note 21).

Le groupe n'utilise pas les catégories d'actifs « détenus jusqu'à l'échéance » et « titres de transaction ».

Les passifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent les emprunts comptabilisés selon l'option juste valeur ou selon le coût amorti.

Ils sont inscrits au bilan dans les postes suivants : Dettes financières courantes et non courantes (note 26), Dettes fiscales et sociales (note 27) et Dettes diverses hors impôts courants (note 28)

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

B- ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

(a) Titres de participation

Ils représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur fait l'objet de tests de dépréciation en fonction des critères d'analyse financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société, le cas échéant une perte de valeur est constatée. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

(b) Prêts et autres actifs financiers

Les prêts et autres actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale qui correspond en fait au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, le montant de la provision est déterminé contrepartie par contrepartie.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ses composants sont évalués à leur juste valeur.

C - ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS **FINANCIERS**

(a) Dettes financières comptabilisées au coût amorti

Les dettes financières sont généralement évaluées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

1-7 Stocks et en-cours

Les stocks de matières ou fournitures sont valorisés au prix de revient d'achat déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les stocks de produits finis et intermédiaires et les travaux en cours sont valorisés à leur prix de revient de production déterminé également selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Le prix de revient tient compte du coût des matières et fournitures mises en œuvre, des frais directs de production et des frais indirects d'atelier et d'usine, à l'exclusion des frais généraux ne contribuant pas à la production et à des coûts d'emprunts.

Les travaux en cours incluent les coûts engagés pour la réalisation d'outillages spécifiques ou d'études qui sont vendus aux clients (avec un transfert définitif des avantages et des risques). Ces coûts sont rapportés au résultat au fur et à mesure de la réalisation du chiffre d'affaires correspondant, à chaque étape technique validée par le client ou à la livraison de l'outillage en l'absence d'étape technique prévue au contrat.

Des provisions sont constituées lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

1-8 Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour de la transaction. À l'arrêté des comptes, les dettes et créances sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette réévaluation sont inscrits au compte de résultat en marge opérationnelle pour les créances et dettes opérationnelles et en « Autres revenus et charges financiers » pour les autres créances ou dettes.

Annexe aux états financiers consolidés

Instruments dérivés

Les instruments dérivés cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré, avec des contreparties de premier rang, sont utilisés en couverture des risques de change et de taux.

Ils sont inscrits dans le bilan pour leur juste valeur.

Couvertures de change :

Les variations de valeur intrinsèque des instruments affectés à la couverture de chiffres d'affaires futurs (parties efficaces des couvertures) sont enregistrées en capitaux propres et sont reprises en marge opérationnelle à la date de réalisation du chiffre d'affaires couvert.

Les variations de valeur intrinsèque des instruments de couverture de créances et dettes commerciales sont enregistrées en marge opérationnelle.

Les variations de valeur des parties non efficaces des couvertures (valeur temps de ces couvertures) ainsi que les variations de valeur des instruments de couverture des autres créances et dettes sont enregistrées en autres produits et charges financiers.

Couvertures de taux :

La variation de juste valeur des instruments de couverture de taux pour lesquels les relations de couvertures ne répondent pas aux critères définis par l'IAS 39, ou pour lesquels il n'a pas été choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, est portée directement en autres produits et charges financiers.

1-10 Intérêts minoritaires

Ce poste enregistre la part dans les capitaux propres des sociétés consolidées revenant aux actionnaires minoritaires de ces sociétés. Les intérêts minoritaires débiteurs sont conservés à la charge du groupe, sauf pour les sociétés où il existe un accord qui prévoit une participation obligatoire des minoritaires au financement de la Société en proportion de leur part dans le capital.

1-11 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les obligations au titre des indemnités de départ en retraite, des compléments de retraite et engagements assimilés sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des « Unités de Crédit Projetées ». Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans le groupe jusqu'au départ en retraite et de l'évolution prévisible des rémunérations. Les engagements sont couverts partiellement par des fonds externes dont la valeur est déduite du passif auquel ils sont irrévocablement affectés.

Les écarts actuariels sont amortis selon la méthode du corridor sur la durée moyenne résiduelle de vie active des bénéficiaires.

Les charges de retraite et engagements assimilés sont comptabilisées au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés en charges opérationnelles, à l'exception toutefois de l'effet de la variation de l'actualisation des engagements qui, conformément à une option proposée par l'IAS 19, est présenté, comme l'effet de la variation de l'actualisation des fonds externes, en autres produits et charges financiers.

1-12 Plan de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du groupe et dans leurs filiales détenues à plus de 50 %. Les options accordées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005, sont évaluées à la date d'octroi pour leur juste valeur en utilisant le modèle mathématique Black & Scholes.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits (entre la date d'octroi et la date de maturité) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

1-13 Provisions pour restructuration et opérations similaires

Une provision est enregistrée dès qu'une décision de rationalisation des structures a été prise par la direction générale du groupe et annoncée aux personnels concernés ou à leurs représentants.

1-14 Enregistrement du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert du contrôle et des risques et avantages inhérents à la propriété des modules ou des pièces produits, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Dans le cas d'un contrat d'études ou d'une vente d'outillages, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure des étapes techniques validées par le client ou en l'absence d'étapes techniques prévues au contrat, lorsque l'étude est achevée ou l'outillage livré.

1-15 Marge opérationnelle

Le groupe utilise la Marge opérationnelle comme principal indicateur de performance.

Elle correspond au résultat des sociétés contrôlées avant prise en compte:

• des autres revenus et charges opérationnels, correspondant à des éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, qui comprennent les coûts de rationalisation des structures et départs anticipés, l'effet des événements exceptionnels tels que l'arrêt définitif d'une activité, la fermeture ou la cession d'un site industriel, les cessions d'immeubles hors

exploitation, la constatation de pertes de valeurs d'actifs incorporels ou corporels et d'autres pertes inhabituelles et significatives;

- des produits sur prêts, titres de placement et trésorerie;
- des charges de financement ;
- des autres revenus et charges financiers qui comprennent l'effet de l'actualisation des engagements de retraite et du rendement des fonds affectés à la couverture de ceux-ci, l'inefficacité des couvertures de change et de taux ainsi que les variations de valeurs des instruments de change et de taux pour lesquels les relations de couverture ne remplissent pas les critères de la norme IAS 39, les résultats sur cession de titres de filiales :
- des impôts.

1-16 Impôts différés

Les écarts temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable. Ces écarts proviennent principalement des écritures de retraitements des comptes des filiales ainsi que des déficits fiscaux reportables.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt et des réglementations fiscales adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable à court ou moyen terme.

Des provisions sont constituées, s'il y a lieu, pour les impôts dus sur la distribution des réserves des filiales et participations qui ne sont pas considérées comme investies de manière permanente.

1-17 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément au cadre conceptuel des IFRS, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Il s'agit notamment de la dépréciation des actifs incorporels et corporels, des écarts d'acquisition, de l'évaluation des engagements de retraite et des autres avantages accordés au personnel. Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir de l'expérience passée et de divers autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances mais elles peuvent se révéler différentes de la réalité.

Le résultat des tests de sensibilité est donné au paragraphe 10 « Écarts d'acquisition » pour la valorisation des écarts d'acquisition, au paragraphe 12 « Immobilisations corporelles » pour la valorisation des actifs corporels, au paragraphe 25 « Provisions pour retraites et charges assimilées ». De même, les principales hypothèses retenues pour la valorisation des immobilisations incorporelles sont données dans le paragraphe 11 « Immobilisations incorporelles ».

1-18 Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions propres d'autocontrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé par application de la méthode du rachat d'action « treasury stock method » consistant à appliquer au nombre d'options le rapport entre le prix moyen d'exercice de ces options et le cours moyen de l'action sur la période. Il est aiusté des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives (options de souscription d'actions).

NOTE 2 **ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE**

2-1 Évolution du périmètre en 2009

Deux sociétés qui avaient été constituées en 2008 ont été consolidées par intégration globale, Faurecia JIT and Sequencing en Corée, dans les technologies de contrôle des émissions, et Faurecia Automotive Development en Russie, dans l'intérieur véhicule.

2-2 Rappel des modifications du périmètre intervenues en 2008

Au cours de l'année 2008, Faurecia avait constitué la société Faurecia Equipements Automobiles Maroc pour la fabrication de coiffes de siège ainsi que les sociétés Faurecia Exhaust System Rayong en Thailande et Faurecia (WUHU) Exhaust Systems en Chine pour le développement, la production et la vente de systèmes d'échappement.

Elle avait également acheté pour 2,1 millions d'euros les parts de Al Manufacturers en Afrique du Sud, dans l'Intérieur Véhicule. La société russe Faurecia Technoplast Automotive qui avait été constituée en 2007 pour la réalisation de modules d'Intérieur Véhicule, a été consolidée par intégration globale en 2008, sa nouvelle dénomination est Faurecia Automotive.

2-3 Impacts des changements du périmètre de consolidation sur les données consolidées

Les changements de périmètre n'ont pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes consolidés du groupe.



NOTE 3 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Acquisition d'Emcon Technologies : Le 2 novembre 2009, Faurecia a annoncé avoir signé le 30 octobre 2009 un accord en vue de l'acquisition du groupe Emcon Technologies (ex-Arvin Industries) auprès de One Equity Partners LP 11 (OEP), branche private equity de JP Morgan Chase & Co.

Emcon Technologies est un leader de l'industrie des technologies de contrôle des émissions. Les données sur le groupe Emcon sont détaillées dans la note sur l'opération ayant reçu le visa AMF E-10-004 le 25 janvier 2010.

Les autorisations requises auprès des autorités de la concurrence, notamment en Europe et aux États-Unis ont été obtenues début 2010.

L'apport à Faurecia de 100 % du groupe Emcon Technologies par Emcon Holdings a été rémunéré par l'émission par Faurecia en faveur d'Emcon Holdings de 20 918 224 actions d'apport qui représentent 18,95 % du capital et 16,41 % des droits de

vote de Faurecia. Il a conduit en outre Faurecia à reprendre certaines dettes d'Emcon Holdings pour un montant total de 22,3 millions de dollars US.

Cet apport a été approuvé par les actionnaires de Faurecia dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2010, qui représente la date d'émission des titres et la date d'acquisition.

L'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs d'Emcon est en cours de réalisation.

Acquisition de Plastal : Le 3 février 2010, Faurecia a signé un accord en vue de l'acquisition des activités allemandes de Plastal, fournisseur de premier rang de pièces plastiques d'extérieur. Cette acquisition est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence et de l'accomplissement de la procédure de redressement en cours.

INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL **NOTE 4**

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le groupe est organisé en quatre unités opérationnelles basées sur la nature des produits et des services rendus :

- Sièges d'Automobile (développement des sièges, production des armatures et des mécanismes, assemblage des sièges complets);
- Technologies de contrôle des émissions (développement et production des systèmes d'échappement);
- Systèmes d'Intérieur (développement et production des planches de bord, des modules et panneaux de portes, des éléments d'acoustique);
- Extérieurs d'automobile (développement et fabrication des blocs avant, des modules de sécurité).

Le management gère ces unités opérationnelles de manière autonome pour le suivi de leur performance et l'allocation des ressources. Les indicateurs utilisés pour mesurer la performance des secteurs, et notamment la marge opérationnelle, sont réconciliés ci-dessous avec les états financiers consolidés. La dette financière, les autres revenus et charges, les résultats financiers, les impôts, sont suivis au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs.

Conformément à la possibilité offerte par IFRS 8, les unités opérationnelles Sièges d'Automobile et Systèmes d'Intérieur ont été agrégées dans le secteur Modules Intérieur Véhicule et les unités opérationnelles Technologies de contrôle des émissions et Extérieurs d'automobile dans le secteur Autres Modules.

Ces unités opérationnelles présentent des caractéristiques économiques similaires, notamment en termes de perspective de rentabilité à moyen terme, de nature de clients et de procédés de fabrication.

4-1 Chiffres significatifs par secteur opérationnel

EXERCICE 2009

(en millions d'euros)	Modules de l'intérieur	Autres modules	Autres	Total
Chiffre d'affaires	6 649,3	2 712,4	205,4	9 567,1
Élimination inter-activités	(46,7)	(22,8)	(205,4)	(274,9)
Chiffre d'affaires consolidé	6 602,6	2 689,6	0,0	9 292,2
Marge opérationnelle avant allocation de frais	(91,6)	50,0	(50,1)	(91,7)
Allocation de frais	(38,7)	(11,4)	50,1	0,0
Marge opérationnelle	(130,3)	38,6	0,0	(91,7)
Autres revenus et charges				(134,1)
Frais financiers nets				(123,0)
Autres revenus et charges financiers				(43,9)
Impôts sur les sociétés				(35,9)
Part du résultat dans les MEE				11,3
RÉSULTAT NET				(417,3)
Actifs sectoriels				
Immobilisations corporelles nettes	951,2	261,8	11,6	1 224,6
Autres actifs sectoriels	2 374,1	726,1	37,5	3 137,7
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	3 325,3	987,9	49,1	4 362,3
Participation dans les MEE	31,0			31,0
Titres de participation				11,2
Actifs financiers CT et LT				401,9
Actifs d'impôts (courants et différés)				86,5
ACTIF TOTAL				4 892,9
Passifs sectoriels	2 039,4	667,0	89,3	2 795,7
Dettes financières				1 760,3
Passifs d'impôts (courants et différés)				34,2
Capitaux propres et intérêts minoritaires				302,7
PASSIF TOTAL				4 892,9
Investissements corporels	114,6	45,9	8,6	169,1
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(230,7)	(61,6)	(3,4)	(295,7)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(9,8)	(1,2)		(11,0)
Effectifs	47 407	9 877	1 130	58 414





(en millions d'euros)	Modules de l'intérieur	Autres modules	Autres	Total
Chiffre d'affaires	8 332,6	3 718,5	219,6	12 270,7
Élimination inter-activités	(23,6)	(16,8)	(219,6)	(260,0)
Chiffre d'affaires consolidé	8 309,0	3 701,7	0,0	12 010,7
Marge opérationnelle avant allocation de frais	3,7	124,1	(36,6)	91,2
Allocation de frais	(28,3)	(8,3)	36,6	
Marge opérationnelle	(24,6)	115,8	0,0	91,2
Autres revenus et charges				(444,3)
Frais financiers nets				(96,3)
Autres revenus et charges financiers				(98,9)
Impôts sur les sociétés				(28,7)
Part du résultat dans les MEE				7,7
RÉSULTAT NET				(569,3)
Actifs sectoriels				
Immobilisations corporelles nettes	1 058,1	278,3	24,4	1 360,8
Autres actifs sectoriels	2 517,7	699,0	20,8	3 237,5
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	3 575,8	977,3	45,2	4 598,3
Participation dans les MEE	40,1	0,0	0,0	40,1
Titres de participation				1,6
Actifs financiers CT et LT				466,8
Actifs d'impôts (courants et différés)				121,0
ACTIF TOTAL				5 227,8
Passifs sectoriels	2 166,2	678,9	(11,5)	2 833,6
Dettes financières				2 079,6
Passifs d'impôts (courants et différés)				71,1
Capitaux propres et intérêts minoritaires				243,5
PASSIF TOTAL				5 227,8
Investissements corporels	253,7	63,1	11,9	328,7
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(236,4)	(63,7)	(3,3)	(303,4)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(10,5)			(10,5)
Effectifs	50 720	9 787	850	61 357

EXERCICE 2007

(en millions d'euros)	Modules de l'intérieur	Autres modules	Autres	Total
Chiffre d'affaires	8 758,7	3 958,6	189,3	12 906,6
Élimination inter-activités	(37,5)	(19,1)	(189,3)	(245,9)
Chiffre d'affaires consolidé	8 721,2	3 939,5	0,0	12 660,7
Marge opérationnelle avant allocation de frais	13,7	147,1	(39,7)	121,1
Allocation de frais	(30,2)	(9,5)	39,7	
Marge opérationnelle	(16,5)	137,6	0,0	121,1
Autres revenus et charges				(225,8)
Frais financiers nets				(101,1)
Autres revenus et charges financiers				(13,8)
Impôts sur les sociétés				(13,6)
Part du résultat dans les MEE				2,3
RÉSULTAT NET				(230,9)
Actifs sectoriels				
Immobilisations corporelles nettes	1 096,8	295,0	17,1	1 408,9
Autres actifs sectoriels	3 234,7	1 043,2	18,8	4 296,7
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	4 331,5	1 338,2	35,9	5 705,6
Participation dans les MEE	44,8	0,0	0,0	44,8
Titres de participation				1,8
Actifs financiers CT et LT				623,7
Actifs d'impôts (courants et différés)				85,6
ACTIF TOTAL				6 461,5
Passifs sectoriels	2 573,4	817,0	3,1	3 393,5
Dettes financières				2 197,3
Passifs d'impôts (courants et différés)				24,4
Capitaux propres et intérêts minoritaires				846,3
PASSIF TOTAL				6 461,5
Investissements corporels	249,6	45,5	11,7	306,8
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(263,4)	(47,1)	(3,2)	(313,7)
Dépréciation des immobilisations corporelles	(23,7)			(23,7)
Effectifs	57 467	11 463	783	69 713

Le chiffre d'affaires par secteur d'activité se décompose comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	2009	%	2008	%	2007	%
Modules de l'intérieur						
Sièges d'Automobile	3 990,9	43	5 004,3	42	5 175,4	41
 Systèmes d'intérieur 	2 611,7	28	3 304,7	27	3 545,8	28
	6 602,6	71	8 309,0	69	8 721,2	69
Autres modules						
 Technologies de contrôle des émissions 	1 826,1	20	2 755,4	23	2 994,4	24
Extérieurs d'automobile	863,5	9	946,3	8	945,1	7
	2 689,6	29	3 701,7	31	3 939,5	31
TOTAL	9 292,2	100	12 010,7	100	12 660,7	100

4-2 Chiffre d'affaires par clients significatifs

Le chiffre d'affaires^(*) se décompose par client de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2009	%	2008	%	2007	%
PSA Peugeot Citroën	2 049,4	22	2 733,9	23	2 918,6	23
Groupe VW	1 824,7	20	2 156,9	18	2 119,8	17
Renault-Nissan	1 164,3	13	1 273,9	11	1 351,2	11
BMW	857,8	9	1 070,4	9	1 051,0	8
Groupe Ford	875,1	9	1 114,1	9	1 154,6	9
Autres	2 520,9	27	3 661,5	30	4 065,5	32
TOTAL	9 292,2	100	12 010,7	100	12 660,7	100

^(*) Chiffre d'affaires facturé.

Le chiffre d'affaires facturé peut différer du chiffre d'affaires par client final lorsque les produits sont cédés à des assembleurs intermédiaires.

4-3 Chiffres significatifs par zone géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé par zone de destination ; les autres postes sont présentés par zone d'implantation des sociétés concernées.

ANNÉE 2009

			Autres pays	Amérique	Amérique		Autres	
(en millions d'euros)	France	Allemagne	d'Europe	du Nord	du Sud	Asie	pays	Total
Chiffre d'affaires	2 059,0	2 334,4	2 413,1	1 077,7	335,1	827,0	245,9	9 292,2
Immobilisations corporelles nettes	359,6	104,6	443,8	173,2	43,4	73,5	26,5	1 224,6
Investissements corporels	68,7	18,0	43,4	23,2	10,0	15,6	11,2	190,1
Effectifs au 31 décembre	15 530	7 410	18 613	3 842	6 615	4 185	2 219	58 414

ANNÉE 2008

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	2 745,2	3 055,4	3 015,6	1 774,3	329,1	733,0	358,1	12 010,7
Immobilisations corporelles nettes	419,0	121,1	482,4	149,9	84,1	83,2	21,1	1 360,8
Investissements corporels	102,9	15,7	97,3	32,0	32,4	39,5	10,4	330,2
Effectifs au 31 décembre	16 489	8 215	20 658	4 618	5 862	3 654	1 861	61 357

ANNÉE 2007

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	3 059,8	3 022,1	3 388,9	1 853,6	292,6	752,0	291,7	12 660,7
Immobilisations corporelles nettes	442,9	143,9	510,6	148,3	82,9	63,0	17,3	1 408,9
Investissements corporels	113,8	15,3	96,8	26,4	29,1	19,4	6,0	306,8
Effectifs au 31 décembre	20 562	8 724	23 560	6 622	4 820	3 826	1 599	69 713



NOTE 5

ANALYSE DES COÛTS OPÉRATIONNELS

Répartition des coûts opérationnels par destination

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Coûts des biens et services vendus	(8 840,1)	(11 296,8)	(11 914,7)
Frais d'études, de recherche et de développement	(207,9)	(269,9)	(268,6)
Frais généraux et commerciaux	(335,9)	(352,8)	(356,3)
TOTAL	(9 383,9)	(11 919,5)	(12 539,6)

5-2 Répartition des coûts opérationnels par nature

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Achats consommés	(6 049,0)	(8 196,8)	(8 686,1)
Charges externes	(834,5)	(1 075,8)	(1 118,2)
Charges de personnel	(1 922,3)	(2 257,5)	(2 339,8)
Impôts et taxes	(48,7)	(52,4)	(55,2)
Autres produits et charges (1)	10,6	101,5	125,3
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations	(487,0)	(467,1)	(475,7)
Dotations et reprises aux autres comptes de provisions	(53,1)	28,6	10,1
TOTAL	(9 383,9)	(11 919,5)	(12 539,6)
(1) Y compris production stockée ou immobilisée	78,7	126,3	140,9

5-3 Frais de personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Salaires et appointements (*)	(1 496,5)	(1 784,5)	(1 854,5)
Charges salariales	(425,8)	(473,0)	(485,3)
TOTAL	(1 922,3)	(2 257,5)	(2 339,8)
(*) Dont coûts d'intérimaires	(89,5)	(198,2)	(236,2)

Le détail des charges liées aux plans d'options d'achats d'actions est donné en note 22-2, celui des charges de retraite en note 25.

5-4 Frais d'études, de recherche et développement

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Frais d'études, de recherche et de développement bruts	(493,2)	(613,0)	(613,1)
facturations aux clients et variations de stocks	361,6	362,5	344,7
développements capitalisés	104,4	144,7	159,2
amortissements des développements capitalisés	(161,1)	(168,8)	(158,3)
 dotations et reprises aux comptes de provisions pour dépréciation des développements capitalisés 	(19,6)	4,7	(1,1)
CHARGE NETTE	(207,9)	(269,9)	(268,6)

5-5 Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Dotations aux amortissements des frais de développement	(161,1)	(168,8)	(158,3)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	(12,1)	(9,3)	(11,6)
Dotations aux amortissements et provisions des outillages spécifiques	(12,9)	(13,9)	(13,3)
Dotations aux amortissements et provisions des autres immobilisations corporelles	(281,3)	(279,8)	(291,4)
Provisions pour dépréciation des frais de développement	(19,6)	4,7	(1,1)
TOTAL	(487,0)	(467,1)	(475,7)

NOTE 6 **AUTRES REVENUS ET CHARGES**

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Provisions pour risques	0,0	(2,5)	(56,1)
Provision pour dépréciation des écarts d'acquisition d'Intérieur véhicule	0,0	(247,9)	0,0
Provision pour dépréciation des actifs d'Intérieur véhicule	0,0	(16,3)	(44,3)
Autres provisions pour dépréciation d'actifs	0,0	(4,0)	(20,8)
Frais de rationalisation des structures (*)	(129,5)	(165,3)	(104,4)
Frais de préretraites	(0,2)	0,1	(0,1)
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	6,9	(8,2)	0,7
Autres (**)	(11,3)	(0,2)	(0,8)
TOTAL	(134,1)	(444,3)	(225,8)

^(*) Au 31 décembre 2009, ce poste comprend des coûts de restructuration pour 119,8 millions d'euros et des dotations aux provisions pour dépréciation $d'immobilisations\ pour\ 9.7\ millions\ d'euros\ contre\ respectivement\ 162.2\ millions\ d'euros\ et\ 3.0\ millions\ d'euros\ en\ 2008\ et\ 101.7\ millions\ d'euros\ et\ 162.2\ millions\ et$ 2,7 millions d'euros en 2007.

^(**) Ce poste comprend en 2009 les frais d'acquisition d'Emcon et Plastal pour 7,6 millions d'euros.

Restructurations

Les frais de rationalisation des structures (129,5 millions d'euros) concernent 4 282 personnes et se ventilent comme suit par pays :

	Millions d'euros	Effectif
France	(41,8)	639
Allemagne	(29,2)	491
Espagne	(14,1)	348
Amérique du Nord	(21,5)	1 600
Autres	(22,9)	1 204
TOTAL	(129,5)	4 282

AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS NOTE 7

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Effets de l'actualisation sur les engagements de retraite	(10,5)	(9,8)	(9,4)
Variation de la part inefficace des couvertures de change (1)	(2,9)	(37,5)	(1,9)
Variation de la valeur des instruments de couverture de change de la dette	(1,7)	1,4	0,8
Variation de la valeur des instruments de taux d'intérêt (2)	(6,0)	(23,7)	(8,7)
Écart de change sur les dettes financières	(14,8)	(20,9)	3,1
Résultat sur cessions de titres	0,0	0,1	1,7
Autres	(8,0)	(8,5)	0,6
TOTAL	(43,9)	(98,9)	(13,8)

⁽¹⁾ La perte 2008 inclut pour - 22 millions d'euros une variation de valeur intrinsèque d'instruments qui contribuent économiquement à la couverture du risque de change sur les transactions futures mais qui n'ont pas pu être qualifiés de couverture selon les règles définies par la norme IAS 39. En conséquence, cette perte potentielle n'a pas pu être imputée sur les capitaux propres et a dû être reconnue en résultat dès 2008. Si ces instruments optionnels sont exercés à leur échéance, la perte éventuelle qui serait réellement constatée aurait pour contrepartie un profit d'égal montant qui serait enregistré sur les transactions réalisées.

⁽²⁾ La baisse de valeur des instruments de taux d'intérêt en 2008 correspond principalement à la variation de valeur intrinsèque d'instruments qui économiquement correspondaient à des instruments de couverture de taux mais ne pouvaient pas être qualifiés de couverture au regard de la norme IAS 39 au 31 décembre 2007. Cette baisse de valeur sur 2008 a pour contrepartie un encaissement de différentiels de taux d'intérêt pour 20,0 millions d'euros, enregistré en résultat financier.

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS NOTE 8

Ils se décomposent entre :

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Impôts courants			
Impôts courants sur les bénéfices	(42,2)	(34,1)	(8,8)
 Impôts sur les distributions intra-groupe effectuées, redressements fiscaux, carry back 			
	(42,2)	(34,1)	(8,8)
Impôts différés			
• Impôts différés de la période	6,3	20,7	(3,7)
 Dépréciation des actifs d'impôts différés constatés antérieurement 	0,0	(15,3)	(1,1)
Impôts différés	6,3	5,4	(4,8)
TOTAL	(35,9)	(28,7)	(13,6)

NOUVELLE RÉGLEMENTATION FISCALE EN FRANCE, APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2010:

La Loi de finances pour 2010, votée en décembre 2009, introduit une Contribution économique territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET comprend deux composantes : la Contribution foncière des entreprises (CFE) et la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5 % de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée.

Dès lors que la valeur ajoutée dégagée par les activités françaises du groupe est beaucoup plus importante que le résultat imposable de ces mêmes activités (le résultat fiscal de l'intégration fiscale française est déficitaire depuis plusieurs années, alors que la valeur ajoutée est positive) la qualification donnée à la CET par le groupe est celle d'une charge opérationnelle plutôt que d'un impôt sur le résultat. En conséquence, la CET due à partir de 2010 sera classée en résultat opérationnel au même titre que la taxe professionnelle l'était jusqu'en 2009.

8-1 Analyse de la charge d'impôts

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective est la suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	(392,7)	(548,3)	(219,6)
Impôt à 34,43 %	135,2	188,8	75,6
Effet des changements de taux sur les impôts différés au bilan	(2,0)	0,2	(5,3)
Impact écart taux local/taux en France	(1,4)	2,3	13,8
Crédits d'impôts et avoirs fiscaux	10,1	21,8	15,3
Utilisation déficits non activés antérieurement	6,6	18,2	3,4
Non-activation du déficit fiscal de l'exercice	(183,9)	(154,2)	(111,6)
Perte de valeur d'actifs d'impôts antérieurement constatée	0,0	(15,3)	(1,1)
Différences permanentes	(0,5)	(90,5)	(3,7)
IMPÔT COMPTABILISÉ	(35,9)	(28,7)	(13,6)

8-2 Évolution des postes d'impôts au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Impôts courants			
• Actif	14,5	29,6	28,4
• Passif	(27,1)	(32,9)	(13,2)
	(12,6)	(3,3)	15,2
Impôts différés			
• Actif (*)	72,0	91,4	57,2
• Passif	(7,1)	(38,2)	(11,2)
	64,9	53,2	46,0
(*) Dont Actif sur déficits	45,1	40,4	30,1

La variation des impôts différés au bilan s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Montant net à l'ouverture de l'exercice	53,2	46,0	38,2
Impôts différés de la période constatés en résultat	6,3	20,7	(3,7)
Impôts différés enregistrés directement en capitaux propres			
 Effets de la variation des cours de change et autres mouvements 	5,4	1,8	12,6
 Dépréciation des actifs d'impôts différés antérieurement reconnus 	0,0	(15,3)	(1,1)
Montant net à la clôture de l'exercice	64,9	53,2	46,0

8-3 Actifs d'impôts différés non reconnus

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
N+1	5,3	18,1	4,0
N+2	4,6	3,1	3,3
N+3	6,7	2,8	3,1
N+4	12,6	3,7	4,6
N+5 et au-delà	207,9	197,5	162,8
Illimité	461,2	411,6	378,8
TOTAL	698,3	636,8	556,6

RÉSULTAT PAR ACTION NOTE 9

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Nombre d'actions en circulation en fin de période (1)	89 448 504	24 395 048	24 395 048
Ajustements :			
actions propres	(270 814)	(270 814)	(270 814)
• effet des augmentations de capital pondérées prorata temporis	(25 843 154)		(58 262)
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ AVANT DILUTION	63 334 536	24 124 234	24 065 972
Effet pondéré des instruments dilutifs :			
• options de souscription d'action (2)		4 195	93 935
• obligations à option de souscription (3)	11 306 058		
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ APRÈS DILUTION	74 640 594	24 128 429	24 159 907

(1) L'évolution du nombre d'actions en circulation au 31 décembre s'analyse comme suit :

Au 31/12/2007: Nombre d'actions Faurecia en circulation	24 395 048
 Options de souscription d'actions Faurecia exercées en 2008 	0
Au 31/12/2008 : Nombre d'actions Faurecia en circulation	24 395 048
Augmentation de capital	65 053 456
 Options de souscription d'actions Faurecia exercées en 2009 	0
Au 31/12/2009 : Nombre d'actions Faurecia en circulation	89 448 504

⁽²⁾ Le nombre d'options de souscription d'actions exerçables au 31 décembre 2009 est de 1 594 223, il était de 1 435 183 au 31 décembre 2008 et 1 258 303 au 31 décembre 2007.

L'effet dilutif conduisant au chiffre ci-dessus est calculé par la méthode du rachat d'actions (treasury stock method). Pour les options sur action, la méthode consiste à comparer le nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées au nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (soit le cours boursier annuel moyen de l'action de la Société s'élevant en 2009 à 9,795 euros).

(3) L'effet dilutif correspond à une hypothèse de conversion de $100\,\%$ des obligations à option de conversion.

RÉSULTAT NET PAR ACTION

Il s'établit comme suit :

	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat net (millions d'euros)	(433,6)	(574,8)	(237,5)
Non dilué	(6,85)	(23,83)	(9,87)
Après dilution	(6,85)	(23,83)	(9,87)





(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Valeur nette au 1er janvier 2007	1 552,7	(263,4)	1 289,3
Acquisitions et rachat d'intérêts minoritaires	10,3		10,3
Écarts de conversion et autres mouvements	(11,0)		(11,0)
Valeur nette au 31 décembre 2007	1 552,0	(263,4)	1 288,6
Acquisitions et rachat d'intérêts minoritaires	1,3		1,3
Dépréciation des écarts d'acquisition (Intérieur véhicule)		(247,9)	(247,9)
Écarts de conversion et autres mouvements	(2,5)	0,7	(1,8)
Valeur nette au 31 décembre 2008	1 550,8	(510,6)	1 040,2
Acquisitions et rachat d'intérêts minoritaires	1,6		1,6
Dépréciation des écarts d'acquisition (Intérieur véhicule)			0,0
Écarts de conversion et autres mouvements	(1,8)	(0,1)	(1,9)
Valeur nette au 31 décembre 2009	1 550,6	(510,7)	1 039,9

Ventilation de la valeur nette des écarts d'acquisition par activité :

31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
792,6	792,6	792,5
0,0	0,0	247,0
96,1	96,1	96,1
151,2	151,5	153,0
1 039,9	1 040,2	1 288,6
	792,6 0,0 96,1 151,2	792,6 792,6 0,0 0,0 96,1 96,1 151,2 151,5

Conformément au principe énoncé en note 1.2 et 1.5 la valeur comptable de chaque groupe d'actifs incluant les écarts d'acquisition qui lui sont rattachés a fait l'objet d'une comparaison avec le montant le plus élevé de la valeur de marché nette des coûts de cession et de leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus de chaque groupe d'actifs.

Les flux futurs de trésorerie utilisés sont issus des prévisions du plan à moyen terme (PMT) pour la période 2009-2013 qui ont été établies au milieu de l'année 2009 et ajustées fin 2009 avec les dernières hypothèses du budget 2010. Les hypothèses de volumes reprises dans le plan moyen terme pour les années 2010-2013 sont issues de sources externes qui prévoient un redressement progressif à partir de 2010. Les prévisions de trésorerie révisées intègrent également l'impact favorable des réductions de coûts réalisées dans le cadre du plan Challenge 2009.

La principale hypothèse affectant la valeur d'utilité est le niveau de marge opérationnelle retenu dans les flux futurs de trésorerie, et principalement dans la valeur terminale. La marge pour l'année 2013 ressort à 4,0 % pour le groupe.

L'extrapolation des prévisions de la dernière année du plan à moyen terme (2013), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance apprécié en fonction des prévisions d'évolution du marché automobile. Un taux de croissance de 1,5 % a été retenu pour la réalisation du test à fin 2009 (identique au taux retenu pour les exercices 2007 et 2008).

Un expert indépendant a été consulté pour déterminer le coût moyen pondéré du capital à utiliser pour actualiser les flux de trésorerie futurs. Le calcul établi par l'expert indépendant a pris en compte, pour la détermination des paramètres de marché, un échantillon de onze sociétés du secteur des équipementiers automobiles (huit sociétés européennes et trois sociétés américaines). Compte tenu de ces paramètres et une fourchette de prime de risque de marché comprise entre 5,25 % et 5,75 %, le coût moyen du capital utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 9,0 % (sur la base d'une fourchette proposée par l'expert indépendant) en 2009 (8,6 % en 2008). Ce taux unique a été appliqué pour la réalisation des tests de dépréciation sur l'ensemble des UGT retenues. Ces dernières supportent en effet les mêmes risques spécifiques du secteur de l'équipement automobile et une exploitation multi-pays ne justifie pas de taux d'actualisation géographiques différenciés.

Fin 2008, l'ajustement de la valeur d'utilité de l'activité Systèmes d'Intérieur avait conduit à constater pour cette activité une dépréciation intégrale des écarts d'acquisition résiduels qui s'élevaient à 247,9 millions d'euros. Cette dépréciation était la conséquence du retournement conjoncturel du marché automobile en Europe comme aux États-Unis, Faurecia intégrant une hypothèse de décalage des commandes des constructeurs et des marges plus faibles que prévues par le passé.

Le test réalisé fin 2009 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition.

La sensibilité du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2009 de la valeur d'utilité des groupes d'actifs portant les écarts d'acquisition est reflétée dans le tableau ci-dessous :

Sensibilité (en millions d'euros)	•	Taux d'actualisation des flux de trésorerie + 0,5 pt	Taux de croissance à l'infini - 0,5 pt	Taux de marge opérationnelle de la valeur terminale - 0,5 pt
Sièges d'automobile	801,3	(135,9)	(110,6)	(165,6)
Technologies de contrôle des émissions	330,7	(52,7)	(43,9)	(81,4)
Extérieurs d'automobile	82,1	(14,6)	(11,9)	(34,1)

NOTE 11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs des immobilisations incorporelles comprennent :

(en millions d'euros)	Frais de développement	Logiciels et autres	Total
Montant net au 1er janvier 2007	553,6	22,1	575,7
Augmentations	159,2	6,3	165,5
Dotation aux amortissements	(158,3)	(11,6)	(169,9)
Dotation aux provisions (*)	(37,5)	0,0	(37,5)
Écart de change et autres	(22,9)	0,5	(22,4)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2007	494,1	17,3	511,4
Augmentations	144,7	9,8	154,5
Dotation aux amortissements	(168,8)	(9,3)	(178,1)
Dotation aux provisions (*)	1,8	0,0	1,8
Écart de change et autres	(22,3)	2,5	(19,8)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2008	449,5	20,3	469,8
Augmentations	104,2	2,6	106,8
Dotation aux amortissements	(161,1)	(12,1)	(173,2)
Dotation aux provisions (*)	(19,6)	0,0	(19,6)
Écart de change et autres	(3,6)	16,7	13,1
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2009	369,4	27,5	396,9

^(*) Dont en 2008 dotation de 6,0 millions d'euros et reprise de provision de 7,8 millions d'euros et, en 2009 dotation de 26 millions d'euros et reprise de provision de 6,4 millions d'euros.

La valeur comptable des frais de développement affectables à un contrat client ainsi que des outillages spécifiques correspondants est comparée à la valeur actualisée des flux nets futurs de trésorerie, attendus sur le contrat, en prenant la meilleure estimation possible des ventes futures.

Les volumes pris en compte dans les Business Plans Faurecia sont les meilleures estimations du marketing Faurecia, sur la base des prévisions des constructeurs lorsqu'elles sont disponibles.



NOTE 12 **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

		Construc-	Matériels, outillages industriels,	Outillages	Autres immobilisations et immobilisations	
(en millions d'euros)	Terrains	tions	Installations	spécifiques	en cours	Total
MONTANT NET AU 1 ^{ER} JANVIER 2007	58,9	347,3	762,3	27,8	256,6	1 452,9
Acquisitions et productions d'immobilisations (1)	1,6	28,0	96,1	13,8	169,2	308,7
Sorties d'actifs	(2,3)	(31,4)	(170,0)	(11,9)	(29,5)	(245,1)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(0,3)	(38,2)	(213,8)	(13,5)	(41,4)	(307,2)
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations	(0,5)	(5,8)	(13,6)	(1,3)	(2,5)	(23,7)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs	1,5	30,1	152,0	11,9	27,4	222,9
Écarts de change	(0,8)	(0,6)	(9,2)	(0,1)	0,2	(10,5)
Autres mouvements	(0,5)	19,3	114,2	0,5	(122,6)	10,9
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2007	57,6	348,7	718,0	27,2	257,4	1 408,9
Acquisitions et productions d'immobilisations (1)	2,2	29,5	128,6	9,4	159,0	328,7
Sorties d'actifs	(1,3)	(42,2)	(175,8)	(8,7)	(41,1)	(269,1)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(0,3)	(49,3)	(205,5)	(13,8)	(24,8)	(293,7)
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations		(5,1)	(14,9)	(0,3)	(0,3)	(20,5)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs	1,1	38,5	168,2	8,2	38,8	254,8
Écarts de change	(2,1)	(12,2)	(26,5)	(0,1)	(2,7)	(43,6)
Autres mouvements	0,8	35,2	110,9	2,0	(153,6)	(4,7)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2008	58,1	343,1	703,0	23,9	232,7	1 360,8
Acquisitions et productions d'immobilisations ⁽¹⁾	1,0	20,8	78,1	15,4	74,8	190,1
Sorties d'actifs	(1,7)	(45,2)	(171,7)	(1,9)	(23,4)	(243,9)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(0,5)	(49,4)	(216,6)	(13,0)	(16,2)	(295,7)
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations	(1,2)	(2,3)	(6,9)	(0,2)	(0,4)	(11,0)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs	0,3	41,9	166,6	1,3	21,5	231,6
Écarts de change	0,4	4,4	5,2	0,2	1,4	11,6
Autres mouvements	1,1	52,5	95,6	(1,0)	(167,1)	(18,9)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2009	57,5	365,8	653,3	24,7	123,3	1 224,6

1,9

(1) dont investissements en location-financement en 2007 en 2008

0,1 en 2009 21,3

		31/12/2009		31/12/2	800	31/12/2007	
(en millions d'euros)	Brut	Amortissements	Net	Brut	Net	Net	
Terrains	64,5	(7,0)	57,5	63,7	58,1	57,6	
Constructions	945,9	(580,1)	365,8	866,4	343,1	348,7	
Matériel, outillage industriel et installations techniques	2 654,7	(2 001,4)	653,3	2 660,0	703,0	718,0	
Outillages spécifiques	123,6	(98,9)	24,7	110,2	23,9	27,2	
Autres immobilisations et immobilisations en cours	406,7	(283,4)	123,3	557,8	232,7	257,4	
TOTAL	4 195,4	(2 970,8)	1 224,6	4 258,1	1 360,8	1 408,9	
Dont biens faisant l'objet d'un contrat de location- financement	94,2	(49,4)	44,8	93,5	31,8	41,3	

La valeur comptable des actifs non dédiés et de support des activités Sièges d'Automobile et Systèmes d'Intérieur situés en Europe et en Amérique du Nord a fait l'objet d'une comparaison avec leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus dans chaque zone géographique. Le test a permis de justifier la valeur des actifs concernés. Une variation de 0,5 point du taux d'actualisation

ou du taux de marge opérationnelle retenu pour les calculs ne changerait pas le résultat du test. Les immobilisations corporelles sont par ailleurs le plus souvent spécifiques et dédiées à des programmes clients. En conséquence, leur taux d'utilisation est largement dépendant du niveau d'activité. Sauf rares exceptions, le taux d'utilisation des installations n'est pas suivi de façon globale et systématique.

NOTE 13 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en millions d'euros)	% du capital détenu ^(*)	Quote-part Faurecia des capitaux propres	Dividendes distribués au groupe	Quote-part Faurecia du chiffre d'affaires	Quote-part Faurecia des actifs totaux
Vanpro Assentos Lda	50 %	1,2	0,0	29,1	7,3
Teknik Malzeme	50 %	4,8	0,0	29,5	23,8
Copo Ibérica Sa	50 %	2,4	0,0	18,6	8,6
Componentes de Vehiculos de Galicia SA	50 %	3,0	0,0	6,8	5,4
Faurecia Japon NHK Co. Ltd	50 %	0,0	0,0	128,7	33,3
Arsed d.o.o.	50 %	0,6	0,0	21,3	8,7
Kwan Jin Faurecia Co. Ltd	50 %	0,5	0,0	14,4	6,0
SAS groupe	50 %	18,5	(25,0)	1 212,2	303,0
TOTAL	-	31,0	(25,0)	1 460,6	396,1

^(*) Pourcentage de contrôle par la société détentrice des titres.

SAS est une joint-venture avec Continental Automotive Gmbh qui réalise des cockpits complets, en intégrant les systèmes électriques et électroniques aux planches de bord.

Pour tenir nos délais de publication, les comptes du groupe SAS retenus pour l'établissement des comptes consolidés de Faurecia sont ceux arrêtés au 30 septembre de chaque année l'écart avec une situation établie à la même date que Faurecia ne serait pas significatif.



13-1 Variation des titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Quote-part des capitaux propres à l'ouverture	40,1	44,8	40,1
Dividendes	(25,0)	(20,0)	(1,5)
Quote-part de résultat	11,3	7,7	2,3
Variation du périmètre	3,9	6,6	-
Augmentation de capital	0,7	2,2	3,3
Écarts de change	0,0	(1,2)	0,6
Quote-part des capitaux propres à la clôture	31,0	40,1	44,8

13-2 Quote-part des éléments financiers des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Actifs immobilisés	32,0	31,4	35,0
Actifs courants	331,1	330,8	400,7
Trésorerie	33,0	40,0	34,6
TOTAL ACTIF	396,1	402,2	470,3
Capitaux propres	27,1	40,1	44,8
Dettes financières	18,1	21,4	28,1
Autres passifs non courants	24,9	24,1	21,7
Passif courant non financier	326,0	316,6	375,7
TOTAL PASSIF	396,1	402,2	470,3

NOTE 14 **AUTRES TITRES DE PARTICIPATION**

	% du capital	% du capital 31/12/2009		31/12/2008	31/12/2007
(en millions d'euros)	détenu	Brute	Nette	Nette	Nette
SCI Messei (France)	100	0,4	0,1	0,1	0,1
TFDC (Inde) (*)	100	3,6	3,6	0,4	0,4
Faurecia Shin Sung (Corée)	60	4,3	4,3	0,0	0,6
Faurecia Metalloprodukcia (**)	80	2,4	2,4	0,0	0,0
Autres	-	3,0	0,8	1,1	0,7
TOTAL		13,7	11,2	1,6	1,8

^{(*) 50 %} détenus en 2008 et 2007.

^(**) Société créée en 2009.

NOTE 15 **AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS**

		31/12/2009		31/12/2008	31/12/2007
(en millions d'euros)	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Prêts à plus d'un an	22,7	(5,0)	17,7	19,3	21,4
Instruments dérivés de taux	0,1		0,1	1,4	9,0
Autres	6,8	(1,2)	5,6	5,8	10,3
TOTAL	29,6	(6,2)	23,4	26,5	40,7

NOTE 16 **AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Ce poste comprend :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Excédent versé sur retraites	0,0	0,0	0,1
Dépôts de garantie et autres	18,9	8,5	7,1
TOTAL	18,9	8,5	7,2

STOCKS ET EN-COURS **NOTE 17**

		31/12/2009		31/12/2008	31/12/2007
(en millions d'euros)	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	184,4	(26,8)	157,6	210,6	233,7
Travaux en cours	213,2	(30,2)	183,0	190,3	199,5
Produits semi-ouvrés et finis	122,9	(24,9)	98,0	125,2	133,0
TOTAL	520,5	(81,9)	438,6	526,1	566,2





Un contrat de cessions de créances commerciales conclu en mai 2007, renouvelable annuellement, permet de céder à un groupe d'institutions financières une partie des postes clients de certaines filiales françaises avec un transfert de la quasitotalité des risques et avantages pour l'encours cédé.

En complément, d'autres contrats de cession de créances sont en vigueur entre certaines filiales européennes et certaines de leurs banques, avec un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages pour l'encours cédé.

ll a été mis fin au contrat de cession de créances commerciales avec une banque du groupe qui avait été renouvelé le 30 novembre 2007 pour une période de 5 ans. Ces cessions ont été essentiellement remplacées par une augmentation des encours du contrat mentionné au premier alinéa ci-dessus. Par ailleurs, un nouveau contrat de cession de créances commerciales a été conclu avec une institution financière en Allemagne.

Le montant des créances cédées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre, pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée et qui ne figurent donc plus à l'actif du bilan, est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances cédées et sorties de l'actif	290,7	388,5	387,5

La part des créances dépréciées sur une base individuelle est indiquée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Total créances clients brutes	1 047,0	972,9	1 655,9
Provision pour dépréciation de créances	(21,1)	(19,0)	(20,7)
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	1 025,9	953,9	1 635,2

Les dépréciations de créances consécutives au passage en chapitre 11 des entités américaines de General Motors et Chrysler ne sont pas significatives.

Les retards de paiement, compte tenu de la qualité des clients, ne constituent pas un risque significatif. Ils résultent généralement de problèmes administratifs.

Les retards de paiement au 31 décembre 2009 représentaient 49,2 millions d'euros, dont :

- 24,1 millions d'euros de moins d'un mois ;
- 5,9 millions d'euros entre 1 mois et 2 mois ;
- 3,6 millions d'euros entre 2 mois et 3 mois ;
- 5,4 millions d'euros entre 3 et 6 mois ;
- 10,2 millions de plus de 6 mois.

AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION NOTE 19

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Avances et acomptes versés sur commandes	39,5	41,9	68,5
Autres débiteurs (1)	131,5	155,4	187,6
TOTAL	171,0	197,3	256,1
(1) Dont créances de TVA et d'autres taxes	127,0	149,4	182,7

NOTE 20 CRÉANCES DIVERSES ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Partie à moins d'un an des prêts	0,1	0,1	0,1
Charges constatées d'avance	4,6	17,0	19,1
Impôts courants	14,5	29,6	28,4
Autres débiteurs divers	60,7	33,1	20,0
TOTAL	79,9	79,8	67,6

TRÉSORERIE NOTE 21

Ce poste inclut les soldes débiteurs de banque pour 292,2 millions d'euros (contre 374,9 millions d'euros en 2008 et 401,5 millions d'euros en 2007) et des placements à court terme pour 65,6 millions d'euros (contre 50,8 millions d'euros en 2008 et 148,6 millions d'euros en 2007).

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement. constituées de placements à très court terme, est pratiquement égale à leur valeur au bilan.

CAPITAUX PROPRES NOTE 22

22-1 Capital

À la suite de l'augmentation de capital de 455 374 192 euros par émission au nominal de 65 053 456 actions nouvelles, le capital au 31 décembre 2009 est de 626 139 528 euros divisé en 89 448 504 actions de 7 euros chacune, entièrement libérées.

Le capital du groupe n'est soumis à aucune contrainte externe. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2009, Peugeot SA détient 70,86 % du capital et 75,69 % des droits de vote.

22-2 Options de souscription et d'achats d'action par certains salariés

A - OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Une politique de distribution d'options de souscription d'actions au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du groupe et leurs filiales à plus de 50 % est suivie par la Société.

Compte tenu de l'augmentation de capital réservée aux actionnaires, il a fallu ajuster le prix de souscription des actions sous option puis le nombre de ces actions sous option, afin de maintenir les droits des bénéficiaires inchangés. Ainsi, il existait au 31 décembre 2009, 1 594 223 options de souscription d'actions consenties et non encore levées.

L'exercice de ces options permettrait d'augmenter :

- le capital de 11,1 millions d'euros ;
- la prime d'émission de 56,4 millions d'euros.



Le détail des plans de souscription au 31 décembre 2009 est donné par le tableau suivant :

	Dates des conseils	_	dont, attribuées à	Point de départ de l'exercice des options	_		Nombre ajusté d'options
Autorisation de l'assemblée	Prix de souscription en € ajusté	Nombre d'options attribuées ajustées	la Direction générale/ Comex	Date d'expiration des options	Options levées	Options perdues	restant à exercer au 31/12/2009
-	03/05/1995	_		04/05/2000	_		
31/05/1994	24,50	75 970	16 050	02/05/2010	67 410	1 070	7 490
-	12/09/1996	_		13/09/2001	_		
03/05/1995	22,92	133 750	42 800	11/09/2011	97 905	_	35 845
_	26/06/1997	_		27/06/2002	_		
31/05/1994	34,40	63 180	17 550	25/06/2012	36 855	1 755	24 570
05/06/1997	22/02/2002	_		23/02/2006	_		
01/06/2001	47,01	411 489	81 315	22/02/2012	32 994	130 689	247 806
01/06/2001	28/11/2002	_		29/11/2006	_		
14/05/2002	35,65	315 315	118 170	27/11/2012	106 583	130 010	78 722
_	14/04/2004	_		14/04/2008	_		
14/05/2002	49,73	313 560	127 530	13/04/2014	-	136 890	176 670
_	19/04/2005	_		18/04/2009	_		
25/05/2004	54,45	321 750	142 740	18/04/2015	_	115 830	205 920
	13/04/2006	_		12/04/2010	_		
23/05/2005	45,20	340 800	168 000	12/04/2016	-	126 600	214 200
	16/04/2007			17/04/2011			
23/05/2005	44,69	346 200	172 800	17/04/2017		75 600	270 600
	10/04/2008			10/04/2012			
29/05/2007	28,38	357 000	174 000	10/04/2016	-	24 600	332 400
TOTAL							1 594 223

Pour l'ensemble des plans, le nombre des options a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
TOTAL À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 435 183	1 258 303	1 265 715
Ajustements liés à l'augmentation de capital	256 093		
Options attribuées	0	297 500	288 500
Options levées	0		(135 812)
Options perdues	(97 053)	(120 620)	(160 100)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 594 223	1 435 183	1 258 303

Les six plans émis depuis le 7 novembre 2002 ont été évalués pour leur juste valeur à la date d'attribution, en application de la norme IFRS 2. L'évaluation a été réalisée en utilisant la méthode Black & Scholes et en retenant les hypothèses suivantes :

	Plan du 28/11/2002	Plan du 14/04/2004	Plan du 19/04/2005	Plan du 13/04/2006	Plan du 16/04/2007	Plan du 10/04/2008
Prix de l'exercice de l'option (à la date d'attribution) (en euros) (*)	35,65€	49,73 €	54,45 €	45,20 €	44,69 €	28,38 €
Prix de l'action à la date d'attribution en euros	41,82 €	58,45 €	62,05 €	53,15 €	56,15 €	33,10 €
Période d'indisponibilité fiscale de l'option	4 ans					
Dividende attendu sur l'action	2 %	2 %	2 %	1,5 %	0,00 %	0,00 %
Taux zéro coupon	3,57 %	3,33 %	2,93 %	3,50 %	4,41 %	3,86 %
Volatilité attendue du prix de l'option	40 %	40 %	40 %	30 %	30 %	30 %

^(*) Ajusté après l'augmentation de capital.

L'écart d'évaluation est amorti sur la durée d'indisponibilité des droits en charges de personnel, avec une contrepartie en capitaux propres. La charge en 2009 a représenté 3,4 millions d'euros contre 3,6 millions d'euros en 2008.

B- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

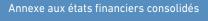
Des distributions d'options d'achat d'actions au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du groupe et leurs filiales à plus de 50 % ont été effectuées par la Société entre 1999 et 2001.

Compte tenu des ajustements rendus nécessaires par l'augmentation de capital dans le but de maintenir les droits des bénéficiaires inchangés, il existait au 31 décembre 2009, 144 589 options d'actat d'actions consenties et non encore levées.

Le détail des plans d'attribution au 31 décembre 2009 est donné par le tableau suivant :

	Dates des conseils		dont, attribuées à	Point de départ de l'exercice des options			Nombre d'options
Autorisation de l'assemblée	Prix de souscription (en €)	Nombre d'options attribuées	la Direction générale/ Comex	Date d'expiration des options	Options levées	Options perdues	restant à exercer au 31/12/2009
01/06/1999	04/09/2000			04/09/2005			
22/05/2000	34,19	297 180	64 233	03/09/2010	127 436	50 895	118 849
	26/04/2001			26/04/2005			
22/05/2000	46,59	50 895	46 800	25/04/2011	19 305	5 850	25 740
TOTAL							144 589





22-3 Titres d'autocontrôle

Au 31/12/2009, Faurecia détient 270 814 de ses propres actions, dont:

- 200 000 ont été apportées par ECTRA en 1999 ;
- 19 613 ont été achetées en 2000 pour un montant de 0,8 million d'euros;
- 96 361 ont été achetées en 2001 pour un montant de 4,2 millions d'euros;
- 96 860 ont été achetées en 2002 pour un montant de 3,8 millions d'euros;
- 32 745 ont été cédées en 2004 pour un montant de 1 million d'euros;
- 74 285 ont été cédées en 2005 pour un montant de 2,3 millions d'euros; et

- 30 000 actions ont été achetées également en 2005 pour un montant de 1,8 million d'euros ;
- 33 650 actions ont été cédées en 2006 pour un montant de 1,3 million d'euros;
- 31 340 actions ont été cédées en 2007 pour un montant de 1,0 million d'euros.

Le prix de revient global des actions d'autocontrôle détenues au 31 décembre 2009 est de 10,4 millions d'euros soit un prix moyen par action de 38,43 euros.

Ces actions permettront l'exercice d'options d'achat d'actions par les dirigeants sociaux et cadres du groupe dont l'attribution avait été décidée par les conseils d'administration des 4 septembre 2000 et 26 avril 2001. Le nombre d'options restant à exercer au 31 décembre 2009 porte sur 144 589 actions (cf. note 22.2 b).

INTÉRÊTS MINORITAIRES **NOTE 23**

Ils ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Solde au 1er janvier	40,6	44,3	64,2
Augmentation capital minoritaire	0,0		
Autres variations de périmètre (*)	0,0		(13,2)
Résultat de l'exercice revenant aux minoritaires	16,3	5,5	6,6
Dividendes versés aux minoritaires	(9,3)	(12,3)	(11,2)
Écarts de conversion	(1,8)	3,1	(2,1)
Solde au 31 décembre	45,8	40,6	44,3

(*) dont : Faurecia Sistemas de Automotrices de Mexico

(17,3)

NOTE 24

PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

24-1 Provisions non courantes

PROVISIONS NON COURANTES

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Provisions pour retraite et charges assimilées			
• Retraites	143,2	139,6	155,4
• Gratifications d'ancienneté et médailles du travail	19,2	19,5	21,1
Frais médicaux	26,3	27,5	26,6
	188,7	186,6	203,1
Provisions pour préretraites	5,2	7,0	6,2
TOTAL	193,9	193,6	209,3

ÉVOLUTION DES PROVISIONS NON COURANTES

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Solde des provisions à l'ouverture	193,6	209,3	220,7
Variation du périmètre (provision net de l'exercice versé)	0,0	0,0	
Dotations (ou reprises) de provisions	22,1	13,3	21,3
Dépenses imputées sur la provision	(15,4)	(18,3)	(13,8)
Versements aux fonds investis	(8,2)	(9,9)	(17,7)
Autres mouvements	1,8	(0,8)	(1,2)
Solde des provisions à la clôture	193,9	193,6	209,3

24-2 Provisions courantes

PROVISIONS COURANTES

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Restructurations	157,8	200,4	153,6
Risques sur contrats et garanties clients	56,7	48,9	84,5
Litiges	47,4	25,4	26,3
Autres provisions	58,4	42,6	33,6
TOTAL PROVISIONS	320,3	317,3	298,0

Annexe aux états financiers consolidés

Au cours de l'exercice 2009, les provisions ont évolué comme suit :

	Solde au 31/12/2008	Dotations	Dépenses imputées	Reprises ^(*)	Variation de périmètre et autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Restructurations	200,4	135,5	(173,9)	(6,7)	2,5	157,8
Risques sur contrats et garanties clients	48,9	41,1	(34,6)	(0,1)	1,4	56,7
Litiges	25,5	26,7	(5,5)	(0,1)	0,9	47,4
Autres provisions	42,5	22,8	(10,2)	0,0	3,2	58,4
TOTAL	317,3	226,0	(224,2)	(6,9)	8,0	320,3

^(*) Provisions devenues sans objet.

LITIGES

Le groupe est confronté dans le cadre de ses activités à des litiges avec des clients, des fournisseurs, l'administration fiscale, française ou étrangère, ou d'autres tiers.

Le litige opposant Faurecia Interior Systems USA Inc. à Multimatic pour une rupture d'accord de confidentialité a été clôturé le 22 décembre 2009. L'impact sur les comptes de l'exercice 2009 n'est pas significatif.

Faurecia Systèmes d'Échappement, qui maîtrise de longue date la technologie de filtration classique basée sur une céramique imprégnée, a fait l'objet d'un litige sur le procédé de filtration électrostatique porté devant les tribunaux, à la suite de sa coopération avec un prestataire demeurée infructueuse. Ce litige se poursuit devant le tribunal de Grande Instance de Paris et la cour d'Appel de Paris. Le groupe considère que les risques résiduels ou l'impact de ces procédures ne présentent pas de caractère significatif.

Il n'existe pas d'autres litiges ou procédures dont le dénouement pourrait avoir des conséquences significatives sur la situation consolidée du groupe.

NOTE 25 PROVISIONS POUR RETRAITES ET CHARGES ASSIMILÉES

25-1 Montant des engagements

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Valeur actuelle des engagements futurs			
Engagements de retraite	222,9	226,1	260,5
Médailles du travail	19,2	19,5	21,1
Frais médicaux	36,5	34,8	30,6
TOTAL	278,6	280,4	312,2
Couverture des engagements :			
Par provision comptabilisée	188,7	186,6	203,1
Par fonds investis (valeur de marché)	83,6	75,2	101,3
Dont excédent versé (1)	0,0	0,0	(0,1)
Écarts différés	6,3	18,6	7,9
TOTAL	278,6	280,4	312,2

⁽¹⁾ L'excédent investi dans les fonds est inclus dans le poste Autres actifs non courants.

25-2 Engagement de retraite

A - DESCRIPTION DES RÉGIMES

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite prévues par les législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des compléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite.

B- HYPOTHÈSES RETENUES

Le chiffrage du montant de ces engagements complémentaires a été effectué sur la base d'une évaluation actuarielle intégrant :

• une hypothèse de date de départ en retraite, généralement entre 60 et 65 ans pour les salariés français;

- des probabilités de départ avant la retraite pour les personnels actifs tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe ;
- des hypothèses de mortalité propres à chaque pays ;
- des estimations d'évolution de salaires jusqu'au départ à la retraite correspondant, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles;
- une hypothèse de rentabilité à long terme pour les fonds investis en garantie des engagements de retraite;
- un taux d'actualisation financière et un taux d'inflation (ou un différentiel de taux) tenant compte des conditions locales.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées au cours des 3 derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

(en pourcentage)	Zone Euro	Royaume Uni	États-Unis
Taux d'actualisation			
2009	5,00 %	5,83 %	5,75 %
2008	5,50 %	5,93 %	6,70 %
2007	5,25 %	5,00 %	6,25 %
Taux d'inflation			
2009	2,00 %	3,50 %	2,70 %
2008	2,00 %	3,00 %	0,09 %
2007	2,00 %	2,70 %	2,00 %
Taux de rendement attendu			
2009	3,20 %	7,76 %	7,50 %
2008	2,79 %	7,35 %	7,61 %
2007	3,47 %	7,53 %	8,00 %

C – INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS

L'allocation des fonds est la suivante :

	20	09	2008		2007	
(en pourcentage)	Actions	Obligations	Actions	Obligations	Actions	Obligations
France	11 %	89 %	15 %	85 %	13 %	87 %
Royaume Uni	69 %	31 %	67 %	33 %	70 %	30 %
États-Unis	63 %	37 %	59 %	41 %	63 %	37 %



D - PROVISIONS POUR RETRAITE AU BILAN

		2009			2008			2007	
(en millions d'euros)	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Solde de la provision à l'ouverture	71,0	68,6	139,6	78,9	76,4	155,3	86,4	78,8	165,2
Variation de périmètre (provision nette de l'excédent versé)									
Dotations	9,8	5,9	15,7	2,4	3,9	6,3	9,3	5,1	14,4
Dépenses imputées sur la provision	(1,7)	(3,1)	(4,8)	(4,4)	(4,2)	(8,6)	(3,3)	(2,1)	(5,4)
Versements aux fonds investis	(2,1)	(6,1)	(8,2)	(5,9)	(3,9)	(9,8)	(13,5)	(4,2)	(17,7)
Autres mouvements	0,0	0,9	0,9	0,0	(3,6)	(3,6)		(1,2)	(1,2)
Solde de la provision à la clôture	77,0	66,2	143,2	71,0	68,6	139,6	78,9	76,4	155,3

E - ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE SUR L'EXERCICE

		31/12/2009			31/12/2008			31/12/2007	1
(en millions d'euros)	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
VALEUR ACTUELLE DES P	RESTATIO	NS POUR SEI	RVICES RE	NDUS					
À l'ouverture de l'exercice	97,1	129,0	226,1	114,4	146,1	260,5	127,6	163,4	291,0
Coût des services rendus	6,7	2,2	8,9	8,5	3,0	11,5	8,4	3,2	11,6
Actualisation de l'année	5,7	7,5	13,2	6,4	7,7	14,1	6,1	7,9	14,0
Prestations servies sur l'exercice	(8,4)	(6,4)	(14,8)	(13,9)	(7,3)	(21,2)	(11,9)	(5,6)	(17,5)
Écarts de réestimation									
-en valeur	(18,3)	8,6	(9,7)	(11,2)	(10,7)	(21,9)	(8,8)	(14,5)	(23,2)
- en % des engagements									
Change et autres variations	0,0	1,6	1,6	0,0	(9,4)	(9,4)	0,0	(8,4)	(8,4)
Curtailment – Settlement	(2,4)	0,0	(2,4)	(11,7)	(0,4)	(12,1)	(7,1)		(7,1)
Effets des fermetures et modifications de régimes	0,0	0,0	0,0	4,6	0,0	4,6	0,0	0,0	0,0
À la clôture de l'exercice	80,4	142,5	222.9	97,1	129,0	226,1	114,4	146,1	260,5
COUVERTURE DES ENGAG	,	,	,	,.	,,,		,.		
À l'ouverture	LIMEITIO								
de l'exercice	17,1	58,1	75,2	20,2	81,0	101,2	14,8	82,4	97,2
Rendement attendu des fonds	0,6	3,9	4,5	0,6	5,5	6,1	0,5	5,9	6,3
Écarts de réestimation									
-en valeur	(0,6)	4,9	4,4	(0,1)	(21,9)	(22,0)	0,0	(0,4)	(0,4)
- en % des engagements									
Change et autres variations	0,0	1,3	1,3	0,0	(7,0)	(7,0)	0,0	(7,4)	(7,4)
Dotations employeur	2,1	6,1	8,1	5,9	4,0	9,9	13,5	4,2	17,7
Prestations servies sur l'exercice	(6,6)	(3,3)	(9,9)	(9,5)	(3,0)	(12,5)	(8,6)	(3,5)	(12,1)
Curtailment – Settlement	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,5)	(0,5)	0,0	0,0	0,0
Effets des fermetures et modifications de régimes									
À la clôture de l'exercice	12,6	71,0	83,6	17,1	58,1	75,2	20,2	81,0	101,3
ÉLÉMENTS DIFFÉRÉS									
À l'ouverture de l'exercice	9,0	2,3	11,3	15,2	(11,3)	3,9	26,4	2,4	28,8
Nouveaux éléments différés	(17,8)	3,6	(14,2)	(11,1)	11,2	0,1	(8,8)	(14,1)	(22,9)
Amortissement des éléments différés	(0,2)	(0,1)	(0,3)	(0,6)	1,3	0,7	(1,4)	0,1	(1,2)
Change et autres variations	0,0	(0,5)	(0,5)	0,0	1,1	1,1	0,0	0,2	0,2
Curtailment – Settlement	(0,2)	0,0	(0,2)	0,9	0,0	0,9	(1,0)	0,0	(1,0)
Effets des fermetures et modifications de régimes	0,0	0,0	0,0	4,6	0,0	4,6	0,0	0,0	0,0
À la clôture de l'exercice	(9,2)	5,3	(3,9)	9,0	2,3	11,3	15,2	(11,3)	3,9
Solde de la provision à la clôture	77,0	66,2	143,2	71,0	68,6	139,6	79,0	76,4	155,3

Annexe aux états financiers consolidés

F - CHARGES COMPTABILISÉES

Ces charges sont comptabilisées :

• en marge opérationnelle pour le coût des services rendus, les amortissements des éléments différés ;

• en « Autres revenus et charges financiers » pour l'actualisation des droits acquis et le rendement attendu des fonds.

Les charges de retraites sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

		2009			2008			2007	
(en millions d'euros)	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Droits acquis par les salariés	(6,7)	(2,2)	(8,9)	(8,5)	(3,0)	(11,5)	(8,4)	(3,2)	(11,6)
Actualisation des droits projetés	(5,7)	(7,5)	(13,2)	(6,4)	(7,7)	(14,1)	(6,1)	(7,9)	(14,0)
Changement régime additif									
Rendement des fonds	0,6	3,9	4,5	0,6	5,5	6,1	0,5	5,9	6,4
Curtailment – Settlement	2,2	0,0	2,2	12,5	0,0	12,5	6,1	0,0	6,1
Amortissement des écarts différés	(0,2)	(0,1)	(0,3)	(0,6)	1,3	0,7	(1,4)	0,1	(1,3)
Autres variations									
TOTAL	(9,8)	(5,9)	(15,7)	(2,4)	(3,9)	(6,3)	(9,3)	(5,1)	(14,4)

- a) Le dispositif de retraite sur-complémentaire mis en place en 2006 pour les Cadres en France est constitué de :
 - un régime à cotisations définies relatif aux tranches A et B du salaire et dont le taux de cotisation varie en fonction de l'ancienneté du salarié au sein de Faurecia :
 - un régime additif à Prestations Définies relatif à la tranche C du salaire.

Les droits résultant d'un ancien dispositif à prestations définies ont toutefois été maintenus pour certaines populations (cadres ayant plus de 53 ans et 10 ans d'ancienneté au 31/12/2005).

- b) En France, les dernières évolutions législatives ont conduit le groupe à conserver ses hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite à partir du 1er janvier 2010, c'est-à-dire à retenir, pour le calcul des engagements au 31 décembre 2009, un départ à la retraite uniquement à l'initiative des salariés. En effet, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 interdit désormais de mettre un salarié entre 65 ans et 70 ans à la retraite sans l'accord de celui-ci.
- c) Les engagements de retraite ont diminué de 16,7 millions d'euros à la clôture. Cela s'explique de la façon suivante :
 - + 12,4 millions d'euros au titre des services rendus et intérêts crédités pour l'exercice 2009;

- - 8,4 millions d'euros au titre des prestations payées sous forme de capital pour les IDR et de capital constitutif pour les retraites supplémentaires ;
- - 2,4 millions d'euros au titre des plans de réduction d'effectif 2009 :
- - 18,3 millions d'euros au titre des écarts actuariels dont + 6,2 millions d'euros pour le taux d'actualisation, - 9,3 millions d'euros pour le turnover et - 15,2 millions d'euros pour autres hypothèses et expérience.
- d) Le régime à prestations définies qui existait dans une filiale américaine a été définitivement gelé en 2005.

G - ENGAGEMENTS DE RETRAITE SUR LE PÉRIMÈTRE **FRANCE**

L'effet d'une augmentation de 0,25 point de l'écart entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation sur :

- 1) le total du coût des services rendus de la période serait une diminution de 5,20 %;
- 2) l'engagement serait une diminution de 2,38 %.

25-3 Gratifications d'ancienneté et médailles du travail

Le groupe évalue ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté et versées aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail. La valeur de ces engagements est calculée en appliquant la méthode des hypothèses retenues pour les évaluations des engagements de retraite. Ils sont provisionnés dans les comptes et s'élèvent à :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Sociétés françaises	8,5	9,0	10,4
Sociétés étrangères	10,7	10,5	10,7
TOTAL	19,2	19,5	21,1

25-4 Frais médicaux

En complément des engagements de retraite, certaines sociétés du groupe, principalement aux États-Unis, ont l'obligation de prendre en charge des frais médicaux concernant leur personnel.

La provision s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Sociétés étrangères	26,3	27,5	26,6
TOTAL	26,3	27,5	26,6

L'effet d'une augmentation d'un point de pourcentage sur les taux d'évolution des coûts médicaux sur :

- 1) le total du coût des services rendus de la période et les coûts financiers est de 10,00 %;
- 2) l'engagement est de 9,00 %.

Les charges comptabilisées s'expliquent comme suit :

L'effet d'une diminution d'un point de pourcentage sur les taux d'évolution des coûts médicaux sur :

- 1) le total du coût des services rendus de la période et les coûts financiers est de 8,00 %;
- 2) l'engagement est de 9,00 %.

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Droits acquis par les salariés	(2,5)	(3,1)	(3,0)
Actualisation des droits projetés (*)	(1,9)	(1,7)	(1,7)
Curtailment	(0,3)	0,4	0,0
Amortissement des écarts différés	0,3	(0,7)	(0,4)
TOTAL	(4,4)	(5,1)	(5,1)

^(*) L'actualisation des droits projetés est enregistrée en « Autres revenus et charges financiers ».



NOTE 26 **ENDETTEMENT FINANCIER NET**

26-1 Détail de l'endettement financier

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts obligataires	183,7	300,0	300,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	869,1	956,4	822,6
Emprunt auprès de PSA	128,0	194,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers	6,3	8,5	9,9
Emprunts liés aux locations-financements	29,4	17,0	27,5
Instruments dérivés non courants	15,7	15,8	0,0
SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	1 232,2	1 491,7	1 160,0
Échéances à moins d'un an des emprunts à long terme	36,2	31,4	45,5
Concours bancaires et autres crédits à court terme (1)	486,6	509,9	971,4
Paiements émis ⁽²⁾ (a)		0,0	6,6
Instruments dérivés courants	5,4	4,9	(17,4)
SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	528,2	546,2	1 006,1
TOTAL	1 760,4	2 037,9	2 166,1
Instruments dérivés actifs non courants et courants	(1,4)	(7,4)	0,0
Placements de trésorerie et disponibilités (b)	(357,8)	(425,7)	(550,1)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	1 401,2	1 604,8	1 616,0
Trésorerie nette (b) - (a)	357,8	425,7	543,5
(1) Dont banques créditrices	128,0	112,5	117,6

⁽²⁾ Paiements en attente d'enregistrement en banque, leur échéance correspondant à un jour bancaire non ouvré. Leur contrepartie est une augmentation de la trésorerie à l'actif.

26-2 Échéancier

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015 et au-delà	Total
OCEANE					183,7	183,7
Emprunt obligataire						0,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	331,4	295,5	226,6	1,2	14,4	869,1
Emprunt auprès de PSA	0,0	80,0	48,0			128,0
Emprunts et dettes financières divers	1,2	1,1	2,4	1,3	0,3	6,3
Emprunts liés aux locations financement	7,1	3,7	1,5	1,2	15,9	29,4
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2009	339,7	380,3	278,5	3,7	214,3	1 216,5

26-3 Ligne de crédit syndiquée, **OCEANE** et Eurobond

Faurecia dispose depuis le 28 novembre 2008, d'une facilité de financement d'un montant de 1 420 millions d'euros.

Cette facilité se compose d'un crédit bancaire syndiqué de 1 170 millions d'euros et d'un prêt de 250 millions d'euros de l'actionnaire majoritaire PSA Peugeot Citroën, tous les deux corrélés, de sorte que les tirages effectués par Faurecia auprès de PSA Peugeot Citroën doivent l'être pour des montants proportionnels à ceux tirés sur le crédit bancaire syndiqué, aux mêmes taux et pour les mêmes durées.

Cette facilité est répartie en une tranche de 710 millions d'euros d'échéance novembre 2013, une tranche de 150 millions d'euros d'échéance novembre 2011 et, par la suite de l'exercice par les banques d'une option d'extension de l'échéance pour

Une option d'extension exerçable par les banques permet d'étendre d'un an l'échéance de la tranche actuellement à échéance novembre 2012, et d'un ou deux ans l'échéance de la tranche actuellement à échéance novembre 2011.

une année supplémentaire, d'une tranche de 560 millions

d'euros d'échéance novembre 2012.

Au 31/12/2009, le montant non utilisé de cette ligne de crédit était de 690 millions d'euros.

Cette facilité de crédit contient des clauses restrictives notamment en cas de changement de contrôle par PSA et en matière de ratios financiers consolidés. Au 31/12/2009, ces conditions étaient toutes respectées, leurs valeurs sont présentées ci-dessous.

Ainsi, au 31 décembre 2009, la dette nette ne devait pas excéder 1 800 millions d'euros et elle ne devra pas également dépasser ce montant au 30 juin 2010 et 31 décembre 2010.

Les autres ratios financiers à respecter sont les suivants :

	Endettement net ajusté ⁽⁺⁾ /EBITDA ⁽⁺⁺⁾			
	maximum	minimum		
30 juin 2009	non appliqué	non appliqué		
31 décembre 2009	4,75:1	4:1		
30 juin 2010	4,50:1	4:1		
31 décembre 2010	4:1	4,25:1		
30 juin 2011 et semestres suivants	3,5:1	4,50:1		

^(*) Endettement net ajusté = endettement net consolidé + ajustements relatifs à certains engagements donnés, selon définitions du contrat de crédit (hypothèques, dettes cautionnées).

De plus, toute cession d'actifs représentant plus de 15 % de l'actif total consolidé serait soumise à autorisation des banques représentant les deux tiers du crédit syndiqué.

Faurecia a émis le 26 novembre 2009 des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), à échéance du 1er janvier 2015 pour un montant total de 211,3 millions d'euros. Ces obligations portent intérêt à 4,50 %, le coupon étant versé le 1er janvier de chaque année et pour la première fois le 1er janvier 2011. Le montant nominal est de 18,69 euros par obligation.

Faurecia dispose d'une possibilité d'amortissement anticipé des obligations à tout moment à compter du 15 janvier 2013, au pair majoré des intérêts courus, par remboursement anticipé de la totalité des Obligations restant en circulation, si le produit de (i) la moyenne arithmétique, calculée sur 20 jours de Bourse consécutifs choisis par la Société parmi les 40 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des premiers cours cotés de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris et (ii) du Ratio d'Attribution d'Actions en vigueur à chaque date concernée, excède 130 % de la valeur nominale des Obligations.

Faurecia dispose également d'une option de conversion pour tout ou partie des obligations à tout moment, par rachats en Bourse ou hors Bourse ou par offres de rachat ou d'échange ainsi que pour la totalité des Obligations restant en circulation au pair majoré des intérêts courus, si leur nombre est inférieur à 10 % des Obligations émises.

Ces obligations sont convertibles à tout moment par les porteurs à compter de leur date d'émission. Les critères d'exigibilité anticipée des obligations sont identiques à ceux décrits ci-dessus pour la ligne de crédit syndiqué.

En application d'IAS 39, la juste valeur de l'OCEANE est comptabilisée sous deux composantes :

- la composante dette a été calculée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché pour un emprunt obligataire non convertible équivalent. Elle est comptabilisée au coût amorti pour 183,7 millions d'euros net de sa quote-part des frais d'émission. Le taux d'intérêt effectif estimé est de 7,6 % ;
- la composante option de conversion est déterminée par différence entre la juste valeur de l'OCEANE et la composante dette. Elle est comptabilisée en capitaux propres pour un montant de 23,3 millions d'euros net de sa guote-part des frais d'émission.

^(**) Marge opérationnelle, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois (sauf au 31 décembre 2009, deux fois les données des six derniers mois).



Faurecia avait émis le 5 octobre 2005 un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance octobre 2010. Du fait de la rupture des covenants au 30 juin 2009, les porteurs de cet emprunt obligataire ont eu la faculté d'en demander le remboursement anticipé. Sur le montant initial émis, 291,5 millions d'euros ont été remboursés le 14 août 2009.

Ce remboursement a été partiellement financé par une facilité de crédit d'un montant de 205 millions d'euros accordée par un syndicat de banques françaises. Cette facilité comporte les mêmes clauses restrictives en matière de ratios financiers consolidés que le crédit syndiqué, jusqu'à son échéance à fin janvier 2011.

L'échéancier global de liquidité du groupe se présente comme suit au 31 décembre 2009 :

	Valeur Bilan			Échéancier contractuel non actuali				
, ,	A adif	Daneif	Total	0-3 mois	3-6 mois	6-12	1-5	> 5
(en millions d'euros) Autres actifs financiers non courants	Actif 23,5	Passif	Total 23,5	mois	mois	mois	ans 23,5	ans
	· ·							
Prêts et créances	18,9		18,9	1 /		0.1	18,9	
Autres actifs financiers courants	1,7		1,7	1,6		0,1		
Créances commerciales	1 025,9		1 025,9	1 019	4,1	2,8		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	357,8		357,8	357,8				
Passifs financiers courants (hors instruments dérivés)		(522,8)	(527,6)	(514,3)	(1,6)	(11,7)		
Dettes fournisseurs		(1 730,6)	(1 730,7)	(1 722,3)	(2,8)	(5,6)		
Emprunts obligataires hors intérêts								
OCEANE 2009		(183,7)						(211,3
Emprunts auprès des établissements de crédit								
Crédit syndiqué		(602,0)	(602,0)				(602,0)	
Club Deal		(205,0)	(205,0)				(205,0)	
Autres		(62,1)					(62,1)	
Emprunts auprès de PSA		(128,0)	(128,0)	0,0	0,0	0,0	(128,0)	0,0
Intérêts sur emprunts								
Crédit syndiqué			(128,2)	(9,8)	(9,8)	(19,9)	(88,7)	
Emprunt obligataire			(0,3)	(0,1)	(0,1)	(0,1)		
Club Deal			(11,3)	(2,8)	(2,8)	(5,6)	(0,1)	
OCEANE			(41,2)	(2,0)	(2,0)	(4,0)	(33,2)	
Autres lignes de crédit bancaire			(1,2)	(0,4)	(0,4)	(0,4)		
Emprunts et dettes financières divers		(6,3)					(6,3)	
Emprunts liés aux locations financement (part LT)		(29,4)	(29,4)				(13,5)	(15,9)
Instruments dérivés de taux	0,2	(17,7)	(17,5)	-	_	(2,4)	(15,1)	-
dont dérivés de taux en couverture		(0.1)	(0, ()				(0, 1)	
de juste valeur		(0,4)	(0,4)			(0.0)	(0,4)	
dont dérivés de taux en couverture de flux futurs	0,2	(11,3)	(11,1)			(0,9)	(10,2)	
 dont dérivés de taux non qualifiés de couverture au sens IFRS 	0,0	(6,0)	(6,0)			(1,5)	(4,5)	
Instruments dérivés de change	1,7	-	1,7	1,7	-	-	-	-
• dont dérivés de change en couverture de juste valeur		-	0,0					
dont dérivés de change en couverture de flux futurs	0,5		0,5	0,5				
dont dérivés de change non qualifiés de couverture au sens IFRS	1,2		1,2	1,2				

26-4 Convention de titrisation et d'affacturage

Faurecia assure une partie de son financement par des contrats de cession de ses créances commerciales (voir note 18).

En décembre 2009, la ressource de financement correspondant à la trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances s'établit à 440,8 millions d'euros, contre 604,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Ressource de financement	481,5	626,6	723,1
Réserve de garantie inscrite en diminution des dettes financières	(40,7)	(22,1)	(27,6)
Trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances	440,8	604,5	695,5
Créances cédées et sortie de l'actif	(290,7)	(388,5)	(387,5)

26-5 Analyse des dettes financières

Au 31 décembre 2009, la partie à taux variable s'élevait à 80,9 % des dettes financières avant opérations de couverture.

Les intérêts d'emprunts payables au titre de la dette à taux variable sont partiellement couverts contre une hausse des taux d'intérêt au moyen d'instruments dérivés (cf. note 30.2).

TOTAL	1 691,6	100,0 %
Dette financière à taux fixe	322,9	19,1 %
Dette financière à taux variable	1 368,7	80,9 %
(en millions d'euros)	31/12/2009	

Les dettes financières, compte tenu des swaps de change, se ventilent par devise de remboursement comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007	
Euro	1 233,2	72,9 %	1 533,6	75,5 %	1 704,1	78,7 %
Dollar US	242,6	14,3 %	239,2	11,8 %	262,9	12,1 %
Autres devises	215,8	12,8 %	257,6	12,7 %	199,1	9,2 %
TOTAL	1 691,6		2 030,5		2 166,1	

À la date du 31 décembre 2009, le taux d'intérêt moyen pondéré de l'endettement financier est de 5,41 %.



DETTES FISCALES ET SOCIALES NOTE 27

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dettes envers le personnel (Salaires)	181,7	174,5	194,9
Charges sociales	106,2	111,7	113,7
Participation des salariés	1,2	2,4	3,1
Autres dettes fiscales et sociales	82,6	77,5	116,0
TOTAL	371,7	366,1	427,7

NOTE 28 **DETTES DIVERSES**

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19,2	44,0	45,0
Produits constatés d'avance	47,2	54,1	42,4
Impôts courants	27,1	32,9	13,2
Autres dettes	29,7	44,3	12,6
Instruments dérivés de change opérationnels	0,0	40,0	0,0
TOTAL	123,2	215,3	113,2

NOTE 29

INSTRUMENTS FINANCIERS

29-1 Instruments financiers inscrits au bilan

	31/1	2/2009		Ventilation p	ar catégorie d'in	struments (*)	
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ^(*)	Juste valeur par capitaux propres (*)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Autres titres de participation	11,2	11,2			11,2		
Autres actifs financiers non courants	23,3	23,3				23,3	
Créances clients et comptes rattachés	1 025,9	1 025,9				1 025,9	
Autres créances d'exploitation	171,0	171,0				171,0	
Créances diverses et charges payées d'avance	79,9	79,9				79,9	
Instruments dérivés changes	1,7	1,7	1,2	0,5		0,0	
Instruments dérivés taux	0,2	0,2	0,2	0,0			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	357,8	357,8	357,8				
ACTIFS	1 671,0	1 671,0	359,2	0,5	11,2	1 300,1	0,0
Dettes financières non courantes	1 216,5	1 216,5					1 216,5
Dettes financières courantes	528,7	528,7					528,7
Acomptes reçus des clients	80,8	80,8				80,8	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 730,6	1 730,6				1 730,6	
Dettes fiscales et sociales	371,7	371,7				371,7	
Dettes diverses	123,2	123,2				123,2	
Instruments dérivés changes	0,0	0,0				0,0	0,0
Instruments dérivés taux	17,7	17,7	7,6	10,1			
PASSIFS	4 069,2	4 069,2	7,6	10,1	0,0	2 306,3	1 745,2

^(*) La valeur de marché de l'Océane s'établissait sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2009 de 18,95 euros, à 214,25 millions d'euros. Au bilan, l'Océane est répartie en un montant de dette représentant la valeur de la composante obligataire hors option de conversion et une composante enregistrée en capitaux propres qui représente la valeur de l'option de conversion en actions.

_	31/	12/2008	Ventilation par catégorie d'instruments (1)				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ⁽²⁾	Juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Autres titres de participation	1,6	1,6			1,6		
Autres actifs financiers non courants	25,1	25,1				25,1	
Créances clients et comptes rattachés	954,0	954,0				954,0	
Autres créances d'exploitation	197,3	197,3				197,3	
Créances diverses et charges payées d'avance	79,8	79,8				79,8	
Instruments dérivés changes	4,8	4,8	4,8				
Instruments dérivés taux	2,6	2,6	2,6				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	425,7	425,7	425,7				
ACTIFS	1 690,9	1 690,9	433,1	0,0	1,6	1 256,2	0,0
Dettes financières non courantes	1 475,9	1 475,9					1 475,9
Dettes financières courantes	541,2	541,2					541,2
Acomptes reçus des clients	118,8	118,8				118,8	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 695,2	1 695,2				1 695,2	
Dettes fiscales et sociales	366,1	366,1				366,1	
Dettes diverses	175,3	175,3				175,3	
Instruments dérivés changes	40,0	40,0	37,7	2,3			
Instruments dérivés taux	20,7	20,7	9,2	11,5			
PASSIFS	4 433,2	4 433,2	46,9	13,8	0,0	2 355,4	2 017,1

⁽¹⁾ Aucune reclassification entre catégories d'instruments financiers n'a été réalisée en cours d'exercice, ni sur 2008.

⁽²⁾ Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine, selon les critères définis en note 1-6.

	31/12	2/2007	Ventilation par catégorie d'instruments (1)					
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ⁽²⁾	Juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Autres titres de participation	1,8	1,8			1,8			
Autres actifs financiers non courants	31,7	31,7				31,7		
Créances clients et comptes rattachés	1 635,2	1 635,2				1 635,2		
Autres créances d'exploitation	256,1	256,1				256,1		
Créances diverses et charges payées d'avance	39,2	39,2				39,2		
Instruments dérivés changes	10,0	10,0	1,3	8,7				
Instruments dérivés taux	24,7	24,7	24,7					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	550,1	550,1	550,1					
ACTIFS	2 548,8	2 548,8	576,1	8,7	1,8	1 962,2	0,0	
Dettes financières non courantes	1 160,0	1 160,0					1 160,0	
Dettes financières courantes	1 023,5	1 023,5					1 023,5	
Acomptes reçus des clients	195,9	195,9				195,9		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 162,6	2 162,6				2 162,6		
Dettes fiscales et sociales	427,7	427,7				427,7		
Dettes diverses	100,0	100,0				100,0		
Instruments dérivés changes	0,0	0,0						
Instruments dérivés taux	10,9	10,9	10,9					
PASSIFS	5 080,6	5 080,6	10,9	0,0	0,0	2 886,2	2 183,5	

⁽¹⁾ Aucune reclassification entre catégories d'instruments financiers n'a été réalisée en cours d'exercice, ni sur 2008.

⁽²⁾ Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine, selon les critères définis en note 1-6.

Annexe aux états financiers consolidés

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes:

- Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.
- Les dettes financières sont essentiellement comptabilisées au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).
- La juste valeur des créances et des dettes fournisseurs des activités industrielles et commerciales est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances très courtes.

Effets en résultat des instruments financiers :

	2009	Ventilation par catégorie d'instruments							
(en millions d'euros)	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés			
Différences de change sur opérations commerciales	0,1			2,4		(2,3)			
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	12,3	12,3							
Charges de financement	(135,3)				(135,3)				
Autres revenus et charges financiers	(10,2)			0,4		(10,6)			
Gains nets ou pertes nettes	(133,1)	12,3	0,0	2,8	(135,3)	(12,9)			

_	2008		Ventilation pa	ır catégorie d'i	nstruments	
(en millions d'euros)	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Différences de change sur opérations commerciales						
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	34,0	34,0				
Charges de financement	(130,3)				(130,3)	
Autres revenus et charges financiers	(63,3)			(3,5)		(59,8)
Gains nets ou pertes nettes	(159,6)	34,0	0,0	(3,5)	(130,3)	(59,8)

_	2007		Ventilation pa	ar catégorie d'i	nstruments	
(en millions d'euros)	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Différences de change sur opérations commerciales	8,9			8,5		0,4
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	15,9	15,9				
Charges de financement	(117,0)				(117,0)	
Autres revenus et charges financiers	(6,7)			3,1		(9,8)
Variation de la part inefficace des couvertures de change						
Gains nets ou pertes nettes	(98,9)	15,9	0,0	11,6	(117,0)	(9,4)

Le tableau de passage des provisions pour dépréciation et les pertes de valeurs constatées pour chaque catégorie d'actifs financiers se présente ainsi au 31 décembre 2009 :

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2008	Dotations	Pertes imputées	Reprises	Variation de périmètre et autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Provisions créances clients	(19,0)	(8,9)	6,9		(0,1)	(21,1)
Titres non consolidés	(5,6)			3,0		(2,6)
Actifs financiers non courants	(9,3)	0,0	3,7		(0,6)	(6,2)
Autres créances d'exploitation et créances diverses	(1,2)	(0,2)	0,2			(1,2)
TOTAL	(35,1)	(9,1)	10,8	3,0	(0,7)	(31,1)

29-2 Instruments financiers – hiérarchie de juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont de niveau 1 (prix cotés sur le marché) pour les placements à court terme de trésorerie et de niveau 2 (évaluation basée sur les données observables sur les marchés) pour les instruments dérivés de change et de taux.

NOTE 30

COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE ET DE TAUX D'INTÉRÊT

30-1 Couverture des risques de change

Faurecia couvre de façon centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen principalement d'opérations à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Cette gestion centralisée est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie du groupe, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Faurecia couvre les positions commerciales au moyen soit, d'instruments dérivés, soit par la mise en place d'un prêt libellé dans la même devise que celle d'exposition de la filiale. Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets et validés par la direction générale. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de cash flow hedge lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les filiales hors de la zone euro bénéficient de prêts intragroupes dans leurs monnaies de fonctionnement. Ces prêts étant refinancés en euros et bien qu'ils soient éliminés en consolidation, ils contribuent à l'exposition au risque de change du groupe et ce risque est couvert au moyen de swaps de change.

Au 31/12/2009

Devise de risque (en millions d'euros)	USD	CZK	CAD	MXN	GBP	PLN	ZAR
Actifs commerciaux (moins passifs)	13,4	(3,4)	(8,4)	(2,3)	5,4	(4,1)	(3,2)
Actifs financiers (moins passifs) (1)	242,6	89,0	22,2	17,2	58,1	0,0	14,8
Transactions futures (2)	6,9	(14,6)	(11,6)	(14,9)	(23,7)	(63,9)	3,6
Position nette avant gestion	262,9	71,0	2,2	(0,0)	39,8	(68,0)	15,2
Instruments dérivés de change	(256,1)	(78,4)	(11,9)	5,4	(43,3)	45,7	(15,7)
Position nette après gestion	6,8	(7,4)	(9,7)	5,4	(3,5)	(22,3)	(0,5)

⁽¹⁾ Y compris financements intercompagnies.

Au 31/12/2008

Devise de risque (en millions d'euros)	USD	CZK	CAD	MXN	GBP	PLN	ZAR
Actifs commerciaux (moins passifs)	(9,1)	(7,5)	0,2	(4,2)	5,8	(28,2)	(1,8)
Actifs financiers (moins passifs) (1)	233,1	28,1	46,5	14,7	43,9	112,1	0,0
Transactions futures	51,5	(86,0)	(39,5)	(15,5)	(3,0)	(145,0)	0,0
Position nette avant gestion	275,5	(65,4)	7,2	(5,0)	46,7	(61,1)	(1,8)
Instruments dérivés de change (2)	(278,4)	37,7	32,3	15,5	(40,9)	(1,4)	1,8
Position nette après gestion	(2,9)	(27,7)	39,5	10,5	5,8	(62,5)	0,0

⁽¹⁾ Y compris financements intercompagnies.

Au 31/12/2007

Devise de risque (en millions d'euros)	USD	CZK	CAD	MXN	GBP	PLN	ZAR
Actifs commerciaux (moins passifs)	12,5	(21,4)	(1,4)	(14,3)	9,0	(42,0)	(12,4)
Actifs financiers (moins passifs) (1)	243,0	53,1	16,6	25,8	56,8	121,8	0,0
Transactions futures	6,0	(12,0)	(24,5)	(6,8)	(15,0)	(138,0)	3,3
Position nette avant gestion	261,6	19,7	(9,3)	4,7	50,8	(58,2)	(9,2)
Instruments dérivés de change (2)	(253,0)	(10,1)	3,0	6,8	(41,8)	65,2	9,4
Position nette après gestion	8,6	9,6	(6,2)	11,5	9,0	7,0	0,2

⁽¹⁾ Y compris financements intercompagnies.

Les instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Celle-ci est établie à partir des valorisations confirmées par les contreparties bancaires.

⁽²⁾ Exposition commerciale prévue sur les 6 prochains mois.

⁽²⁾ Les instruments dérivés constitutifs de tunnels sont présentés comme tel.

⁽²⁾ Les instruments dérivés constitutifs de tunnels sont présentés comme tel.

Information sur les notionnels couverts :

Au 31/12/2009	,	Valeur au bi	lan	Échéances			
	Actif	Passif	Notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Couverture à la juste valeur							
• contrats de change à terme	0,1	(0,1)	4,0	4,0	0,0		
• options de change	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
• swap de prêts intercompagnies en devises	2,2	(1,0)	523,7	523,7	0,0		
Couverture de flux futurs					0,0		
• contrats de change à terme	1,1	(0,6)	114,2	114,2	0,0		
options de change	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Non éligible à la comptabilité de couverture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
	3,5	(1,7)					

⁽¹⁾ Notionnels en valeur absolue.

Au 31/12/2008		Valeur au bil	an	Échéances			
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Couverture à la juste valeur							
• contrats de change à terme		(1,7)	37,6	37,6			
• options de change							
• swap de prêts intercompagnies en devises	4,8		421,0	421,0			
Couverture de flux futurs							
• contrats de change à terme							
options de change		(2,5)	280,0	280,0			
Non éligible à la comptabilité de couverture		44,2	50,0	50,0			
	4,8	40,0					
dont couverture de change opérationnelle		40,0					
dont couverture des créances							
et dettes financières	4,8						

Au 31/12/2007		Valeur au bila	an	Échéances			
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Couverture à la juste valeur							
• contrats de change à terme		(0,1)	14,0	14,0			
• options de change							
• swap de prêts intercompagnies en devises	3,6		415,4	415,4			
Couverture de flux futurs							
• contrats de change à terme	0,1						
• options de change	7,9		225,7	225,7			
Non éligible à la comptabilité de couverture		(1,5)					
	11,6	(1,6)					
dont couverture de change opérationnelle	6,4						
dont couverture des créances							
et dettes financières	3,6						
dont couverture des créances							
et dettes financières	0,6						

Annexe aux états financiers consolidés

La sensibilité du résultat et des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2009, résultant d'une variation de chaque devise de risque par rapport à l'euro se présente comme suit pour les principales devises auxquelles est exposé le groupe :

Devise de risque	USD	CZK	CAD	MXN	GBP	PLN	ZAR
	1,44	26,47	1,51	18,92	0,89	4,10	10,67
Hypothèses de variation							
(Dépréciation devise de risque/EUR)	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Taux après choc	1,51	27,80	1,59	19,87	0,93	4,31	11,20
Impact sur le résultat avant impôt	(1,27)	(0,04)	(0,71)	(0,17)	(0,39)	0,21	0,09
Impact sur les capitaux propres	0,65	(0,51)	0,00	(0,04)	(0,72)	(2,15)	0,06

Ces impacts traduisent, d'une part, l'effet en résultat de la variation des cours de change, sur la valorisation au taux de clôture, des actifs et passifs figurant au bilan, net de l'impact de la variation de valeur intrinsèque des instruments de couverture éligibles à la couverture de juste valeur ou non éligibles et, d'autre part, l'effet en capitaux propres, de la variation de valeur intrinsèque des instruments de couverture pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture des flux futurs (cash flow hedge).

30-2 Couverture du risque de taux

Faurecia gère de façon centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie du groupe, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Le tableau ci-dessous montre la position de taux du groupe en fonction de la nature des instruments de bilan et des instruments dérivés (taux fixe ou taux variable). Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; les instruments de couverture de taux comprennent les swaps de taux ainsi que les instruments optionnels qui sont dans la monnaie.

31/12/2009	Moi	ns d'un an	De	1 à 2 ans	D	e 2 à 5 ans	Plu	s de 5 ans		Total
(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable								
Actifs		286,0							0,0	286,0
Passifs financiers	(8,5)	(428,7)	(129,7)	(624,0)	(184,7)	(311,0)	0,0	0,0	(322,9)	(1 363,7)
Position nette avant gestion	(8,5)	(142,7)	(129,7)	(624,0)	(184,7)	(311,0)	0,0	0,0	(322,9)	(1 077,7)
Instruments de couverture de taux	(34,7)	34,7	(297,8)	297,8	67,5	(67,5)	0,0	0,0	(265,0)	265,0
Position nette après gestion	(43,2)	(108,0)	(427,6)	(326,2)	(117,2)	(378,5)	0,0	0,0	(587,9)	(812,7)

31/12/2008	Moi	ns d'un an	De	1 à 2 ans	D	e 2 à 5 ans	Plu	s de 5 ans		Total
(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable								
Actifs		321,3							0,0	321,3
Passifs financiers	0,0	(426,0)	(401,0)	(585,0)	0,0	(515,0)	0,0	0,0	(401,0)	(1 526,0)
Position nette avant gestion	0,0	(104,7)	(401,0)	(585,0)	0,0	(515,0)	0,0	0,0	(401,0)	(1 204,7)
Instruments de couverture de taux	0,0	0,0	(186,8)	186,8	(87,6)	87,6	0,0	0,0	(274,4)	274,4
Position nette après gestion	0,0	(104,7)	(587,8)	(398,2)	(87,6)	(427,4)	0,0	0,0	(675,4)	(930,3)

31/12/2007	Moi	ns d'un an	D€	1 à 2 ans	De	2 à 5 ans	Plu	s de 5 ans		Total
(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable								
Actifs		457,1							0,0	457,1
Passifs financiers	0,0	(867,7)	(405,5)	(800,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	(405,5)	(1 667,7)
Position nette avant gestion	0,0	(410,6)	(405,5)	(800,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	(405,5)	(1 210,6)
Instruments de couverture de taux	(1 275,0)	1 275,0	(1 293,9)	1 293,9	(105,8)	105,8	0,0	0,0	(2 674,6)	2 674,6
Position nette après gestion	(1 275,0)	864,4	(1 699,4)	493,9	(105,8)	105,8	0,0	0,0	(3 080,1)	1 464,1

Les actifs financiers du tableau ci-dessus sont la trésorerie et équivalents de trésorerie de la Société qui est investie à taux variable. Les instruments de couverture de taux comprennent les swaps de taux et les instruments optionnels qui sont dans la monnaie.

Les principales composantes de la dette étant à taux variable, la politique de couverture mise en œuvre a pour objectif de limiter l'effet de la variation des taux courts sur le résultat du groupe. Cette couverture se fait essentiellement au moyen d'options de taux plafond (caps) et d'autres structures optionnelles, en euros et en dollars et de façon plus limitée au moyen de swaps. Ces couvertures mises en place permettent de couvrir contre une hausse des taux significative l'essentiel

des intérêts d'emprunts payables en 2010 ainsi qu'une partie de ceux payables en 2011 et en 2012.

Depuis l'exercice 2008 pour une autre part, des instruments dérivés ont été qualifiés de couvertures selon les règles définies par la norme IAS 39. Les autres instruments dérivés achetés, bien qu'ils correspondent économiquement à une couverture du risque de taux sur l'endettement financier, ne sont pas qualifiés de couverture au sens de la norme IAS 39. Les variations de juste valeur de ces instruments sont donc portées en autres revenus et charges financiers.

Les instruments de couverture de taux sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur établie à partir des valorisations confirmées par les contreparties bancaires.

Le détail des notionnels d'instruments de couverture est le suivant :

Au 31/12/2009	Valeur au	Notionnel par échéances			
(en millions d'euros)	Actif	Passif	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Options de taux	0,2		1 600	150	-
Swap taux variable/taux fixe		17,7	570	843	-
Floor	0,0				-
Primes restant à verser		3,5			
TOTAL	0,2	21,2	2 170	993	-

Au 31/12/2008	Valeur au	Notionnel par échéances			
(en millions d'euros)	Actif	Passif	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Options de taux	1,4		1 915	1 750	-
Swap taux variable/taux fixe		14,3	301	865	-
Floor	1,2	0,0	36		-
• Primes restant à verser		6,4			
TOTAL	2,6	20,7	2 252	2 615	-

Au 31/12/2007	Valeur au	Notionnel par échéances			
(en millions d'euros)	Actif	Passif	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap taux variable/taux fixe	3,1	2,9	176	561	-
Options de taux	19,6		2 062	2 610	
Floor	2,0		59	34	-
Primes restant à verser		8,0			
TOTAL	24,7	10,9	2 297	3 205	-

Compte tenu de la très forte baisse des taux courts au cours de l'année 2009, un certain nombre de couvertures optionnelles contre la hausse des taux sont en dehors de la monnaie. Une hausse des taux courts aurait un impact sur les intérêts financiers de la dette.

Par ailleurs, les autres revenus et charges financiers du groupe seraient impactés par la variation de juste valeur des instruments dérivés destinés à la protection des intérêts futurs payables en 2010 et 2011, qui résulterait d'une variation des taux.

Les tests de sensibilité mis en œuvre, en prenant pour hypothèse une hausse ou une baisse de 100 bp du niveau moyen des taux d'intérêt par rapport à la courbe des taux du 31 décembre 2009, montrent que l'effet négatif sur le montant des intérêts financiers peut être estimé, compte tenu des caractéristiques de la dette et des instruments dérivés existants au 31 décembre 2009, à 10 millions d'euros.

Risque de contrepartie sur les instruments dérivés :

Faurecia conclut l'essentiel de ses transactions sur produits dérivés avec des banques commerciales faisant partie de son pool de banques, et dont la notation ne crée pas un risque de contrepartie matériel.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET PASSIFS ÉVENTUELS NOTE 31

31-1 Engagements donnés

31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
104,6	109,7	82,0
12,3	11,6	14,6
27,5	20,1	22,8
83,5	108,3	130,1
0,6	1,7	4,6
228,5	251,4	254,1
	104,6 12,3 27,5 83,5 0,6	104,6 109,7 12,3 11,6 27,5 20,1 83,5 108,3 0,6 1,7

Les échéanciers des redevances sur les contrats de location non capitalisés se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
n+1	26,3	29,8	25,6
n+2	20,4	22,7	20,3
n+3	15,0	14,5	14,2
n+4	11,5	11,8	7,0
n+5 et au-delà	31,4	30,9	14,9
TOTAL	104,6	109,7	82,0

Échéances des hypothèques et cautions :

(en millions d'euros)	31/12/2009
À moins d'1 an	18,8
De 1 an à 5 ans	10,9
Plus de 5 ans	10,1
TOTAL	39,8

31-2 Passifs éventuels

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Le taux d'utilisation moyen de ces droits a été de 5,0 % sur 2009.

Le nombre d'heures accumulées non consommées à la clôture s'élève à 1 559 758 heures. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes, la Société ne disposant pas d'un historique de statistiques suffisamment fiable pour estimer avec précision le passif potentiel. L'impact potentiel n'est toutefois pas considéré significatif.

NOTE 32 PARTIES LIÉES

32-1 Relations avec PSA Peugeot

Le groupe Faurecia est géré de manière autonome et entretient avec le groupe PSA Peugeot Citroën des relations commerciales

dans des conditions similaires à celles qui prévalent avec les autres constructeurs.

Ces relations commerciales avec le groupe PSA Peugeot Citroën et ses parties liées (mises en équivalence) se traduisent comme suit dans les comptes consolidés du groupe :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	2 049,4	2 733,9	2 918,6
Achats de produits, prestations et matières	10,6	20,9	28,2
Créances (1)	447,7	488,6	705,0
Dettes (2)	154,5	265,5	59,3
(1) après cession sans recours de créances pour :	192,4	300,9	259,3
(2) dont emprunt	128,0	194,0	

32-2 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2009 aux membres du conseil d'administration et aux membres du comité exécutif en fonction au 31 décembre

2009 s'élève à 5 246 942 euros dont 232 750 euros au titre des jetons de présence, contre 5 694 475 euros en 2008 dont 195 400 euros au titre des jetons de présence.

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription d'actions de la société Faurecia au cours de l'année 2009.

NOTE 33 **HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	F	Pricewaterh	ouseCooper	5	Ernst & Young			
	Montan	nt (HT)	9	6	Montar	nt (HT)	(%
(en millions d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1,6	1,6	100,0 %	94,1 %	3,2	2,9	100,0 %	96,7 %
Émetteur	0,3	0,4	18,8 %	23,5 %	0,3	0,3	9,4 %	10,0 %
Filiales intégrées globalement	1,3	1,2	81,3 %	70,6 %	2,9	2,6	90,6 %	86,7 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0,0	0,1	0,0 %	5,9 %	0,0	0,1	0,0 %	3,3 %
Émetteur	0,0	0,1	0,0 %	5,9 %	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,1	0,0 %	3,3 %
SOUS-TOTAL	1,6	1,7	100,0 %	100,0 %	3,2	3,0	100,0 %	100,0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %
Juridiques, fiscales, sociales								
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %
SOUS-TOTAL	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0	0,0 %	0,0 %
TOTAL	1,6	1,7	100,0 %	100,0 %	3,2	3,0	100,0 %	100,0 %

NOTE 34 **SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANTE**

Les comptes consolidés du groupe, dont la société mère est une filiale du groupe PSA Peugeot Citroën – 75, avenue de la Grande Armée, 75116 Paris – sont inclus dans la consolidation de celui-ci.

Au 31 décembre 2009, Peugeot SA détient 70,86 % du capital de la société Faurecia et 75,69 % des droits de vote.

DIVIDENDES NOTE 35

Le conseil d'administration a proposé de ne pas distribuer de dividende au titre du résultat de l'exercice 2009.



	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle (1)
I - SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE	, .		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Faurecia	France	Sté Mère	
Financière Faurecia	и	100,00	100,00
SFEA - Société Foncière pour l'Équipement Automobile	и	100,00	100,00
Faurecia Investments	и	100,00	100,00
Faurecia Services Groupe	и	100,00	100,00
Faurecia Global Purchasing	"	100,00	100,00
Faurecia Exhaust International	"	100,00	100,00
COMINGEST	France	100,00	100,00
Société Internationale de Participations (S.I.P)	Belgique	100,00	100,00
Faurecia Netherlands Holding BV	Pays-Bas	100,00	100,00
United Parts Exhaust Systems AB	Suède	100,00	100,00
Faurecia USA Holdings Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Faurecia (Chine) Holding Co.Ltd	Chine	100,00	100,00
Modules Intérieur Véhicule			
Faurecia Sièges d'Automobile SAS	France	100,00	100,00
Faurecia Industries	и	100,00	100,00
Faurecia Automotive Holdings	и	100,00	100,00
EAK Composants pour l'Automobile SAS	и	51,00	51,00
EAK Composants pour l'Automobile SNC	и	51,00	51,00
Trecia	и	100,00	100,00
Siebret	и	100,00	100,00
Siemar	и	100,00	100,00
Sienor	и	100,00	100,00
Sieto	и	100,00	100,00
Sotexo	и	100,00	100,00
Siedoubs	и	100,00	100,00
Sielest	и	100,00	100,00
ECSA-Études et Construction de Sièges pour l'Automobile	и	100,00	100,00
Faurecia Intérieur Industrie SNC	и	100,00	100,00
Faurecia Automotive Industrie SNC	и	100,00	100,00
Automotive Sandouville	и	100,00	100,00
Société Automobile du Cuir de Vesoul	и	100,00	100,00
Faurecia Autositze GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Faurecia Automotive GmbH	и	100,00	100,00
Faurecia Innenraum Système GmbH	и	100,00	100,00

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
Faurecia Industrie NV	Belgique	100,00	100,00
Faurecia Asientos Para Automovil Espana SA	Espagne	100,00	100,00
Asientos de Castilla Leon SA	u	100,00	100,00
Asientos del Norte SA	и	100,00	100,00
Industrias Cousin Frères SL	и	50,01	50,01
Tecnoconfort	и	50,00	50,00
Faurecia Automotive Espana SL	и	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems Espana SA	"	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems SALC Espana SL	"	100,00	100,00
Cartera e inversiones Enrich SA	"	100,00	100,00
Asientos de Galicia SL	"	100,00	100,00
Valencia Modulos de Puerta SL	"	100,00	100,00
Faurecia AST Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00	100,00
Faurecia Automotive seating BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Faurecia Assentos de Automovel, Limitada	Portugal	100,00	100,00
Sasal	"	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Interior de Portugal. Componentes para Automovel SA	u	100,00	100,00
EDA - Estofagem de Assentos Lda	"	100,00	100,00
Faurecia Automotive Seating UK Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
Faurecia Midlands Ltd	"	100,00	100,00
SAI Automotive Fradley Ltd	и	100,00	100,00
SAI Automotive Washington Ltd	и	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems Sweden AB	Suède	100,00	100,00
Faurecia Fotele Samochodowe Sp.Zo.o	Pologne	100,00	100,00
Faurecia Walbrzych Sp.Zo.o	"	100,00	100,00
Faurecia Legnica Sp.Zo.o	"	100,00	100,00
Faurecia Grojec R&D Center Sp.Zo.o (ex Faurecia Pologne Systemy Kierownicze Sp.Zo.o)	"	100,00	100,00
Faurecia Gorzow Sp.Zo.o	и	100,00	100,00
Faurecia Lecotex a.s.	Rép. tchèque	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems Bohemia (ex SAI Automotive Bohemia Sro)	и	100,00	100,00
Faurecia Components Pisek S.R.O.	"	100,00	100,00
Faurecia Seating Talmaciu Sro	Roumanie	100,00	100,00
Euro Auto Plastic Systems S.R.L.	"	50,00	50,00
Faurecia Leather Kosice Sro	Slovaquie	100,00	100,00
Faurecia Slovakia Sro	"	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems Bratislava Sro	"	100,00	100,00
Faurecia Polifleks Otomotiv Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	100,00	100,00
Faurecia Azin Pars Company	Iran	51,00	51,00
Faurecia Interior Systems South Africa (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00

⁽¹⁾ Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.



	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle (1)
Ai Manufacturers (PTY) Ltd	"	100,00	100,00
Société Tunisienne d'Équipements Automobiles	Tunisie	100,00	100,00
Faurecia Automotive Seating Canada Ltd	Canada	100,00	100,00
Faurecia Automotive Seating Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems Inc.	"	100,00	100,00
Faurecia Argentina SA	Argentine	100,00	100,00
Faurecia Automotive do Brasil Ltda	Brésil	100,00	100,00
Faurecia Sistemas Automotrices de Mexico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
Servicios Corporativos de Personal Especializado, S.A. de C.V.	"	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems Mexico, SA de C.V.	"	100,00	100,00
CFXAS (Changchun Faurecia Xuyang Automotive Seating Co., Ltd)	Chine	60,00	60,00
Faurecia (Changchun) Automotive Systems Co., Ltd	"	100,00	100,00
Faurecia-GSK (Wuhan) Automotive Seating Co., Ltd	"	51,00	51,00
Faurecia (Wuxi) Seating Components Co., Ltd	"	100,00	100,00
Faurecia (Shanghai) Management Cy, Ltd	"	100,00	100,00
Faurecia (Shanghai) Automotive Systems Co., Ltd	"	100,00	100,00
Faurecia (Wuhan) Automotive Seating Co., Ltd	"	100,00	100,00
Faurecia Trim Korea Ltd	Corée	100,00	100,00
Faurecia Automotive Seating India Private Ltd	Inde	100,00	100,00
Faurecia Japan KK	Japon	100,00	100,00
Faurecia Équipements Automobiles Maroc	Maroc	100,00	100,00
000 Faurecia Automotive	Russie	100,00	100,00
000 Faurecia Automotive Development	"	100,00	100,00
Autres modules			
Faurecia Systèmes d'échappement	France	100,00	100,00
Faurecia Bloc Avant (fusionnée avec Faurecia Cooling Systems)	u	100,00	100,00
Faurecia Abgastechnik GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Faurecia Kunststoffe Automobilsysteme GmbH	u	100,00	100,00
Leistritz Abgastechnik Stollberg GmbH	u	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Escape Espana, SA	Espagne	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Escape Portugal Lda	Portugal	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems AB	Suède	100,00	100,00
Faurecia Magyarorszag Kipufogo-Rendszer Kft	Hongrie	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems S.R.0	Rép. tchèque	100,00	100,00
Faurecia Automotive Czech Republic S.R.O.	"	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems South Africa (Proprietary), Ltd.	Afrique du Sud	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems, Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Escape Argentina SA	Argentine	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Escapamento do Brasil Ltda	Brésil	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Mexicana, SA de CV	Mexique	100,00	100,00

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle (1)
Exhaust Services Mexicana, SA de CV	"	100,00	100,00
Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai Co., Ltd (ex SHEESC)	Chine	51,00	51,00
Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan) Co., Ltd (ex TEEC)	и	50,00	50,00
Faurecia Exhaust Systems Changchun	и	51,00	51,00
Faurecia (Shanghai) Business Consulting Cy	и	100,00	100,00
Faurecia (Qingdao) Exhaust Systems Co., Ltd	и	100,00	100,00
Faurecia (Wuxu) Exhaust Systems Co. Ltd	Chine	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems Korea	Corée	100,00	100,00
Faurecia Emissions Control Systems Korea (ex Daeki Faurecia Corporation)		100,00	100,00
Faurecia JIT and Sequencing Korea	и	100,00	100,00
Faurecia Exhaust System Rayong Co. Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
II – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE			
Modules Intérieur Véhicule			
Componentes de Vehiculos de Galicia SA	Espagne	50,00	50,00
Copo Iberica SA	и	50,00	50,00
Vanpro Assentos Lda	Portugal	50,00	50,00
ARSED Doo	Slovénie	50,00	50,00
Teknik Malzeme Ticaret Ve Sanayi A.S.	Turquie	50,00	50,00
Kwang Jin Faurecia Co. Limited	Corée du Sud	50,00	50,00
Faurecia NHK Co. Ltd	Japon	50,00	50,00
Groupe SAS			
SAS Automotive France	France	50,00	50,00
Cockpit Automotive Systems Douai SNC	u	50,00	50,00
SAS Autosystemtechnik Verwaltungs GmbH	Allemagne	50,00	50,00
SAS Autosystemtechnik GmbH & Co. KG	и	50,00	50,00
SAS Automotive N.V.	Belgique	50,00	50,00
SAS Autosystemtechnick SA	Espagne	50,00	50,00
SAS Autosystemtechnik de Portugal Unipessoal Ltda	Portugal	50,00	50,00
SAS Automotive Limited	Royaume-Uni	50,00	50,00
SAS Autosystemtechnick Sro	Rép. tchèque	50,00	50,00
SAS Automotive S.R.O.	Slovaquie	50,00	50,00
SAS Automotive R.S.A. (PTY) Ltd	Afrique du Sud	50,00	50,00
SAS Automotive do Brasil Ltda	Brésil	50,00	50,00
SAS Automotive Systems SA de CV	Mexique	50,00	50,00
SAS Automotive Systems & Services SA	"	50,00	50,00
SAS Automotive USA Inc.	USA	50,00	50,00
SAS Automotriz Argentina SA	Argentine	50,00	50,00

⁽¹⁾ Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

9.7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Faurecia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés Ι.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous

estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique où les perspectives économiques restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES ET PRÉSENTATION D'ENSEMBLE DES COMPTES

 Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif et d'amortissement des frais de développement et vérifié leur valeur recouvrable et nous sommes assurés que les notes 1-3 et 1-5 de l'annexe des comptes fournissent une information appropriée.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Votre Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans les notes 1-2, 1-5, 10, 11 et 12 de l'annexe des comptes. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées par votre Société.
- La note 1-16 de l'annexe des comptes, relative à l'impôt sur les résultats, précise que les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où leur récupération est probable. Nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application de cette méthode et à examiner les hypothèses justifiant la probabilité de récupération de ces actifs d'impôts différés.
- Comme mentionné dans la note 1-17 « Utilisation d'estimations » de l'annexe des comptes, les estimations et les hypothèses retenues peuvent se révéler différentes de la réalité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 février 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers

Dominique Ménard

Ernst & Young Audit
Laurent Miannay



10

Informations juridiques et financières

SOMMAIRE

10.1	COMP	TES SOCIAUX DE FAURECIA	162	10.2.	LE CA	PITAL ET LA BOURSE	194
	10.1.1.	Rapport de gestion de la société mère	162		10.2.1.	Faurecia et ses actionnaires	194
	10.1.2.	Compte de résultat	166		10.2.2.	Le capital de Faurecia	194
	10.1.3.	Bilan au 31 décembre	167		10.2.3.	Évolution du cours de l'action	196
	10.1.4.	Tableau des flux de trésorerie	168	400	INFOR	MATIONIC COMPLÉMENTAIDES	
	10.1.5.	Annexe aux comptes de l'exercice 2009	169	10.3.		MATIONS COMPLÉMENTAIRES AURECIA	198
	10.1.6.	Résultats financiers de la Société au cours des cinq dernières années	185		10.3.1.	Historique	198
	10.1.7.	Affectation du résultat	186		10.3.2.	Renseignements juridiques sur la Société	199
	10.1.8.	Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2009	187		10.3.3.	Informations publiées sur la Société	212
	10.1.9.	Filiales et participations au 31 décembre 2009	188				
	10.1.10.	Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	190				
	10.1.11.	Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions	100				
		et engagements réglementés	192				

10.1. Comptes sociaux de Faurecia

10.1.1. RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La société Faurecia, société holding, assure directement ou indirectement des prestations de service au profit de sociétés du groupe dans les domaines financiers, comptables et de gestion générale ou administrative.

Le chiffre d'affaires est, en 2009, en recul du fait de l'impact des mesures de réduction des coûts centraux effectuées dans le cadre du plan Challenge 2009. Il s'élève à 63,2 millions d'euros à comparer à 75,1 millions d'euros en 2008, soit un recul de 15,8 %.

En complément des facturations de prestations aux filiales du groupe, Faurecia facture depuis 2006 à certaines filiales françaises une redevance de marque dont l'assiette est basée sur le niveau d'activité. Compte tenu de la baisse du chiffre d'affaires des filiales françaises en 2009, la redevance encaissée en 2009 est en recul sensible. Elle s'élève à 12,8 millions d'euros à comparer à 17,4 millions d'euros en 2008.

Résultats

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 est une perte de 5,5 millions d'euros qui se compare à un bénéfice d'exploitation de 4,5 millions d'euros en 2008. Une grande partie des charges d'exploitation faisant l'objet de refacturations, la détérioration du résultat d'exploitation incombe principalement à la baisse des redevances de marque et à l'augmentation des charges d'exploitation (commissions bancaires et amortissement des charges à répartir) liées aux financements de la Société qui sont refacturées pour l'essentiel aux filiales au travers du taux d'intérêt, ces recettes apparaissent donc en résultat financier dans le montant des intérêts de financement.

Le résultat financier est un produit de 176,9 millions d'euros, à comparer à une charge nette de 166,7 millions d'euros en 2008. La variation est imputable principalement à l'évolution des provisions pour dépréciation des titres de participation. Le résultat financier comprend :

• une reprise nette en 2009 aux provisions pour dépréciation sur titres des filiales de 181,9 millions d'euros à comparer à une dotation nette de 172.8 millions d'euros en 2008. Les nouvelles perspectives du plan à moyen terme 2010-2013 et les dernières hypothèses du budget ont permis de reconsidérer la valorisation de certaines filiales et de reprendre des provisions. Il s'agit principalement de la revalorisation des filiales allemandes du groupe qui conduit à constater une reprise de provision de 73,3 millions d'euros sur les titres de Faurecia Automotive GmbH et de

121,8 millions d'euros sur les titres de Faurecia Automotive Holdings qui détient 55,02 % des titres de Faurecia Automotive GmbH en Allemagne;

- des dividendes reçus des filiales qui s'élèvent en 2009 à 43,7 millions d'euros, en baisse de 15,3 millions d'euros par rapport à 2008. Les principaux dividendes encaissés proviennent de Faurecia Systèmes d'échappement en France et de Faurecia Automotive GmbH en Allemagne;
- un coût net de financement de 50,7 millions d'euros à comparer à 36,8 millions d'euros en 2008. L'augmentation de la charge est imputable pour l'essentiel à la hausse des marges bancaires que la baisse de l'endettement financier consécutif à l'augmentation de capital en milieu d'année n'a pu que partiellement compenser.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est un produit net de 40,8 millions d'euros. Il comprend principalement l'impact du reclassement à l'intérieur du groupe de la filiale Faurecia Exhaust South Africa qui a généré un résultat de cession de 41,7 millions d'euros.

Le profit d'impôt s'élève à 21,0 millions d'euros. Il comprend le profit d'impôt constaté du fait des résultats bénéficiaires de filiales françaises comprises dans le groupe fiscal d'intégration à hauteur de 18,1 millions d'euros à comparer à 11,2 millions d'euros en 2008 et un remboursement d'une créance de carry back de 2,8 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 233,2 millions d'euros. Il se compare à une perte de 136,5 millions d'euros

Structure financière et endettement

La structure financière de la société Faurecia s'est significativement renforcée en 2009, grâce notamment à une augmentation de capital de 455 millions d'euros souscrite en mai 2009 et une émission d'obligations convertibles « OCEANE » de 211 millions d'euros en novembre 2009.

La liquidité et la sécurisation du financement ont été assurées par ailleurs par la renégociation des financements bancaires et l'allongement de la maturité de la dette.

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres de la Société après report à nouveau du bénéfice de l'exercice s'élèvent à 1 015,4 millions d'euros à comparer à 336,1 millions d'euros fin 2008. Ils sont en augmentation de 679,3 millions d'euros.

L'endettement financier net au 31 décembre 2009 est en recul significatif par rapport à fin 2008. Net des disponibilités, valeurs mobilières de placement, avances nettes de trésorerie et prêts aux filiales, l'endettement financier de la Société est de 714,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 à comparer

à 1 166,7 millions d'euros fin 2008. La part de la dette à taux variable est fin 2009 de 83,7 %. Elle fait l'objet de couvertures au moyen d'instruments dérivés de taux.

Les dettes fournisseurs représentant 15 956 000 euros ne comprennent pas de factures déjà échues :

31/12/2009	Dettes fournisseurs (K€)
Provision factures non parvenues	3 078
Factures non échues	12 878
Factures échues de 1 à 30 jours	0
Factures échues de 31 à 60 jours	0
Factures échues de 61 à 90 jours	0
Factures échues de 91 à 180 jours	0
Factures échues à plus de 181 jours	0

TOTAL	15 956

Les ressources de financement sont constituées par :

- des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), émises le 26 novembre 2009 à échéance du 1er janvier 2015 pour un montant total de 211,3 millions d'euros. Ces obligations portent intérêt à 4,50 %, le coupon étant versé le 1er janvier de chaque année et pour la première fois le 1er janvier 2011. Le montant nominal est de 18,69 euros par obligation;
- un emprunt obligataire émis en octobre 2005 à échéance d'octobre 2010 et d'un encours initial de 300 millions d'euros. Du fait de la rupture des covenants au 30 juin 2009, les porteurs de cet emprunt obligataire ont eu la faculté d'en demander le remboursement anticipé. Sur le montant initial émis, 291,5 millions d'euros ont été remboursés le 14 août 2009;
- un emprunt bancaire d'un montant de 205 millions d'euros à échéance fin janvier 2011;
- un crédit syndiqué bancaire de 1 170 millions d'euros et un prêt de 250 millions d'euros de Peugeot SA, actionnaire de référence de Faurecia, tous les deux corrélés de sorte que les tirages effectués par Faurecia auprès de PSA Peugeot Citroën doivent l'être pour des montants proportionnels à ceux tirés sur le crédit bancaire syndiqué, aux mêmes taux et pour les mêmes durées. Cette facilité est répartie en une tranche de 710 millions d'euros d'échéance novembre 2013, une tranche de 150 millions d'euros d'échéance novembre 2011 et, par la suite de l'exercice par les banques d'une option d'extension de l'échéance pour une année supplémentaire, d'une tranche de 560 millions d'euros d'échéance novembre 2012. Une option d'extension

- exerçable par les banques permet d'étendre d'un an l'échéance de la tranche à novembre 2012, et d'un ou deux ans l'échéance de la tranche à novembre 2011. Les crédits sont utilisables par tirages d'une durée de un, trois ou six mois renouvelables. Au 31 décembre 2009, le montant non utilisé de ces lignes de crédit était de 690 millions d'euros ;
- un programme de billets de trésorerie émis sur le marché domestique français d'un montant global de 850 millions d'euros ; la liquidité de ce programme est assurée par la ligne de crédit syndiqué bancaire ; le montant utilisé fin 2009 s'élève à 197 millions d'euros.

Le crédit syndiqué bancaire, le prêt de Peugeot SA et l'emprunt bancaire de 205 millions d'euros contiennent des clauses restrictives, notamment en cas de changement de contrôle par PSA Peugeot Citroën et en matière de ratios financiers consolidés (voir note 26-3 aux comptes consolidés) qui étaient toutes respectées au 31 décembre 2009 (voir note 16 aux comptes sociaux). De même, l'emprunt obligataire émis le 26 novembre 2009 prévoit qu'en cas de changement de contrôle les porteurs d'obligations peuvent demander le remboursement anticipé de tout ou partie des obligations dont ils sont propriétaires.

Le détail de l'endettement financier est indiqué à la note 16 de l'annexe des comptes sociaux.

Les flux de trésorerie de l'exercice avant augmentation de capital génèrent un besoin de financement de 12,1 millions d'euros. Les souscriptions au capital de certaines filiales de la Société pour un montant global de 84,3 millions d'euros ont légèrement excédé les flux provenant de l'exploitation et ceux

Comptes sociaux de Faurecia

encaissés lors du reclassement de la filiale Faurecia Exhaust South Africa

La valeur nette comptable des titres de participation comptabilisée au bilan au 31 décembre 2009 s'élève à 1 719,6 millions d'euros (1 454,5 millions d'euros fin 2008).

Activité des filiales

L'activité 2009 et les résultats des filiales de la Société font l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre de l'examen des comptes consolidés. L'année 2009 a été marquée par la profonde dépression qui a frappé la plupart des économies mondiales et le recul sans précédent de la production automobile dans le monde au premier semestre suivi d'un redressement progressif au second semestre. Dans ce cadre, Faurecia a déployé en 2009 un plan de réduction des coûts et de maîtrise de la trésorerie qui a induit un redressement significatif des résultats opérationnels. Après une première rupture forte au deuxième trimestre, ces résultats sont devenus positifs au second semestre avec un flux de trésorerie à l'équilibre.

L'ensemble des actions du plan a induit, fin 2009 sur la base du second semestre annualisé, une réduction de 18 % du point mort permettant de rétablir des performances positives et de créer un effet de levier important pour le futur.

À l'exception de la Slovaquie et du Canada, il n'a pas été effectué en 2009 d'opérations de réorganisation juridiques significatives. Le développement international du groupe a conduit par ailleurs à la création de nouvelles filiales notamment en Allemagne, en Tunisie, en Russie.

Faurecia a signé le 30 novembre 2009 un accord en vue de l'apport du groupe Emcon Technologies par One Equity Partners, branche de private equity de JP Morgan Chase & Co. Cette opération a été rémunérée par l'émission de 20 918 224 actions nouvelles de la Société créée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2010.

Enfin, le groupe a signé le 3 février 2010 un accord en vue de l'acquisition des activités allemandes de Plastal, fournisseur de premier rang de pièces plastiques d'extérieurs pour l'industrie automobile. Par cette opération, le groupe élargit sa base client, enrichit son offre produit et acquiert une expertise additionnelle au-delà de son cœur de métier des pare-chocs. Enfin, il renforce son implantation industrielle et sa capacité de R&D en Allemagne.

Le présent rapport de gestion de la société Faurecia est présenté sous la forme d'un document de référence. Les différents chapitres de ce dernier complètent ce rapport.

Ainsi, les risques auxquels la Société est confrontée sont analysés dans le rapport du conseil d'administration sur les comptes consolidés figurant au chapitre 3.5 du présent document de référence.

Les activités en matière de recherche et développement sont largement détaillées au chapitre 6 du document de référence.

Le capital de la Société a connu de modifications en cours d'exercice relatées à la section 10.2.2 du document de référence. Le nombre d'actions autodétenues par la Société est également mentionné à la section 10.2.2 du document de référence.

La participation des salariés au capital est mentionnée au paragraphe 10.3.2.2 du document de référence. L'intégralité des informations concernant la rémunération (fixe, variable, exceptionnelle) et les avantages en nature versés aux mandataires sociaux, au président et aux contrôleurs des comptes, est détaillée aux paragraphes 8.1.3 et 8.1.4 du présent document de référence. Les provisions constituées par les sociétés et ses filiales pour retraites et charges assimilées apparaissent au paragraphe 24-1 des notes aux états financiers consolidés

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2009 par chaque membre du conseil d'administration est détaillée à la section 8.1.2 du document de référence.

Le détail des options de souscription d'actions, consenties par la Société au cours de l'exercice, leurs principaux bénéficiaires ainsi que le nombre des actions souscrites ou achetées dans l'exercice, sont fournis dans un rapport spécial. Ces informations sont reprises et pour certaines complétées, au chapitre 10 du document de référence.

Le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés, ainsi que les principales données relatives au contrôle interne du groupe ont fait l'objet d'un rapport du président prévu à cet effet.

Le projet des résolutions – incluant le rappel du montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices complète ces informations. Au titre de l'assemblée générale ordinaire, de la première à la sixième résolution, il est proposé d'approuver les comptes de la Société ainsi que les comptes consolidés du groupe et d'affecter les résultats de l'exercice. Il est également proposé de nommer Monsieur Hans-Georg Härter en qualité d'administrateur, pour une durée de six années. Enfin, il est proposé d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à faire racheter par la Société ses propres actions dans la limite légale de 10 % du capital social. Ces rachats pourraient notamment permettre de favoriser la liquidité des titres, de mettre en place, d'honorer ou de couvrir des programmes d'options sur actions ou d'utilisation gratuite

d'actions ou toute autre forme d'allocations au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe.

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire :

- les septième et huitième résolutions proposées dans le cadre des articles L. 225-129 et suivants du Code du commerce délèguent au conseil la compétence pour décider une augmentation de capital par émission d'actions et/ ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. Ces augmentations de capital se feraient avec droit préférentiel de souscription dans une limite de 300 millions d'euros, et sans droit préférentiel de souscription dans une limite de 110 millions d'euros. Dans l'un et l'autre cas, le montant maximum des titres de créance associés aux titres donnant vocation immédiatement ou à terme au capital serait limité à un montant d'un milliard d'euros. Le conseil aura tous pouvoirs pour décider notamment le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission, le cas échéant le montant de la prime qui pourra être demandé à l'émission, les dates et les modalités de l'augmentation. Cette autorisation est destinée à donner au conseil d'administration les movens de renforcer les fonds propres de la Société et d'améliorer sa trésorerie. Cette autorisation annule et se substitue à celle que notre assemblée a votée le 23 avril 2009 dont le montant ne paraît plus adapté à la situation économique actuelle. Dans l'hypothèse d'une émission sans droit préférentiel de souscription, les conditions de prix d'émission seront celles qui sont prévues par la loi. Un rapport spécial des commissaires aux comptes est émis conformément aux dispositions légales (voir section 11.1 du présent document de référence):
- la neuvième résolution résulte de l'obligation faite aux sociétés par la loi sur l'épargne salariale du 9 février 2001, complétée par la loi de modernisation sociale de janvier 2002, de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés. Le conseil d'administration disposerait, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du Code du travail et dans la limite d'un montant nominal maximum

- de 23 177 000 euros, de la compétence pour émettre des actions réservées aux salariés, les actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription. Il pourra arrêter le prix d'émission des actions nouvelles et conformément aux dispositions dudit article L. 3332-19 du Code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités de l'exercice du droit de souscription des salariés. Un rapport spécial des commissaires aux comptes est émis conformément aux dispositions légales (voir section 11.1 du présent document de référence);
- la dixième résolution vous propose d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le nombre de titres à émettre prévus dans l'émission initiale décidée en vertu des huitième et neuvième résolutions. Cette faculté d'extension est limitée et encadrée par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce tant en durée qu'en montant. Elle est réalisée au même prix que celui retenu pour l'émission initiale;
- la onzième résolution permet d'autoriser votre conseil d'administration, en cas de mise en œuvre de la huitième résolution (augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription) à déroger aux conditions de prix fixées par le Code de commerce dans la limite de 10 % du capital social par période de douze mois. Les conditions de fixation du prix qui sont proposées ne peuvent être inférieures au dernier cours coté de l'action à la séance de Bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %;
- la douzième résolution délègue au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé, dans la limite d'un montant total nominal des augmentations de capital de 110 millions d'euros.

Le texte des résolutions proposées au chapitre 11 relatif à l'assemblée générale fait partie intégrante de ce rapport et complète les informations ci-dessus.

10.1.2. COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2009	2008	2007
Prestations de services		63 260	75 142	73 124
Chiffre d'affaires		63 260	75 142	73 124
Production immobilisée			(228)	566
Services extérieurs		(71 989)	(76 673)	(66 214)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 950)	(1 228)	(1 461)
Salaires et traitements		(8 500)	(11 505)	(13 553)
Charges sociales		(3 286)	(5 445)	(7 357)
Dotations aux amortissements et aux provisions, (moins reprises)				
et transferts de charges	3	4 314	7 172	(5 224)
Autres produits/(charges)		12 611	17 235	17 959
Total des charges d'exploitation		(68 800)	(70 672)	(75 284)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(5 540)	4 470	(2 160)
Produits financiers	4	315 543	158 121	204 042
Charges financières	4	(138 597)	(324 792)	(150 876)
RÉSULTAT FINANCIER	4	176 946	(166 671)	53 166
RÉSULTAT COURANT		171 406	(162 201)	51 006
Produits exceptionnels	5	44 141	195	6 776
Charges exceptionnelles	5	(3 334)	(1 186)	(4 825)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5	40 807	(991)	1 951
Participation des salariés aux fruits de l'expansion				
Impôts sur les bénéfices	6	20 950	26 683	24 197
RÉSULTAT NET		233 163	(136 509)	77 154

10.1.3. BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF		31/12/2009			31/12/2007	
(en milliers d'euros)	Notes	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	7	9 335	9 140	195	1 967	2 084
Immobilisations corporelles	8	10 758	8 690	2 068	2 994	3 926
Immobilisations financières	9	2 641 621	920 980	1 720 641	1 456 523	1 770 524
Total actif immobilisé		2 661 714	938 810	1 722 904	1 461 484	1 776 534
Créances d'exploitation		1 850		1 850	44 730	47 135
Créances diverses	10	825 925	903	825 022	805 755	821 512
Valeurs mobilières de placement						
et créances assimilées	11	10 499	6 236	4 263	2 676	11 504
Disponibilités		23 215		23 215	3 218	6 701
Total actif circulant		861 489	7 139	854 350	856 379	886 852
Charges constatées d'avance	12	5 512		5 512	9 265	12 893
Écarts de conversion actif		14		14	24	4
Charges à répartir	13	17 875		17 875	9 367	1 259
TOTAL ACTIF		3 546 604	945 949	2 600 655	2 336 519	2 677 542

Passif				
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital		626 139	170 765	170 765
Primes d'émission, de fusion, d'apport		130 043	198 846	198 846
Réserve légale		17 077	17 077	16 948
Réserves réglementées		8 939	8 939	8 939
Autres réserves				
Report à nouveau			77 026	
Résultat de l'exercice		233 163	(136 509)	77 154
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	1 015 361	336 144	472 652
Provisions pour risques et charges	15	16 527	3 943	4 607
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	16	1 355 878	1 552 884	1 611 457
Dettes d'exploitation	17	20 563	25 058	27 659
Dettes diverses	17	192 088	418 043	558 659
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	.,	1,72,000		000 007
ET DIVERSES		212 651	443 101	586 318
Produits constatés d'avance		238	398	2 506
Écart de conversion passif			49	2
TOTAL PASSIF		2 600 655	2 336 519	2 677 542

10.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
I - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net	233,2	(136,5)	77,1
Dotations aux amortissements	6,9	3,1	5,3
Dotations/(reprises) de provisions et autres passifs à long terme	(181,2)	188,1	23,4
(Plus)/moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(41,7)		
Capacité d'autofinancement	17,2	54,7	105,8
(Augmentation)/Diminution du besoin en fonds de roulement	10,1	9,5	65,3
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	27,3	64,2	171,1
II - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Investissements incorporels et corporels	(0,2)	(0,8)	(2,1)
Investissements de titres de participation	(84,3)	(14,8)	
Autres investissements financiers	(0,1)		
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,3		
Cessions d'immobilisations financières	42,8	0,1	4,5
Cessions autres valeurs financières	1,1		1,0
Autres diminutions immobilisations corporelles		0,2	
FLUX DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(39,4)	(15,3)	3,4
EXCEDENT/(BESOIN) DE FINANCEMENT (I)+(II)	(12,1)	48,9	174,5
III - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire	455,4		5,5
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	(9,3)		
Dividendes versés au cours de l'exercice			
Émission d'emprunts et nouvelles dettes financières	469,9	1 101,8	123,4
Remboursements d'emprunts, dettes financières	(667,0)	(1 160,4)	(44,6)
Variation des (prêts) emprunts auprès du groupe	(216,9)	6,2	(256,6)
FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	32,1	(52,4)	(172,3)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	20,0	(3,5)	2,2
TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3,2	6,7	4,5
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	23,2	3,2	6,7

10.1.5. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2009

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements de Comité de la Réglementation Comptable). Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions 25 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des constructions 7 à 10 ans ;
- agencements et aménagements divers 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans ;
- logiciels 1 à 3 ans ;
- mobilier 10 ans.

Immobilisations financières 1-2

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur d'utilité d'un titre devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Le cas échéant, pour les sociétés dont la cession est envisagée à terme, une référence à des transactions antérieures est également associée aux critères d'évaluation.

Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

1-4 Opérations en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères, qui n'ont pas fait l'objet de couverture, sont enregistrées au cours du jour de la transaction. À l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits aux comptes « Écarts de conversion actif » pour les pertes latentes et « Écarts de conversion passif » pour les profits latents.

Celles qui sont couvertes sont évaluées au cours de la couverture qui leur est affectée.

1-5 **Provision pour retraites** et charges assimilées

Les droits acquis par les salariés (indemnités de départ et retraites complémentaires) font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode prospective. Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans la Société et de l'évolution prévisible des rémunérations. Ces engagements sont couverts partiellement par des fonds externes, dont la valeur est déduite du passif auguel ils sont irrévocablement affectés.

1-6 Résultat exceptionnel

Les éléments inhabituels ou non récurrents ont été inclus dans les charges et produits exceptionnels.

1-7 Instruments financiers

Les couvertures éventuelles de risque de taux d'intérêt sont effectuées au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré.

Les résultats dégagés sur les opérations de couverture sont comptabilisés en résultat financier de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NOTE 2

Acquisition d'Emcon Technologies : Le 2 novembre 2009, Faurecia a annoncé avoir signé le 30 octobre 2009 un accord en vue de l'acquisition du groupe Emcon Technologies (ex-Arvin Industries) auprès de One Equity Partners LP 11 (OEP), branche private equity de JP Morgan Chase & Co.

Emcon Technologies est un leader de l'industrie des technologies de contrôle des émissions. Les données sur le groupe Emcon sont détaillées dans la note sur l'opération ayant reçu le visa AMF E-10-004 le 25 janvier 2010.

Les autorisations requises auprès des autorités de la concurrence, notamment en Europe et aux États-Unis ont été obtenues début 2010.

L'apport à Faurecia de 100 % du groupe Emcon Technologies par Emcon Holdings a été rémunéré par l'émission par Faurecia en faveur d'Emcon Holdings de 20 918 224 actions d'apport qui représentent 18,95 % du capital et 16,41 % des droits de vote de Faurecia. Il a conduit en outre Faurecia à reprendre certaines dettes d'Emcon Holdings pour un montant total de 22,3 millions de dollars US.

Cet apport a été approuvé par les actionnaires de Faurecia dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2010, qui représente la date d'émission des titres et la date d'acquisition.

L'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs d'Emcon est en cours de réalisation.

NOTE 3

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS, (MOINS REPRISES) ET TRANSFERTS DE CHARGES

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Reprises sur provisions	341	2 280	3 680
Transferts de charges (1)	13 801	9 598	7
Dotations aux amortissements	(6 894)	(3 109)	(5 262)
Dotations aux provisions sur actif circulant			(2)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 934)	(1 597)	(3 647)
TOTAL	4 314	7 172	(5 224)
(1) dont : Transfert des honoraires compris dans le poste « Services extérieurs » liés à	:		
- mise en place du nouveau crédit syndiqué	7 891	9 598	
- mise en place de l'emprunt obligataire convertible	3 706		

RÉSULTAT FINANCIER NOTE 4

Il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Produits financiers			
De participations (1)	43 712	58 974	136 766
Autres intérêts et produits assimilés	64 798	89 506	67 276
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Reprises sur provisions (2)	207 033	9 641	
TOTAL	315 543	158 121	204 042
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	115 369	126 342	116 779
Dotations aux provisions sur titres (3)	13 205	179 449	22 157
Dotations aux autres comptes de provisions et autres charges	10 023	19 001	11 940
TOTAL	138 597	324 792	150 876
RÉSULTAT FINANCIER	176 946	(166 671)	53 166

- $(1) \ \ \textit{Ce poste correspond aux dividendes et revenus assimil\'es perçus des filiales et participations. Il comprend:$
 - en 2009 : des dividendes reçus de Faurecia Systèmes d'échappement d'un montant de 20 053 milliers d'euros et de Faurecia Automotive GmbH d'un montant de 12 906 milliers d'euros ;
 - en 2008 : un dividende reçu de Faurecia Investments d'un montant de 40 352 milliers d'euros ;
 - en 2007 : un dividende reçu de Faurecia Investments d'un montant de 100 880 milliers d'euros.

(2) Dont:

- reprise provisions sur titres Trécia		6 600	
- reprise provisions sur titres Faurecia Automotive Holdings	121 800		
- reprise provisions sur titres Faurecia Automotive GmbH	73 300		
- reprise provisions pour risques et charges financières	11 933	2 841	
(3) Dont:			
- titres Faurecia Automotive Holding		107 700	6 601
- titres Faurecia Industries		42 153	
- titres Faurecia USA Holdings Inc.		25 000	
- titres Trecia			4 056
- titres EAK SAS	2 420		
- titres EAK SNC	785		
- titres Sté Internationale de Participation « SIP »	10 000	4 596	11 500

Les dotations aux provisions sur titres présentent des écarts avec les montants des dépréciations des actifs dans les comptes consolidés dans la mesure où les périmètres juridiques retenus pour les comptes sociaux sont différents de ceux retenus pour les comptes consolidés.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NOTE 5

Il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Produits exceptionnels			
Produits sur opérations de gestion	0	120	
Produits de cessions d'éléments d'actif (1)	44 141	75	5 270
Reprises sur provisions (2)			1 506
TOTAL	44 141	195	6 776
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion (3)	34	1 185	405
Valeurs comptables d'éléments immobilisés et financiers cédés ⁽⁴⁾	3 300	1	4 420
Dotations aux amortissements et autres provisions			
TOTAL	3 334	1 186	4 825
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	40 807	(991)	1 951
(1) Dont: - produit sur cession titres de participation (titres Faurecia Exhaust Systems South Africa cédés à Faurecia Interior Systems South Africa pour 42 772 en 2009) (réduction capital de Faurecia Systemy Kierownicze en 2007 pour 4 440)	42 772		4 440
(2) Dont : - reprises provisions réglementées - reprises provisions pour risques et charges			1 506
(3) dont : - charges suite restructuration - indemnités de résiliation contrat		365 820	395
(4) - valeurs comptables des titres de participation cédés ou apportés (dont titres Faurecia Exhaust Systems South Africa pour 1 073 en 2009) (dont titres Faurecia Systemy Kierownicze pour 4 420 en 2007) - valeurs comptables des immobilisations cédées à Faurecia Sièges	1 073		4 440
d'Automobile en 2009 - valeurs comptables des droits préférentiels de souscription cédés	1 325		
en 2009	889		

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES NOTE 6

Faurecia a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises. Ce régime entraîne un profit pour Faurecia

par suite de l'imputation de son résultat fiscal déficitaire ainsi que celui de certaines de ses filiales sur le résultat fiscal positif des autres filiales :

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Produit d'impôts en provenance des filiales intégrées	18 100	11 221	24 524
Remboursement de reports en arrière de déficits	2 850	15 432	
Autres (Charges) Produits d'impôts (redressement fiscal)	0	30	(327)
TOTAL	20 950	26 683	24 197

NOTE 7 **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Elles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Montant net au 1er janvier 2007	2 807	0	0	2 807
Acquisitions et productions d'immobilisations		1 171	1 347	2 518
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(2 463)	(778)		(3 241)
Montant net au 31 décembre 2007	344	393	1 347	2 084
Acquisitions et productions d'immobilisations		1 855		1 855
Sorties d'actifs				0
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(188)	(437)		(625)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs				0
Autres mouvements			(1 347)	(1 347)
Montant net au 31 décembre 2008	156	1 811	0	1 967
Acquisitions et productions d'immobilisations		205		205
Sorties d'actifs	(5 191)	(2 411)		(7 602)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation	(76)	(618)		(694)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs	5 191	1 128		6 319
Autres mouvements				
Montant net au 31 décembre 2009	80	115	0	195

NOTE 8 **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Elles s'analysent comme suit :

	31/12/2009		31/12/2008	31/12/2007
(en milliers d'euros)	Brut	Net	Net	Net
Terrains	53	53	53	55
Constructions	272	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	10 433	2 015	2 941	5 414
TOTAL	10 758	2 068	2 994	5 469

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
Montant net au 1er janvier 2007	55	0	4 768	646	5 469
Acquisitions et productions d'immobilisations			177		177
Sorties d'actifs	(1)	(3)			(4)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation			(1 073)		(1 073)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs		3			3
Autres mouvements				(646)	(646)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2007	54	0	3 872	0	3 926
Acquisitions et productions d'immobilisations			63		63
Sorties d'actifs	(1)	(10)			(11)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation			(994)		(994)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs		10			10
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2008	53	0	2 941	0	2 994
Acquisitions et productions d'immobilisations			22		22
Sorties d'actifs		(3)	(336)		(339)
Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation			(906)		(906)
Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs		3	294		297
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2009	53	0	2 015	0	2 068

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NOTE 9

		31/12/2009		31/12/2008	31/12/2007
(en milliers d'euros)	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Participations	2 640 530	920 980	1 719 550	1 454 949	1 612 377
Créances rattachées à des participations	1 091		1 091	2 029	158 147
Autres titres immobilisés	0		0	0	0
TOTAL	2 641 621	920 980	1 720 641	1 456 523	1 770 524

La variation de la valeur nette des titres de participation s'explique comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Montant net au 1er janvier 2007	2 359 252	908 069	1 451 183
Acquisitions	40		40
Augmentations de capital	187 731		187 731
Dotations et reprises aux comptes de provisions		22 157	(22 157)
Liquidation d'une filiale	(4 420)		(4 420)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2007	2 542 603	930 226	1 612 377
Augmentations de capital	14 766		14 766
Dotations et reprises aux comptes de provisions		172 649	(172 649)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2008	2 557 369	1 102 875	1 454 494
Augmentations de capital	84 324		84 324
Dotations et reprises aux comptes de provisions		(181 895)	181 895
Cession de titres	(1 163)		(1 163)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2009	2 640 530	920 980	1 719 550

Les créances rattachées à des participations sont à échéance à plus d'un an.

NOTE 10 **CRÉANCES**

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Avances de trésorerie	795 316	795 863	800 565
Provisions s/avances de trésorerie	(842)	(10 150)	(2 837)
Impôts dus par les filiales (régime intégration fiscale)	10 939	1 622	10 895
Créances d'impôts sur les sociétés	8 127	14 577	6 782
Dépôt relatif à la titrisation			
TVA récupérable	2 963	924	1 021
Débiteurs divers	1 889	2 665	3 015
Divers	6 630	254	2 071
TOTAL	825 022	805 755	821 512

Les créances sont toutes à échéance à moins d'un an.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET CRÉANCES ASSIMILÉES NOTE 11

Au 31 décembre 2009, ce poste comprend essentiellement 270 814 actions Faurecia dont la valeur nette au bilan est 4,3 millions d'euros contre 270 814 actions pour une valeur nette de 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 :

- dont 200 000 actions ont été apportées par ECTRA en 1999 ;
- 19 613 actions ont été achetées en 2000 ;
- 96 361 actions ont été achetées en 2001;
- 96 860 actions ont été achetées en 2002 ;
- 32 745 actions ont été cédées en 2004;
- 74 285 actions ont été cédées en 2005 ;
- 30 000 actions ont été achetées en 2005 :
- 33 650 actions ont été cédées en 2006 ;

• 31 340 actions ont été cédées en 2007.

La valeur nette au 31 décembre 2009 tient compte d'une provision pour dépréciation d'un montant de 6,2 millions d'euros contre un montant de 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Ces actions permettront l'exercice d'options d'achat d'actions par les dirigeants sociaux et cadres du groupe.

Les conseils d'administration des 4 septembre 2000 et 26 avril 2001 ont décidé d'attribuer respectivement 297 180 options d'achat d'actions au prix unitaire de 34,19 euros et 50 895 au prix unitaire de 46,59 euros (nombre d'options et prix d'exercice ajustés suite à l'augmentation de capital de mai 2009).

NOTE 12 **CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Les charges constatées d'avance comprennent essentiellement :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Primes sur instruments financiers de change et de taux	3 692	7 806	10 608
Commissions et frais bancaires	61	459	118
Intérêts sur billets de trésorerie	401		800
Loyer	1 254	934	1 324
Divers	104	66	43
TOTAL	5 512	9 265	12 893

CHARGES À RÉPARTIR NOTE 13

Les charges à répartir au 31 décembre 2009 comprennent :

- honoraires liés à la mise en place du crédit syndiqué pour un montant de 12 923 milliers d'euros ;
- honoraires liés à la mise en place de l'emprunt obligataire pour un montant de 3 634 milliers d'euros.

NOTE 14 **CAPITAUX PROPRES**

14-1 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2008	Décision d'affectation de l'AGO du 23/04/2009	Augmentation du capital	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2009
Capital	170 765		455 374		626 139
Primes d'émission, de fusion, d'apport	198 846	(59 483)	(9 320)		130 043
Réserve légale	17 077				17 077
Réserves réglementées	8 939				8 939
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	77 026	(77 026)			0
Résultat de l'exercice	(136 509)	136 509		233 163	233 163
Provisions réglementées	0				0
TOTAL	336 144	0	446 054	233 163	1 015 361

14-2 Capital et primes d'émission, de fusion et d'apport

- Au 31 décembre 2009, le capital est de 626 139 528 euros, divisé en 89 448 504 actions de 7 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins 2 ans (17 403 603 actions au 31 décembre 2009) bénéficient d'un droit de vote double.
- Les options de souscription d'actions attribuées aux dirigeants sociaux et aux salariés non encore levées au 31 décembre 2009, soit au total 1 594 223 options au prix moyen de souscription de 42,35 euros permettraient d'augmenter:
 - le capital de 11,15 millions d'euros correspondant à 1 594 223 actions de 7 euros;
 - la prime d'émission de 56,35 millions d'euros.

NOTE 15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Provisions pour risques			
Pertes de change	14	24	4
Divers	13 646	2 528	2 200
SOUS-TOTAL	13 660	2 552	2 204
Provisions pour charges			
Provision pour retraites et charges assimilées (1)	2 757	1 269	2 267
Autres provisions pour charges	110	122	136
SOUS-TOTAL	2 867	1 391	2 403
TOTAL	16 527	3 943	4 607

⁽¹⁾ La provision pour retraite et charges assimilées couvre les coûts que la Société supporte lors du départ en retraite des salariés :

Pour cette dernière obligation, elle est libérée de ses engagements par un prélèvement du capital nécessaire au service de la rente que la compagnie d'assurance, chargée de ce service, effectue sur le fonds constitué pour couvrir les engagements de retraite non encore définitivement acquis. La Société n'a en conséquence plus aucune obligation vis-à-vis des anciens salariés.

L'évaluation actuarielle a été effectuée par des actuaires indépendants. Les calculs ont été réalisés sur base d'un taux d'actualisation de 5 % et un taux d'inflation de 2 %.

⁻ indemnités de départ à la retraite ;

⁻ compléments de retraite à verser à certains salariés.

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Valeur actuarielle des engagements de retraite	5 500	6 241	7 041
Couverture des engagements	(1 715)	(1 636)	117
Éléments différés	(1 028)	(3 336)	(4 891)
PROVISION	2 757	1 269	2 267
(en milliers d'euros)	2009	2008	2007

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Droits acquis par les salariés	(402)	(561)	(495)
Actualisation des droits projetés	(366)	(399)	(404)
Rendement des fonds	74	(4)	
Curtailment - Settlement		308	
Amortissement des écarts différés	(794)	(613)	(548)
Autres variations			
TOTAL	(1 488)	(1 269)	(1 447)

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2008	Dotations	Dépenses imputées	Reprises	Versements aux fonds investis pour les retraites	Solde au 31/12/2009
Provisions pour risques	2 552	11 460		(352)		13 660
Provisions pour retraite et charges assimilées	1 269	1 488				2 757
Autres provisions pour charges	122		(12)			110
TOTAL	3 943	12 948	(12)	(352)	0	16 527

NOTE 16 **EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES**

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts obligataires	8 500	300 000	300 000
Emprunts obligataires convertibles	211 310		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 004 354	1 053 842	1 308 119
Emprunts et dettes auprès de PSA	128 000	194 000	
Emprunts et dettes financières diverses	3 714	5 042	3 338
TOTAL	1 355 878	1 552 884	1 611 457

La part de la dette à taux variable s'élève à 83,7 %. Elle fait l'objet de couverture au moyen d'instruments dérivés de taux d'intérêt maximum comme décrit en note 20-1.

Les échéances des emprunts et dettes financières se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009
Échéance 2010	209 322
Échéance 2011	302 512
Échéance 2012	362 622
Échéance 2013	270 050
Échéance 2014 et au-delà	62
Échéance 2015 et au-delà	211 310
TOTAL	1 355 878

Faurecia dispose depuis le 28 novembre 2008 d'une facilité de financement d'un montant de 1 420 millions d'euros.

Cette facilité se compose d'un crédit bancaire syndiqué de 1 170 millions d'euros et d'un prêt de 250 millions d'euros de l'actionnaire majoritaire PSA Peugeot Citroën, tous les deux corrélés, de sorte que les tirages effectués par Faurecia auprès de PSA Peugeot Citroën doivent l'être pour des montants proportionnels à ceux tirés sur le crédit bancaire syndiqué, aux mêmes taux et pour les mêmes durées.

Cette facilité est répartie en une tranche de 710 millions d'euros d'échéance novembre 2013, une tranche de 150 millions d'euros d'échéance novembre 2011 et, par la suite de l'exercice par les banques d'une option d'extension de l'échéance pour une année supplémentaire, d'une tranche de 560 millions d'euros d'échéance novembre 2012.

Une option d'extension exerçable par les banques permet d'étendre d'un an l'échéance de la tranche actuellement à échéance novembre 2012, et d'un ou deux ans l'échéance de la tranche actuellement à échéance novembre 2011.

Au 31/12/2009, le montant non utilisé de cette ligne de crédit était de 690 millions d'euros.

Cette facilité de crédit contient des clauses restrictives notamment en cas de changement de contrôle par PSA et en matière de ratios financiers consolidés. Au 31/12/2009, ces conditions étaient toutes respectées, leurs valeurs sont présentées ci-dessous.

Ainsi, au 31 décembre 2009, la dette nette ne devait pas excéder 1 800 millions d'euros et elle ne devra pas également dépasser ce montant au 30 juin 2010 et 31 décembre 2010.

Les autres ratios financiers à respecter sont les suivants :

	Endettement net ajusté ⁽¹⁾ / EBITDA ⁽²⁾ maximum	EBITDA ⁽²⁾ /intérêts nets minimum
30 juin 2009	non appliqué	non appliqué
31 décembre 2009	4,75 : 1	4:1
30 juin 2010	4,50 : 1	4:1
31 décembre 2010	4 : 1	4,25 : 1
30 juin 2011 et semestres suivants	3,5 : 1	4,50 : 1

⁽¹⁾ Endettement net ajusté = endettement net consolidé + ajustements relatifs à certains engagements donnés, selon définitions du contrat de crédit (hypothèques, dettes cautionnées).

De plus, toute cession d'actifs représentant plus de 15 % de l'actif total consolidé serait soumise à autorisation des banques représentant les deux tiers du crédit syndiqué.

Faurecia a émis le 26 novembre 2009 des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), à échéance du 1er janvier 2015 pour un montant total de 211,3 millions d'euros. Ces obligations portent intérêt à 4,50 %, le coupon étant versé le 1er janvier de chaque année et pour la première fois le 1er janvier 2011. Le montant nominal est de 18,69 euros par obligation.

Faurecia dispose d'une possibilité d'amortissement anticipé des obligations à tout moment à compter du 15 janvier 2013, au pair majoré des intérêts courus, par remboursement anticipé de la totalité des Obligations restant en circulation, si le produit de (i) la moyenne arithmétique, calculée sur 20 jours de Bourse consécutifs choisis par la Société parmi les 40 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des premiers cours cotés de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris et (ii) du Ratio d'Attribution d'Actions en vigueur à chaque date concernée, excède 130 % de la valeur nominale des Obligations.

Faurecia dispose également d'une option de conversion pour tout ou partie des obligations à tout moment, par rachats en Bourse ou hors Bourse ou par offres de rachat ou d'échange ainsi que pour la totalité des Obligations restant en circulation au pair majoré des intérêts courus, si leur nombre est inférieur à 10 % des Obligations émises.

Ces obligations sont convertibles à tout moment par les porteurs à compter de leur date d'émission. Les critères d'exigibilité anticipée des obligations sont identiques à ceux décrits ci-dessus pour la ligne de crédit syndiqué.

Faurecia avait émis le 5 octobre 2005 un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance octobre 2010. Du fait de la rupture des covenants au 30 juin 2009, les porteurs de cet emprunt obligataire ont eu la faculté d'en demander le remboursement anticipé. Sur le montant initial émis, 291,5 millions d'euros ont été remboursés le 14 août 2009.

Ce remboursement a été partiellement financé par une facilité de crédit d'un montant de 205 millions d'euros accordée par un syndicat de banques françaises. Cette facilité comporte les mêmes clauses restrictives en matière de ratios financiers consolidés que le crédit syndiqué, jusqu'à son échéance à fin janvier 2011.

NOTE 17 DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 956	21 166	22 682
Autres dettes d'exploitation	4 607	3 892	4 977
SOUS-TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	20 563	25 058	27 659
Avances de trésorerie intragroupe	182 112	407 513	548 442
Autres dettes diverses	9 976	10 530	10 217
SOUS-TOTAL DETTES DIVERSES	192 088	418 043	558 659
TOTAL	212 651	443 101	586 318

⁽²⁾ Marge opérationnelle, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois (sauf au 31 décembre 2009, deux fois les données des six derniers mois).

SITUATION FISCALE LATENTE DE LA SOCIÉTÉ **NOTE 18**

Elle correspond à l'impôt sur :

- les décalages (différences temporaires) entre le résultat comptable et la base de l'impôt sur les sociétés ;
- le déficit reportable de l'intégration fiscale ;

• ainsi qu'à l'économie d'impôt dégagée par les déficits fiscaux des filiales intégrées, laquelle leur est potentiellement restituable.

Elle a été calculée par application sur ces différences, des taux d'impôt des exercices au cours desquels elles disparaissent (soit 34,43 % pour l'exercice 2009 et les exercices suivants).

Elle s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Impôts différés passif sur différences temporaires			(433)
Impôts latents correspondant aux économies d'impôt			
liées à l'utilisation de déficits de filiales intégrées	(449 212)	(380 830)	(279 763)
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	(449 212)	(380 830)	(280 196)
Produits imposés mais non encore comptabilisés	1 018	506	850
Charges comptabilisées non encore déduites fiscalement	3 286	6 906	374
Économie d'impôt future sur le déficit d'intégration fiscale	365 064	300 338	262 843
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	369 368	307 750	264 067
(PASSIF)/ACTIF NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(79 844)	(73 080)	(16 129)

NOTE 19 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les avals, cautions et garanties comprennent au 31 décembre 2009 des engagements en faveur de filiales et participations directes et indirectes d'un montant de 13,7 millions d'euros (contre 9,2 millions d'euros en 2008 et 21,6 millions d'euros au 31 décembre 2007).

NOTE 20

INSTRUMENTS FINANCIERS POUR LA COUVERTURE DES RISQUES DE MARCHÉ

20-1 Couverture du risque de taux

Des options de taux plafond (CAP), des swaps et d'autres structures optionnelles, en euros et en dollars, ont été mises en place pour couvrir les intérêts d'emprunts payables entre janvier 2010 et décembre 2014.

Les positions par type d'instruments sur chacune des années 2010 à 2014 se présentent comme suit :

Notionnel par échéances			
< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
1 600	150	-	
570	843	-	
		-	
2 170	993	-	
	<1 an 1 600 570	1 600 150 570 843	

Les primes inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2009 s'élèvent à 3,7 millions d'euros qui feront l'objet de paiements échelonnés entre 2010 et 2012.

20-2 Couverture du risque de change

Le risque de change sur des prêts intragroupe à des filiales hors de la zone euro dans leur monnaie de fonctionnement alors que ces prêts sont référencés en euros est couvert au moyen de swap.

Au 31 décembre 2009 les swaps de change mis en place concernent 228,5 millions de MXN, 349,2 millions de USD, 533,9 millions de RUB et 170 millions de ZAR.

NOTE 21 EFFECTIF MOYEN

	2009	2008	2007
Cadres et assimilés	42	44	43
Employés	1	1	2
TOTAL	43	45	45

RÉMUNÉRATIONS NOTE 22

En 2009, les rémunérations des organes d'administration (jetons de présence) se sont élevées à 232 750 euros contre 195 400 euros en 2008.

NOTE 23 **OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES**

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Au Résultat			
Prestations facturées aux filiales	75 540	91 996	90 842
Revenus de participation	69 373	86 761	168 931
Intérêts et produits assimilés	19 969	10 612	6 222
Prestations faites par les filiales	(39 744)	(49 514)	(50 149)
Intérêts et charges assimilés	(3 860)	(20 262)	(21 267)
Au Bilan			
Créances rattachées à des participations	1 090	1 118	158 147
Clients et créances diverses	808 679	839 244	854 272
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	192 823	424 290	566 687

Entreprises liées : Sociétés incluses par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe Faurecia.

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ NOTE 24

Peugeot SA – 75 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris.

10.1.6. RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS **DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

	2009	2008	2007	2006	2005
1 - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	626 139 528	170 765 336	170 765 336	169 814 652	169 635 207
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	89 448 504	24 395 048	24 395 048	24 259 236	24 233 601
c) Nombre maximal d'actions futures à créer : par exercice d'options de souscription	1 594 223	1 435 183	1 258 303	1 265 715	1 176 550
2 - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	63 259 930	75 141 626	73 123 665	87 107 622	82 779 088
 b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions 	37 896 293	28 051 012	81 680 821	213 707 224	7 136 829
c) Impôts sur les bénéfices (1)	(20 949 860)	(26 683 576)	(24 197 058)	(10 521 688)	(16 918 749)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
 e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions 	233 163 289	(136 508 655)	77 154 196	(165 225 090)	(415 757 607)
f) Résultat distribué ^{(2) (3)}					
3 - Résultat par action					
 a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions 	0,66	2,24	4,34	9,24	0,99
 Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions 	2,61	(5,60)	3,16	(6,81)	(17,16)
c) Dividende attribué à chaque action (net)					
4 - Personnel					
 a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice 	43	45	45	48	49
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	8 500 376	11 504 857	13 553 151	9 784 935	9 307 516
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 285 738	5 444 637	7 356 994	3 840 829	3 372 568

⁽¹⁾ Les montants entre parenthèses représentent un profit résultant de l'économie d'impôts due à l'intégration fiscale.

10.1.7. AFFECTATION DU RÉSULTAT

(en euros)	
Le résultat de l'exercice étant de :	233 163 289
Il est proposé d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :	
1 - Origine	
Report à nouveau antérieur	
Résultat de l'exercice	233 163 289
	233 163 289
2 - Affectation	
Réserve légale	11 658 164
Prime d'émission, de fusion, d'apport	
Report à nouveau	221 505 125
	233 163 289

Les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net distribué	Avoir fiscal	Revenu global de l'action
Exercice		€	€	€
2006	24 259 236	-	-	-
2007	24 395 048	-	-	-
2008	24 395 048	-	-	-
Proposition 2009	89 448 504	-	-	-

Y compris les actions détenues par la Société.

10.1.8. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES **EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2009**

(en milliers d'euros)	Quantité	Nature et montant nominal	Valeur nette (K€)
1. Principaux titres			
a) Participations			
Faurecia Systèmes d'échappement	5 648 700	Actions de 15 euros	110 316
Faurecia Investments	5 043 998	Actions de 15 euros	452 488
Faurecia Industries	539 200	Actions de 8,45 euros	50 024
Faurecia USA Holdings Inc.	3 600	Actions de 0,001 USD	310 299
Sté Internationale de Participations « SIP »	9 999 999	Actions	0
Faurecia Automotive Espana S.L	126 859	Actions de 6 euros	76 449
SFEA Société Foncière pour l'Équipement Automobile	642 499	Actions de 15 euros	9 947
Financière Faurecia	2 200 000	Actions de 15 euros	53 841
Trécia	6 762	Actions de 15 euros	6 600
Faurecia Exhaust Systems sro.	1	Part	19 759
Faurecia Magyarorszag Kipufogo-Rendszer Kft	24 900 000	Parts de 1 HUF	0
Faurecia Systemy Kierownicze Sp.Zo.o	20	Parts de 500 PLN	3
Faurecia Sistemas de Escape Argentina SA	1 802 379	Actions de 1 Peso	7 328
EAK Composants pour l'Industrie Automobile SAS	158 722	Actions de 15 euros	0
Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan) Co., Ltd	1	Part	2 217
Ecia South Africa Ltd	10	Actions de 1 Rand	0
EAK Composants pour l'Industrie Automobile SNC	51 510	Parts de 15 euros	0
Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai Co., Ltd	1	Part	1 212
Faurecia Automotive Holdings	23 422 554	Actions de 1 euro	449 060
Faurecia Automotive GmbH (ex SAI Automotive AG)	1	Part	142 785
Faurecia Services Groupe	2 500	Actions de 16 euros	1
Faurecia Exhaust International	1 932 750	Actions de 15 euros	27 051
Faurecia Global Purchasing	1	Part de 1000 euros	1
Faurecia Sistemas de Escape Portugal Lda	1	Part	1
Flamant jaune	2 500	Actions de 16 euros	40
Flamant bleu	2 500	Actions de 16 euros	40
Toucan participations SA	2 494	Actions de 16 euros	40
Toucan investissements SA	2 494	Actions de 16 euros	40
Faurecia Exhaust Systems Moravia Sro	200 000	Parts de 1 CZK	8
TOTAL TITRES			1 719 550
2. Valeurs mobilières de placement et créances assimile	ées		
Faurecia	270 814	Actions de 7 euros	4 263
TOTAL GÉNÉRAL			1 723 813

10.1.9. FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable brute des titres détenus	
1. Renseignements détaillés					
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)					
Faurecia Investments (ex-Bertrand Faure SP)	75 660	62 573	100,00	452 488	
Financière Faurecia	33 000	54 789	100,00	53 841	
Sté Internationale de Participations « SIP »	19 273	(14 568)	100,00	40 196	
Faurecia USA Holdings Inc.	15	448 287	82,55	475 299	
EAK SAS	4 668	2 930	51,00	2 420	
Faurecia Sistemas de Escape Argentina	336	(6 435)	98,00	25 975	
Faurecia Industries	4 556	(54 684)	100,00	188 176	
Faurecia Systèmes d'échappement	84 731	167 280	100,00	110 316	
SFEA Société Foncière pour l'Équipement Automobile	9 638	687	100,00	9 947	
Faurecia Exhaust Systems SRO (Tchéquie)	20 039	(7 250)	100,00	19 759	
Faurecia Automotive Holdings	23 423	208 856	100,00	918 260	
Faurecia Exhaust International	28 991	(3 335)	100,00	29 302	
B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)					
Faurecia Automotive Espana S.L.	7 138	290 921	10,66	76 449	
Faurecia Automotive GmbH (ex SAI Automotive AG)	196 420	167 123	25,81	225 020	
Faurecia Tongda Exhaust System (WUHAN) Co., Ltd (ex-TEEC)	4 637	13 390	50,00	2 217	
Trecia	203	8 930	50,00	8 556	
2. Renseignements globaux					
Filiales et participations non reprises au paragraphe A				2 306	
Filiales et participations non reprises au paragraphe B				2	
TOTAL				2 640 530	

Cours utilisés pour la conversion des données des filiales et participations étrangères	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice ou à recevoir	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Valeur comptable nette des titres détenus
		(188 413)				452 488
	6 292	26 153			495 367	
	6 292		04			53 841
4 4 4 4 4 4 4 4 4 5 5		(535)	21		10 927	0
1 euro = 1,4406 USD	0	6 147	20 689		178 391	310 299
4 5/5/5/50	0	383	489			0
1 euro = 5,4745 ARS		(2 984)	23 810		6 311	7 328
		(12 837)	64 344			50 024
	20 053	10 050	416 873			110 316
	289	97				9 947
1 euro = 26,473 CZK		(2 990)	141 008			19 759
		116 619	32 830			449 060
		(1 265)				27 052
		41 859	227 949			76 449
	12 906	8 301	2 881			142 786
1 euro = 9,8350 CNY	3 199	7 980	65 448			2 217
1 euro = 9,0300 CNY	3 177					
		(1 380)	45 126			6 600
	900				1 220	1 383
	24					2
	43 663					1 719 550

10.1.10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Faurecia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique où les perspectives économiques restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

• la note 1-2 de l'annexe aux comptes expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que la valeur brute est supérieure à la valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et examiné les modalités d'application ainsi que les hypothèses utilisées par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. Nous vous signalons que votre Société précise dans son rapport de gestion qu'elle ne dispose pas d'informations relatives aux rémunérations et avantages versés par la société contrôlante aux mandataires sociaux de votre Société qui ne sont pas en même temps mandataires sociaux de la société contrôlante.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Dominique Ménard

Ernst & Young Audit Laurent Miannay

10.1.11. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Faurecia Sièges d'Automobile, filiale de votre Société

Nature et objet

Votre Société a accordé une contre-garantie bancaire donnée à la BNP Paribas lors de la prise de bail par Faurecia Sièges d'Automobile de l'usine de Caligny.

Modalités

Les conditions de la location de l'usine de Caligny prévoyaient que la société Flers Invest, bailleuse, devait recevoir de la part de la BNP Paribas une garantie bancaire de paiement des loyers équivalente à deux ans de loyers hors taxes, soit la somme de 4 784 000 euros à réactualiser périodiquement, garantie bancaire pour laquelle la BNP Paribas avait demandé à être contre-garantie par votre Société.

En application de l'autorisation du conseil d'administration du 2 mars 2009, votre Société refacturera en 2010 au titre de l'exercice 2009 à sa filiale Faurecia Sièges d'Automobile les frais liés à la contre-garantie.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Peugeot SA

Nature et objet

Par acte du 26 novembre 2008 et en application de l'autorisation du conseil d'administration du 16 octobre 2008, votre Société a signé un contrat de prêt avec sa société mère Peugeot SA par lequel cette dernière met à la disposition de votre Société, concomitamment au renouvellement de la ligne de crédit syndiqué pour un montant global de 1 170 millions d'euros, une ligne de crédit de 250 millions d'euros.

Modalités

Ce contrat de prêt et la ligne de crédit syndiqué sont corrélés, de sorte que les tirages effectués auprès de Peugeot SA doivent l'être pour des montants proportionnels à ceux tirés sur le crédit syndiqué, aux mêmes taux et pour les mêmes durées.

Au 31 décembre 2009, le montant utilisé de ce prêt s'élève à 128 millions d'euros.

2. Avec les sociétés Faurecia Automotive Industrie, Faurecia Industries, Faurecia Intérieur Industries, Faurecia Sièges d'automobile, Faurecia Systèmes d'échappement, Sielest, Siemar et Sotexo

a. Nature et objet

Par acte du 19 décembre 2008, votre Société et ses filiales référencées ci-dessus ont signé un avenant à la convention de titrisation signée le 8 novembre 2000 et renouvelée le 30 novembre 2007 avec la Société Générale, ayant notamment pour objet l'extension de la date limite de l'engagement de la Société Générale au 27 novembre 2009, renouvelable par période successive de 364 jours jusqu'au 27 novembre 2012, au plus tard.

Cet avenant est sans impact sur la convention de prêt signée par votre Société avec les sociétés référencées ci-dessus dans le cadre de la convention de titrisation.

b. Nature et objet

Par acte du 30 novembre 2007 et en application de l'autorisation du conseil d'administration du 17 juillet 2007, votre Société et ses filiales susnommées (les « Cédants ») ont renouvelé le contrat de titrisation signé le 8 novembre 2000 avec la Société Générale.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont identiques à celles du contrat initial et en particulier le montant des créances susceptibles d'être cédées soit 300 millions d'euros. Dans le cadre de ce contrat, votre Société :

- agit en qualité de mandataire des Cédants ;
- reçoit de la Société Générale les fonds correspondant aux créances cédées puis les redistribue aux Cédants ;
- paie à la Société Générale les commissions et primes dues pour l'ensemble des Cédants puis les répercute à ces derniers dans le cadre de la convention de trésorerie signée concomitamment avec votre Société et les filiales concernées.

La convention de titrisation initialement signée le 8 novembre 2000 avec la Société Générale a été résiliée avec effet en date du 16 juillet 2009.

Au 31 décembre 2009, l'encours de cession de créances au titre de cette convention est nul.

3. Avec la société Faurecia Sièges d'Automobile

Nature et objet

Votre Société a accordé une garantie au profit de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'octroi à la société Faurecia Sièges d'Automobile d'un prêt d'un montant initial de 237 820 euros.

Le solde de ce prêt a été intégralement remboursé par Faurecia Sièges d'Automobile au cours de l'année 2009 et son encours est nul au 31 décembre 2009.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Dominique Ménard

Ernst & Young Audit Laurent Miannay

10.2. Le capital et la Bourse

10.2.1. FAURECIA ET SES ACTIONNAIRES

L'ensemble des actionnaires a accès à une information complète, transparente et claire, adaptée aux besoins de chacun et utile à une appréciation objective de la stratégie de croissance et des résultats de Faurecia. Cette politique de communication financière vise à assurer à l'ensemble des actionnaires une information en conformité avec les usages de place.

Une très large variété de documents publics dont ceux diffusés au titre de l'information réglementée couvre l'activité, la stratégie et l'information financière de l'entreprise : document de référence, rapport financier semestriel, communiqués aux actionnaires, statuts de la Société, règlement intérieur du conseil. Tous ces documents sont facilement accessibles sur le site Internet du groupe www.faurecia.com sous la rubrique Finance, en français et en anglais, et sur demande auprès du service des Relations Investisseurs de Faurecia. Une adresse e-mail (shareholders@faurecia.com) et un système gratuit d'abonnement permettent à ceux qui le désirent de recevoir directement ces documents (rapport annuel, brochure institutionnelle, communiqués de presse).

Faurecia publie au Bulletin des Annonces Légales (BALO) et diffuse au titre de l'information réglementée les informations périodiques et annuelles requises d'une société cotée. L'information financière est complétée par les communiqués de presse à destination de la communauté financière et plus largement du public qui concernent des sujets d'importance significative pour la compréhension de la stratégie de l'entreprise. Elle est également nourrie de réunions périodiques destinées aux analystes financiers et aux journalistes économiques expliquant, sur un mode interactif, les enjeux du groupe, ses produits et ses résultats.

Faurecia a organisé cinquante réunions et rendez-vous individuels dans quatre pays qui ont permis de dialoguer directement avec deux cents investisseurs institutionnels et analystes financiers en 2009. Des présentations thématiques ont été organisées pour des analystes, des investisseurs et des gérants de portefeuille.

Les actionnaires salariés disposent également d'un espace dédié sur l'Intranet Faurecia qui leur permet de s'informer sur l'épargne salariale mise en place au sein du groupe.

Le rapport annuel présenté et déposé comme document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ainsi que le rapport sur les comptes semestriels font l'objet d'une large diffusion au sein de la communauté financière.

CALENDRIER 2010

9 février	7h30	Communiqué des résultats du deuxième semestre 2009 et de l'exercice 2009
19 avril	8h	Communiqué du chiffre d'affaires du premier trimestre 2010
26 mai	10h30	Assemblée générale des actionnaires
22 juillet	7h30	Communiqué des résultats du premier semestre 2010

10.2.2. LE CAPITAL DE FAURECIA

Toutes les actions de la Société sont représentatives du capital social. Au 31 décembre 2009, le capital social est de 626 139 528 euros, divisé en 89 448 504 actions de 7 euros de

nominal chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées. Elles représentent 106 581 293 droits de vote.

Selon les informations issues des comptes d'actionnaires, la répartition du capital et des droits de vote de Faurecia au 31 décembre 2009 est la suivante :

Actionnaires	Titres	(%)	Votes doubles	Votes simples	Total	(%)
Peugeot SA	63 380 509	70,86	17 285 197	46 095 312	80 665 706	75,69
FCPE Faurecia Actionnariat	127 689	0,14	67 537	60 152	195 226	0,18
Autodétention	270 814	0,30	0	0	0	0
Autres actionnaires	25 669 492	28,70	50 869	25 618 623	25 720 361	24,13

TOTAL	89 448 504	100	17 403 603	71 774 087	106 581 293	100
l .						

Le tableau de l'évolution de l'actionnariat sur les trois dernières années est disponible à la section 10.3.2.2.

Compte tenu des informations portées à la connaissance de la Société et/ou du marché, au 31 décembre 2009 :

- la société Richelieu Finance détient 1,98 % du capital social représentant 1,16 % des droits de vote ;
- il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote;
- 4 695 000 actions nominatives sont nanties chez Société Financière de Banque (SOFIB), soit 5,25 % du capital social de la Société.

La société Peugeot SA est le seul actionnaire inscrit au nominatif qui a déclaré des nantissements sur les titres de Faurecia.

Aucun pacte d'actionnaires n'a été déclaré à la Société.

Suite à son entrée au capital de la Société, le 8 février 2010, One Equity Partners a annoncé, le 9 mars 2010, la cession de 4 865 641 actions Faurecia soit 4,4 % du capital social de Faurecia. M. Lee Gardner s'est associé à l'opération en cédant 475 000 actions représentant 0,4 % du capital.

À la date du 14 avril 2010, et suite à l'assemblée générale mixte du 8 février 2010 ayant notamment approuvé l'apport en nature d'Emcon Holdings, la Société a enregistré un changement significatif par rapport à la situation décrite au 31 décembre 2009.

Compte tenu des informations portées à la connaissance de la Société et/ou du marché, au 14 avril 2010, les sociétés Peugeot SA et One Equity Partners (OEP) détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote (voir tableau ci-après).

La répartition du capital et des droits de vote à la date du 14 avril 2010 est la suivante :

Au 14 avril 2010, le capital social est de 772 567 096 euros, divisé en 110 366 728 actions de 7 euros chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées. Elles représentent 127 500 717 droits de vote.

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Votes doubles	Votes simples	Droits de vote	En %
PSA Peugeot Citroën	63 380 509	57,43 %	17 285 197	46 095 312	80 665 706	63,27 %
One Equity Partners, II LP(*)	12 885 944	11,68 %	0	12 885 944	12 885 944	10,11 %
OEP II Co-Investors LP(*)	283 536	0,26 %	0	283 536	283 536	0,22 %
OEP II Partners Co-Invest, LP(*)	1 164 049	1,05 %	0	1 164 049	1 164 049	0,91 %
Salariés (FCP Faurecia Actionnariat + Faurecia Actionnariat International)	127 689	0,12 %	67 537	60 152	195 226	0,15 %
Public	32 241 253	29,21 %	51 469	32 190 384	32 293 322	25,34 %
Autodétention	270 814	0,25 %	0	0	0	0 %

TOTAL	110 366 728	100	17 403 603	92 692 311	127 500 717	100

^(*) One Equity Partners II LP, OPE II Co-Investors LP, OPE II Partners Co-Invest, LP, OEP Emissions Holdings Ltd ont déclaré agir de concert le 17 février 2010 auprès de l'AMF et de la Société.

Les administrateurs détiennent environ 0,001 % du capital et des droits de vote de la Société.

10.2.3. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Les actions Faurecia sont cotées sur le compartiment A du marché Euronext Paris de NYSE Euronext.

En 2009, le cours de l'action Faurecia a enregistré une augmentation de 55,9 %. Il s'élève fin 2009 à 15,40 euros à comparer à 9,88 euros fin 2008. Sur la période de fin mai à fin décembre, consécutive à une augmentation de capital réalisée le 26 mai 2009 et émise au prix de 7 euros, le cours de l'action a enregistré une augmentation de 126,0 % progressant de 6.81 euros fin mai 2009 à 15,40 euros fin décembre.

Le cours moyen de l'action Faurecia sur l'année 2009 est de 9,79 euros avec un plus haut de 17,77 euros le 20 octobre 2009 et un plus bas de 5,56 euros le 24 juin 2009.

Les échanges mensuels moyens ont été en 2009 de 7 250 314 actions et de 78,52 millions d'euros. Les échanges ont augmenté significativement après l'augmentation de capital lancée en 2009. Sur la période de juin à décembre 2009, les échanges mensuels moyens ont été portés à 10 524 814 actions et 119,49 millions d'euros (taux de rotation de 11,77 %).

10.2.3.1. Cours de Bourse et volume de transaction (source Euronext) information boursière

		C	Volume des transactions			
Cours et volumes des transactions	Plus haut	Moyen	Plus bas	Clôture	Actions	Capitaux (en k€)
2008						
Septembre	26,27	23,94	18,26	20,28	465 371	11 000
Octobre	20,90	14,84	9,61	10,73	1 046 502	14 960
Novembre	12,45	10,15	7,80	11,73	1 166 339	12 210
Décembre	12,50	10,91	9,30	9,88	909 291	10 210

_		C	Volume des transactions			
Cours et volumes des transactions	Plus haut	Moyen	Plus bas	Clôture	Actions	Capitaux (en k€)
2009						
Janvier	8,83	7,92	7,26	7,75	499 502	5 250
Février	8,62	7,31	6,49	6,85	384 057	3 770
Mars	6,85	6,43	6,04	6,12	201 492	1 700
Avril	9,17	8,05	6,38	8,40	1 292 912	11 870
Mai	9,60	7,69	6,52	6,81	10 952 102	83 130
Juin	7,37	6,67	5,56	6,42	9 603 275	64 350
Juillet	8,70	6,89	5,70	8,62	13 371 620	98 930
Août	10,19	9,08	8,05	9,60	8 710 004	79 350
Septembre	15,49	12,30	8,71	14,83	13 967 635	174 850
Octobre	17,77	15,29	12,62	13,21	13 947 323	212 340
Novembre	15,84	14,42	12,90	14,00	8 393 034	120 773
Décembre	15,95	15,08	14,06	15,40	5 680 806	85 871

		C	ours (en euros)		Volume des	transactions
Cours et volumes des transactions	Plus haut	Moyen	Plus bas	Clôture	Actions	Capitaux (en k€)
2010						
Janvier	18,20	16,39	14,90	15,31	7 671 357	125 842
Février	16,21	13,55	11,83	12,78	10 431 518	140 201
Mars	15,56	13,70	12,78	14,88	12 356 826	176 990

10.2.3.2. Données boursières

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capitalisation boursière en fin de période (en millions d'euros)	1 377,5	241,05	1 136,8
Cours de l'action (en euros)			
• Le plus haut	17,77	48,16	68,00
• Le plus bas	5,56	7,80	46,51
Cours de l'action en fin de période (en euros)	15,40	9,88	46,60
Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	2,87	8,32	32,88

10.2.3.3. Dividendes

ACTIONS FAURECIA

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende versé au titre de l'exercice
2007	24 395 048	-
2008	24 395 048	-
2009	89 448 504	-

10.2.3.4. Politique de distribution

En fonction des résultats du groupe, la Société distribue un dividende cohérent avec la pratique d'entreprises similaires.

10.2.3.5. Données par action

(en euros)		31/12/2008	31/12/2007
Résultat net dilué	(6,85)	(23,83)	(9,87)
Capacité d'autofinancement par action	1, 32	7,25	13,65

Le calcul du nombre d'actions moyen pondéré après dilution utilisé pour déterminer les données par action est explicité dans la note 9 de l'annexe aux états financiers consolidés.

10.3. Informations complémentaires sur Faurecia

10.3.1. HISTORIQUE

Les origines

1891. La production automobile au sens moderne du terme est lancée, avec des véhicules dotés de moteurs à essence de pétrole ou de gazoline. Les premiers tubes en acier vont suivre, brevetés par Peugeot. Ils sont notamment fabriqués à Audincourt (Doubs).

1914. Bertrand Faure ouvre à Levallois-Perret son premier atelier de fabrication de sièges destinés aux tramways et au métro parisien.

1929. Bertrand Faure acquiert la licence du procédé Epeda, ce qui lui permet de perfectionner les sièges destinés à l'industrie automobile et de développer un nouveau produit, le matelas à ressort. Après la Seconde Guerre Mondiale, ces deux activités vont connaître un fort développement. Renault, Peugeot, Citroën, mais également Talbot, Panhard-Levassor, Berliet ou Simca sont clients de la société Bertrand Faure.

1950. Bernard Deconinck, gendre de Joseph Allibert, qui avait créé la Société Allibert dans l'Isère en 1910, choisit d'investir dans une énorme presse à injecter provenant des États-Unis : celle-ci permet de mouler des grosses pièces de plastique d'un seul tenant. Il délaisse alors les constructeurs de réfrigérateurs pour se tourner vers l'industrie automobile.

1955. La société des Frères Peugeot, dont l'une des filiales se nomme désormais Peugeot et Cie, se lance dans la fabrication d'équipements pour l'automobile. Sièges, échappements, colonnes de direction, la filiale se diversifie avec les années, sort de l'Hexagone, abandonne certaines activités au profit de nouvelles lignes de production.

1972. François Sommer, petit-fils d'Alfred Sommer, fusionne sa société spécialisée dans les revêtements de planchers pour l'automobile avec celle de Bernard Deconinck, Allibert, pour créer le groupe Sommer Allibert, alliant les savoir-faire du textile et du plastique.

Au début des années 1980, ce groupe va s'investir pleinement auprès de l'industrie automobile, devenant le spécialiste de l'aménagement intérieur du véhicule et travaillant pour l'ensemble des grands constructeurs. Il connaîtra ensuite une forte expansion à l'étranger avec l'acquisition de la société espagnole Lignotock et le renforcement de sa présence en Allemagne, après 1993.

1987. La fusion de Cycles Peugeot et Aciers & Outillages Peugeot donne naissance à la société Ecia (Équipements et Composants pour l'Industrie Automobile) filiale d'équipements automobiles du groupe PSA Peugeot Citroën. Suivent alors dix ans d'intense développement industriel et géographique.

1990. La société Epeda Bertrand Faure tirant son origine de la fabrication de sièges et banquettes pour les véhicules de transport : automobiles, chemins de fer, tramways, etc., s'était diversifiée progressivement vers des secteurs d'activités différentes : la literie d'abord avec les marques Epeda et Mérinos, puis le bagage avec Delsey en 1982 et l'aéronautique enfin avec Ratier-Figeac en 1987. Son activité principale demeurait néanmoins alors la fabrication de composants de Sièges d'Automobiles dont la part française demeurait importante. Après des acquisitions à partir de 1977 au Portugal, en Espagne et au Canada et une implantation en Allemagne de taille modeste, le développement international de cette activité connaît une rupture majeure avec l'acquisition en 1990 du groupe Rentrop en Allemagne. Epeda Bertrand Faure occupe dès lors la première place européenne dans le domaine des métiers et composants du siège d'Automobile. Au cours des années 1990 et jusqu'en 1998, la Société choisira de se concentrer sur son savoir-faire d'équipementier automobile, revendant ses activités de literie (Epeda et Mérinos), d'aéronautique (Ratier-Figeac) et ses bagages (Delsey).

1992. Ecia cède son activité de cycles, puis celle d'outillages l'année suivante et réalise des acquisitions significatives dans des sociétés spécialisées dans l'échappement, avec Tubauto et Eli Échappement en France, Leistritz Abgastechnik en Allemagne et Silenciadores PCG en Espagne. Ecia devient alors le leader européen des systèmes d'échappement. Sa division Sièges s'associe dans le même temps à l'équipementier espagnol Irausa et crée Ardasa. Volkswagen, Renault, Daimler Chrysler, Opel, Honda et Mitsubishi lui commandent des échappements, des sièges, des éléments pour l'intérieur du véhicule ou des blocs avant.

11 décembre 1997. Ecia lance une offre publique d'achat amicale sur Bertrand Faure, portant sa participation directe et indirecte dans ce groupe à 99 %. Le groupe Faurecia naît ainsi en 1998, centré sur l'activité d'équipementier automobile. Parallèlement aux cessions effectuées par Bertrand Faure de ses activités dans les bagages (Delsey) et l'aéronautique (Ratier-Figeac), Ecia cède également en 1998 son activité de motocycles (Peugeot Motocycles) au groupe PSA Peugeot Citroën.

Juin 1999. La fusion des entités juridiques Ecia et Bertrand Faure a lieu et conduit le groupe PSA Peugeot Citroën à détenir fin 1999, 52,6 % du capital de Faurecia. Faurecia réalise alors un chiffre d'affaires supérieur à quatre milliards d'euros pour un effectif de trente-deux mille personnes. Outre l'effet de taille et une position mondiale dans le domaine des Sièges d'Automobile, Bertrand Faure apporte à Ecia une présence géographique et commerciale élargie, en particulier en

Allemagne, où la Société entretient des relations fortes avec des constructeurs comme Volkswagen et BMW.

Fin 1999. Le groupe Faurecia se développe sur le continent nord-américain dans l'activité des Systèmes d'échappement avec le rachat de la société américaine AP Automotive Systems.

Octobre 2000. Faurecia procède au rachat de la société Sommer Allibert. L'opération est financée par le groupe PSA Peugeot Citroën faisant ainsi remonter sa participation à 71,5 %. Bien implanté en Allemagne et en Espagne, le groupe affiche des parts de marché importantes en Europe dans le domaine de l'Intérieur du véhicule, en particulier dans les panneaux de porte, les planches de bord et les modules acoustiques.

2001. L'opération de rachat de Sommer Allibert s'achève par le lancement d'une offre publique de rachat des actionnaires minoritaires de Sommer Allibert. Le groupe ainsi constitué réalise alors un chiffre d'affaires de 9,6 milliards d'euros. Faurecia rachète ensuite les dernières parts minoritaires encore détenues par les actionnaires extérieurs de la Société allemande SAI Automotive AG, filiale de Sommer Allibert.

2002. Le groupe acquiert 49 % de la société sud-coréenne Daeki Industrial, fabricant de convertisseurs catalytiques et numéro deux sur son marché. La même année, Faurecia crée une joint-venture avec GSK, un équipementier automobile de Taïwan, afin de produire des sièges à Wuhan, en Chine.

2003. À ces acquisitions succède celle de la société également sud-coréenne Chang Heung Précision, spécialisée dans les systèmes d'échappement avec plus de 20 % de part de marché. L'activité Systèmes d'échappement dispose alors d'un dispositif industriel présent sur l'ensemble des continents. En Europe, le groupe finalise, avec Siemens-VDO, l'accord qui permet de renforcer et d'élargir leur joint-venture (SAS) : cette société assemble des cockpits pour BMW, Daimler Chrysler, le groupe Ford, Renault-Nissan et le groupe Volkswagen.

2005. Le groupe renforce sa présence en Corée en portant à 100 % sa participation dans la société Daeki, spécialisée dans les systèmes d'échappement au profit de Hyundai, et en signant un accord de coentreprise avec la société sud-coréenne Kwang Jin Sang Gong, dédiée à la production de modules de portes pour les constructeurs Hyundai Motors et Kia Motors.

2007. Les activités pare-chocs de la société Cadence Innovation France sont reprises et permettent de renforcer la position du groupe en France dans ce secteur.

2009. Faurecia acquiert Emcon Technologies (antérieurement Arvin Industries) et devient leader mondial des systèmes d'échappement. Cette acquisition renforce la position de Faurecia auprès des constructeurs automobiles allemands (Arvin Industries avait acquis en 1998 la société Zeuna Stârker), des constructeurs américains et en particulier de Ford, et en Amérique du Sud, en Inde et en Thaïlande. Elle permet à Faurecia d'entrer sur le créneau des véhicules commerciaux (trucks et off road). Avec cette acquisition, payée en totalité en titres, One Equity Partners, fonds de Private Equity de JP Morgan Chase & Co., devient actionnaire de Faurecia à hauteur de 17,3 % et la participation de PSA Peugeot Citroën est ramenée à 57.4 %.

Faurecia acquiert la totalité du capital de la société Taco Faurecia Design Center qu'il co-détenait auparavant avec le groupe Tata. La Société est renommée Faurecia Automotive Engineering India et devient le centre d'ingénierie de Faurecia en Inde.

10.3.2. RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES SUR LA SOCIÉTÉ

10.3.2.1. Renseignements généraux sur la Société

DÉNOMINATION SOCIALE ET ADRESSE

Dénomination sociale : Faurecia

• Siège social : 2, rue Hennape – 92000 Nanterre – France

• Téléphone : 33 (0) 1 72 36 70 00 • Fax: 33 (0) 1 72 36 70 07

www.faurecia.fr

FORME DE LA SOCIÉTÉ

Faurecia est une société anonyme de droit français faisant appel à l'épargne publique et régie par le Code de commerce et les textes pris pour son application ; elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise généralement reconnu en France et plus particulièrement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008.

Faurecia applique les normes légales et réglementaires qui régissent le fonctionnement des organes sociaux des sociétés cotées et rend compte dans le présent document de référence de l'application par elle des préconisations faites dans le cadre du code précité.

CONTRÔLEURS LÉGAUX

Le contrôle des comptes de la Société est exercé par deux commissaires aux comptes titulaires désignés conformément à l'article L. 225-228 du Code de commerce.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

Date de constitution de la Société : 1er juillet 1929. Date d'expiration de la Société : 31 décembre 2027.

IMMATRICULATION

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro : 542 005 376.

Son code APE est: 7010Z (Activités des sièges sociaux).

Informations complémentaires sur Faurecia

CONSULTATION DES DOCUMENTS

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- a. l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- b. les informations financières historiques de Faurecia S.A. et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

ADRESSE DE CONSULTATION

Faurecia Dominique Laulan Directeur des Affaires Juridiques 2, rue Hennape – 92000 Nanterre

Lesdits documents peuvent également être consultés sur le site Internet de la Société www.faurecia.fr

OBJET SOCIAL

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet de la Société peut être ainsi résumé :

- la création, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte, la prise de participation, tant en France qu'à l'étranger, de toutes entreprises industrielles, de négoce ou de prestations
- l'assistance administrative, financière et technique aux entreprises affiliées :
- la production et la commercialisation de tout produit, accessoire ou équipement, quelle qu'en soit sa nature, destiné à l'industrie et notamment à l'industrie automobile, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières connexes.

RÔLE DE LA SOCIÉTÉ VIS-À-VIS DE SES FILIALES

Faurecia est une société holding dont les actifs sont essentiellement des titres de participation. Les actifs industriels sont détenus par les filiales opérationnelles de la Société.

Faurecia assure directement ou indirectement des prestations de service au profit des sociétés de son groupe, notamment dans les domaines financier, comptable, et de gestion générale ou administrative.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009 est disponible au chapitre 9. Un organigramme simplifié des sociétés opérationnelles du groupe Faurecia, disponible à la section 10.3.2.3 du document de référence, complète utilement cette information.

Le financement des filiales du groupe est assuré de manière centralisée, principalement par Faurecia et par Financière Faurecia, cette dernière faisant fonction de centrale de trésorerie. Ce mode de fonctionnement permet de faire bénéficier les filiales du groupe des conditions de marché favorables obtenues par Faurecia auprès des prêteurs.

Au 31 décembre 2009, l'endettement financier de Faurecia, net des disponibilités, valeurs mobilières de placement et avances nettes de trésorerie intragroupe s'élève à 714,9 millions d'euros, à comparer à un endettement net consolidé du groupe Faurecia de 1 401,2 millions d'euros.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social, d'une durée de douze (12) mois, commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves, ou de reporter à nouveau.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle.

Les statuts disposent que l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Les dividendes se prescrivent par un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement, passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ

Le service des transferts et le paiement des coupons sont assurés aux guichets de la banque Crédit Agricole - Caisse d'Épargne Investor Services (CACEIS). 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

MARCHÉ DE L'ACTION FAURECIA

Les actions Faurecia sont cotées sur le compartiment A du marché Euronext Paris de NYSE Euronext : code ISIN FR 0000121147.

Elles font partie des valeurs composant l'indice SBF 80, l'indice MID & SMALL 190 et l'indice NEXT 150.

Elles sont éligibles au PEA et au service à règlement différé (SRD).

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

Les assemblées générales se tiennent au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les actionnaires nominatifs sont convoqués par courrier, les autres actionnaires sont convoqués par les avis financiers prévus par la réglementation en vigueur relayés par les intermédiaires financiers de place.

Le site Internet de Faurecia www.faurecia.fr tient en permanence à jour le calendrier des événements financiers du groupe et notamment de la date de l'assemblée générale.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées, les actionnaires doivent, trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée, être inscrits sur un compte ouvert à leur nom, respectivement, auprès de la Société pour les titulaires d'actions nominatives, auprès d'un intermédiaire financier pour les titulaires d'actions au porteur. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours, s'il le juge convenable, la faculté de réduire ces délais.

Aucune autre disposition des statuts ne vient affecter les droits des actionnaires qui ne peuvent être modifiés que selon les conditions posées par la loi.

DROIT DE VOTE

Il n'existe pas de limitations statutaires des droits de vote. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales.

DROIT DE VOTE DOUBLE

Les statuts attribuent un droit de vote double de celui qui est conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après consultation de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

EXISTENCE DE SEUILS STATUTAIRES DEVANT ÊTRE DÉCLARÉS À LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 24 – STATUTS)

Lorsqu'une personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, franchit un seuil de participation de 2 % des droits de vote et, ce, en deçà des 5 % prévus par l'article L. 233-7 du Code de commerce et au-delà desdits 5 %, elle doit informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement du seuil de participation du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède.

Elle doit, également dans le même délai, informer l'Autorité des Marchés Financiers qui portera cette information à la connaissance du public dans les conditions fixées par son règlement général.

L'actionnaire défaillant sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée si un ou plusieurs actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et détenant une fraction du capital (ou de droits de vote) au moins égale à 2 % en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

Ce dispositif complète le dispositif légal de l'article L. 233-7 du Code de commerce relatif à l'obligation d'information des franchissements de seuils

Aucune autre disposition des statuts ne vient affecter les droits des actionnaires qui ne peuvent être modifiés que selon les conditions posées par la loi.

EXISTENCE D'ACCORD DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ OU POURRAIT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER, DIFFÉRER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

Il n'existe pas à ce jour dans un acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement, une disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ QUI SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il est rappelé que le crédit syndiqué signé par la Société le 27 novembre 2008 inclut la possibilité pour chaque banque et sous certaines conditions de demander le remboursement anticipé du prêt en cas de changement de contrôle de la Société.

En outre, l'emprunt obligataire émis le 26 novembre 2009 prévoit que tout porteur pourra, à son seul gré, demander le remboursement anticipé en espèces de tout ou partie des obligations dont il sera propriétaire, dans les conditions de la note d'opération du 18 novembre 2009 ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 09-337.

Informations complémentaires sur Faurecia

MESURES PRISES PAR LA SOCIÉTÉ EN VUE D'ASSURER QUE LE CONTRÔLE NE SOIT PAS EXERCÉ DE MANIÈRE **ABUSIVE**

Les mesures prises par la Société en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive sont décrites dans le document de référence aux pages suivantes :

- chapitre 8.1.1 du document de référence : existence d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration et des comités spécialisés ;
- chapitre 8.1.1 du document de référence : rapport du président du conseil d'administration relatif au contrôle
- chapitre 8.1.2 : section « conflit d'intérêts ».

CONTRATS IMPORTANTS

À ce jour, Faurecia n'a pas conclu de contrat important autre que ceux ayant été conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe.

SITUATION DE DÉPENDANCE

À ce jour, l'activité de Faurecia ne dépend pas de brevets appartenant à des tiers ou de procédés de fabrication détenus par des tiers, pas plus qu'elle ne dépend de contrats particuliers d'approvisionnement.

Dans la partie de l'industrie de l'automobile à laquelle participe Faurecia, les sous-traitants ne déterminent généralement pas les spécifications des pièces sous-traitées. Lorsque par exception, les sous-traitants sont capables de déterminer les spécifications des pièces, la politique du groupe est d'organiser contractuellement le transfert par les sous-traitants des travaux de conception afin de pouvoir les utiliser avec d'autres prestations.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES SIGNIFICATIVES

Avec 190 sites industriels et 33 centres de recherche et de développement établis dans 32 pays du monde, Faurecia optimise sa politique de proximité et sa stratégie de livraison en juste-à-temps auprès de ses clients. Aucune de ses installations industrielles, prise isolément, ne représente de valeur significative au regard de la totalité des immobilisations corporelles consolidées du groupe. Elles sont par ailleurs le plus souvent dédiées à des programmes clients. En conséquence, leur taux d'utilisation est largement dépendant du niveau d'activité. Sauf rares exceptions, le taux d'utilisation des installations n'est pas suivi de façon globale et systématique.

La note 12 de l'annexe aux comptes consolidés complète utilement cette information

10.3.2.2. Information complémentaire sur le capital

Le capital social de la Société au 31 décembre 2009 est de 626 139 528 euros, divisé en 89 448 504 actions de 7 euros de nominal chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées. Elles représentent 106 581 293 droits de vote. Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital de la Société.

Au 14 avril 2010, le capital social est de 772 567 096 euros, divisé en 110 366 728 actions de 7 euros chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées. Elles représentent 127 500 717 droits de vote.

CAPITAL AUTORISÉ, MAIS NON ÉMIS/TITRES **DE CRÉANCE**

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 avril 2009 a autorisé le conseil d'administration à émettre, pendant une durée de 26 mois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital social de la Société et pouvant augmenter celui-ci d'un montant maximal de 600 000 000 euros, avec un montant maximal des titres de créance émis fixé à 1 000 000 000 euros

Cette résolution a privé d'effet la sixième résolution de l'assemblée générale mixte du 25 mai 2008.

La Société a fait partiellement usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2009 à hauteur de 455 374 192 euros par émission de 65 053 456 actions le 22 mai 2009.

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 avril 2009 a autorisé le conseil d'administration à émettre, pendant une durée de 26 mois, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital social de la Société et pouvant augmenter celui-ci d'un montant maximal de 150 000 000 euros, avec un montant maximal des titres de créance émis fixé à 1 000 000 000 euros.

En vertu de cette délégation et de l'exercice de l'autorisation donnée par l'assemblée du 23 avril 2009 au conseil à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation, le conseil d'administration du 15 octobre 2009 a décidé le principe d'une émission par une offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, d'un emprunt représenté par des OCEANEs de la Société d'un montant nominal maximum de 265 millions d'euros (en ce compris le montant nominal des OCEANEs qui résulteraient de la mise en œuvre d'une éventuelle faculté d'extension et de l'exercice d'une éventuelle option de sur-allocation par les établissements financiers garants), le montant nominal maximal de l'augmentation de capital résultant de la conversion des OCEANEs étant fixé à 150 millions d'euros.

Le 24 novembre 2009, le montant de l'émission d'OCEANE a été porté à 211,3 millions d'euros correspondant à 11 306 058 obligations.

Date de l'assemblée générale	Durée	Montant autorisé	Montant utilisé (1)	Date du conseil et décisions du président
23 avril 2009	26 mois	600 000 000 €	455 374 192 €	CA du 23 avril 2009 Décisions du président des 27 avril 2009, 22 et 26 mai 2009
23 avril 2009	26 mois	150 000 000 €	79 142 406 €	CA du 15 octobre 2009 et Décisions du président des 18 et 24 novembre 2009

⁽¹⁾ Montant arrêté au 14 avril 2010.

CAPITAL POTENTIEL

1 594 223 options de souscription d'actions non encore levées au 31 décembre 2009 ont été attribuées au personnel de l'entreprise.

Pour le détail des plans d'attribution d'options de souscription d'actions arrêtés au 31 décembre 2009, nous vous invitons à vous reporter aux tableaux qui suivent l'évolution du capital ci-après.

Le 24 novembre 2009, 11 306 058 obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANEs) ont été émises. Au 31 décembre 2009, aucune obligation n'a été convertie en action

ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ (HORS CONTRAT **DE LIQUIDITÉ)**

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 270 814 actions en autodétention (cf. note 11 des comptes sociaux).

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Suite à l'autorisation votée par l'assemblée générale mixte du 23 avril 2009, Faurecia a, depuis le 27 avril 2009, mis en œuvre un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces achats permettent de favoriser la liquidité du titre, de mettre en place, d'honorer ou de couvrir des programmes d'options sur actions ou d'attribution gratuite d'actions ou toute autre forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe.

La part maximale de capital que la Société est autorisée à acquérir est 10 % du capital social. Le montant total consacré à ces acquisitions ne peut dépasser 10 % du capital social et le prix maximum d'achat ne peut excéder 30 euros par action.

Conformément à la loi, lorsque les actions sont rachetées en vue de leur affectation au premier objectif précité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions rachetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme.

En application des dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la valeur de l'ensemble des actions que la Société possède n'est pas supérieure au montant des réserves libres, autres que la réserve légale, figurant dans les comptes sociaux au 31 décembre 2009.

En 2009, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 801 475 actions, soit 0,89 % du capital social pour une valeur de 8 623 511,05 euros et les ventes cumulées ont porté sur 794 925 actions pour une valeur de 8 530 535,02 euros.

Au titre de ce contrat de liquidité, à la date du 31 décembre 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 6 550 titres, 407 023,97 euros. En 2009, la plus-value dégagée au titre du contrat de liquidité s'est élevée à 7 989,45 euros. La commission de gestion du contrat de liquidité a engendré, en 2009, des frais de 27 169,81 euros HT.

OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS NOUVELLES **OU EXISTANTES**

Le 24 novembre 2009, Faurecia a émis 11 306 058 obligations, soit un montant total d'émission de 211,3 millions d'euros bruts, à échéance au 1er janvier 2015.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 18,69 euros. Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,50 % payable annuellement à terme échu le 1er janvier de chaque année, soit 0,841 euro par an et par obligation (première échéance 1er janvier 2011).

Les obligations seront remboursées au pair le 1er janvier 2015.

Elles donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes Faurecia à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de Faurecia sous certaines conditions.

Au 31 décembre 2009, aucune obligation n'a été convertie ou remboursée.

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE FAURECIA SUR CINQ ANS

	l'augmentat	Montant de ion/réduction de capital (en euros)	Montants successifs du capital social (en euros)	Montants successifs de la prime (en euros)	Nombre d'actions cumulées
Année et nature de l'opération	Nominal	Prime			
07/2004					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 2 800 actions nouvelles	19 600	48 692	169 466 857	735 906 599,57	24 209 551
10/2004					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 1 000 actions nouvelles 02/2005	7 000	35 380	169 473 857	735 941 979,57	24 210 551
Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 6 500 actions nouvelles	45 500	187 600	169 519 357	736 129 579,57	24 217 051
04/2005					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 5 950 actions nouvelles	41 650	151 144	169 561 007	736 280 723,57	24 233 001
07/2005					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 7 600 actions nouvelles	53 200	328 210	149 414 207	736 608 933,57	24 230 601
10/2005	33 200	320 210	107 014 207	730 000 733,37	24 230 001
Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 3 000 actions nouvelles	21 000	51 620	169 635 207	736 660 553,57	24 233 601
01/2006 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu					
à la création de 1 000 actions nouvelles	7 000	35 380	169 642 207	736 712 173,57	24 234 601
12/2006 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu	450 / /5	050 004 00	1/0.01//50	BOD 5 / 5 4 5 / 0 B	04.050.004
à la création de 24 635 actions nouvelles 04/2007 Augmentation de capital consécutive aux levées	172 445	852 981,30	169 814 652	737 565 154,87	24 259 236
d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 1 000 actions nouvelles	240 800	1 191 084,50	170 055 452	738 756 239,37	24 293 636
10/2007 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 24 635 actions nouvelles	693 224	3 231 303,27	170 748 676	741 987 542,64	24 392 668
02/2008 Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu	1///0	00 /00 00	170 7/5 22/	7/2070452//	27.205.070
à la création de 2 380 actions nouvelles	16 660	82 609,80	170 765 336	742 070 152,44	24 395 048
05/2009 Augmentation de capital social pour un montant brut de 455 374 192 euros, par émission					
de 65 053 456 actions nouvelles	455 374 192	-	626 139 528	742 080 152,44	89 448 504
02/2010 Augmentation de capital social pour un montant brut de 146 427 568 euros par émission					
de 20 918 224 actions nouvelles	146 427 568		772 567 096	742 080 152,44	110 366 728

MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	31 d	lécembre 2	2009	31 de	écembre 20	08	31 d	écembre 2	2007
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Peugeot SA	63 380 509	70,86	75,69	17 285 197	70,85	83,25	17 285 197	70,85	83,40
FCPE Faurecia Actionnariat	127 689	0,14	0,18	73 969	0,31	0,34	67 537	0,28	0,16
Autodétention	270 814	0,30	-	270 814	1,11	-	270 814	1,11	-
Divers	25 669 492	28,70	24,13	6 765 068	27,73	16,41	6 771 500	27,76	16,44
TOTAL	89 448 504	100	100	24 395 048	100	100	24 395 048	100	100

ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

Au 14 avril 2010, Peugeot SA détient 57,43 % du capital de Faurecia. Peugeot SA, groupe constructeur d'automobiles de taille mondiale présent dans 150 pays, comprend en outre trois autres activités principales : Banque PSA Finance, dédiée au financement automobile, Faurecia, équipementier automobile, et Gefco, entreprise de transport et de logistique.

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Suite à l'augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription intervenue en avril/mai 2009 et afin de préserver les droits des bénéficiaires de plans d'options de souscription et d'achat d'actions, les conditions de souscription

ou d'achat (prix d'exercice des options et nombre des actions sous option) ont été ajustées de façon à maintenir la valeur des droits des bénéficiaires du plan du 20 octobre 1994 au plan du 10 avril 2008. Ces ajustements ont été calculés conformément aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce.

Le détail des plans d'attribution d'options de souscription d'actions est donné par le tableau suivant :

Au 31 décembre 2009 :

Autorisation de l'assemblée	Dates des conseils/ prix de souscription ajusté (en euros)	Nombre d'options attribuées ajustées	dont, attribuées à la Direction générale/ Comex	Point de départ de l'exercice des options Date d'expiration des options	Options levées	Options perdues	Nombre d'options restant à exercer ajustées au 31/12/2009
04 /05 /4 00 /	03/05/1995	75.050	4 / 050	04/05/2000	/E /40	4.050	T (00
31/05/1994	24,50	75 970	16 050	02/05/2010	67 410	1 070	7 490
	12/09/1996			13/09/2001			
03/05/1995	22,92	133 750	42 800	11/09/2011	97 905	0	35 845
	26/06/1997			27/06/2002			
31/05/1994	34,40	63 180	17 550	25/06/2012	36 855	1 755	24 570
05/06/1997	22/02/2002			23/02/2006			
01/06/2001	47,01	411 489	81 315	22/02/2012	32 994	130 689	247 806
01/06/2001	28/11/2002			29/11/2006			
14/05/2002	35,65	315 315	118 170	27/11/2012	106 583	130 010	78 722
	14/04/2004			14/04/2008			
14/05/2002	49,73	313 560	127 530	13/04/2014	0	136 890	176 670
	19/04/2005			18/04/2009			
25/05/2004	54,45	321 750	142 740	18/04/2015	0	115 830	205 920
	13/04/2006			14/04/2010			
23/05/2005	45,20	340 800	168 000	14/04/2016	0	126 600	214 200
	16/04/2007			17/04/2011			
23/05/2005	44,69	346 200	172 800	17/04/2017	0	75 600	270 600
	10/04/2008			10/04/2012			
29/05/2007	28,38	357 000	174 000	10/04/2016	0	24 600	332 400

TOTAL 1	594 223
---------	---------

Il n'a pas été attribué d'option de souscription d'action en 2009.

Le détail des plans d'attribution d'options d'achat d'actions est donné par le tableau suivant :

Au 31 décembre 2009 :

Autorisation de l'assemblée	Dates des conseils/prix d'achat ajusté (en euros)	Nombre d'options attribuées ajusté	dont, attribuées à la Direction générale/ Comex	Point de départ de l'exercice des options Date d'expiration des options	Options levées	Options perdues	Nombre d'options restant à exercer ajustées au 31/12/2009
01/06/1999	04/09/2000			04/09/2005			
22/05/2000	34,19	297 180	64 233	03/09/2010	127 436	50 895	118 849
	26/04/2001			26/04/2005			
22/05/2000	46,59	50 895	46 800	25/04/2011	19 305	5 850	25 740
	,						

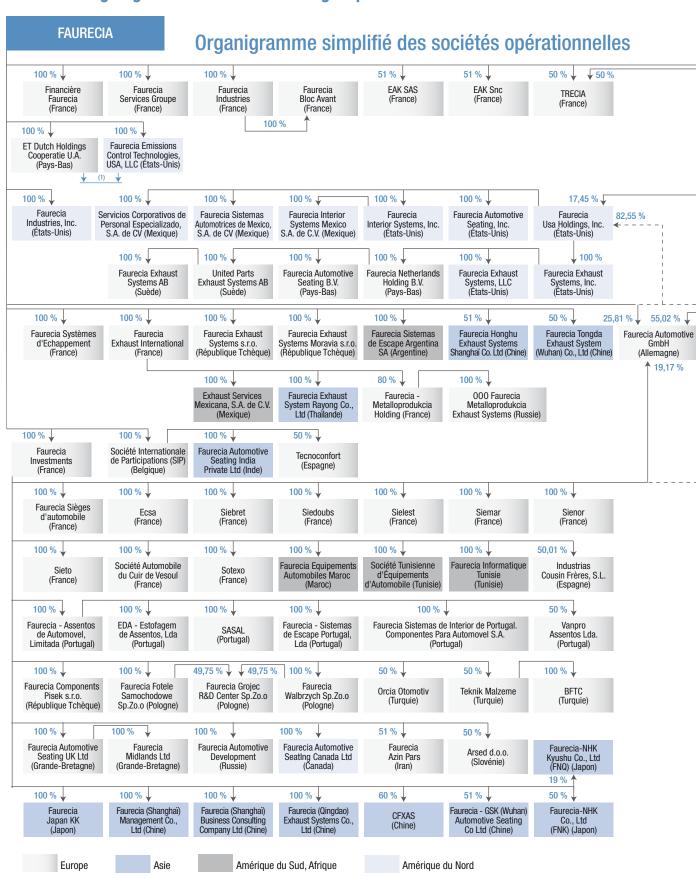
TOTAL	144 589
-------	---------

TABLEAU N° 9 [Numérotation conforme à la recommandation AMF du 22 décembre 2008]

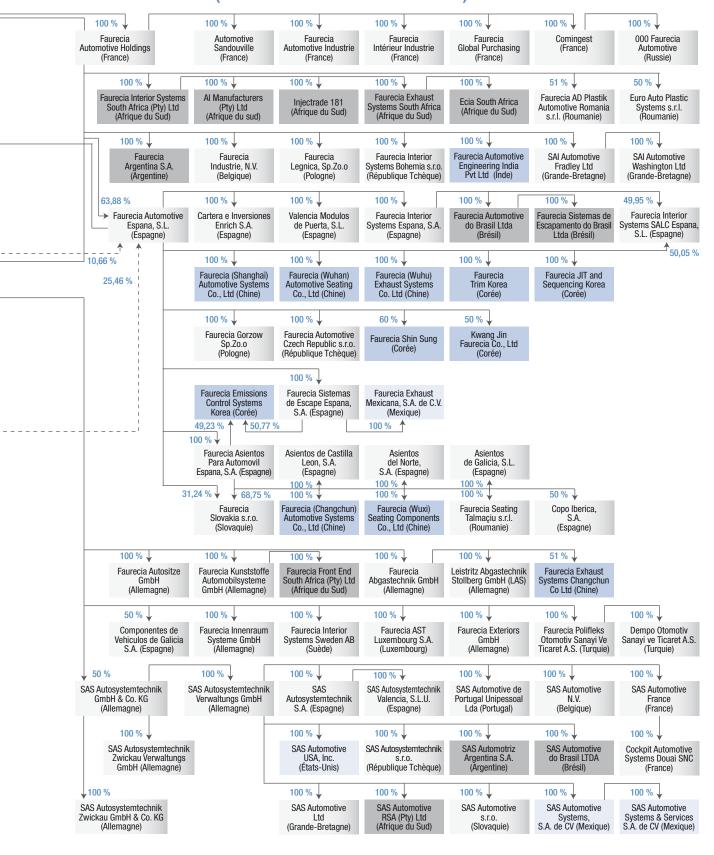
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.		
(Information globale)	U	U
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.		
(Information globale)	0	0

Il n'a pas été attribué d'option de souscription d'actions en 2009.

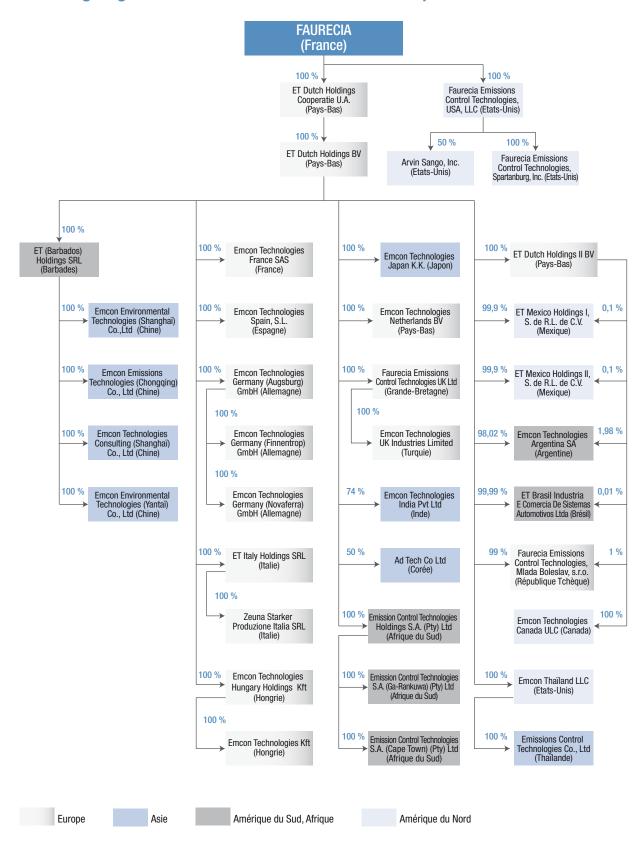
10.3.2.3. Organigramme des sociétés du groupe



au 14 avril 2010 (Détention directe ou indirecte)



Organigramme des sociétés Emcon du Groupe au 14 avril 2010



10.3.2.4. Information complémentaire sur le contrôle des comptes

A. LE CONTRÔLE DES COMPTES

Les commissaires aux comptes de Faurecia, conformément à la loi sur les sociétés commerciales, procèdent à la certification des comptes de la Société et du groupe et assurent à travers les membres de leur réseau un examen de l'ensemble des filiales intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 a renouvelé le cabinet Ernst & Young Audit et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six ans.

Nommé pour la première fois par l'assemblée du 17 juin 1983, le mandat d'Ernst & Young Audit expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013. Nommé pour la première fois lors de l'assemblée du 27 mai 2003, le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour l'exercice 2009, la rémunération d'Ernst & Young Audit au titre des missions d'audit s'est élevée à 3,2 millions d'euros, la rémunération de PricewaterhouseCoopers Audit au titre des missions d'audit s'est élevée à 1,6 million d'euros.

Le tableau détaillé des honoraires comptabilisés en 2009 par Faurecia et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des commissaires aux comptes figure à la note 33 des comptes consolidés.

B. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
17 juin 1983	AGO 2013
27 mai 2003	AGO 2013
27 mai 2003	AGO 2013
23 mai 2005	AGO 2013
	17 juin 1983 27 mai 2003 27 mai 2003

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont vu leurs mandats renouvelés pour six ans lors de l'assemblée générale mixte du 29 mai 2007.

Il est à noter qu'à compter de l'assemblée générale du 26 mai 2010, Ernst and Young Audit sera désormais représenté par M. Denis Thibon.

10.3.3. INFORMATIONS PUBLIÉES SUR LA SOCIÉTÉ

LISTE DES INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUES PUBLIQUES SUR LA SOCIÉTÉ ET LE TITRE FAURECIA JUSQU'AU 28 AVRIL 2010

Date	Nature des informations	Publication
2 février 2009	Nouvel horaire : présentation des résultats 2008	Communiqué de presse 2009
10 février 2009	Faurecia : résultats annuels 2008	Communiqué de presse 2009
5 mars 2009	Faurecia Intérieur Industrie lance le projet industriel « Synergie Nord »	Communiqué de presse 2009
18 mars 2009	Faurecia Auchel a fait une demande de médiation aux pouvoirs publics	Communiqué de presse 2009
20 mars 2009	Échec de la médiation sur Faurecia Intérieur Industrie à Auchel	Communiqué de presse 2009
21 mars 2009	Faurecia Intérieur Industrie accorde une prime de 800 € pour la reprise du travail à Auchel	Communiqué de presse 2009
10 avril 2009	Faurecia a finalisé la première étape de sécurisation de son financement	Communiqué de presse 2009
10 avril 2009	M. Philippe VARIN, nouvel administrateur de Faurecia	Communiqué de presse 2009
21 avril 2009	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2009	Communiqué de presse 2009
27 avril 2009	Mise en œuvre du contrat de liquidité	Communiqué de presse 2009
28 avril 2009	Faurecia lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant d'environ 455 millions d'euros	Communiqué de presse 2009
22 mai 2009	Succès de l'augmentation de capital	Communiqué de presse 2009
27 mai 2009	Faurecia inaugure son centre mondial des mécanismes de sièges à Caligny (Orne)	Communiqué de presse 2009
1 ^{er} juin 2009	Faurecia inaugure son nouveau site de production de coiffes de sièges automobiles à Kenitra (Maroc)	Communiqué de presse 2009
16 juin 2009	Faurecia signe avec l'État une convention de revitalisation dans le département de l'Orne	Communiqué de presse 2009
8 juillet 2009	Faurecia rejoint le réseau de fournisseurs stratégiques de Ford	Communiqué de presse 2009
21 juillet 2009	Résultats du premier semestre 2009	Communiqué de presse 2009
3 septembre 2009	Visite du président de la République sur le nouveau site de Faurecia à Caligny (Orne)	Communiqué de presse 2009
o septemble 2007	a catigity (offic)	communique de presse 2007

Date	Nature des informations	Publication
20 octobre 2009	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009	Communiqué de presse 2009
2 novembre 2009	Faurecia devient leader mondial des technologies de contrôle des émissions en acquérant Emcon Technologies (USA)	Communiqué de presse 2009
18 novembre 2009	Faurecia lance une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), à échéance 1 ^{er} janvier 2015, pour un montant initial d'environ 175 millions d'euros, susceptible d'être porté à un maximum d'environ 231 millions d'euros	Communiqué de presse 2009
18 novembre 2009	Émission par Faurecia d'OCEANE, à échéance 1 ^{er} janvier 2015, pour un montant d'environ 201 millions d'euros, susceptible d'être porté à un montant maximum d'environ 231 millions d'euros	Communiqué de presse 2009
	Émission par Faurecia d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), à échéance 1er janvier 2015 Exercice partiel de l'option de surallocation : montant de l'émission	
24 novembre 2009 2 décembre 2009	porté à environ 211 millions d'euros Faurecia présente son offre « Clean » pour la prochaine génération de véhicules au Salon de Los Angeles 2009	Communiqué de presse 2009 Communiqué de presse 2009
10 décembre 2009	Nouvelle étape du développement de Faurecia en Chine en partenariat avec la municipalité de Changchun (Province de Jilin) et Xuyang Group	Communiqué de presse 2009
7 janvier 2010	Faurecia inaugure le centre de R&D des mécanismes de sièges à Caligny (Orne)	Communiqué de presse 2010
20 janvier 2010	Convocation à l'assemblée générale mixte des actionnaires de Faurecia	Communiqué de presse 2010
4 février 2010	Faurecia acquiert les activités allemandes de Plastal	Communiqué de presse 2010
8 février 2010	Assemblée générale mixte de Faurecia	Communiqué de presse 2010
9 février 2010	Résultats annuels de Faurecia	Communiqué de presse 2010
9 mars 2010	One Equity Partners et M. Lee GARDNER annoncent la cession de 4,8 % du capital de Faurecia	Communiqué de presse 2010

Faurecia inaugure à Bavans son Centre Mondial de R&D Innovation des technologies de contrôle des émissions Communiqué de presse 2010 Éric-Alain Michelis nommé Directeur des Relations Investisseurs de Faurecia Communiqué de presse 2010 19 avril 2010 Chiffre d'affaires du 1" trimestre Communiqué de presse 2010 27 mai 2009 Cooptation de M. Christian Streiff Les affiches parisiennes n° 105 Augmentation de capital de 170 765 336 à 626 139 528 euros Les affiches parisiennes n° 105 6 avril 2009 Avis de mise en ligne du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport des ormises aux comptes sur le rapport du président sur le contrôle interne et du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport du président La Tribune 29 avril 2009 Résumé du Prospectus La Tribune 20 avril 2009 Résumé du Prospectus La Tribune 21 janvier 2010 Avis de convocation La Tribune 22 mai 2009 Admission des actions nouvelles suite à l'augmentation de capital avec DPS 24 novembre 2009 Admission d'OCEANEs 24 novembre 2009 Admission d'OCEANEs 25 avril 2009 Admission d'OCEANEs 26 avril 2009 Admission d'OCEANEs 27 avril 2009 Admission de Capital avec DPS 28 augmentation du nombre d'actions en circulation 29 avril 2009 Admission d'OCEANEs 20 avril 2009 Admission de capital vec DPS 20 avril 2009 Admission d'OCEANEs 20 avril 2009 Admission de capital vec DPS 20 avril 2009 Admission de capital vec DPS 20 avril 2009 Admission d'OCEANEs 20 avril 2009 Admission de capital vec DPS 20 avril 2009 Admission d'OCEANEs 21 avril 2009 Admission d'OCEANEs 22 janvier 2010 Avis	Date	Nature des informations	Publication
Centre Mondial de R&D Innovation des technologies de contrôle des émissions foric Alain Michelis nommé Directeur des Relations Investisseurs de Faurecia de Relations Investisseurs de Faurecia Communiqué de presse 2010 19 avril 2010 Chiffre d'affaires du 1st trimestre Communiqué de presse 2010 27 mai 2009 Cooptation de M. Christian Streiff Les affiches parisiennes n° 105 Augmentation de capital 4 juin 2009 de 170 765 336 à C24 139 528 euros Les affiches parisiennes n° 111 4 juin 2009 Avis de convocation Les petites affiches n° 92 Avis de mise en ligne du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président 22 janvier 2010 Avis de convocation La Tribune 22 avril 2009 Résumé du Prospectus La Tribune 22 mai 2009 Admission des actions nouvelles suite de Souscription in étal a de priorité de souscription in étal a de priorité de souscription in étal a de priorité de souscription ni del a faculté d'exercice 10 avis aux titulaires de souscription et d'achat d'actions Faurecia (suspension 2009 Approbation s'actions en circulation et d'achat d'actions Faurecia (suspension de la faculté d'exercice) Approbation de comptes surte d'exercice (suspension de la faculté d'exercice) Approbation de comptes faurecia (suspension de la faculté d'exercice) Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») 4 vis de convocation Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») 8 augmentation du nombre d'actions en circulation de s'acsemblée générale 2009 Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») 23 décembre 2009 Avis de réunion valant avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») 24 décembre 2009 Avis de réunion valant avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 8 alletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 8 alletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 ») 23 décembre 2009 Avis de réunion Valant avis de convocation Bullet	1 ^{er} avril 2010		Communiqué de presse 2010
des Relations Investisseurs de Faurecia Communiqué de presse 2010 19 avril 2010 Chiffre d'affaires du 1" trimestre Communiqué de presse 2010 27 mai 2009 Cooptation de M. Christian Streiff Les affiches parisiennes n° 105	2 avril 2010	Centre Mondial de R&D Innovation des	Communiqué de presse 2010
Augmentation de capital de 170 765 336 à 626 139 528 euros Les affiches parisiennes n° 105 Augmentation de capital de 170 765 336 à 626 139 528 euros Les affiches parisiennes n° 111 6 avril 2009 Avis de convocation Les petites affiches n° 92 Avis de mise en ligne du rapport du président ur le contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président 229 avril 2009 Résumé du Prospectus La Tribune 22 janvier 2010 Avis de convocation Admission des actions nouvelles suite à à l'augmentation de capital avec DPS NYSE Euronext Emission sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité de souscription ni délai de priorité de souscription ni délai de priorité d'exercice) Augmentation du nombre d'actions en circulation Avis aux titulaires de souscription et d'achat d'actions Faurecia (suspension de la faculté d'exercice) Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 20 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 20 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 20 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 20 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 20 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 20 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 20 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 20 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 20 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoi	6 avril 2010		Communiqué de presse 2010
Augmentation de capital de 170 765 336 à 626 139 528 euros Les affiches parisiennes n° 111 6 avril 2009 Avis de convocation Les petites affiches n° 92 Avis de mise en ligne du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président 29 avril 2009 Résumé du Prospectus La Tribune 22 janvier 2010 Avis de convocation Admission des actions nouvelles suite à l'augmentation de capital avec DP5 NYSE Euronext Émission sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité 19 novembre 2009 Admission d'OCEANEs NYSE Euronext Augmentation du nombre d'actions en circulation et d'achat d'actions Faurecia (suspension de la faculté d'exercice) Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 47 ») Avis de réunion valant avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 22 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)	19 avril 2010	Chiffre d'affaires du 1er trimestre	Communiqué de presse 2010
4 juin 2009 de 170 765 336 à 626 139 528 euros 6 avril 2009 Avis de convocation Avis de mise en ligne du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président 29 avril 2009 Résumé du Prospectus 22 janvier 2010 Avis de convocation Admission des actions nouvelles suite à l'augmentation de capital avec DPS Émission sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité 19 novembre 2009 Admission d'OCEANEs NYSE Euronext 4 avis aux titulaires de souscription et d'actions en circulation 20 avril 2009 Avis aux titulaires de souscription et d'achat d'actions Faurecia (suspension de la faculté d'exercice) Approbation des comptes Faurecia suite à l'assemblée générale 2009 Avis de réunion valant avis de convocation Avis de réunion Avis de convocation Avis de réunion Avis de convocation Avis de convocation Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 55 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 55 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 »)	27 mai 2009	Cooptation de M. Christian Streiff	Les affiches parisiennes n° 105
Avis de mise en ligne du rapport du président sur le contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président 2009 Résumé du Prospectus La Tribune 29 avril 2009 Résumé du Prospectus La Tribune 21 janvier 2010 Avis de convocation La Tribune 22 janvier 2010 Avis de convocation La Tribune 22 mai 2009 Admission des actions nouvelles suite à l'augmentation de capital avec DPS NYSE Euronext Émission sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité de souscription et d'oCEANEs NYSE Euronext Augmentation du nombre d'actions 10 février 2010 Avis aux titulaires de souscription et d'achat d'actions Faurecia (suspension de la faculté d'exercice) Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 Aprobation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Avis de réunion valant avis de convocation Pulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 22 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)	4 juin 2009		Les affiches parisiennes n° 111
du président sur le contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président 2009 Résumé du Prospectus La Tribune 29 avril 2009 Résumé du Prospectus La Tribune 22 janvier 2010 Avis de convocation La Tribune 22 janvier 2010 Avis de convocation La Tribune 22 mai 2009 Admission des actions nouvelles suite à l'augmentation de capital avec DPS NYSE Euronext Émission sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité de souscription de roite de la faculté d'actions en circulation NYSE Euronext Augmentation du nombre d'actions en circulation Avis aux titulaires de souscription et d'acht d'actions Faurecia (suspension de de la faculté d'exercice) Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 47 ») Approbation des comptes Faurecia suite à l'assemblée générale 2009 Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Avis de réunion valant avis de convocation Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») 22 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)	6 avril 2009	Avis de convocation	Les petites affiches n° 92
29 avril 2009 Résumé du Prospectus La Tribune 22 janvier 2010 Avis de convocation 22 janvier 2010 Avis de convocation Admission des actions nouvelles suite à l'augmentation de capital avec DPS SNYSE Euronext La Tribune Admission des actions nouvelles suite à l'augmentation de capital avec DPS NYSE Euronext La Tribune NYSE Euronext Admission sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité de souscription de souscription de cartions en circulation Augmentation du nombre d'actions en circulation Avis aux titulaires de souscription et d'achat d'actions Faurecia (suspension de la faculté d'exercice) Approbation des comptes Faurecia suite à l'assemblée générale 2009 Approbation des comptes Faurecia suite à l'assemblée générale 2009 Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 »)		du président sur le contrôle interne et du rapport des commissaires aux	
Admission des actions nouvelles suite à l'augmentation de capital avec DPS Admission sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité de souscription de capital de souscription de de souscription de de la faculté d'example d'example de la faculté d'example			
Admission des actions nouvelles suite à l'augmentation de capital avec DPS Émission sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité 19 novembre 2009 Admission d'OCEANEs NYSE Euronext Augmentation du nombre d'actions en circulation Avis aux titulaires de souscription et d'actant d'actions Faurecia (suspension de la faculté d'exercice) Approbation des comptes Faurecia suite à l'assemblée générale 2009 Apris de réunion valant avis de convocation Avis de réunion Avis de convocation Admission des actions nouvelles suite d'actant d'actions Faurecia (suspension de l'assemblée générale 2009 Approbation des comptes Faurecia suite à l'assemblée générale 2009 Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)		Résumé du Prospectus	
Avis aux titulaires de souscription de la faculté d'exercice de la faculté d'exercice de la faculté d'exercice de mai 2009 Approbation des comptes Faurecia suite de mai 2009 Avis de réunion valant avis de convocation Pars 2009 Avis de réunion Avis aux 2010 Avis de réunion Avis aux 2010 Avis de convocation Avis aux 2010 Avis de réunion Avis aux 2010 Avis de convocation Approbation de capital avec DPS AvysE Euronext AvysE Euronext NYSE Euronext Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)	22 janvier 2010	Avis de convocation	La Tribune
de souscription ni délai de priorité d'OCEANES 24 novembre 2009 Admission d'OCEANES NYSE Euronext Augmentation du nombre d'actions en circulation Avis aux titulaires de souscription et d'achat d'actions Faurecia (suspension 20 avril 2009 Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 Droits de vote Avis de réunion valant avis de convocation Avis de réunion Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)	22 mai 2009		NYSE Euronext
Augmentation du nombre d'actions en circulation Avis aux titulaires de souscription et d'actions Faurecia (suspension de la faculté d'exercice) Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 Approbation des comptes Faurecia suite 8 mai 2009 Approbation des comptes Faurecia suite 9 mai 2009 Approbation des comptes Faurecia suite 8 mai 2009 Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Avis de réunion valant avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Avis de réunion Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)	19 novembre 2009	de souscription ni délai de priorité	NYSE Euronext
Avis aux titulaires de souscription et d'achat d'actions Faurecia (suspension 20 avril 2009 de la faculté d'exercice) Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 de la faculté d'exercice 9 Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 47 ») Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 de l'assemblée générale 2009 Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Avis de réunion valant avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)	24 novembre 2009	Admission d'OCEANEs	NYSE Euronext
et d'achat d'actions Faurecia (suspension de la faculté d'exercice) Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 Approbation des comptes Faurecia suite 6 mai 2009 Droits de vote Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Avis de réunion valant avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)	10 février 2010	9	NYSE Euronext
à l'assemblée générale 2009 Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Droits de vote Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 ») Avis de réunion valant avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Avis de réunion n° 153 ») Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)	20 avril 2009	et d'achat d'actions Faurecia (suspension	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 47 »)
Avis de réunion valant avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Avis de réunion n° 153 ») Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)	6 mai 2009		Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 »)
9 mars 2009 avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 ») Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 153 ») Avis de réunion n° 153 ») Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)	6 mai 2009	Droits de vote	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 54 »)
23 décembre 2009 Avis de réunion n° 153 ») 22 janvier 2010 Avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)	9 mars 2009		Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 29 »)
	23 décembre 2009	Avis de réunion	
12 février 2010 Droits de vote Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 19 »)	22 janvier 2010	Avis de convocation	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 10 »)
	12 février 2010	Droits de vote	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO n° 19 »)
19 avril 2010 Avis de réunion valant avis de convocation Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO N° 47 »)	19 avril 2010	Avis de réunion valant avis de convocation	Bulletin des annonces légales obligatoires (« BALO N° 47 »)



11

Assemblée générale mixte du 26 mai 2010

SOMMAIRE

111	1.1.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	216 216	11.2.	ORDRE DU JOUR De la compétence de l'assemblée générale ordinaire De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire	218 218 218
		Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés	217	11.3.	PROJETS DE RÉSOLUTIONS I - Compétence de l'assemblée générale ordinaire II - Compétence de l'assemblée générale extraordinaire	219 219 221

Rapports des commissaires aux comptes

11.1. Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

(Assemblée générale mixte du 26 mai 2010 - 7°, 8°, 10°, 11° et 12° résolutions)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (7e résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public (8e résolution),
 - émission, par placement privé (offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier), d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription (12e résolution);
- de l'autoriser, par la 11e résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la 8e résolution, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder :

- 300 millions d'euros au titre de la 7^e résolution ;
- 110 millions d'euros au titre de chacune des 8^e et 12^e résolutions.

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder :

- 1 milliard d'euros pour les 7e et 8e résolutions ; et
- 1 milliard d'euros pour la seule 12^e résolution.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 7e et 8e résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 10^e résolution.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des 8^e, 11^e et 12^e résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 7º résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 8e, 11e et 12e résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Dominique Ménard

Ernst & Young Audit Laurent Miannay

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

(Assemblée générale mixte du 26 mai 2010 - 9e résolution)

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment par les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, pour un montant nominal maximum de 23 177 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-19 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléquer pour une période de 26 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission(s) qui serait(seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) émission(s) serait (seraient) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Dominique Ménard

Ernst & Young Audit Laurent Miannay

11.2. Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- 1. Approbation des comptes sociaux et consolidés et des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ;
- 2. Affectation du résultat :
- 3. Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- 4. Nomination d'un nouvel administrateur ;
- 5. Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour les formalités.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- 7. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public;
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du Code du travail par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société;
- 10. Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation ;
- 11. Autorisation à consentir au conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la Société;
- 12. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé;
- 13. Pouvoirs pour les formalités.

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Ι-

Première résolution

Approbation des comptes sociaux et consolidés et des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.

L'assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, ces rapports et les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été établis et qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

Affectation du résultat.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de la société Faurecia pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en euros) :

1- Origine

Report à nouveau antérieur	
Résultat de l'exercice	233 163 289,11
	233 163 289,11
2 - Affectation	
Réserve légale	11 658 164,46
Prime d'émission, de fusion, d'apport	
Report à nouveau	221 505 124,65
	233 163 289,11

Afin de satisfaire aux dispositions légales, il est enfin rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net
2006	24 259 236	néant
2007	24 395 048	néant
2008	89 448 504	néant

Troisième résolution

Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu et les conclusions.

Quatrième résolution

Nomination d'un nouvel administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Hans-Georg Härter en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016 statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Cinquième résolution

Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions ;
- II. Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :
 - a) l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
 - b) l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
 - c) l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - d) l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme au capital de la Société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres (y compris réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la société liées à ces valeurs mobilières), et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- III. Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire, par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs;
- IV. Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur;
- V. L'assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital social, ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions autodétenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions autodétenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions autodétenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital ;
- VI. L'assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 10 % du capital social, ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 30 euros par action;
- VII. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération ;
- L'assemblée générale confère au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :
 - a) de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
 - b) de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
 - c) d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire ;
- IX. Le conseil d'administration informera les actionnaires réunis en assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution ;
- La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée ; elle annule et remplace l'autorisation donnée en la matière par l'assemblée générale mixte du 23 avril 2009.

Sixième résolution

Pouvoirs pour les formalités.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour :

- effectuer tous dépôts, formalités et publications partout où besoin sera ;
- signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.

COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE II -

Septième résolution

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment de l'article L. 225-129-2 dudit code et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France et/ou à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société et/ou d'autres valeurs mobilières y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes), sous les formes et conditions que le conseil d'administration jugera convenables, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et/ou des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes et que l'émission d'actions de préférence et de valeurs donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- II. Décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - a) le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 300 millions d'euros,
 - b) à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables,
 - c) dans l'hypothèse où des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital seraient émises en vertu de la présente délégation, le montant nominal maximum global des titres de créance ainsi émis en vertu de la présente délégation et de celle qui est prévue à la huitième résolution ci-après ne pourra excéder un montant de 1 milliard d'euros ou à sa contre-valeur en toute devise, ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;
- III. Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
- IV. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation :
 - a) décide que les actionnaires ont, proportionnellement au nombre de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution,
 - b) prend acte du fait que le conseil d'administration a, conformément à la loi, la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande,
 - c) décide que, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites,
- offrir au public tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, des dites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français ou à l'étranger;

d) décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes, étant précisé que le conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants

e) décide qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission, les droits formant rompus ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, 30 jours au plus tard après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,

f) prend acte du fait que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la présente délégation, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme:

- Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
 - a) décider la ou les augmentation(s) de capital et déterminer la nature des valeurs mobilières à émettre,
 - b) arrêter les conditions de la ou des émission(s),
 - c) décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,

d) déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, le nombre et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), leur devise d'émission, fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la Société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables,

e) déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement et/ou à terme

f) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s),

g) prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,

h) à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,

i) procéder à tous ajustements, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital (y compris d'éventuels changements de contrôle de la Société) des capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,

i) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,

- k) d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés et généralement faire le nécessaire ;
- Prend acte du fait que la présente délégation prive d'effet à compter du jour de la présente assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution, et notamment la 8e résolution de l'assemblée générale mixte du 23 avril 2009 ;
- Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Huitième résolution

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et suivants et L. 228-92:

- Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par offre au public, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, sous les formes et conditions que le conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- II. Décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - a) le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 110 millions d'euros,
 - b) à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables,
 - c) dans l'hypothèse où des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital seraient émises en vertu de la présente délégation, le montant nominal maximum global des titres de créance ainsi émis en vertu de la présente délégation et de celle qui est prévue à la septième résolution ci-avant ne pourra excéder un montant de 1 milliard d'euros ou à sa contrevaleur en toute devise, ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;
- III. Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
- IV Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution, en laissant toutefois au conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un droit de priorité de souscription irréductible et éventuellement réductible, sans donner lieu à la création de droits négociables ;
- V. Décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;
- VI. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
 - a) décider la ou les augmentation(s) de capital et déterminer la nature des valeurs mobilières à émettre,
 - b) arrêter les conditions de la ou des émission(s),
 - c) décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission.

d) déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, le nombre et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), leur devise d'émission, fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la Société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables,

e) déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement et/ou à terme,

f) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s),

g) prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,

h) à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,

i) procéder à tous ajustements, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital (y compris d'éventuels changements de contrôle de la Société) ou les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au

j) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,

k) d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés et généralement faire le nécessaire ;

- VII. Prend acte du fait que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;
- Prend acte du fait que la présente délégation prive d'effet à compter du jour de la présente assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution, et notamment la 9e résolution de l'assemblée générale mixte du 23 avril 2009;
- Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Neuvième résolution

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du Code du travail par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du Code du travail, et dans la limite d'un montant nominal maximum de 23 177 000 euros, par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières réservées aux salariés du groupe.

Elle confère tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de fixer souverainement le montant de l'augmentation ou des augmentations de capital dans la limite du plafond autorisé, l'époque de leur réalisation ainsi que les conditions et modalités de chaque augmentation. Il pourra arrêter le prix d'émission des actions nouvelles et/ou de valeurs mobilières conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du Code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités de l'exercice du droit de souscription des salariés.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures, procéder à la modification corrélative des statuts et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'augmentation de capital ainsi autorisé.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Dixième résolution

Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations conférées au conseil d'administration en vertu des septième et huitième résolutions, à décider l'augmentation du nombre de titres à émettre prévu dans l'émission initiale, dans les conditions et limites prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée générale.

Onzième résolution

Autorisation à consentir au conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la Société.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, en cas de mise en œuvre de la huitième résolution, à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par le Code commerce et à le fixer selon les modalités suivantes :

- a) le prix d'émission des actions de la Société ne pourra être inférieur au dernier cours coté de l'action à la séance de Bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10 % du capital social par période de 12 mois, étant précisé que le montant des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la huitième résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée générale. Elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 23 avril 2009 (12e résolution).

Douzième résolution

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé.

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires conformément aux articles L. 225-129

et suivants du Code de commerce, notamment de ses articles L. 225-135 et L. 225-136 et aux articles L. 228-91 et suivant dudit code et du II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

- délègue au conseil sa compétence à l'effet de décider, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, l'émission, en France ou à l'étranger, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ;
- décide :
 - que le montant total nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à cent dix millions d'euros,
 - que s'ajoutera le cas échéant à ce plafond le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables,
 - que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires et pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non et que l'émission d'actions de préférence ou de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclue,
 - que le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à un milliard d'euros ou l'équivalent en toute autre monnaie ou toute unité monétaire se référant à plusieurs devises,
 - de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution,
 - que (i) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés sur le marché Euronext Paris des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué de la décote maximale de 5 % prévue par la loi et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celles susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces titres ou valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « (i) » ci-dessus,
 - que le conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de délégation ou de subdélégation, conformément aux dispositions légales ou réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour fixer les caractéristiques, montants, modalités, prix dans les conditions ci-dessus, pour procéder en une ou plusieurs fois dans la proportion et aux époques qu'il appréciera en France et/ou le cas échéant à l'étranger et/ou sur le marché international aux émissions susvisées - ainsi que le cas échéant pour y surseoir, pour arrêter les dates des émissions, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour la libération des actions, demander l'admission en Bourse des actions créées partout où il avisera, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social sur ses seules décisions et s'il le juge opportun, passer toute convention en vue de la réalisation de l'émission, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente assemblée. Elle annule et remplace la délégation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 23 avril 2009, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation. L'assemblée constate que cette délégation, étant limitée à l'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, n'a pas le même objet que la huitième résolution.

Treizième résolution

Pouvoirs pour les formalités.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour :

- effectuer tous dépôts, formalités et publications partout où besoin sera ;
- signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.



SOMMAIRE

	ATTESTATION DU RESPONSABLE	228	TABLE DE CONCORDANCE	229

Attestation du responsable

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Yann Delabrière

Président et Directeur Général

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint dont les informations sont répertoriées en page 232 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les états financiers consolidés et non-consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2009 sous le numéro D.09-0200 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 140 et 169 dudit document de référence et contenant chacun une observation au titre d'incertitudes liées au financement de l'exploitation de l'exercice 2009.

Yann Delabrière

Fait à Nanterre, le 28 avril 2010

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Frank Imbert

Directeur Financier Groupe

Faurecia

2, rue Hennape

92735 Nanterre Cedex - France

Tél.: + 33 (1) 72 36 70 00

Fax: +33(1)72367007

Table de concordance

1.	PERSONNES RESPONSABLES	228
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5, 211
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	6
4.	FACTEURS DE RISQUES	23-28, 72-78
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	105, 198-199
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de la Société	199-200
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	199-200
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	199-200
5.1.4.	Siège social et forme juridique de la Société	199-200
5.2.	Investissements	2, 20, 52-56, 107-109, 111, 119-122, 173-175
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1.	Principales activités	8-16, 52-56
6.2.	Principaux marchés	8-10, 106-111
6.3.	Événements exceptionnels	15, 21, 129-130
6.4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	28, 202
6.5.	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	11-16
7.	ORGANIGRAMME	208-210
7.1.	Description sommaire du groupe	8-16, 90, 198-199, 195, 205
7.2.	Liste des filiales importantes	154-157, 188-189, 208-210
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	202
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	58-64
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	18, 20
9.1.	Situation financière	20
9.2.	Résultat d'exploitation	18
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	125-128, 195-197, 202-205
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	20, 98
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et structure financière	25-27, 124-125, 136-139
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	26-27, 136-139, 201
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	22, 26-27

11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	51-56
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	22, 50, 52
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉ	RALE
14.1.	Organes d'administration, de direction ou de surveillance	68-91
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction	79
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1.	Montant des rémunérations versées et avantages en nature	87-89, 91, 152, 183
15.2.	Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	130-135
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	80-86
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société	79
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	70
16.4.	Régime de gouvernement d'entreprise	68-91, 199
17.	SALARIÉS	
17.1.	Nombre de salariés	6, 39-46
17.2.	Participation et stock-options	38-39, 125-127, 206-207
17.3.	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	38-39
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Actionnaire détenant plus de 5 % du capital	195, 205
18.2.	Existence de droits de vote différents	195, 201, 205
18.3.	Contrôle de la Société	68-69, 195, 205
18.4.	Accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société	201
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	152, 184, 192-193

20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	7, 95-98,166-168, 185
20.2.	Informations financières pro forma	n/a
20.3.	États financiers	95-157, 166-189
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	158-159, 190-191
20.5.	Date des dernières informations financières	194
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	212-214
20.7.	Politique de distribution des dividendes	153, 185-186, 197, 200, 219
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	28, 130
20.9.	Changement significatif de la situation financière et commerciale	20, 26-27, 137-139
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	125-128, 194-195, 202-207
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	202
21.2.	Actes constitutifs et statuts	199-200
21.2.1.	Décrire l'objet social	200
21.2.2.	Droits, les privilèges et les restrictions attachés aux actions	201
21.2.3.	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	201
21.2.4.	Conditions régissant la manière dont les assemblées générales des actionnaires sont convoquées	201
21.2.5.	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	201
21.2.7	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions	204
	sont plus strictes que la loi ne le prévoit	201
22.	CONTRATS IMPORTANTS	202
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	200
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	188-189

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	228	
RAPPORT DE GESTION		
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	8-29, 162-165, 199-205	
Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	71	
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce)	203	
ÉTATS FINANCIERS		
Comptes annuels	162-188	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	190	
Comptes consolidés	95-154	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	158	



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

